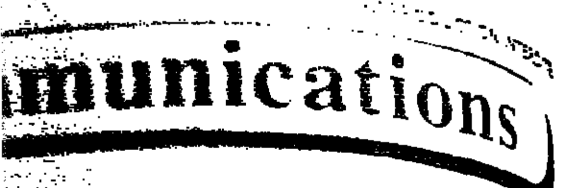




Le Monde

LE MONDE EMPLOI
- Les auxiliaires de l'Etat patron
- 10 pages d'offres d'emplois



CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 16183 – 7 F
MERCREDI 5 FÉVRIER 1997
FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

L'Italie se bat contre l'Allemagne pour entrer dans l'euro dès 1999

LE SCEPTICISME exprimé par les milieux bancaires et industriels allemands sur la capacité de l'Italie à faire partie du premier cercle de la monnaie unique européenne, dès 1999, inquiète les dirigeants de Rome. Le chef du gouvernement, Romano Prodi, va plaider sa cause, vendredi 7 février, auprès du chancelier Kohl.

Il prendra argument des résultats encourageants enregistrés au cours des derniers mois par son pays dans la réduction de l'inflation et du déficit public pour démontrer la « conversion durable » de ses concitoyens à la rigueur et à la discipline. Pays fondateur du Marché commun, l'Italie craint d'être exclue d'un « noyau dur » européen, allant bien au-delà de la monnaie, au cas où sa participation à l'euro serait ajournée.

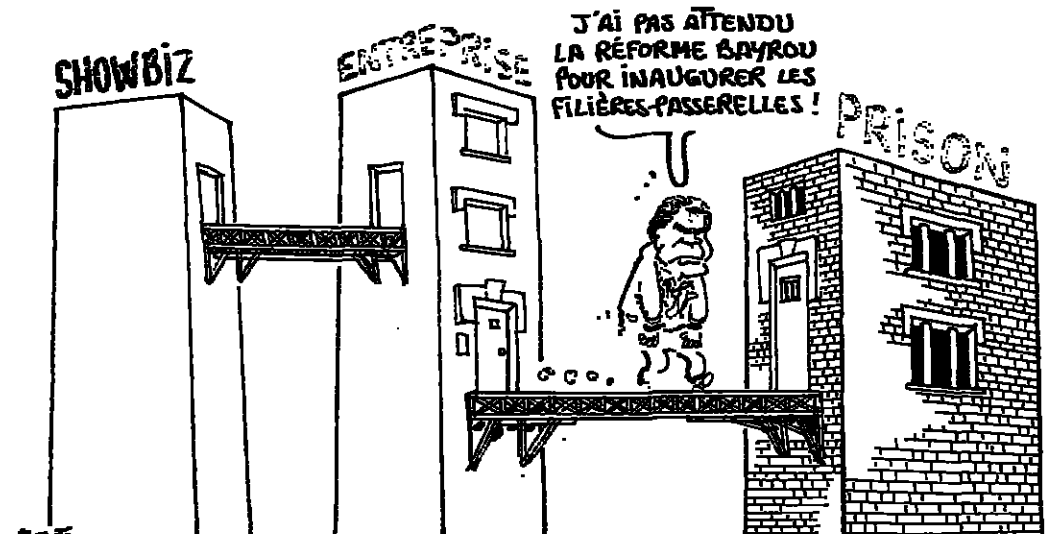
Lire page 2

Le projet de réforme universitaire de M. Bayrou

● Orientation facilitée et organisation en semestres des premiers cycles ● Allocation sociale unique en fonction des revenus familiaux ● Les étudiants pourront évaluer les enseignements ● Les propositions du ministre de l'éducation sont bien accueillies par l'UNEF-ID

FRANÇOIS BAYROU, ministre de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, a présenté, mardi 4 février, les principales mesures de la réforme de l'université, préconisée par Jacques Chirac lors de la campagne présidentielle. Ce projet de réforme se présente comme le résultat d'une concertation de dix-huit mois menée avec les présidents d'université, les organisations syndicales d'étudiants, d'enseignants et de personnel.

Les mesures essentielles concernent la réorganisation des premiers cycles dont le nombre de filières sera réduit. Cette proposition devrait favoriser les réorientations des étudiants en cas d'échec, au terme d'un *« semestre initial »*. François Bayrou a proposé la création d'une « allocation sociale d'études » qui devrait remplacer progressivement le système des aides actuelles, qualifié de *« profondément injuste »*. Cette nouvelle allocation tend à supprimer l'allocation de logement social (ALS) dont les crédits seraient redistribués en fonction des revenus familiaux. Elle nécessite l'adoption d'une réforme fiscale en 1998. De plus, les étudiants auront le droit d'évaluer les enseignements par le biais de questionnaires anonymes.



Dans un entretien au *Monde*, Pouria Amirshahi, président du syndicat étudiant UNEF-ID, estime que *« pour la première fois, les étudiants ont imposé une réforme »*. Les syndicats s'inquiètent néanmoins de l'absence de chiffrage budgétaire et d'engagements précis. Ils demandent l'adoption d'une loi de programmation.

Lire page 9
et notre éditorial page 14

La viabilité du Crédit foncier n'a jamais été mise en cause par Paribas

L'ÉTUDE de Paribas, commandée par le gouvernement, sur la viabilité du Crédit foncier n'est pas aussi explosive que le prétendait le ministère des finances. *Le Monde* a pu se procurer les conclusions sur lesquelles s'appuyait Jean Arthuis pour tenter de mener à bien la scission du Crédit foncier, contestée par ses salariés.

L'occupation du Crédit foncier depuis le 17 janvier confirme que les cadres n'hésitent plus à participer à des mouvements sociaux. Ce phénomène, qui a d'abord touché les services publics (France Télécom, SNCF...) n'épargne plus les entreprises (Thomson, Alcatel-CIT, Neyrpic, CIC). Frappés par les plans sociaux, les cadres reprochent aux dirigeants et aux actionnaires de faire prévaloir, à défaut de stratégie, une vision financière à court terme.

Lire pages 16 et 17

L'immigration en débat au Sénat

LE SÉNAT devait commencer, mardi 4 février, l'examen du projet de loi sur l'immigration présenté par le ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré. Une bonne part du débat devrait être consacrée au dispositif proposé par le gouvernement en matière de certificats d'hébergement.

L'opposition et le monde associatif, qui appellent à une campagne de désobéissance civique, ont reçu le soutien indirect de l'Association des maires de France, qui redoute de voir se créer *« un climat de suspicion à l'égard du maire »*. Le Parti socialiste, de son côté, tentera de faire oublier son extrême discrétion, lors de l'examen du texte par les députés, en faisant intervenir Robert Badinter et Michel Rocard.

Lire page 7

Le dindon du carnaval de Rio, héros de la lutte contre le sida

RIO DE JANEIRO
correspondance

« On a choisi le dindon (*peru* en portugais) *parce qu'il est synonyme de l'organe sexuel mâle et qu'il est d'un naturel allègre »*, explique le ministre de la santé, Carlos Cesar de Albuquerque, à propos de la nouvelle campagne de prévention contre le sida lancée à l'approche du carnaval. Les téléspectateurs brésiliens sont interpellés, chaque jour, par les gloussements de gallinacés déguisés en fêtards bariolés. En fond sonore, une *marchinha* (une chanson de carnaval à la mode dans les années 50) révèle immédiatement qu'il ne s'agit pas d'une énième publicité à la gloire de la volaille. *« Il ne perd pas une fête* (...), *il entre et sort à tout moment »*, précise le refrain qui recommande, *in fine*, de *« l'habiller d'une chemisette »* (appellation locale du préservatif). A peine diffusée sur les ondes, la *Marchinha do peru*, qui sera chantée au carnaval de Bahia par Carlinhos Brown, étoile montante de la musique populaire brésilienne, a soulevé, comme chaque campagne pour le préservatif, une polémique attendue.

La conférence épiscopale a réagi, comme d'habitude, par l'entremise de son secrétaire général, Mgr Raymundo Damasceno Assis : *« Le gouvernement* (qui s'apprête à distribuer gratuitement 2,5 millions de « chemisettes » durant les jours « gras ») *donne l'impression que la lutte contre le sida se réduit à l'usage du préservatif. » « Cette campagne fait en vérité l'apologie du sexe effréné »*, souligne le Père Jesus Orthal, théologien de l'archidiocèse de Rio. Fidèle à ses anathèmes, l'Eglise catholique n'est pas isolée dans la critique.

Certains médecins fustigent le rôle dévolu au dindon, symbole emplumé d'une virilité emportée par les débordements carnavalesques. *« C'est une campagne ridicule et grotesque, qui transforme le sida en sujet de plaisanterie »*, s'indigne, dans une déclaration au *Jornal do Brasil*, le docteur Vicente Amato, membre du Conseil national du sida et professeur à l'université de Sao Paulo. Illustre activiste de la cause homosexuelle au Brésil, Luis Mott, président du Groupe gay de Bahia, lui fait écho en regrettant que *« l'évocation du sida puisse prêter à rire »*. Selon lui, les 4,5 millions de reals (près de 25 millions de francs) investis dans cette initiative ponctuelle auraient trouvé meilleur usage dans l'amélioration des soins – actuellement plus que précaires – dispensés aux malades du sida dans les établissements publics de santé. Sans illusion sur la portée du message, les défenseurs de la campagne font cependant valoir qu'elle a le mérite d'attirer l'attention sur une épidémie qui s'étend aujourd'hui jusqu'aux peuplades indiennes d'Amazonie. Alors que les statistiques du ministère de la santé faisaient état, fin 1996, de 95 000 cas de sida déclaré, des projections concordantes estimaient à environ 500 000 le nombre de séropositifs brésiliens.

Depuis plusieurs carnavals, le ministère de la santé parie sur les vertus éducatives de l'humour paillard. L'an dernier, un quidam apparaissait sur le petit écran pour se livrer à de torrides dialogues avec Braulio, son intenable pénis. Devenus la cible de toutes sortes de sarcasmes, des centaines de Braulio – prénom relativement rare au Brésil – avaient protesté. Les responsables de la campagne furent contraints, sous la menace de poursuites judiciaires, de « débaptiser » l'objet du scandale.

Jean-Jacques Sévilla

☐ Albanie : la folie de l'argent facile

70 % des foyers albanais ont été touchés par l'effondrement des sociétés d'épargne. Reportage. p. 3

☐ La défaite de Benazir Bhutto

Selon les premiers résultats des élections législatives au Pakistan, l'ancien premier ministre subit une cinglante défaite face à la Ligue musulmane. p. 6

☐ Vie de préfet

Depuis la décentralisation, les attributions des représentants de l'Etat se sont multipliées. p. 13

☐ Publicité télé : fin de l'hégémonie

Dans un marché publicitaire morose, la télévision n'est plus le support unique. p. 27

☐ Une nouvelle agriculture

En Haute-Loire, les paysans découvrent un autre métier : l'entretien de l'espace et du paysage. p. 11

☐ L'aventure selon Philippe Jeantot

Pour l'organisateur du Vendée Globe, *« il n'y a pas que la victoire qui est jolie »*. p. 20

☐ Bortsch et zakouski

Pour être grand seigneur une fois dans sa vie, il suffit de suivre Jean-Pierre Quélin au fil des bonnes adresses slaves de la capitale. P. 22

Matricule 265 449 G

BERNARD TAPIE

INSCRIT sous le matricule 265 449 G à la prison de la Santé, Bernard Tapie attend dans sa cellule le résultat du pourvoi en cassation qu'il a formé contre sa condamnation à huit mois de prison ferme dans l'affaire du match VA-OM. L'ancien président de l'OM s'est *« constitué prisonnier »* lundi 3 février.

Lire page 10

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 205 - 7,00 F

La troïka diplomatique américaine

CES NOUVEAUX visages de la politique étrangère des Etats-Unis, que les Européens vont apprendre à connaître, quels changements annoncent-ils ? Madeleine Albright, William Cohen et William Daley sont les représentants de la troïka diplomatique américaine : le département d'Etat, la défense et le commerce. Sous l'impulsion de Bill Clinton, ils vont orienter les relations de l'Amérique avec le reste du monde. Chacun d'eux apporte sa propre spécificité à l'image qu'ont de l'Amérique ses principaux partenaires : un ton pour Mme Albright, une sensibilité politique atypique (républicaine) pour M. Cohen et, malheureusement, pour M. Daley le parfum entêtant des scandales dont ce dernier a hérité...

Bien que tous trois aient pour mission de mettre en œuvre une politique extérieure qui s'inscrit dans la continuité, les priorités définies par la précédente administration démocrate vont être infléchies par de nouveaux défis, aussi bien internationaux que domestiques.

Le chef de la Maison Blanche, qui ne peut fonder que des espoirs limités sur les résultats d'une politique intérieure bipartisane, va chercher à s'impliquer davantage sur la scène internationale, avec une double ambition : être l'artisan de la paix au Proche-Orient – notamment entre Israël et la Syrie – et l'homme d'Etat qui aura permis à la Chine et à la Russie de rejoindre en douceur la communauté des nations démocratiques. La réalisation de tels objectifs suppose que l'influence et la cohésion de la troïka diplomatique soient fortes.

Madeleine Albright. Le nouveau secrétaire d'Etat, qui va apporter à la diplomatie américaine un style plus musclé que celui du trop modeste Warren Christopher, mène avec insistance une entreprise de charme auprès des républicains. *« Fous de Madeleine*, titre en couverture la dernière livraison de l'hebdomadaire *Newsweek*. *Washington l'aime. Sera-ce le cas du reste du monde ? »* Le succès du nouveau leadership de l'Amérique, souligne Mme Albright, requiert le même esprit bipartisan démontré par les Etats-Unis après la seconde guerre mondiale. Jusqu'à présent, ses fermes propos ont été une douce musique aux oreilles des républicains.

Laurent Zecchini

Lire la suite page 14

هكذا من الاصل

UNION MONÉTAIRE En dépit du scepticisme ouvertement exprimé en Allemagne sur les chances de l'Italie de participer au premier groupe des pays qui, dès 1999, adopteront l'euro, le président du conseil Romano Prodi affiche une volonté sans faille : Rome, dit-il, sera au premier rendez-vous de l'Union économique et monétaire (UEM). ● PAS QUESTION d'envisager un seul instant d'attendre 2002, explique-t-il, et l'adoption de l'euro sans condition, comme on a pu le laisser entendre dans certains milieux allemands où l'on juge qu'une Italie encore mal préparée, en 1999, affaiblirait, d'entrée de jeu, la nouvelle monnaie. ● A DAVOS, au forum de l'économie mondiale, le patron du géant allemand Siemens, Heinrich Van Pierer, sans se prononcer sur le cas italien, a défendu le respect absolu du calendrier de l'euro.

L'Italie estime avoir gagné sa place dans la zone euro

Attendu vendredi à Bonn, le président du conseil Romano Prodi rejette le scepticisme de plus en plus ouvertement affiché en Allemagne quant aux capacités de Rome à faire partie des premiers pays qui adopteront la monnaie unique

ROME
de notre correspondant

Pour Romano Prodi, cela ne fait aucun doute : l'Italie sera dans le groupe de tête des pays membres de l'Union économique et monétaire (UEM). Le président du conseil le dit et le répète à longueur de journée. Il l'assure d'autant plus fermement que des voix allemandes s'élèvent de Davos pour dire que Rome ne pourra pas être au rendez-vous du 1er janvier 1999. Pour lui, les réticences exprimées ici ou là font partie du jeu électoral allemand et sont « *compréhensibles* ». « *Elles n'ont rien à voir avec la politique intérieure italienne* », qui est « *on ne peut plus claire* ». Tout a été mis en œuvre pour ne pas rater le premier train de l'euro et « *il n'y a aucune raison de s'alarmer* », insiste M. Prodi.

Il n'est pas question d'envisager d'attendre 2002 et une entrée dans l'euro sans conditions sous prétexte qu'en 1999 l'Italie affaiblirait la monnaie européenne, ainsi que l'ont déclaré certains hauts responsables allemands. Comme l'a souligné Carlo Azeglio Ciampi, ministre du Trésor, lors d'un colloque organisé, samedi 1er février, par l'institut Aspen, « *le fait de ne pas avoir participé tout de suite aux accords de Schengen a engendré des difficultés* ». Cette fois, l'Italie, pays fondateur du Marché commun, souhaite ne pas rater le coche.

Qu'il y ait une volonté farouche de la part du gouvernement de centre-gauche de ne pas être distancé par les autres pays de l'Union est une évidence. Pour ce faire, Rome estime avoir donné – contrairement à ce qu'affirment les sceptiques – suffisamment de gages de ses bonnes intentions par les mesures prises depuis mai 1996. « *Le pays de l'indexation et de l'inflation n'existe plus. La mentalité en Italie a changé. Elle a été remplacée par la culture de la stabilité* », fait remarquer M. Ciampi en énumérant les preuves des progrès accomplis. L'inflation est passée de 5,5 % en janvier 1996 à 2,6 % en décembre (moyenne annuelle de 3,9 %). Les taux d'intérêt ont été ramenés de 8,25 % en octobre à 6,75 % en janvier (au total 40 % de réduction en neuf mois selon M. Ciampi) et seront sans doute de nouveau baissés prochainement. La lire est revenue dans le SME (système monétaire européen) le 24 novembre et sa parité avec le deutschemark s'est remarquablement maintenue aux alentours du cours pivot de 990 lires. Le choix de ce taux élevé et sa bonne tenue sont pour M. Ciampi la démonstration que l'Italie a non seulement choisi la stabilité au détriment de la compétitivité mais qu'elle a retrouvé une certaine confiance internationale.

L'« ANNÉE DE LA VÉRITÉ »

Restent les points noirs. Tout d'abord la croissance : elle a été faible en 1996 (0,8 %) et les experts tablent sur 1,2 %, au maximum 1,5 % cette année alors que le gouvernement espère 2 %. Ensuite la dette publique : 123,4 % du PIB, l'une des plus élevées d'Europe avec celle de la Belgique ; et surtout le déficit public qui se situera aux alentours de 7 % par rapport au PIB en 1996, selon le ministre. Bruxelles estime que 3 % est un chiffre atteignable cette année mais les sacrifices à consentir seront lourds. Faut-il mourir pour les 3 %, le critère fixé par le traité de Maastricht ? La question commence à être à l'ordre du jour en Italie. L'opinion publique traduit des signes de ras-le-bol face à « la dictature financière » imposée par Maastricht, d'autant que les efforts consentis ne paraissent pas être payés de retour.

Il est vrai que l'écart entre 7 % et 3 % ne sera pas facile à combler même si la loi de finances 1997 va permettre de faire des progrès indéniables. Apparemment, ce tour de force ne semble pas préoccuper le gouvernement, qui s'apprête à mettre en chantier pour le mois de mars une « manœuvre » additionnelle, sorte de loi de finances rectificative.

Le pouvoir assure qu'elle ne comportera aucune nouvelle taxe mais seulement des coupes budgétaires (15 000 à 20 000 milliards de lires, soit 50 à 65 milliards de francs) dont le choix n'a pas encore été défini mais qui ne sera pas facile à réaliser. Les alliés communistes du gouvernement (Rifondazione comunista) risquent de pousser des hauts cris lorsque les restrictions supplémentaires seront annoncées. Le gouvernement de Romano Prodi a également envisagé d'avancer au mois de juin le projet de loi de finances 1998 et tente d'y associer l'opposition. Afin de démontrer, si besoin était, que tout sera mis en œuvre pour franchir un cap considéré comme vital.

Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir mais le gouvernement déclare, à qui veut l'entendre, que « *la voie qui mène à la convergence est*, selon M. Ciampi, *une voie longue mais unique* ». « *Les mesures prises ne doivent pas donner de résultats sur un an mais sur une longue période : voilà le défi* », a fait remarquer Michel Camdessus, président du Fonds monétaire international, au quotidien économique *Il sole-24 ore*. La principale difficulté pour le gouvernement de Romano Prodi est de convaincre ses interlocuteurs que l'effort correspond à un désir profond et non à une velléité à court terme. C'est pour cela que l'année 1997 a été déclarée par M. Prodi « *année de la vérité* ».

Sur le plan intérieur, l'impôt européen n'a suscité qu'une légère grogne mais pas de véritable refus. Il faudra encore franchir des étapes difficiles pour être en mesure de gagner la campagne de Maastricht. Les « hou-hou » qui ont perturbé l'ouverture, par Romano Prodi, des championnats du monde de ski, à Sestrières, dimanche, sont-ils un signe avant-coureur d'une contestation plus large ?

La veille, Massimo d'Alema, chef du Parti démocratique de la gauche (PDS), la principale formation du gouvernement, avait dit : « *Nous devons porter dans l'Europe une Italie assainie et vivante, pas sa dépouille mortelle.* » Mourir pour les 3 % sans que les partenaires reconnaissent que le combat a été sincère ou patienter, sans en faire un drame, comme le suggère Cesare Romiti, le président de Fiat : le débat n'est pas nouveau mais il se développe. Vendredi, Romano Prodi ira dire au chancelier Kohl que l'Italie mérite véritablement de faire partie du premier train de l'euro, que tout a été fait pour y parvenir, que certains résultats sont déjà là, que sans l'Italie l'Europe économique et monétaire ne sera pas l'Europe.

Michel Bôle-Richard

Eurostat donne sa bénédiction à Rome

Eurostat a donné satisfaction au gouvernement italien, lundi 3 février, sur sa nouvelle façon d'enregistrer les intérêts des « bons postaux » et autres titres publics, permettant à Rome de confirmer que son déficit budgétaire pour l'année 1997 ne dépasserait pas 3 % du PIB, le plafond autorisé par les critères de Maastricht – contre 3,3 % avec l'ancienne méthode de calcul. L'Office des statistiques européen avait été saisi par plusieurs pays de demandes de clarification sur des opérations comptables. Cette décision *« démontre clairement que l'Italie n'a adopté aucune mesure pour enjoliver ses comptes »*, a estimé le ministère italien du Trésor. Les résultats attendus de l'examen en conformité de l'ensemble du budget italien doivent être rendus dans les jours à venir. Le gouvernement Prodi a été critiqué pour avoir réduit son déficit par un impôt spécial *« européen »*, jugé un peu trop *« providentiel »* par certains partenaires.

Le PDG de Siemens assure que « ce serait une grave erreur » de bouleverser le calendrier

DAVOS
de notre envoyé spécial

« *L'euro se fera à la date prévue. Ce serait une grave erreur que de la reporter.* » Aux doutes émis par quelques banquiers allemands à Davos (Suisse), lors du Forum de l'économie mondiale (30 janvier-4 février), Heinrich Van Pierer, le PDG, allemand, de Siemens, l'un des tout premiers groupes industriels européens, répond, dans l'entretien qu'il a accordé au *Monde*, par un plaidoyer sans faille en faveur de l'euro. Il souhaite en outre un renforcement de la coopération industrielle entre la France et l'Allemagne.

« *Le monde des affaires européen a un besoin urgent de la monnaie unique* », estime le patron du géant allemand de l'électricité et de l'électronique (390 000 salariés dans le monde, 62 milliards de dollars de chiffre d'affaires). M. Van Pierer voit dans l'euro, et il s'en réjouit, un pas de plus vers l'union politique. L'euro est cependant, surtout pour les entreprises, une source d'économie (il leur permettra une réduction de leurs coûts de transactions) et dopera leurs activités : « *L'euro va dynamiser le commerce au sein de l'Europe et y favoriser ainsi la croissance et l'emploi.* » « *La monnaie unique sera enfin*, ajoute-t-il, *un facteur de stabilité monétaire si un nombre suffisamment grand de pays peuvent y participer.* »

Les industriels allemands ayant eux aussi souffert de dévaluations compétitives récentes, M. Van Pierer préférerait que l'Italie – ainsi que l'Espagne – puisse adopter l'euro dès le 1er janvier 1999. « *L'Italie est un grand marché, elle a été membre fondateur du marché commun et a beaucoup travaillé à la promotion de l'euro* », rappelle M. Van Pierer. Il avoue cependant être également sensible aux arguments des banquiers allemands. Comprenant la situation psychologique difficile dans laquelle pourrait se trouver l'Italie, il juge néanmoins absolument « *indispensable* » le strict respect des critères de convergence définis par le traité de Maastricht.

S'ils doivent se préoccuper de la situation de leurs partenaires, Paris et Bonn devraient cependant, aux yeux de M. Van Pierer, développer entre eux une collaboration privilégiée. Si le patron de Siemens n'affiche aucune rancœur après les mésaventures qu'il a connues, il y a quelques semaines, lorsqu'à Paris on travaillait au rapprochement d'Alcatel et de Framatome, il regrette cependant qu'entre les deux pays les bonnes relations politiques ne trouvent pas leur expression dans l'industrie. « *Il faut améliorer et renforcer la coopération industrielle entre les deux pays* », estime-t-il.

INNOVER

Alors qu'à Davos nombre d'investisseurs internationaux continuaient de se plaindre du manque de compétitivité de l'Europe, et de l'Allemagne en particulier, M. Van Pierer juge, lui, qu'il y a souvent exagération en ce domaine. Il affirme que l'Europe a commencé à réagir : les entreprises comme les gouvernements. En Allemagne, « *les entreprises doivent faire des efforts de productivité*, explique-t-il. *Elles doivent retrouver le chemin de la croissance et aller là où celle-ci existe. Elles doivent enfin faire, et c'est à ses yeux le plus important, un effort exceptionnel en faveur de l'innovation* ». Pour que la « *localisation allemande* » retrouve de sa compétitivité, le gouvernement doit aussi réduire le coût du travail et réformer pour cela l'ensemble des systèmes de protection sociale et la fiscalité du pays. L'Allemagne, et au-delà l'Europe, doivent-elles adopter le « modèle américain » ? Il rejette cette perspective : « *Nous ne devons pas importer un modèle, chacun a sa culture, chacun a ses traditions, mais chercher à apprendre chez les autres ce qu'ils ont de meilleur* » Deux éléments méritent d'être retenus : « *l'ouverture et la flexibilité des marchés* ». Il voudrait aussi que des Bill Gates en grand nombre puissent naître en Europe. Il n'est pas sûr que ce soit possible. Les obstacles, ce sont une réglementation trop riche, des impôts trop lourds et des mentalités qui n'évoluent pas assez vite.

Erik Izraelewicz

La prudence du numéro deux du SPD

Gerhard Schröder, ministre-président de Basse-Saxe et numéro deux du Parti social-démocrate allemand, se prononce à nouveau pour un ajournement de la monnaie unique européenne : *« Avec 18 millions de chômeurs en Europe, l'intervention des Etats s'impose pour relancer l'économie*, a-t-il déclaré dans un entretien publié par *Le Figaro* du mardi 4 février. *Mais la sauvegarde de la stabilité pour réaliser l'UEM s'y oppose. Ne serait-il pas raisonnable de tenir compte de l'emploi et d'attendre une conjoncture plus favorable ?* (...) *J'aurais préféré que l'on conserve la première ébauche du traité de Maastricht qui préconisait une progression simultanée vers une monnaie commune et vers l'intégration politique. Cette condition de base n'étant pas réalisée, je doute que la date puisse être tenue.* » M. Schröder est aussi sceptique quant à la participation de l'Italie : *« C'est peut-être conseillé politiquement* (...), *mais l'adhésion immédiate déstabiliserait considérablement l'euro*.»

M. Fabius est partisan d'un vote au Parlement

DAVOS
de notre envoyé spécial

De franco-allemand, le débat sur l'euro s'est transformé à Davos (Suisse) en débat franco-français. Alors que les dirigeants européens participant au forum de l'économie mondiale se sont efforcés de rassurer les industriels présents, Laurent Fabius, le président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, a avancé une idée qui a provoqué une vive réaction de la part d'Alain Lamassoure, ministre du budget et porte-parole du gouvernement.

M. Fabius a expliqué que la décision portant sur l'euro relèverait du gouvernement issu des prochaines élections législatives et qu'elle devrait donner lieu à un vote au Parlement. Il s'est interrogé sur la confrontation entre l'agenda de la monnaie unique et les calendriers électoraux français et allemand. Il a rappelé que la décision concernant les monnaies participant au premier train de l'euro serait prise au printemps 1998 au moment même où devraient, normalement, avoir lieu les élections françaises, et à quelques mois des élections allemandes prévues en octobre.

Tout en rappelant les conditions posées par les socialistes pour leur soutien à l'union monétaire – la participation des pays du sud de l'Europe notamment – il a expliqué que la décision du Conseil européen devrait faire l'objet, après les élections, d'un vote au Parlement et être ensuite approuvée par le gouvernement issu des législatives. Laurent Fabius estime que le référendum de 1992 sur le Traité de Maastricht portait sur « *le principe* » de la monnaie unique et, comme dans d'autres pays, « *ses modalités* » devront, à leur tour, être débattues et faire l'objet d'un vote démocratique. Craignant que tout cela ne conduise à mettre l'euro au centre de la prochaine campagne électorale, avec les risques que cela comporterait à ses yeux, Alain Lamassoure, le représentant du gouvernement français, s'est vivement opposé à cette proposition.

Au sein du monde des affaires, une nouvelle vague de scepticisme s'est exprimée cette année à Davos sur l'euro. Ulrich Cartellieri, l'un des membres du directoire de la Deutsche Bank a ainsi estimé que les divisions entre la France et l'Allemagne sur le rôle de la monnaie pourraient remettre en cause le succès de l'opération.

Un autre banquier allemand, Ernst-Moritz Lipp, a annoncé d'importantes « *turbulences* » dans les mois à venir, notamment lorsque les marchés réaliseront que les pays du sud de l'Europe, comme l'Italie, ne pourront pas, selon lui, faire partie du premier train de l'euro.

E. I.

Aimable dialogue de sourds entre M. Juppé et M. Major

LONDRES
de nos envoyés spéciaux

Alain Juppé a eu, lundi 3 février, trois heures d'entretien avec son homologue britannique, John Major. Les deux premiers ministres sont d'accord sur de nombreux problèmes internationaux, et même sur certains aspects de la construction européenne. Mais, sur la monnaie unique et la politique économique et sociale, Alain Juppé et John Major semblent avoir poursuivi – amicalement – le dialogue de sourds qui caractérise les relations entre Londres et ses partenaires européens. Ainsi, M. Juppé s'est-il déclaré « *profondément convaincu que la monnaie unique sera mise en place en 1998 et que la France sera prête* ». Il est dans l'intérêt de tous les partenaires, britanniques compris, d'y participer.

Nous ne sommes absolument pas convaincus que les pays européens seront prêts en 1999, et nous avons des doutes sur les méthodes employées, a répliqué, en substance, M. Major sur le perron du 10 Downing street. Il a d'ailleurs été relayé, lundi soir, par le gouverneur de la Banque d'Angleterre, Eddie George, qui a prôné à Londres, devant un parterre de banquiers, le report du lancement de la monnaie unique si les critères de convergence économiques entre Etats fixés par le traité de Maastricht ne sont pas atteints « *de façon durable, en substance et pas seulement dans la forme* ». Eddie George a ajouté qu'il « *serait meilleur pour l'Europe dans son ensemble de retarder* [le lancement] *juqu'au moment où nous serons plus confiants d'aboutir à une fin heureuse* ».

NON À LA « FLEXIBILITÉ »

Le premier ministre français a estimé qu'il « *faut toujours écouter un partenaire qui, dans les domaines économique, monétaire et financier, a un certain savoir-faire* », avant d'ajouter, face au modèle que les Britanniques mettent en avant : « *la flexibilité n'est pas un mot de mon vocabulaire* ».

Quelques jours avant son arrivée, des sources gouvernementales britanniques avaient insisté sur « *les difficultés qu'ont reconnues les Français dans les réformes structurelles* ». M. Juppé pourrait, avaient-elles ajouté, tirer intérêt de « *la manière dont le Royaume-Uni s'est débrouillé ces dernières années pour entreprendre de telles réformes, et de notre expérience de la flexibilité des marchés* ». Il faut dire que les Britanniques – qui disposent d'une clause d'exemption à l'Union monétaire – sont déjà en campagne électorale et que M. Major a choisi comme terrain de bataille le scepticisme à l'égard de l'approfondissement de la construction européenne.

Patrice de Beer et Olivier Biffaud

Le rêve capitaliste de l'Albanie a provoqué la détresse de centaines de milliers d'épargnants

Le pays se réveille dans la douleur après l'effondrement des sociétés financières « pyramidales »

Le gouvernement devait à partir du 5 février commencer à rendre de l'argent aux emprunteurs spoliés par la chute des sociétés d'épargne « pyramidales ». Mais cette crise a révélé une bien étrange Albanie, entraînée par l'ultralibéralisme dans une quête insensée de l'argent facile. Une Albanie qui émerge de *« cinq années d'hystérie collective bâties autour d'un mensonge »*, selon le commentaire d'une journaliste de Tirana.

TIRANA
de notre envoyé spécial

Dans la salle enfumée, une voix féminine et sensuelle annonce : *« 24, 47, 5... »* Les gens vérifient leurs tickets en silence. Soudain, un homme crie *« Bingo ! »*. Exclamations. Chacun allume une cigarette. Les portes s'ouvrent, de nouveaux « clients » peuvent entrer. Le Ylli Bingo est la plus grande salle de jeu de Tirana, située dans l'ancien théâtre, où tragédies et opéras ne sont plus joués depuis longtemps. *« Nous sommes devenus un peuple qui ne travaille jamais et vit dans les cafés »*, dénonce un porte-parole du Parti socialiste, Kastriot Islami. Avec la chute de trois sociétés financières et la mort annoncée des survivantes, l'Albanie se réveille dans la douleur.

REPORTAGE
Un tiers du PIB serait parti en fumée après l'effondrement des sociétés d'épargne

Créées par des Albanais rusés, les « pyramides financières » proposaient aux épargnants des rémunérations extraordinairement élevées (de 35 % à 100 % par mois). L'apport croissant de nouveaux dépôts permettait de payer ceux qui réclamaient leur mise de départ. Le plus souvent, les Albanais se contentaient de prélever sur leurs intérêts ce dont ils avaient besoin pour vivre, et conservaient l'essentiel de leurs économies dans les « pyramides ». L'effondrement des sociétés d'épargne a laissé des centaines de milliers d'épargnants démunis. Un tiers des Albanais auraient été piégés, ce qui signifie que 70 % à 80 % des foyers sont touchés. Un milliard de dollars (un tiers du PNB) serait parti vers les sociétés frauduleuses.

Afin d'investir chez Sude, Populi, Xhaferri, Vefa ou Kamberi, de déposer chaque mois un peu plus d'argent à des guichets installés dans les rues, les Albanais ont vendu leurs biens. Appartements et voitures ont parfois été liquidés ; des paysans se sont séparés de leurs troupeaux, voire de leurs terres, récemment privatisées. Des familles ont englouti l'argent que leur envoyaient leurs enfants émigrés en Grèce ou en Italie. Deux hommes se sont suicidés en apprenant la fermeture des « pyramides » Populi et Xhaferri.

« Certains ont cru que le capitalisme absolu était de s'endormir sur ses rentes, analyse un économiste européen. *La fin des "pyramides" est en fait la meilleure chose qui pouvait arriver à ce pays. Après l'effondrement total du noyau industriel dans les années 91-92 et l'effondrement des sociétés pyramidales, les gens vont enfin se réveiller. L'époque du libéralisme incontrôlé et incontrôlable est finie. Je crois à un boom économique dans les prochaines années. La crise actuelle n'est pas une véritable crise. »*

L'optimisme de certains analystes occidentaux contraste avec le climat à Tirana. Après les violentes protestations qui ont suivi la fermeture de Sude, Populi et Xhaferri, après la répression et les vagues d'arrestations menées par le gouvernement, les habitants du pays des Aigles ne savent plus à quel saint se vouer. Leur rêve capitaliste s'effondre brutalement.

SENTIMENT DE TRAHISON

La société albanaise a certes considérablement évolué depuis 1990, date du renversement du régime communiste le plus fermé de la planète. Les fameux bunkers, qui sont 730 000 dispersés dans le pays, ne symbolisent plus un pays qui n'aspire désormais qu'à s'ouvrir sur le monde. Le sentiment de trahison est cependant très fort au sein de la population, tant les sociétés d'épargne étaient liées avec le gouvernement et le Parti démocratique au pouvoir.

En 1996, le drapeau de Vefa, la plus importante compagnie financière, trônait à côté du drapeau du Parti démocratique, le soir de la victoire aux élections parlementaires (dont les résultats ne furent pas reconnus par l'opposition). *« Vefa illustrait le miracle du capitalisme, le miracle albanais, un pays qui s'arrachait enfin de la misère,* commente un journaliste. *Les épargnants étaient convaincus que le gouvernement garantirait le fonctionnement de ces sociétés. Ils furent naïfs de croire que cette situation allait durer, que le monde occidental vivait ainsi. »*

Les partis d'opposition, notamment le Parti socialiste et l'Alliance démocratique, dénoncent violemment le programme mis en œuvre par le gouvernement du président Sali Berisha. *« L'Albanie a vécu avec l'argent sale des ventes d'armes et des trafics avec l'ex-Yougoslavie, et avec l'argent de la diaspora installée en Grèce et en Italie. Puis le gouvernement a encouragé la création des "pyramides"*, accuse Blendi Jonscha, le porte-parole de l'Alliance démocratique. *Les gens ont cru que le capitalisme arrivait en Albanie, et 50 % de l'argent du peuple a été versé à ces sociétés. Lorsque Berisha aurait dû stopper ces agissements, il avait déjà perdu le contrôle de la situation. Trop de gens du gouvernement et de son parti étaient liés à ces firmes. De plus, les échéances électorales de 1996 approchaient. Cette année, la Banque mondiale et le FMI ont clairement indiqué qu'il fallait briser ce système. »*

Tritan Shehu, le vice-premier ministre albanais, titulaire du portefeuille des affaires étrangères, dément cette version des faits. *« C'était des activités privées. Notre but est de stimuler les initiatives privées,* dit-il. *Dès qu'une première société s'est effondrée, le gouvernement a réagi immédiatement en gelant l'argent placé dans les banques. Nous sommes résolus à détruire ces épargnes pyramidales, car ce n'est pas l'avenir de l'Albanie. Notre avenir, c'est la production, et on va travailler de plus en plus. L'Albanie affronte ces problèmes pour la première fois, nous avons un réel manque d'expérience. N'oubliez pas que les gens, il y a cinq ans, avaient faim dans ce pays... »*

« TOUS DEVENUS FOUS ! »

Le gouvernement devait commencer à redistribuer l'argent aux emprunteurs à partir du 5 février, soit en argent liquide soit en livrets d'épargne. Il craint cependant que les épargnants ne soient guère satisfaits. Non seulement ils ne toucheront jamais les intérêts promis, mais les Albanais n'ont guère confiance en des livrets qui n'ont pas l'odeur du cash. De plus, les banques ne détiennent qu'une partie de l'argent de Populi et Xhaferri. La patronne de Sude, « la Gitane », n'a jamais placé un centime dans un établissement bancaire, et nul ne sait où l'argent a disparu.

Dans le centre de Tirana, le parc Rinia (Jeunesse) a été rasé. Trônent dorénavant des cafés et des boutiques de jeux vidéo. Des gamins vendent des cassettes de musique anglo-saxone et des cigarettes occidentales ; ils ne vont plus à l'école. *« Notre "rêve américain" s'écroule,* dit un homme. *J'ai voté pour Berisha parce qu'il nous promettait la liberté. Aujourd'hui, nous n'avons ni un Etat démocratique ni une économie stable. Nous avons une société d'argent facile et de vitrines de Bingo. »*

Ceux qui se plaignent aujourd'hui de l'inaction gouvernementale, notamment l'opposition et la rare presse indépendante, n'avaient pas dénoncé le système financier auparavant. *« Evidemment, puisqu'ils avaient placé leur argent au même endroit,* poursuit-il. *Nous sommes tous devenus fous ! L'Albanie n'a plus aucune valeur et n'a pas su construire sa libéralisation. »* Et si les manifestants protestaient récemment contre le gouvernement, ce n'était nullement pour réclamer la transparence de la vie économique ou un regain de morale politique. Les banderoles affirmaient simplement : *« Nous voulons notre argent ! »*

Rémy Ourdan

Un Etat très pauvre

Président de la République	Sali Berisha
Nature du régime	Parlementaire
Superficie	28 748 km²
Capitale	Tirana
Population	3,5 millions
Religion	80 % musulmane

Economie (1995)

PNB	1,4 milliard de $
PNB/hab.	400 $
Taux d'inflation (96)	20 %
Taux de chômage	15,8 %
Monnaie	nouveau lek (0,051 F)

La répression policière se poursuit à Belgrade

Plus de 50 000 manifestants étaient rassemblés lundi place de la République. Vuk Draskovic a appelé à une grève générale

APRÈS la violente intervention des forces de l'ordre contre les manifestants, dimanche 2 février à Belgrade, plus de 50 000 personnes sont à nouveau descendues dans la rue, lundi, et quelques accrochages ont eu lieu avec la police anti-émeutes.

L'un des dirigeants de l'opposition, Vuk Draskovic (président du Mouvement du renouveau serbe), a accusé le régime du président Slobodan Milosevic de *« barbarie »*, et appelé la population à la désobéissance civile et à la grève. *« Après tous les crimes contre le peuple serbe, ce régime n'en a plus qu'un à commettre, le bain de sang »*, a lancé Vuk Draskovic aux manifestants rassemblés, lundi, sur la place de la République, au centre de la capitale. *« Toutes les écoles et facultés doivent fermer leurs portes, nous ne devons pas payer nos impôts et nos factures et nous mettre en grève »*, a ajouté le dirigeant.

A la suite de ce discours, un nouveau face-à-face a quelque peu dégénéré dans les rues de Belgrade. Quelque deux cents sympathisants de l'opposition ont jeté des pierres et des bouteilles sur un cordon de sécurité sur lequel sont venus buter les participants à la manifestation. D'abord sur la défensive, les forces de l'ordre ont chargé le groupe, blessant plusieurs personnes. La nuit précédente, quatre-vingts personnes avaient reçu des soins médicaux à la suite de l'utilisation par la police, pour la première fois depuis cinq ans, de canons à eau et de gaz lacrymogènes, et une dizaine de policiers ont été blessés, la plupart par des jets de pierre.

CONDAMNATION DE L'OCCIDENT

Cette répression policière a été unanimement condamnée par les capitales occidentales. Le ministre allemand des affaires étrangères, Klaus Kinkel, a dénoncé le *« grave coup porté à la démocratie »*. Le porte-parole du département d'Etat américain, Nicholas Burns, a appelé *« la police et les autorités serbes dirigées par le président Slobodan Milosevic à faire preuve de retenue dans les rues de Belgrade »*, en estimant *« étrange de voir qu'en Europe centrale il y a encore des personnalités autoritaires qui envoient leurs casseurs matraquer les démocrates et les gens qui manifestent pacifiquement »*. Le chargé d'affaires américain à Belgrade, Richard Miles, a rencontré lundi le ministre yougoslave des affaires étrangères, Milan Milutinovic, pour le prier de faire preuve de retenue dans l'usage de la force, et s'est entretenu avec Vuk Draskovic pour lui exprimer le soutien des Etats-Unis, a précisé le porte-parole du département d'Etat.

Dans la capitale serbe, l'Eglise orthodoxe a pour sa part lancé, lundi, un appel au calme. Dans une déclaration diffusée par la radio indépendante B-92, le patriarche Pavle a appelé *« le peuple indigné, jeunes et vieux, à s'abstenir de provoquer des troubles, et ceux qui sont armés* [la police] *à être des gardiens de l'ordre et non d'un pouvoir qui, inconscient de ses actes, sombre de plus en plus »*. *« Les événements font craindre le pire »*, a poursuivi le patriarche, qui a mis en garde les autorités contre une évolution *« inutile et de plus en plus dangereuse de la situation »*.

Le maire de Belgrade, Nebojsa Covic (récemment exclu du Parti socialiste au pouvoir), s'est pour sa part déclaré *« troublé par la persécution et les coups injustifiés portés sur* [ses] *concitoyens simplement parce qu'ils proclamaient pacifiquement leurs droits »*. M. Covic a demandé aux manifestants de *« ne pas chercher à se venger et à ne pas répondre à la force par la force »*, appelant la police à ne pas oublier que face à eux se trouvent *« des citoyens pacifiques de Belgrade, pas des ennemis »*. – *(AFP, Reuter.)*

Paris invite les dirigeants de l'opposition

Le ministre français des affaires étrangères, Hervé de Charette, a annoncé, lundi 3 février, que le gouvernement avait *« décidé d'inviter les trois dirigeants de l'opposition démocratique de Belgrade, Zoran Djindjic, Vuk Draskovic et Vesna Pesic, à se rendre à Paris dès que possible »*. *« Cette invitation vaut reconnaissance de la coalition d'opposition Zajedno* [Ensemble] *qui, au fil des semaines passées, a montré sa maturité politique »*, a indiqué le ministre. Hervé de Charette a aussi condamné *« avec une extrême fermeté »* la violente répression des forces de police de Belgrade contre les manifestants, en indiquant que la France *« met solennellement en garde les autorités serbes contre une dérive violente qui ne peut que déboucher sur une issue catastrophique pour leur pays »*.

Le parti indépendantiste basque Herri Batasuna entre en rébellion contre la justice espagnole

MADRID
de notre correspondante

Cités à comparaître par petits groupes, devant le Tribunal suprême, la plus haute juridiction du pays, entre le 3 et le 18 février, les vingt-cinq membres de la direction collégiale du parti indépendantiste basque Herri Batasuna ont décidé de se rebeller contre la justice espagnole, en ne se présentant pas.

Nous n'irons devant cette justice *« étrangère »*, ont-ils fait savoir, que *« contraints et forcés, par la violence »*. Ce n'est pas la première fois que ce petit parti, qui recueille entre 12 % et 13 % des voix au Pays basque, fait la sourde oreille aux injonctions des juges espagnols qui l'accusent de faire, de plus en plus ouvertement, la propagande de l'ETA. Seulement, cette fois, l'affaire est plus grave.

Deux des dirigeants de Herri Batasuna, un porte-parole, Floren Aoiz, ainsi que le parlementaire Adolfo Araiz, ont été arrêtés à Pampelune, lundi 3 février en fin d'après-midi. Au lieu de se présenter à la convocation du Tribunal suprême, ce même jour à Madrid, ils avaient préféré tenir une conférence de presse en Navarre. Ils devraient être mis à la disposition des juges ce mardi. Ce qu'on leur reproche, à eux comme aux vingt-trois autres, c'est d'avoir diffusé, durant la campagne électorale pour les législatives, au printemps 1996, *une bande vidéo où l'on voyait des* militants de l'ETA, encapuchonnés comme à leur habitude, faire tranquillement l'apologie de leur organisation séparatiste. De même, à la suite de deux *attentats* meurtriers de l'ETA, contre l'ancien président du Tribunal constitutionnel, Francisco Tomas y Valiente, et l'avocat Fernando Mugica, le parti indépendantiste avait publié un communiqué, dont les termes semblaient justifier la violence commise.

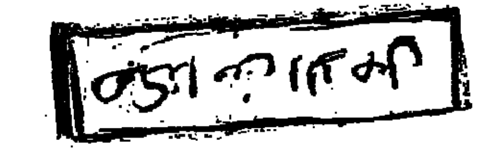
UN RÔLE POPULAIRE

Cités comme « accusés » – prélude à une éventuelle inculpation formelle – pour *« collaboration avec une bande armée »*, les dirigeants de Herri Batasuna risquent théoriquement un minimum de cinq ans de prison. Mais jusqu'où pourra aller cette surenchère d'intimidation entre le parti indépendantiste basque et la justice espagnole ? Jusqu'ici un autre porte-parole, et responsable légal de Herri Batasuna, Jon Idigoras, pour refus d'obtempérer à la convocation du juge au début de « l'affaire » de la vidéo de l'ETA, s'était retrouvé quatre mois en prison, en 1996. D'autres militants avaient été amenés de force devant les tribunaux. Mais jamais l'ensemble de la direction du parti n'avait été pareillement visée. Aussi, l'opinion et la classe politique *restent-elles divisées*, et le ministre de la justice, Margarita Mariscal de Gante, est bien empêtrée, comme elle le souligne elle-même, dans son double désir de *« prudence et de fermeté »*. Arrêter, au fur et à mesure des convocations judiciaires non suivies d'effet, toutes les fortes têtes de Herri Batasuna, n'aura sans doute pas l'effet escompté par une *justice décidée* à se faire respecter. Au contraire, le parti pourrait en sortir « victime ». Un rôle populaire, que les images de la télévision, montrant ses militants, traînés par la police vers les juges, ne pourraient que renforcer.

En attendant, force est de constater que le parti, depuis le remaniement de sa direction en décembre 1995 au profit d'éléments plus radicaux, est souvent au centre de la tension qui règne à l'heure actuelle au Pays basque.

Il y a quelques semaines, Herri Batasuna avait manifesté contre certains industriels basques qui refusent de payer « l'impôt révolutionnaire » pour aider l'ETA. Et la pression s'est exercée récemment, contre six juges d'Alava, accusés nommément d'être *« peu objectifs »*.

Marie-Claude Decamps



Zaïre : la chute de Kalémié permet aux rebelles d'occuper en partie les quatre provinces orientales

Le président Mobutu cherche un appui militaire auprès du Maroc

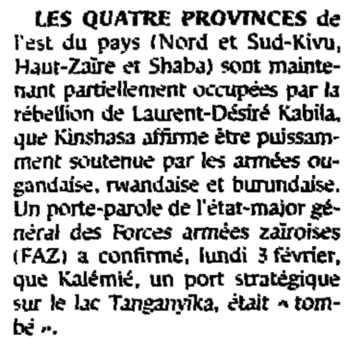
Les rebelles du Zaïre, dirigés par Laurent-Désiré Kabila, continuent leur progression dans l'est du pays. Kinshasa a admis, lundi 3 février, avoir perdu le contrôle de Kalémié, un port stratégique situé sur le lac Tanganyika. En prenant cette ville, les rebelles sont entrés dans la province minière du Shaba, s'ouvrant ainsi des accès vers le sud et le centre du pays grâce aux voies ferroviaires.

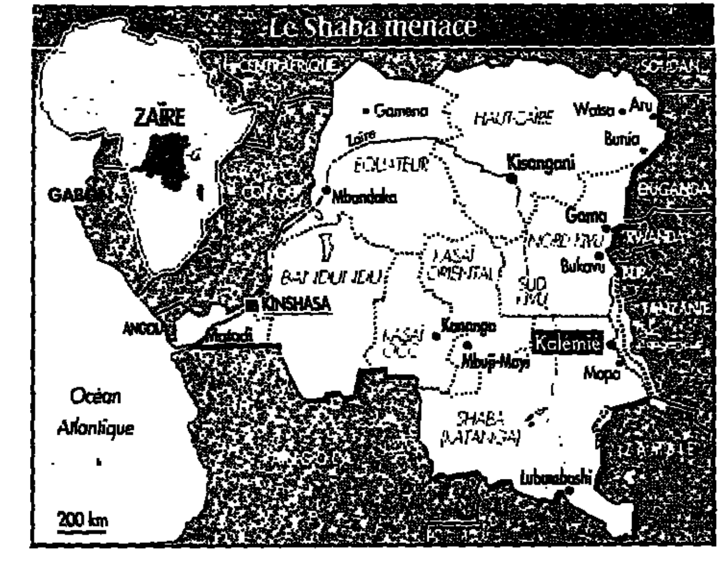
LES QUATRE PROVINCES de l'est du pays (Nord et Sud-Kivu, Haut-Zaïre et Shaba) sont maintenant partiellement occupées par la rébellion de Laurent-Désiré Kabila, que Kinshasa affirme être puissamment soutenue par les armées ougandaise, rwandaise et burundaise. Un porte-parole de l'état-major général des Forces armées zaïroises (FAZ) a confirmé, lundi 3 février, que Kalémié, un port stratégique sur le lac Tanganyika, était « tombé ».

Le porte-parole n'a pas donné de détails sur la chute de cette ville qui permet à la rébellion de prendre pied dans la province du Shaba. Ce succès donne aux rebelles accès à un réseau ferroviaire desservant les grandes localités de cette province, productrice de cuivre et de cobalt, notamment Kamina et Lubumbashi, capitale du Shaba, à l'ouest et au sud de Kalémié, ainsi qu'à la province diamantifère du Kasaï oriental.

Les rebelles tiennent désormais une bande longue d'environ 800 kilomètres bordant les frontières de l'Ouganda, du Rwanda, du Burundi et de la Tanzanie. Selon des sources recueillies à Lumumbashi, la cinquantaine d'expatriés qui travaillaient à Kalémié, dans les secteurs de la brasserie, de la cimenterie, du tabac et du chemin de fer, ont été évacués au cours des deux derniers jours.

La perte de Kalemié constitue un nouveau revers pour le Zaïre, dont le gouvernement avait annoncé le 22 janvier le début « *de la contre-offensive totale et foudroyante* » de ses forces armées dans l'est du pays. Depuis lors et en dépit d'une opération de reconquête dans le secteur de Walikale (nord-Kivu), les FAZ sont restées dans une position défensive désespérée, tentant de contenir la progression des forces rebelles.





PROBLÈMES LOGISTIQUES

L'armée zaïroise connaît de graves problèmes logistiques et financiers. Le général Mahelé, le chef d'état-major des FAZ, a passé la semaine dernière à Kinshasa, faisant le siège du gouvernement afin d'obtenir les dotations nécessaires pour maintenir au moins une ligne de front, si ce n'est pour conduire une contre-offensive. L'embargo européen sur les armes et le matériel militaire qui frappe le Zaïre depuis 1993 est « *un gros handicap* », a estimé un officier supérieur cantonné à Kisangani (Haut-Zaïre), qui compare son pays à « *un boxeur qui se battrait les mains attachées dans le dos* ».

Selon lui, les rebelles disposent de matériel de communication et d'écoute qui ne peut être mis en œuvre que par une armée organisée disposant de techniciens formés à l'utilisation du matériel moderne. L'Ouganda, le Rwanda et le Burundi, alliés de Laurent-Désiré Kabila et dénoncés par Kinshasa pour leur participation aux combats, ont toujours nié leur présence sur le terrain. La télévision zaïroise a cependant montré, au cours du week end, des personnes présentées comme des soldats ougandais et rwandais capturés dans les zones de combat.

Au nord-est du pays, des renforts en hommes et en munitions ont été acheminés par avion à Watsa, où des combats ont toujours lieu. Une colonne a été dépêchée vers Bafwasende pour assurer le contrôle de ce nœud routier vers le nord-ouest. La ville de Buta, située au nord de Kisangani, aurait été totalement pillée courant janvier par un millier de soldats déserteurs qui progresseraient vers l'ouest, semant la désolation sur leur passage.

Pour tenter de faire face à la situation, le Zaïre a décidé de solliciter l'appui diplomatique, militaire et financier de pays amis. Le président Mobutu Sese Seko a quitté, lundi, la France, où il séjournait en raison de son état de santé, à destination du Maroc pour s'entretenir avec le roi Hassan II. M. Mobutu, qui devrait regagner le Zaïre jeudi, et le souverain marocain entretiennent de longue date des liens d'amitié. Le Maroc était déjà intervenu au Zaïre, aux côtés de la France et de l'Egypte, lors de la guerre du Shaba en 1977, dépêchant sur place un contingent de 1 500 hommes. L'année suivante, ils avaient relayé les Français et les Belges parachutés sur Kolwezi à la suite d'une nouvelle insurrection.

De Goma, où il a établi son état-major, Laurent-Désiré Kabila a lancé un ultimatum aux autorités zaïroises, leur donnant jusqu'au 21 février pour « *commencer des négociations* ». En cas de refus, les rebelles lanceront « *une offensive généralisée* » sur le reste du pays, a-t-il précisé. La semaine dernière, M. Kabila s'était enorgueilli d'entretenir « *des relations très amicales avec Kigali et Kampala* ». De leur côté, les autorités de Kinshasa ont toujours refusé les offres de négociation de la rébellion, se fixant comme priorité la reconquête des territoires perdus. – *(AFP, Reuter.)*

Benyamin Nétanyahou invite le pape à Jérusalem

Jean Paul II souhaite des progrès sur la question du statut de la Ville sainte avant d'effectuer son pèlerinage

ROME
de notre correspondant

« *Dieu bénit Israël* », a été la seule réponse de Jean Paul II à la nouvelle invitation à se rendre à Jérusalem que lui a lancée Benyamin Nétanyahou à l'issue de sa première visite au Vatican, lundi 3 février. Le premier ministre israélien avait exprimé le souhait que ce voyage puisse se faire le plus rapidement possible ou au moins, comme le pape en a lui-même exprimé l'intention, avant le « jubilé » de l'an 2000 célébré par l'Eglise catholique. Apparemment, au cours de son tête-à-tête de vingt minutes, il n'a pas obtenu d'engagement de la part du pape, qui avait déjà été sollicité par les précédents premiers ministres et par le grand rabbin Lau de Jérusalem, en 1993, de se rendre en Israël.

Le communiqué du Saint-Siège ne donne pas non plus de réponse sur l'éventualité d'un voyage de Jean Paul II, ni ne mentionne même la question du statut de Jérusalem. Depuis la signature, le 30 décembre 1993, de l'« *accord fondamental* » qui a ouvert la porte aux relations diplomatiques entre le Vatican et Jérusalem, le délicat dossier de la garantie d'accès aux Lieux saints n'a guère évolué. Israël considère Jésuralem comme sa capitale, tandis que le Saint-Siège maintient sa revendication d'un statut particulier, reconnu internationalement, en faveur des trois religions présentes au cœur de la vieille ville.

Benyamin Néthanyahou a assuré Jean Paul II de sa volonté de garantir toutes les libertés religieuses. Il l'a répété lors de ses entretiens avec le secrétaire d'Etat du Vatican, le cardinal Angelo Sodano, et avec Mgr Jean-Louis Tauran, responsable des rapports avec les Etats. Mais cela ne saurait suffire. Karol Wojtyla ne s'est rendu qu'une fois à Jérusalem en 1963, alors qu'il n'était encore qu'évêque à Cracovie. Il attendra sans doute que des progrès soient réalisés sur la question du statut de Jérusalem pour effectuer le pèlerinage tant désiré.

« DÉTERMINÉ ET CONFIANT »

Cette visite officielle a également permis au dirigeant israélien de faire le point sur les négociations avec les Palestiniens, tant avec le pape qu'avec les autorités italiennes. Lamberto Dini, ministre des affaires étrangères, a trouvé son interlocuteur « *extrêmement déterminé et confiant* » en raison de la signature des accords d'Hébron. Avec le président du conseil, Romano Prodi, la discussion a porté davantage sur les questions économiques, notamment sur la manière dont l'Europe peut contribuer au processus de paix par les investissements en Israël. De cela, il devait être également question, mardi matin 4 février, lors d'une rencontre avec Silvio Berlusconi. La presse italienne a prêté à Benyamin Nétanyahou l'intention de demander des conseils au magnat de la télévision sur la manière de privatiser une chaîne de télévision. Cela en relation avec le scandale Roni Bar-On. L'information a officiellement été démentie par le porte-parole du chef de l'opposition.

Michel Bôle-Richard

Les Européens restent divisés sur la question des Grands Lacs

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

« *Je reviens de l'enfer : plus de 200 000 réfugiés, 35 degrés, très peu d'eau, presque pas de nourriture, un spectacle en dessous de n'importe quel seuil de dignité.* » C'est ainsi qu'Emma Bonino, commissaire européen à l'action humanitaire, a décrit, lundi 3 février, à Bruxelles, ce qu'elle avait vu la veille au camp de Tingi Tingi, dans l'est du Zaïre. Dans des conditions dramatiquement précaires, s'y trouve rassemblée une partie des Hutus rwandais, qui avaient dû fuir fin 1996 les camps où ils étaient installés depuis deux ans, au Nord et au Sud-Kivu, aux frontières du Rwanda et du Burundi.

Cette alarme, à l'adresse de la communauté internationale et, d'abord, de l'opinion européenne, jusque-là passive, a-t-elle une chance d'aboutir ? Comme en décembre, lorsque Washington torpilla la mise en œuvre de la résolution du Conseil de sécurité prévoyant l'envoi au Kivu d'une force internationale, de tels efforts risquent de se heurter à l'hostilité des Etats-Unis, ainsi qu'à la faiblesse d'une Union européenne divisée, laquelle est, sur ce dossier, à des années-lumière de la « *politique étrangère et de sécurité commune* » voulue par le traité de Maastricht.

Se ralliant au manichéisme affiché par les Américains, certains Etats membres, Grande-Bretagne en tête, condamnent sans appel le Zaïre corrompu par des décennies de « mobutisme » et continueraient volontiers à ignorer l'existence de ces centaines de milliers de réfugiés hutus et de « *déplacés* » zaïrois. L'ambassadeur des Etats-Unis à Kigali n'a-t-il pas récemment recommandé de s'abstenir de ravitailler ces réfugiés, en qui il ne veut voir que des acteurs du génocide qui, en 1994, coûta la vie à plus de 500 000 personnes au Rwanda ? « *Ce sont là des propos indignes d'un représentant d'un pays civilisé* », a affirmé Mme Bonino, invitant les « *stratèges et militaires de salon* » à se rendre à Tingi Tingi pour voir le spectacle de ces milliers de « *génocidaires* » présumés parmi lesquels on voit surtout des femmes et des jeunes enfants moribonds. « *Il est de plus en plus inadmissible que l'Union européenne se sente obligée de se plier à de telles options géostratégiques* », a-t-elle ajouté.

La visite de Mme Bonino au Zaïre pourrait avoir un effet préventif. La zone des combats, opposant les Forces armées zaïroises (FAZ) aux rebelles, se rapproche dangereusement des camps. Des patrouilles rebelles ont été détectées près de Tingi Tingi. Certaines ambassades européennes redoutent une attaque. Pour les rebelles, soutenus par l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi, ces camps de Hutus constituent un objectif militaire, car ils servent de refuges aux extrémistes de l'ancienne armée rwandaise. Une attaque pourrait être plus délicate, maintenant que l'opinion est mieux avertie.

LA THÈSE AMÉRICAINE

On est également en droit d'espérer que la mission de Mme Bonino permettra une mobilisation accrue. Critiquant la modestie des moyens mis en œuvre par les agences des Nations unies – l'Unicef exceptée –, elle a sollicité le PAM (Programme alimentaire mondial) pour qu'il fasse davantage. « *C'est dans de tels endroits que se joue la crédibilité des Nations unies* », a-t-elle souligné.

Prometteuse sur le plan humanitaire, l'intervention de la Commission européenne paraît plus aléatoire au niveau politique. Certes, les ministres des affaires étrangères des Quinze ne pourront pas éviter d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour de leur réunion des 24 et 25 février. Mais pour quel résultat ? La présidence néerlandaise ne semble pas convaincue de l'opportunité de condamner l'agression militaire rwandaise et ougandaise du Zaïre. La Haye, Londres, Dublin, veulent continuer à considérer que celle-ci n'est pas formellement prouvée. Au reste, leurs interlocuteurs de Kigali et de Kampala ne nient-ils pas farouchement la présence de leurs armées au Zaïre ?

Les régimes autoritaires, mais efficaces, en place au Rwanda et en Ouganda ont bonne presse en Europe du Nord, et l'idée de se démener pour préserver l'intégrité territoriale du Zaïre ne semble pas prioritaire. Plutôt Kagamé que Mobutu ! Ceux qui raisonnent ainsi s'alignent sur la thèse américaine, laquelle consiste à laisser les mains libres aux pouvoirs dominés par les Tutsis. Une réaction forte de l'Europe apparaît d'autant plus problématique que Washington brouille les cartes et prétend ne pas chercher à remettre en cause les frontières zaïroises.

La France, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, qui, comme la Commission, croient que le retour à la stabilité dans cette région implique le sauvetage du Zaïre, éprouveront des difficultés à faire prévaloir leur point de vue. Leur dernier espoir est de préserver le processus électoral en cours, seul moyen sans doute d'organiser de manière raisonnable l'« après-Mobutu ». Encore faudrait-il qu'on les laisse faire...

Philippe Lemaître

Nouvelle mort sous la torture dans une prison palestinienne

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Trop c'est trop. Cette fois, et c'est une première, même Frei Abou Meddeine, ministre de la justice de l'Autorité autonome de Yasser Arafat, estime que les forces palestiniennes ont « *dépassé les limites* » et réclame « *la punition des coupables* ».

Youssef Ismaïl Mahmoud El-Baba avait trente-deux ans, une épouse, plusieurs enfants. Il a été arrêté sans mandat le 3 janvier, maltraité et torturé jusqu'au 24, date à laquelle il est hospitalisé une première fois « *dans un état grave* », avant d'être rendu un peu plus tard à ses tortionnaires, qui le ramèneront aux médecins. Youssef est mort le 1er février à l'hôpital de Naplouse. Naplouse, ville autonome palestinienne, « libérée » de l'occupation israélienne il y a un an...

« ARRESTATION ILLÉGALE »

Deuxième en quinze jours, onzième depuis la mise en place de l'Autorité palestinienne en juin 1994, cette mort sous la torture, dans une prison administrée par l'OLP, provoque d'autant plus la colère des organisations palestiniennes de défense des droits de l'homme que la victime, une fois de plus, fut arrêtée, emprisonnée et maltraitée sans la moindre intervention de la justice.

M. Abou Meddeine parle d'une « *arrestation illégale* », d'une « *violation flagrante de la loi, dans la mesure où la victime, non seulement n'a jamais été présentée à un juge, mais où la police ne savait rien de cette affaire* ».

Soupçonné de malversation, le suspect, qui dirigeait une agence immobilière à Naplouse, a été arrêté un beau matin par des agents du service de renseignement militaire.

Ce service, dont les Palestiniens ignorent tout, comme ils ignorent d'ailleurs tout des neuf autres services de police ou de sécurité créés dans les zones autonomes par M. Arafat depuis son retour d'exil, n'est pas censé s'occuper d'affaires pénales *stricto sensu*. Mais les dix services existants qui comprennent, selon des estimations, plus de 40 000 hommes, pour un peu moins de deux millions de Palestiniens – résidents des zones occupées par Israël inclus –, se marchent souvent sur les pieds. Il leur est même arrivé dans le passé de régler leurs différends à coups de kalachnikov...

Selon les rapports d'Amnesty International, aussi bien que des organisations de défense des droits de l'homme israéliennes et palestiniennes, comme Betselem, El Hak ou LAW, les diverses forces de sécurité palestiniennes ont ceci en commun avec celles d'Israël qu'elles torturent souvent les personnes arrêtées dans les territoires autonomes ou occupés. Coups, longues périodes de privation de sommeil, menaces contre les familles, insultes diverses, à quoi on ajoute parfois, côté palestinien, les brûlures de cigarettes.

« *Sur plus de deux mille prisonniers politiques arrêtés et détenus par l'Autorité palestinienne au cours des deux dernières années,* écrivait en décembre 1996 Amnesty International, *un peu moins d'une centaine ont été présentés devant des cours de sûreté de l'Etat. La grande majorité des autres sont libérés après quelques jours, quelques semaines, ou des mois, sans avoir été ni inculpés ni jugés.* »

« SÉRIEUX ABUS »

Sur 3 007 prisonniers palestiniens actuellement « *incarcérés en Israël* », révélait dimanche 2 février un groupe de défense des détenus basé à Gaza (El Damir, « la conscience »), « *291 sont détenus sans procès, 357 ont moins de dix-huit ans, 28 sont des femmes, et 480 sont des malades ou des vieillards* ».

Israël aussi bien que l'Autorité palestinienne autonome, note le département d'Etat américain dans son rapport annuel sur les droits de l'homme publié la semaine dernière, se sont encore rendus coupables, en 1996, de « *sérieuses* » violations des droits de l'homme.

Patrice Claude

Amours contrariées pour les antilopes hirola du Kenya

NAIROBI
de notre correspondant

A les entendre, les pasteurs somalis du Kenya vivent une véritable histoire d'amour avec elles. Ils en parlent comme de gracieuses jeunes filles aux grands yeux noirs, dotées de pouvoirs quasi magiques comme celui de rendre leurs femmes fécondes. De plus, les antilopes hirola – car c'est d'elles qu'il s'agit – veillent comme des anges gardiens sur les troupeaux. Quand la sécheresse tarit les puits, elles migrent instinctivement vers les derniers points d'eau, et les bergers les suivent alors à la trace pour trouver de quoi abreuver leurs bêtes assoiffées.

Malheureusement, les hirola se font de plus en plus rares dans le nord-est du Kenya, qui est pourtant le dernier pays où elles subsistent. Selon les estimations des services kenyans de la faune (KWS), elles ne seraient plus que 350 contre 15 000 dans les années 50, ce qui en fait la troisième espèce la plus menacée au monde.

Elles sont décimées par les « shiftas », ces bandits, eux aussi d'ethnie somalie, qui écument la région de manière endémique, plus encore depuis que l'anarchie règne dans la Somalie voisine.

L'an dernier, les KWS ont décidé de réagir en déportant une trentaine d'antilopes 200 kilomètres plus au sud, dans le Parc national de Tsavo, un endroit mieux protégé où les bandits ne s'aventurent pas. Mal leur en a pris : les notables somalis de la région de Garissa ont accusé les services de la faune de piller leur patrimoine en les privant de ces antilopes, « *précieux porte-bonheur de la communauté* ». Selon eux, ce ne sont pas les « shiftas » qui braconnent – car « *pour un Somali, ôter la vie à une hirola est un péché capital* » – mais plutôt des soldats en poste dans la région.

Sollicitée, la justice kenyane a donné gain de cause aux Somalis, estimant que toute tribu détient le droit de jouir de son territoire et des fruits de celui-ci. Seulement, l'argument culturel (accompagné d'une pointe de nationalisme) mis en avant par les notables cacherait des intérêts plus terre-à-terre. En traînant les KWS en justice, ils espèrent obliger les responsables de la conservation de la faune à lancer dans la région de Garissa un programme de protection des hirola de grande envergure, accompagné d'intéressantes retombées financières. « *Trop coûteux compte tenu de l'insécurité* », rétorque David Western, le directeur des KWS, qui a fait appel.

Au-delà de cette polémique, « l'affaire hirola » soulève cette question : la protection d'une espèce animale en voie d'extinction est-elle du seul ressort de la communauté la plus concernée ? « *Ceci relève de l'intérêt national, voire de l'intérêt mondial !* », insiste, au contraire, M. Western. La justice kenyane pourrait lui opposer un refus et, s'ils tiennent à sauver les hirola, les KWS et leurs donateurs risquent de devoir payer le prix fort.

Jean Hélène

M. Jospin critique la réintégration de la France dans l'OTAN

PARIS. S'exprimant, lundi 3 février, au micro de RFI, Lionel Jospin a affirmé qu'il *« ne comprend pas le moment et l'objectif »* de la décision de Jacques Chirac de réintégrer la France dans les structures de l'OTAN. La position de la France, a assuré le premier secrétaire du Parti socialiste, *« était originale, elle était admise par nos partenaires. (...) Si nous avons pu avoir cette position (...) au temps du pacte de Varsovie, pourquoi ne pourrions-nous pas le faire maintenant qu'il n'y a plus de véritable menace pour nous »*, a-t-il ajouté.

Pour M. Jospin, *« c'est vraiment le plus mauvais moment pour se poser ce genre de question »* alors que l'on constate une *« tendance à l'hégémonie »* des Etats-Unis. La France, a affirmé M. Jospin, aurait dû *« définir d'abord les voies d'une sécurité européenne, qui aurait permis ensuite de poser dans des termes rénovés, évolutifs, les relations de cet ensemble avec l'OTAN. On a mis la charrue avant les bœufs »*.

Affaire Dassault : levée d'immunité parlementaire « partielle » pour M. Spitaels

BRUXELLES. La commission des poursuites du parlement wallon a proposé, lundi 3 février, une levée d'immunité parlementaire partielle de Guy Spitaels, président de ce parlement et ancien président du Parti socialiste. M. Spitaels pourra être entendu par la justice dans le cadre de l'affaire Dassault, et uniquement sur cette affaire, jusqu'au 30 juin 1996. Un ancien cadre du PS, Merry Hermanus, incarcéré depuis le 23 janvier, l'accuse d'avoir eu connaissance d'un don de 5 millions de francs effectué en 1989 au PS par l'avionneur français après l'obtention d'un contrat de modernisation de la force aérienne belge. Les conclusions de la commission doivent être discutées mercredi en séance plénière par les parlements de Namur et de la Communauté française. *(Corresp.)*

Le médiateur dénonce l'impasse au Burundi

ARUSHA. L'ancien président tanzanien Julius Nyerere, médiateur dans la crise burundaise, a exprimé sa déception devant l'attitude du gouvernement de Bujumbura. Rencontrant, lundi 3 février à Arusha (Tanzanie), le chef de l'Etat burundais, Pierre Buyoya, il a déclaré : *« Jusqu'à présent, nous n'avons pas fait de progrès »*, et a ajouté : *« Je commence à croire que je sers de couverture aux tueries. »* A la fin de juillet 1996, les chefs d'Etat de la région avaient décidé d'imposer des sanctions économiques au Burundi, après le coup d'Etat militaire qui venait de porter au pouvoir l'ancien président Buyoya, issu de la minorité tutsie. Censées contraindre ce dernier à *« rétablir l'ordre constitutionnel »* et à ouvrir des négociations avec la rébellion hutue, ces sanctions n'ont pas eu l'effet escompté. *« Les conditions sont pires que ce qu'elles étaient en juillet dernier »*, a dit M. Nyerere, en constatant que les massacres continuent au Burundi. – *(AFP.)*

Fermeture de la frontière terrestre entre la Malaisie et l'Indonésie

L'ÉTAT MALAIS de Sarawak a fermé mardi 4 février ses postes frontières avec le Kalimantan indonésien, sur l'île de Bornéo, en raison de la reprise des violences ethniques dans la région. Des unités malaisiennes ont été déployées sur la frontière, apparemment pour prévenir la propagation de troubles effectant le Kalimantan, suite à une émeute, en janvier, de 5 000 membres d'une tribu indigène du Kalimantan-Ouest, les Dayaks. De nombreuses habitations et échoppes appartenant à des immigrants venus de l'île indonésienne de Madura ont été incendiées. Les entreprises de voyages touristiques du Sarawak ont suspendu leurs destinations indonésiennes depuis vendredi et les liaisons frontalières régulières sont interrompues. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : la puissante association des avocats américains a** demandé, lundi 3 février, un moratoire sur les exécutions capitales, estimant que la peine de mort était imposée *« au petit bonheur la chance »* aux Etats-Unis. *« Loin d'être juste et cohérente, elle est à l'inverse un enchevêtrement de pratiques injustes, au petit bonheur la chance, sans cohérence interne »*, écrit l'American Bar Association (ABA), qui regroupe 370 000 avocats, soit la moitié des avocats du pays. Plus de 3 200 condamnés à mort attendent leur exécution dans les prisons américaines. – *(AFP.)*

ASIE

■ **ÉTATS-UNIS/CHINE : Washington s'est dit « profondément préoccupé »**, lundi 3 février, par la décision prise samedi par le comité préparatoire sur Hongkong (instance dépendant de Pékin) d'abolir ou amender 25 lois sur les libertés civiques de la colonie britannique après sa rétrocession, le 1er juillet. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **UNION EUROPÉENNE : la hausse des prix à la consommation** a été limitée à 2,2 % dans l'Union européenne en glissement annuel (décembre 1996 comapré à décembre 1995), contre 3 % en 1995, a annnoncé l'Office européen des statistiques lundi 3 février. Il s'agit du niveau le plus bas enregistré depuis le début du recensement de ces statistiques, en 1983. La Suède a enregistré une baisse des prix de 0,2 %, tandis que la hausses atteignaient 1,4 % en Allemagne, 1,7 % en France, 2,7 % en Italie, et... 7,5 % en Grèce.– *(AFP. Reuter)*

■ **GUINÉE-BISSAU : devenant le huitième Etat membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine**, la Guinée-Bissau, ancienne colonie portugaise, entrera officiellement le 2 mai dans la zone franc CFA, a annoncé, lundi 3 février, le gouverneur de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest. (BCEAO). Le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal et Togo, réunis au sommet en mai 1996, ont décidé d'une union douanière partir du 1er janvier 1998. – *(AFP.)*

Le gouvernement polonais annonce la démission du ministre des finances

VARSOVIE. Grzegorz Kolodko, vice-premier ministre et ministre des finances polonais, a démissionné, a annoncé le chef du gouvernement, Wlodzimierz Cimoszewicz, dans un entretien à la radio nationale. M. Kolodko, en poste depuis trois ans, était considéré comme le principal tenant de la doctrine libérale au sein du gouvernement, et était à ce titre souvent critiqué par ses collègues, partisans d'un rôle renforcé de l'Etat dans l'économie. Il s'était notamment, ces derniers jours, heurté au reste du gouvernement, partisan d'un relèvement de certains droits de douane.

M. Cimoszewicz a annoncé que le successeur de M. Kolodko serait le professeur Marek Belka, actuellement conseiller économique du président Aleksander Kwasniewski. Celui-ci aurait été recommandé par Leszek Balcerowicz, qui avait entrepris la *« thérapie de choc »* de la transition vers l'économie de marché. – *(AFP, Reuter.)*

Le RCD, parti à majorité kabyle, ne veut pas d'un dialogue avec les islamistes de l'ex-FIS

Le rassemblement de plus de 2 000 Algériens à la Mutualité a confirmé les clivages entre les démocrates

Plus de 2000 Algériens s'étaient donné rendez-vous lundi 3 février à la Mutualité, à Paris, sur le thème *« L'Algérie ne veut pas mourir »*. Organisée par le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), la réunion a permis de mesurer le fossé qui sépare ce parti de son concurrent, le Front des forces socialistes (FFS) d'Aït-Ahmed, partisan d'un dialogue avec les islamistes de l'ex-FIS pour sortir l'Algérie de la crise.

IL AURAIT FALLU une salle plus vaste pour accueillir tous ceux qui étaient venus dire, lundi soir 3 février, que *« l'Algérie ne veut pas mourir »*. Celle de la Mutualité, à Paris, en dépit de ses 1800 places, était trop exiguë pour contenir la foule. Alors, plusieurs centaines d'Algériens sont restés à l'extérieur, bloqués par un service d'ordre musclé.

Organisée par le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) de Saïd Saadi, un parti à majorité kabyle, la réunion voulait être une dénonciation publique face à un intégrisme *« assassin du peuple »*. De fait, la condamnation a été unanime, sans appel. Parmi la vingtaine d'intervenants, français ou algériens, hommes politiques ou intellectuels, hommes ou femmes, à s'être succédé à la tribune, pas un n'a prêché les vertus de la réconciliation. Entre deux phrases pour dénoncer *« la connexion »* entre les groupes islamistes qui, *« de l'Algérie au Caucase »*, tuent au nom d'une « religion dévoyée », Bernard Kouchner a bien glissé : *« Il faudra bien un jour se parler entre ennemis comme Nelson Mandela a su le faire en Afrique du Sud »*. Mal lui en a pris. Il s'est fait copieusement rabrouer par une assistance peu encline au dialogue. Et pour cause : *« demander aux Algériens de négocier avec le FIS* [Front islamique du salut], *c'est demander à la victime d'embrasser son bourreau avant qu'il ne l'égorge »*, a affirmé l'écrivain Pascal Bruckner.

« Face à l'intégrisme, il faut être ferme, violent », a lancé le centriste Bernard Stasi. *« Souvenez-vous des accords de Munich*, a dit la féministe Zazie Sadou aux Français présents dans la salle. *Nous voulons la paix mais pas à n'importe quel prix. »* S'exprimant d'une voix lente, avec une émotion qui a fait vibrer l'assistance, une autre féministe, Khalida Messaoudi a prévenu : les islamistes algériens veulent instaurer *« un ordre aussi barbare que l'ordre afghan »*. Pour que *« L'Algérie ne devienne ni l'Iran ni l'Afghanistan »* (Jacques Julliard, historien-journaliste), il faut se battre contre *« la démocratie des minarets »*, a exhorté le journaliste Arezki Metref, tandis que philosophe Alain Finkielkraut évoquait *« la nuit de l'islamisme »*.

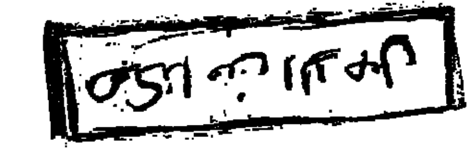
Si les orateurs n'ont pas eu de mots assez durs pour dénoncer *« la violence islamiste »*, la violence de l'Etat a été moins sévèrement jugée. Non pas que le pouvoir militaire ait eu beaucoup de défenseurs mais, a dit Pascal Bruckner, *« nous ne sommes pas en face de deux bandes rivales qui s'affrontent pour le contrôle de la rente pétrolière. Il existe des degrés, des différences minuscules mais décisives dans l'infamie. Le régime du président Zéroual, lui, est sensible à son image et aux pressions internationales. »*

Pourquoi les intellectuels français se mobilisent-ils soudain pour l'Algérie ? *« Parce qu'on a l'Algérie au cœur et que ce pays vaut mieux que son destin tragique »*, a dit Jacques Julliard. André Glucksmann a eu une réponse plus audacieuse. Ce qui se passe en Algérie *« c'est un combat pour la planète »*, a assuré le philosophe.

L'occasion était trop belle pour ne pas élargir le débat. Plus gaullien que jamais, Jean-Pierre Chevènement s'en est pris aux Etats-Unis *« qui ont favorisé la montée de l'intégrisme dans le monde musulman »*, a dénoncé *« les rapports inégaux à l'échelle mondiale qui nourrissent l'intégrisme »*, et a rappelé *« le drame des enfants irakiens »*. Moins lyrique, plus terre-à-terre, Pascal Bruckner a avoué qu'il voulait éviter à son pays de voir ses banlieues *« gagnées aux idées des barbus »*.

Accueilli par un tonnerre d'applaudissements, Saïd Saadi allait se révéler plus dialoguiste que la majorité de ceux qui l'avaient précédé à la tribune. La crise algérienne, a-t-il dit à un public qui l'a écouté dans un silence impressionnant, est *« une crise complexe, ancienne et brutale. Elle ne se résoudra pas en un tour de main. Mais nous sommes décidés à prouver qu'il est possible de construire une démocratie en terre d'islam. »* Après les propos du dirigeants du RCD la plupart des orateurs encore inscrits ont préféré ne pas intervenir. Comme si l'essentiel avait été dit.

Jean-Pierre Tuquoi



M. Sharif est assuré de devenir le premier ministre du Pakistan

Benazir Bhutto essuie une sévère défaite aux élections législatives. Un bilan économique désastreux et des accusations de corruption contre son entourage ont démobilisé ses partisans

Le chef de la Ligue musulmane, Nawaz Sharif, était assuré, mardi 4 février, de devenir le nouveau premier ministre du Pakistan, son mouvement enlevant les trois-quarts des sièges, dans les circonscriptions dont les résultats étaient déjà connus. Déjà premier ministre entre 1990 et 1993 – il avait été lui aussi destitué par le président de la République –, M. Sharif a entamé sa carrière dans les coulisses du régime militaire du général Zia Ul Haq et représente les intérêts de la nouvelle bourgeoisie d'affaires contestant la suprématie de la caste féodale. Ces élections législatives sont une défaite cinglante pour Benazir Bhutto, dont la cote personnelle était tombée au plus bas en raison d'un échec économique patent et des accusations de corruption portées contre son entourage. Mme Bhutto a prosteste contre la fraude électorale dont elle estime avoir été victime, mais des observateurs étrangers ont confirmé la régularité du scrutin.

ISLAMABAD
de notre envoyé spécial

Déroute pour « Benazir », victoire pour « Nawaz » : au vu des résultats encore partiels disponibles, mardi 4 février en milieu de matinée, l'ancien premier ministre et chef de la Ligue musulmane (PML) Nawaz Sharif était en effet assuré d'être porté au pouvoir. Il enlève près des trois quarts des sièges : sur cent trente-deux circonscriptions dont les résultats étaient connus (l'Assemblée nationale compte deux cent dix-sept sièges), quatre-vingt-dix-sept étaient remportés par la Ligue musulmane tandis que le Parti du peuple pakistanais (PPP) de Benazir Bhutto n'en recueillait que sept. Limogée du poste de premier ministre par le président de la République, le 5 novembre 1996, pour « *corruption et mauvaise gestion* », Mme Bhutto essuie ainsi une défaite sans précédent : si elle conserve une certaine assise dans sa région natale du Sind, elle est balayée au Penjab et dans la province frontière du nord-ouest.

CRISE DE CONFIANCE

Les partisans de Nawaz Sharif ont déjà fêté bruyamment leur victoire dans les rues de Lahore, capitale du Penjab, et fief du chef de la Ligue. Celui-ci a même admis avoir été surpris par l'ampleur de son succès. Benazir Bhutto et les membres de son parti ont, de leur côté, dénoncé les élections « *truquées* ». La présidente du PPP avait clairement affirmé ces derniers jours être assurée de la victoire, à moins que les élections ne soient pas « *libres et honnêtes* ». Les parlementaires étrangers et autres observateurs du scrutin ont cependant affirmé que, dans l'ensemble et en dépit d'irrégularités ponctuelles – ce qui n'est pas une surprise au Pakistan – le résultat des élections reflète bien l'aspiration des votants.

Si le taux de participation approche les 40 % – soit un taux indentique au scrutin de 1993 – la faible mobilisation dans les villes illustre bien l'écoeurement de nombreux Pakistanais qui n'ont pas jugé bon de retourner aux urnes pour la quatrième fois en huit ans : aucun gouvernement n'a pu en effet, achever son terme depuis le rétablissement de la démocratie en 1988 et beaucoup semblent avoir perdu confiance en leurs hommes – femmes – politiques. En ce sens, la déroute de Benazir Bhutto accusée d'avoir été le premier ministre « *le plus corrompu* » de l'histoire du pays, symbolise la déception de nombre de ses partisans qui ont préféré s'abstenir. Pour de nombreux observateurs, le retour au pouvoir de Nawaz Sharif – qui avait été premier ministre entre 1990 et 1993 avant, lui aussi, d'être limogé par le chef de l'Etat – ne permettra pas nécessairement de résoudre la crise économique et politique dans laquelle s'est enfoncé le Pakistan depuis plusieurs années. Tout comme sa rivale Benazir, M. Sharif avait été soupçonné de corruption ou de népotisme. Même si le bilan économique de son passage au pouvoir est moins désastreux que celui de Mme Bhutto, il aura fort à faire pour redresser la situation.

RÔLE ACCRU DE L'ARMÉE

Profondément endetté, ensanglanté par le terrorisme et des rivalités ethniques et confessionnelles, le Pakistan connaît sa plus grave crise depuis la guerre de 1971 qui avait vu sa province orientale faire sécession et devenir le Bangladesh. L'instabilité parlementaire et le chaos économique font craindre à beaucoup que les islamistes puissent engranger les bénéfices politiques de l'actuel désarroi. Cette fois-ci, le grand parti fondamentaliste Jamaat Islami avait préféré boycotter le scrutin, son président Qazi Hussein Ahmad ayant estimé – à juste titre – que le gouvernement par intérim n'avait pas tenu ses promesses d'empêcher les candidats accusés de corruption de se présenter aux élections.

La constitution récente d'un conseil pour la défense et la sécurité nationale, où l'armée joue désormais un rôle direct dans la conduite des affaires, fait en outre craindre que le prochain premier ministre dispose d'une marge de manœuvre réduite. Le fait que deux présidents aient pu, et par deux fois, démissionner deux premiers ministres, jette en effet un doute sur le fonctionnement de cette démocratie parlementaire à la britannique.

M. Sharif devra également clairement démontrer sa volonté de « nettoyer » la classe politique de ses éléments les plus corrompus, en garantissant le bon fonctionnement de la nouvelle commission chargée de forcer les parlementaires accusés de malversation à rendre des comptes. Pour l'heure, de nombreux Pakistanais ne se font guère d'illusions sur la perspective d'une démocratie plus « propre ». A Nawaz Sharif de leur démontrer le contraire s'il veut éviter qu'une fois de plus l'armée reprenne – au moins indirectement – en main la conduite du Pakistan.

Bruno Philip

La Corée du Nord cherche à obtenir de nouvelles aides alimentaires

TOKYO
de notre correspondant

L'agence de presse nord-coréenne a annoncé, lundi 3 février, que le pays ne pouvait nourrir que la moitié de sa population. La République populaire démocratique de Corée (RPDC) souffre depuis deux ans d'une grave pénurie alimentaire à la suite d'inondations successives qui ont endommagé les récoltes. Reconnaissant « *l'existence de problèmes alimentaires temporaires* », l'agence centrale de presse a donné – ce qui est rare – des indications chiffrées sur la situation alimentaire nationale : « *La demande annuelle de la nation en céréales s'élève à 7,8 millions de tonnes, dont 4,8 millions sont destinés à l'alimentation de la population. L'année dernière, les inondations ont fait chuter la production à 2,5 millions de tonnes.* »

Le sursaut de « franchise » des Coréens du Nord n'est sans doute pas dénué d'arrière-pensées politiques : la RPDC cherche à faire pression sur les Etats-Unis pour obtenir davantage d'aide alimentaire, et elle a déjà repoussé à deux reprises une rencontre exploratoire avec les Américains et les Coréens du Sud sur les conditions d'ouverture des négociations quadripartites (comprenant en outre les Chinois) proposées par Washington et visant à créer un nouveau cadre de sécurité dans la péninsule en remplacement de l'accord d'armistice de 1953.

ESTIMATIONS DIVERGENTES

A la suite des regrets exprimés en décembre par le régime de Pyongyang pour l'incursion d'un sous-marin espion au Sud, Washington a levé une partie de l'embargo à l'encontre de la RPDC et donné son aval à la fourniture de 500 000 tonnes de céréales. Mais les Coréens du Nord veulent de meilleures conditions de paiement, voire la gratuité de cette livraison.

La gravité de la situation alimentaire de la Corée du Nord est évaluée de manière différente par les organisations humanitaires internationales et ses voisins immédiats, Corée du Sud et Chine. A Séoul, on estime que la RPDC peut assurer une distribution « normale » de nourriture – c'est-à-dire au-dessus du seuil de famine – jusqu'à la fin juin. Pour la Chine, qui vient d'annoncer la livraison annuelle de 500 000 tonnes de produits alimentaires en RPDC jusqu'en 2000, la situation alimentaire de son voisin n'est pas aussi dramatique que le pensent les organisations internationales. Celles-ci estiment que la crise va en empirant et qu'un accroissement de l'aide est impératif. Selon la Croix-Rouge internationale, les rations alimentaires en RPDC sont quatre fois inférieures aux quantités jugées nécessaires à la santé d'une population.

Philippe Pons

Le Cambodge amorce une lente reconstruction dans un climat de confusion politique

PHNOM-PENH
de notre envoyé spécial

Depuis deux ou trois mois, la construction a repris à Phnom-Penh. Le marasme qui a suivi le boom lié, en 1992 et 1993, à une forte présence de l'ONU semble s'estomper. Entre-temps, évalués dans une fourchette de 150 millions à 200 millions de dollars en 1996 (1 dollar vaut près de 5,50 francs), les investissements étrangers se mesurent donc encore au compte-gouttes. Un taux annuel de croissance estimé à 7 % laisse cependant penser que les onze ou douze millions de sujets de Norodom Sihanouk, remonté sur son trône en septembre 1993, commencent à sortir du tunnel dans lequel la guerre, en 1970, les avait fait plonger.

Ce léger regain de santé, de l'avis de nombreux experts, ne freine pas un développement sauvage. Une corruption généralisée explique pourquoi l'Etat n'a pratiquement tiré, jusqu'ici, aucune recette des deux premiers produits à l'exportation, le bois et le caoutchouc. Dans la capitale, la vingtaine de tripots sans statut attire une foule de joueurs étrangers, en majorité des Chinois d'outre-mer. Les filières de la drogue, avec blanchiment de l'argent, et de l'immigration clandestine jouent également un rôle.

L'armée royale demeure, quant à elle, un amalgame de forces, et les fidélités des officiers vont encore aux partis ou clans dont ils sont issus : pour l'essentiel, le Funcinpec (royaliste) et surtout le PPC, Parti du peuple cambodgien (ex-communiste), qui a hérité du pouvoir mis en place sous l'occupation vietnamienne, de 1979 à 1989.

TOURISME ET TRANSIT

Entre les campagnes, qui appartiennent encore au quart-monde, et les agglomérations urbaines, dont les lumières attirent de nouveau, l'écart semble croître. En saison sèche, des dizaines de milliers de ruraux viennent, après les récoltes et en attendant les labours, camper sur les trottoirs de la capitale. Une administration mal payée n'a, de son côté, les moyens ni de remettre sur pied l'enseignement ni de prévenir, avec efficacité, la menace d'une endémie de sida.

Situé au cœur d'une région dynamique et dont les économies émergentes cherchent des champs d'investissement, le Cambodge devrait toutefois être entraîné par un mouvement durable. Sa participation à la commission du Mékong, réactivée voilà deux ans, et son intégration à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Asean), sans doute en juillet, favorisent déjà sa double vocation de tourisme, centré sur Angkor, et de transit entre les deux métropoles de Bangkok et de Ho-Chi-Minh-Ville. Il prend donc ce chemin tout en pratiquant souvent, en l'absence de cadres et de lois, l'école buissonnière.

Les vols vers Angkor, en pleine saison, font le plein, et, après la réfection de la RN4, un trafic plus intense relie Phnom-Penh au port de Sihanoukville. Dans la capitale même, les coupures de courant sont moins fréquentes et le ramassage des ordures se réalise vaille que vaille.

Entre-temps, un gouvernement paralysé depuis mars 1996 par les frictions entre son premier premier ministre, le prince Ranariddh, et son second premier ministre, Hun Sen, a été privé provisoirement d'une tranche de 20 millions de dollars de crédits du FMI. Surtout, il ne devrait plus compter cette année sur la Banque mondiale pour la couverture d'un déficit budgétaire évalué, l'an dernier, à 23 millions de dollars.

UN PARLEMENT EN SOMMEIL

Tandis que l'insécurité et le banditisme sévissent encore en province, les groupes politico-militaires éprouvent toujours autant de mal à s'entendre sur les règles du jeu et encore davantage à déterminer des priorités communes. Le conseil des ministres se réunit rarement et les travaux du Parlement n'avancent que lentement. Les fondements d'un Etat de droit ont beau ne pas être encore en place, une campagne électorale est pourtant déjà bien amorcée : en effet, le mandat de l'Assemblée élue sous l'égide de l'ONU en mai 1993 prend fin dans moins de dix-huit mois.

Pour ce qui le concerne, le PPC, deuxième parti de la coalition gouvernementale, a resserré ses rangs à l'occasion d'un congrès tenu à Phnom-Penh du 23 au 27 janvier. Pour compenser sa défaite de 1993 – il est alors arrivé en deuxième position derrière le Funcinpec du prince Ranariddh –, le mouvement présidé par Chea Sim et animé par Hun Sen, son vice-président, a réussi, en imposant un gouvernement de coalition, à conserver le contrôle d'une majeure partie de la fonction publique et des forces armées.

De leur côté, les royalistes semblent s'être réconciliés. Limogé du ministère des finances et du Funcinpec en 1994, Sam Rainsy, qui a formé l'année suivante un Parti de la nation khmère (PNK), a repris langue avec le prince Ranariddh en vue de créer, peut-être dès février, un Front uni national (Fun) formé par leurs propres partis et d'autres groupes, dont une aile du Parti démocrate libéral bouddhiste (PDLB) et, peut-être, des dissidents khmers rouges.

Comme aucune disposition n'a encore été prise pour organiser des élections – y compris locales, prévues cette année –, les risques de dérapages préélectoraux ne sont que plus évidents. Plutôt que de gouverner ensemble, la classe dirigeante cambodgienne passe une partie de son temps à se dresser réciproquement des pièges.

Depuis des mois, à la confusion générale, les deux premiers ministres se disputent les dissidents khmers rouges, apparemment nombreux, alors que la radio clandestine du dernier carré de rebelles, regroupés dans le Nord autour de Ta Mok et de Pol Pot, a annoncé la formation, le 26 janvier, d'un « *Parlement intérimaire consultatif de 380 membres* » censé organiser ses propres élections locales le 1er juin.

COUP DE POUCE

Pour sa part, Sam Rainsy participe à l'ébauche de syndicats et d'accords patronaux dans un embryon d'industrie textile où les conditions de travail étaient jugées déplorables. Tout en négociant avec M. Ranariddh le programme du Fun, il intervient également en faveur des enseignants, dont la paie a été récemment reportée, ce qui se produit de temps à autre. Dans un climat plutôt délétère, la reconstruction du royaume s'amorce toutefois, cahin-caha, moyennant un sérieux coup de pouce, jusqu'ici, de donateurs étrangers.

Que le système politique fonctionne si mal constitue-t-il un handicap insurmontable ? Au sortir de si graves tragédies et après trois années seulement de restauration sous la houlette d'un Norodom Sihanouk « *qui règne mais ne gouverne pas* » – mais n'en juge pas moins –, personne n'oserait l'affirmer.

« *Au Cambodge*, conclut un observateur particulièrement averti, *tout peut se produire. Même rien.* » Avec le risque, mais à beaucoup plus long terme, que conflits sociaux ou émergence d'un parti militaire portent, *a posteriori*, un jugement défavorable sur la longue transition en cours.

Jean-Claude Pomonti

Cambodge : un pays convalescent

- Chef de l'Etat : **Norodom Sihanouk**, remonté sur le trône le 24/9/93
- **Monarchie constitutionnelle**
- Capitale : Phnom Penh
- Superficie : 181 035 km²
- Population : 10,6 millions (1995)
- Taux d'analphabétisme : 62,2 %
- PNB par hab. (95) : 270 dollars
- Monnaie : riel — 100 riels = 0,20 franc (30/06/96)
- Dette extérieure (1994) : 2 milliards de dollars
- Taux d'inflation : 7,8% (1995)

200 km

La succession royale à l'ordre du jour

Remonté sur son trône en septembre 1993, soit trente-huit ans après son abdication, Norodom Sihanouk a renoncé, le 1er janvier, au titre de *varman* – « cuirasse », c'est-à-dire protecteur de la Nation – qu'il détenait depuis son couronnement en 1941. « *Seuls les rois d'Angkor méritent l'appellation* », lui auraient fait remarquer « *certaines personnes* ». Cette décision, qui a surpris, pourrait être liée, selon certaines sources, à la succession du monarque, qui a célébré ses soixante-quatorze ans le 31 octobre 1996 et se rend en février à Pékin pour un contrôle médical. Le prince Norodom Ranariddh, « premier » premier ministre, semble bien placé pour succéder à son père, surtout depuis l'exil du prince Norodom Sirivudh, demi-frère du souverain. Mais, tout en sachant qu'un Conseil du trône est chargé de désigner les souverains, on parle davantage, aujourd'hui, du prince Sihamoni, ambassadeur auprès de l'Unesco à Paris et l'un des deux enfants du roi et de la reine Monique.

La séquestration d'un écrivain iranien compromet les relations entre Bonn et Téhéran

BONN
de notre correspondant

Septembre 1992. Quatre opposants kurdes au régime iranien sont tués par balles alors qu'ils dînent au restaurant Mykonos de Berlin. Janvier 1997. Le procès des assassins présumés touche à sa fin, et tout indique que la justice allemande confirmera l'accusation formulée en novembre 1996 par le procureur fédéral, selon laquelle les plus hauts dirigeants du régime islamique de Téhéran ont commandité l'assassinat. Ce probable verdict devrait jeter une lumière crue sur les pratiques en cours à Téhéran et placer dans un embarras considérable les autorités de Bonn, qui ont toujours eu la volonté de maintenir un « *dialogue critique* » avec Téhéran.

Plus que jamais, ledit dialogue est aujourd'hui remis en cause. La mystérieuse disparition à Téhéran d'un écrivain iranien préoccupe grandement les dirigeants de Bonn. Dans le but vraisemblable d'influencer le cours de la justice berlinoise, les dirigeants du régime islamique séquestrent un écrivain connu pour son indépendance d'esprit. Faraj Sarkouhi, quarante-neuf ans, rédacteur en chef du mensuel *Adineh* (Vendredi), une revue littéraire tirée à environ 30 000 exemplaires, a disparu le 3 novembre 1996 après avoir été la cible de tentatives d'intimidation.

Réapparu en public après 47 jours de détention, il se trouverait à nouveau aujourd'hui entre les mains des services secrets iraniens, qui tentent de le faire passer pour un espion au profit de l'Allemagne et de la France. Ses proches sont sans nouvelles de lui depuis une semaine, et indiquent que son frère a également disparu. Déjà emprisonné durant plusieurs années à l'époque du shah, ce critique littéraire a été l'un des inspirateurs principaux d'une « pétition des 134 » [le nombre des ses signataires], qui, en octobre 1994, réclamait la levée de la censure et à une plus grande liberté d'expression en Iran.

TORTURE

Alors qu'il s'apprêtait, le 3 novembre 1996, à prendre un avion à Téhéran pour Hambourg, afin de rejoindre sa femme et ses deux enfants, M. Sarkouhi est retenu à Téhéran, probablement par des agents de la Vavak, les services secrets du régime. Reporters sans frontières, dans son dernier bulletin, décrit la suite : « *Le 20 décembre 1996, Faraj Sarkouhi tient une conférence de presse à l'aéroport de Téhéran. Il explique, dans ce qui apparaît clairement comme une mise en scène, qu'il est allé en Allemagne sans contacter sa femme, puis s'est rendu au Turkménistan. Lorsqu'un journaliste lui demande de montrer son passeport avec le tampon des autorités allemandes, M. Sarkouhi lui répond qu'il l'a laissé au Turkménistan, dans l'attente d'un visa pour le Canada.* »

Dans une lettre à sa femme, authentifiée par cette dernière et dont le texte vient d'être publié par la presse allemande, M. Sarkouhi affirme avoir été forcé d'avouer, sous la torture, qu'il était un espion au profit de l'Allemagne. Dans ce document, daté du 3 janvier, il affirme que les responsables du ministère de l'information l'ont « *emmené en prison et ont commencé les interrogatoires et les tortures (...). Ils m'ont indiqué que mon arrivée en Allemagne avait été enregistrée à l'aéroport de Hambourg, et qu'ils allaient m'exécuter.* » Puis ils ont enregistré un entretien « *dans lequel je devais indiquer que j'avais entretenu des contacts de type "renseignements" avec l'attaché culturel de l'ambassade d'Allemagne et celui de l'ambassade de France.* »

Pourquoi cette mise en scène ? Un agent du régime de Téhéran a pris l'avion le 3 novembre pour Hambourg à la place de M. Farkouhi, mais il n'a pas pu entrer en Allemagne. Bonn étudie la photocopie du passeport supposé de M. Sarkouhi, qui porte un tampon des services d'immigration allemands dont tout indique qu'il s'agit d'un faux.

Lucas Delattre

IMMIGRATION Le projet de loi de Jean-Louis Debré sur l'entrée et le séjour des étrangers en France, examiné par le Sénat à partir de mardi 4 février, suscite l'opposition des communistes et des socialistes, ces derniers étant décidés à combattre ce texte davantage qu'ils ne l'avaient fait à l'Assemblée nationale. La question des certificats d'hébergement divise, en outre, la majorité. ● LES SÉNATEURS de droite devraient revenir sur certaines dispositions adoptées par leurs collègues députés sous la pression de l'aile « ultra » de la majorité, notamment celles qui concernent les régularisations et les mariages. ● LA CARTE DE RÉSIDENT, dont le renouvellement de droit avait été soumis à condition par les députés, devrait redevenir ce qu'elle est dans la législation actuelle, adoptée en 1984, sur proposition d'un gouvernement de gauche, à l'unanimité des députés.

Les maires de droite sont divisés sur les certificats d'hébergement

Le projet de Jean-Louis Debré sur l'immigration devrait donner lieu à de vifs débats au Sénat, où la majorité est partagée sur les pouvoirs respectifs des préfets et des maires et où les socialistes prévoyaient de mener une bataille de principe contre le texte gouvernemental

RELEVÉ SYSTÉMATIQUE des empreintes digitales, suppression du renouvellement automatique de la carte de résident, régularisation de certaines catégories d'étrangers non expulsables : les sujets propices aux grandes envolées parlementaires ne manquent pas dans le projet de loi sur l'immigration. C'est pourtant une disposition du texte en apparence plus technique qui devrait animer les débats au Palais du Luxembourg, où débute, mardi 4 février, l'examen du texte présenté par le ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré.

Les sénateurs vont se pencher longuement sur l'article premier du projet de loi, qui attribue de nouvelles prérogatives aux maires en matière de délivrance des certificats d'hébergement, ces documents remplis par l'hébergeant et visés par le maire, indispensables à l'obtention d'un visa de court séjour. Selon le dispositif proposé par le gouvernement, les maires, jusque-là tenus de faire appel à l'Office des migrations internationales, pourront réclamer, par l'intermédiaire du préfet, une enquête de police ou de gendarmerie.

Au terme du projet Debré, tout hébergeant devra également *« informer la mairie de sa commune de résidence du départ de l'étranger accueilli »*. On pouvait présumer les maires satisfaits de ce nouveau dispositif, d'autant qu'en les autorisant à *« archiver »* les données concernant les hébergeants, le ministre de l'intérieur leur laissait, de fait, entière liberté de constituer des fichiers. Patatras ! Quatre jours avant l'examen du texte par la commission des lois du Sénat, l'Association des maires de France (AMF) s'est déclarée hostile au nouveau dispositif, *« nuisible à la sérénité politique locale et susceptible de créer un climat de suspicion à l'égard du maire »* (*Le Monde* du 25 janvier).

« PRATIQUES DE DÉLATION »

L'AMF propose *« que la délivrance des certificats d'hébergement relève des préfets, auxquels les maires transmettraient, avec leur avis, les demandes des hébergeants »*. Cette position a retenti d'autant plus vigoureusement au Palais du Luxembourg que pas moins de cent cinquante maires y sont présents. Les chiffres ne peuvent toutefois permettre d'évaluer un quelconque rapport de forces, tant les paramètres sont nombreux et les avis divergents.

En se démarquant ainsi du dispositif gouvernemental, l'AMF n'est pas la première à s'inquiéter de ses effets potentiels. Dans l'avis remis au gouvernement le 31 octobre, le Conseil d'Etat avait en effet refusé de donner son aval à cet article du projet Debré. Cette décision était assortie d'un sévère réquisitoire, la haute juridiction estimant qu'une telle réforme porterait *« atteinte à la liberté individuelle et à la vie privée de l'hébergeant »* (*Le Monde* du 18 décembre). Le 15 novembre, la Commission nationale des droits de l'homme avait souligné, quant à elle, que cette réforme des certificats d'hébergements risquait d'engendrer *« des pratiques de délation »*.



Quelques heures après la publication, dans nos colonnes, de l'avis du Conseil d'Etat, une esquisse de débat avait eu lieu au Palais-Bourbon. Pierre Mazeaud (RPR), président de la commission des lois de l'Assemblée et rapporteur de ce texte, mettait en garde ses collègues contre le *« redoutable problème »* posé au législateur. *« Certes,* expliquait-il, *c'est le maire qui dispose de la meilleure information ; mais il est peut-être le moins apte à intervenir de façon complètement impartiale, compte tenu des pressions que peuvent exercer sur lui ses administrés. »*

Au Sénat, la majorité est profondément divisée. La position de l'AMF, rappelée par M. Delevoye (Pas-de-Calais) lors des débats en commission, a suscité différentes réactions. Christian Demuynck (RPR, Seine-Saint-Denis), l'a jugée *« inadmissible »*, en regrettant qu'elle *« fasse porter sur tous les maires une suspicion de laxisme en matière d'immigration »*. Paul Masson (RPR), rapporteur de la commission des lois, estime que l'AMF a fait un *« contresens »*, et il préconise l'adoption, moyennant quelques petites retouches, du dispositif gouvernemental.

« Les préfets ont, par ailleurs, les moyens juridiques de veiller à l'homogénéité des décisions prises en la matière et à l'objectivité de la procédure », ajoute M. Masson dans son rapport. *« Si l'on transfère au préfet les attributions du maire à chaque fois qu'il agit en tant que représentant de l'Etat, ses prérogatives vont s'amoindrir »*, renchérit Jacques Larché, président (RI) de la commission des lois.

« DÉSOBÉISSANCE CIVIQUE »

Les rangs de la gauche sont également traversés, dans une moindre mesure, par ce débat. Officiellement, l'opposition est unanime à condamner cette disposition. Le président du groupe socialiste du Sénat, Claude Estier, a ainsi dénoncé *« la constitution d'un fichier des hébergeants, qui ressemble à ce qui se faisait en Union soviétique au temps de Staline »*. Le PCF va encore plus loin puisque, avec les Verts et quatre autres organisations de gauche, il a annoncé son intention de participer à la campagne de *« désobéissance civique »* lancée par le Gisti et le MRAP.

Sur le « terrain », toutefois, l'attitude de certains élus de l'opposition ne s'accorde guère avec ces grands principes. Une enquête menée par la Cimade a ainsi montré qu'à l'instar de leurs collègues de droite, bon nombre de maires de gauche vont déjà bien au-delà de la législation en vigueur en imposant des conditions supplémentaires à l'octroi des certificats d'hébergement.

Nathaniel Herzberg et Jean-Baptiste de Montvalon

« La dégradation de l'Etat de droit »

Le président de la Ligue des droits de l'homme, Henri Leclerc, a présenté, lundi 3 février, un appel d'intellectuels *« contre la loi Debré »*, signé déjà par quelque 150 personnalités. Ce texte, intitulé *« Nous ne pouvons plus laisser faire »*, a été préparé par Etienne Balibar et Danièle Lochak, professeurs à Paris-X, Elisabeth Allès et Emmanuel Terray, chercheur et directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales. Il demande le retrait du projet, *« l'ouverture de négociations honnêtes avec les associations de soutien et les collectifs de sans-papiers en vue d'une régularisation des victimes de cette politique »*. Parmi les signataires, on trouve Ariane Mnouchkine, André Costes, Lucie et Raymond Aubrac, Alexandre Sanguinetti, Danielle Mitterrand, Marie-Claire Mendès-France, Alain Touraine, Jacques Derrida, Alfred Grosser. L'appel souligne qu'avec ce projet de loi *« un seuil supplémentaire est franchi dans la dégradation de l'Etat de droit et l'atteinte aux principes démocratiques »*.

Les principales mesures

Outre la carte de résident et les certificats d'hébergement, le projet de loi sur l'immigration concerne :

● **Les reconduites à la frontière :** le projet permet à la police de maintenir un « sans-papiers » en rétention pendant quarante-huit heures, au lieu de vingt-quatre, avant la saisine d'un juge. Il tente de limiter les remises en liberté prononcées par le juge en permettant aux préfets d'obtenir que l'appel contre une décision de remise en liberté de l'étranger soit suspensif et que l'intéressé soit maintenu en rétention.

● **Les contrôles policiers :** le projet autorise les policiers et gendarmes à une *« visite sommaire »* des véhicules autres que les voitures particulières, circulant dans une bande de 20 kilomètres en deçà des frontières définie par la convention de Schengen. Pour lutter contre le travail clandestin, ils pourront également, sur réquisition du procureur, pénétrer sur les lieux de travail.

● **Les mariages :** les étrangers qui épousent des Français devront attendre non plus un an, mais deux ans avant de se voir délivrer une carte de résident.

● **Les empreintes :** un amendement voté par les députés prévoit d'autoriser le relevé et la *« mémorisation »* des empreintes des étrangers *« qui demandent à séjourner en France »*, soit 70 millions de personnes chaque année, selon la commission des lois du Sénat.

● **Les régularisations :** le projet prévoit de délivrer une carte de séjour d'un an à certains étrangers inexpulsables mais, aujourd'hui, non régularisables : parents d'enfants français de moins de seize ans, conjoints de ressortissants français mariés depuis plus d'un an, mineurs entrés en France hors regroupement familial avant l'âge de dix ans et qui ne peuvent *« poursuivre une vie familiale effective dans leur pays d'origine »*. Les étrangers présents en France depuis plus de quinze ans, initialement prévus dans ces régularisations, en ont été exclus par l'Assemblée.

Comment vivre avec « une valise dans la tête » ?

*« **NOUS AVONS APPELÉ** des bras et ce sont des hommes qui sont venus. Or, aujourd'hui, ce sont précisément ces êtres humains qui souffrent. »* Le vendredi 25 mai 1984, le ministre des affaires sociales Georgina Dufoix a pris les élans des grands jours. En proposant devant l'Assemblée nationale l'adoption d'un projet de loi offrant aux étrangers installés en France depuis plus de trois ans une carte de résident de dix ans, elle entend bien sûr simplifier le *« maquis administratif »* qui, jusque-là, place les immigrés sous six régimes administratifs différents. Elle se réjouit également de voir devenir réalité la promesse faite par François Mitterrand, le 3 décembre 1983, à l'arrivée, à Paris, des jeunes « beurs » de la Marche pour l'égalité. Mais, surtout, elle est convaincue qu'*« une étape décisive en faveur de l'insertion de ces hommes, de ces femmes et de ces enfants dans la communauté nationale »* s'apprête à être franchie.

Finies les attentes interminables aux guichets délivrant cartes de travail et de séjour, de un, trois ou dix ans. Finie l'instabilité : une fois accordée, la carte de résident sera renouvelée *« de plein droit »*. Mme Dufoix interroge encore les députés : *« Comment penser qu'il puisse y avoir insertion réelle de personnes qui vivent, si je puis dire, avec la valise dans la tête ? »* Ses amis socialistes l'applaudissent. Les communistes approuvent vivement. Ancien ministre de la justice du général de Gaulle, le député RPR Jean Foyer intervient à son tour : *« Nous voterons ce projet de loi. Je pense qu'il apporte une réforme utile, bienfaisante et justifiée, et qu'au fond notre système (...) crée un état d'insécurité à cette espèce de mise en carte, si j'ose m'exprimer ainsi. »* L'opposition d'alors le suit sans discuter. Le texte est donc adopté à l'unanimité.

Douze ans plus tard, le Sénat devrait pourtant revenir sur ce principe. Le 19 décembre 1996, l'Assemblée nationale a en effet adopté le non-renouvellement de la carte de résident en cas de *« menace à l'ordre public »*. Une notion des plus floues qui revient à suspendre à nouveau une épée de Damoclès au-dessus de la tête des immigrés. Aucun commissaire aux lois de l'assemblée du Palais du Luxembourg n'y a trouvé à redire.

N. H.

Session de rattrapage pour les socialistes

CRITIQUÉ pour sa trop grande discrétion lors du débat à l'Assemblée nationale, en décembre 1996, où Julien Dray était apparu un peu seul, le Parti socialiste s'offre une session de rattrapage au Sénat contre le projet de loi de Jean-Louis Debré sur l'immigration, en particulier contre les certificats d'hébergement. Mardi 4 février, Lionel Jospin se rendra devant le Palais du Luxembourg pour signer le registre de protestation ouvert par SOS-Racisme. Pour le débat, le PS a choisi des « poids lourds » avec Robert Badinter et Michel Rocard. Le 16 janvier, le premier secrétaire du PS avait prévenu qu'en cas de victoire aux élections législatives de 1998, il reviendra sur la loi Debré, dont il a dénoncé *« les relents xénophobes »*.

Pas à pas, à un rythme que les associations de solidarité avec les immigrés, mais aussi certains responsables socialistes, jugent trop lent, le PS poursuit son *aggiornamento* sur l'immigration. Le 22 janvier, le bureau national a choisi les vingt-sept membres d'une commission qui présentera, le 26 mars, les grandes lignes d'une nouvelle politique de l'immigration. Présidée par Claude Estier, elle réunit des représentants de toutes les sensibilités : Martine Aubry, Claude Bartolone, Alain Bergounioux, Harlem Désir, Adeline Hazan, Julien Dray, Gérard Le Gall, Pierre Mauroy, Louis Mermaz, Véronique Neiertz, Daniel Vaillant, entre autres.

Pendant la campagne présidentielle, M. Jospin avait refusé de demander l'abrogation des lois Pasqua, réclamée avec force par le Mouvement des jeunes socialistes. En juin 1996, la convention sur la démocratie s'était focalisée sur la question du droit de vote des étrangers aux élections locales, le PS se prononçant pour *« le rétablissement du droit du sol »* et pour *« le remplacement des lois Pasqua par une législation tout à la fois rigoureuse dans la maîtrise de l'accueil des étrangers et protectrice des droits fondamentaux »*.

FRANCS-TIREURS

Cette position n'avait pas empêché les jeunes de continuer à militer pour une abrogation en bonne et due forme desdites lois. Sans clore le débat, M. Jospin avait tenté de calmer le jeu en réaffirmant : *« Nous reverrons les lois Pasqua, pas à la marge, mais profondément, en y substituant une nouvelle législation. »*

Celle-ci reste à inventer. Pour l'heure, tout le monde se retrouve pour récuser l'« immigration zéro ». La convention sur la démocratie a affirmé que *« les étrangers en situation régulière »* doivent vivre en sécurité et pouvoir demander leur naturalisation. L'immigration irrégulière *« sera d'abord tarie par une véritable lutte contre les employeurs, qui se font les initiateurs et les organisateurs du travail clandestin »*, mais, pour ceux qui devront être reconduits à la frontière, *« des moyens matériels et juridiques respectueux des droits des personnes »* devront être mis en œuvre.

Certains responsables socialistes jouent les franc-tireurs. Le 15 septembre 1996, Henri Emmanuelli a déclaré, à titre personnel, que *« si l'on veut sortir d'un certain nombre de fictions et, surtout, de fantasmes, on ferait mieux d'avoir une politique de quotas, même si ceux-ci sont relativement modestes »*. M. Dray s'est lui aussi prononcé en faveur des quotas. Lundi 3 février, François Hollande, porte-parole du PS, a indiqué qu'une telle idée est *« qu'une hypothèse parmi d'autres »*, mais *« pas la plus probable »*.

Michel Noblecourt

Le Sénat voudrait être plus « sage » que l'Assemblée nationale

PENDANT trois jours, à partir du mardi 4 février, les sénateurs vont, à leur tour, débattre du projet de loi sur l'immigration que les députés ont adopté le 19 décembre. La discussion au Palais du Luxembourg ne devrait guère ressembler à celle qui a eu lieu au Palais-Bourbon. Alors, les « ultras » de la majorité, majoritaires en séance, étaient parvenus sans trop de mal à durcir sur de nombreux points le projet de loi présenté par le ministre de l'intérieur. Profitant de la quasi-absence des députés de l'opposition comme des centristes, ainsi que de la relative bienveillance de Jean-Louis Debré, ils étaient parvenus à vaincre le seul obstacle solide qui s'était dressé sur leur route, en la personne de Pierre Mazeaud, président (RPR) et rapporteur de la commission des lois.

« J'espère que le Sénat, moins préoccupé par des considérations électoralistes, ne votera pas conformément à l'Assemblée », avait déclaré en désespoir de cause M. Mazeaud, dans un entretien à l'hebdomadaire *Le Point* du 18 janvier. De fait, ses appels pressants semblent avoir été entendus. Alors que M. Debré avait lui-même invité les sénateurs, dans un premier temps, à maintenir bon nombre de dispositions introduites par les députés, les commissaires aux lois du Palais du Luxembourg ont décidé d'assouplir nettement la version du texte adoptée au Palais- Bourbon.

A l'initiative du rapporteur Paul Masson (RPR, Loiret), ils ont notamment rétabli la régularisation des étrangers résidant en France depuis plus de quinze ans, et réduit à un an (au lieu de deux) la durée du mariage requise du conjoint non polygame d'un Français pour obtenir le droit à la délivrance de la carte de séjour (*Le Monde* du 31 janvier).

Au Palais du Luxembourg, M. Masson sera, en outre, nettement moins isolé que ne l'avait été M. Mazeaud au Palais-Bourbon. Outre le soutien de la commission, le rapporteur pourra également se prévaloir de l'appui des centristes, qui plaideront à la tribune en faveur d'un retour au texte du gouvernement. Certains, au sein de ce groupe, auraient même souhaité aller plus loin, comme André Diligent (Nord), favorable à la régularisation de tous les étrangers qui ne sont pas expulsables.

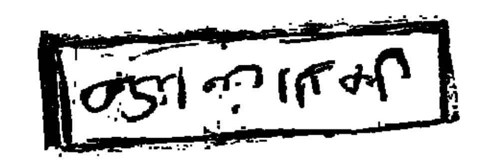
A chaque fois qu'il affichera son souci de supprimer une disposition adoptée au Palais-Bourbon, le rapporteur de la commission des lois devrait également pouvoir compter sur le soutien ponctuel d'une gauche revigorée : en inscrivant dans la discussion générale Robert Badinter et Michel Rocard, le groupe socialiste tentera en effet de faire oublier la mauvaise impression laissée par les députés socialistes.

COALITION HÉTÉROCLITE

La suppression de certaines dispositions adoptées par les députés dans le but de durcir le texte de M. Debré constitue toutefois le plus petit dénominateur commun de cette coalition hétéroclite : en tout état de cause, la gauche devrait s'opposer résolument au projet du ministère de l'intérieur, même s'il retrouvait sa forme initiale.

Le ministre de l'intérieur, qui a alternativement soufflé le chaud et le froid au Palais du Luxembourg, n'a guère facilité la tâche d'une droite soucieuse de faire taire ses divergences. Celles-ci ne se résument pas aux importantes différences d'appréciation quant à la procédure à suivre en matière de certificats d'hébergement. Concernant également le volet des régularisations prévues par le texte, elles se sont glissées jusqu'au sein du groupe RPR, où l'on soutient pourtant que le débat sera *« plus technique que politique »*. Du côté des Républicains et Indépendants, on préfère afficher une prudente réserve sur ce *« sujet délicat »* qu'est l'immigration, en s'abritant derrière la perspective d'une ultime réunion de groupe, mardi après-midi, suivie d'un dîner de la majorité sénatoriale, en présence de M. Debré.

J.-B. de M.



M. Perben propose aux fonctionnaires une augmentation de 2,8 % sur deux ans

DOMINIQUE PERBEN, ministre de la fonction publique, a engagé, mardi 4 février, une deuxième série de rencontres bilatérales sur les salaires, avec les sept fédérations de fonctionnaires (*Le Monde* du 30 janvier). Selon Bernard Lhubert, secrétaire général de l'UGFF-CGT, M. Perben a confirmé que le gouvernement veut geler l'année 1996, et ne proposer, pour 1997 et 1998, qu'une augmentation de 2,8 %, correspondant à l'augmentation prévue des prix. La CGT a indiqué son refus de négocier sur cette base et a souhaité que les sept fédérations de fonctionnaires qui se réunissent le même jour à la Bourse du travail, décident d'une *« action forte, massive, de grèves inscrites dans la durée »*.

Philippe Marini (RPR) veut instituer « un contrat collectif d'entreprise »

PHILIPPE MARINI, sénateur (RPR) de l'Oise, déjà auteur d'un rapport sur la modernisation du droit des sociétés, a convaincu la commission des affaires sociales du Sénat d'examiner une proposition de loi qu'il avait rédigée en 1995 et qui tend à instituer *« un contrat collectif d'entreprise »*. Ce texte prévoit de délocaliser au niveau de l'entreprise des matières relevant de la négociation collective de branche tels que les salaires minimum, la durée du travail, les conditions de travail, la formation. *« L'innovation majeure du contrat collectif d'entreprise,* explique M. Marini dans son exposé des motifs, *est qu'il inverse la hiérarchie des normes. »* Le texte reprend les suggestions du cercle patronal *Entreprise et Progrès* et a bénéficié de l'apport technique de Jacques Barthélemy, avocat spécialisé dans le droit du travail.

DÉPÊCHES

■ **PRÉFETS : Jacques Chirac a reçu à l'Elysée, mardi 4 février,** le corps préfectoral, qu'il a exhorté à se porter *« aux avant-postes des grands combats que mène le gouvernement »*, notamment l'emploi des jeunes et la réforme de l'Etat. M. Chirac a insisté sur la nécessité de libérer les initiatives locales et d'aider au développement de projets *« à taille humaine »*. *« C'est là et sur les marchés extérieurs que se trouvent les gisements nouveaux »*, a-t-il affirmé. (*Lire aussi notre enquête page 13.*)

■ **EMPLOI : Jacques Barrot, ministre du travail a nommé,** lundi 3 février, une commission de cinq experts *« pour clarifier les termes du débat sur les freins à l'emploi et dégager, le cas échéant, des propositions d'évolution du droit actuel »*. Animé par Raymond Soubie, ancien conseiller social de Jacques Chirac et de Raymond Barre à Matignon, ce groupe de travail devra remettre son rapport fin juillet.

■ **CONFLIT SOCIAL : Alain Juppé a demandé au Conseil économique et social** d'engager *« une ample réflexion »* sur le dialogue social, portant *« tant sur la prévention que sur la résolution des conflits du travail »*, conformément au souhait formulé le 9 janvier par Jacques Chirac, lors des voeux aux forces vives. Le premier ministre précise que cette réflexion *« pourrait déboucher sur des propositions de modifications législatives et réglementaires »*.

■ **MÉDECINS : le gouvernement a décidé de stabiliser le** *numerus clausus* à l'entrée des études médicales pour les trois ans à venir (3 576 étudiants par an admis en deuxième année), selon le ministère des affaires sociales. Il va aussi progressivement réduire le nombre de place à l'internat, fixé, dès la rentrée 1997, à *« 1 750, soit 46,7 % des 3 750 étudiants concernés, au lieu de 50 % en 1996 »*. Pour diminuer le nombre de médecins libéraux, il va soumettre à concertation un projet de décret leur permettant de partir en pré-retraite dès cinquante-six ans.

■ **REPRISE : François Hollande (PS) a déclaré** lundi 3 février, que *« la reprise que M. Juppé attend n'est aujourd'hui effective que pour les profits des entreprises et pour les cours de Bourse »*. Pour le porte-parole du PS, *« ce qui doit compter c'est la relance de la consommation qui passe par l'augmentation du pouvoir d'achat des Français »*.

■ **ÉLECTIONS : Lucien Weygand, président (PS) du conseil général** des Bouches-du-Rhône, a renoncé à se présenter au vote des militants socialistes, mardi 4 février, pour la tête de liste aux élections sénatoriales de 1998. François Picheral, maire d'Aix, devait être le seul candidat. (*Corresp. rég.*)

■ **ÉCOLOGISTES : le Mouvement écologiste indépendant (MEI), présidé par Antoine Waechter,** souhaite présenter en avril ses deux cents premiers candidats aux élections législatives de 1998, pour défendre *« l'écologie indépendante »*. M. Waechter continue *« d'explorer »* la possibilité d'une alliance avec le mouvement Hommes-Animaux-Nature.

Alain Juppé est, cette fois, décidé à réformer le mode de scrutin régional

René Monory pourrait obtenir le déplacement des cantonales de 1998 après les sénatoriales

L'impossibilité de la majorité à faire approuver le budget du conseil régional d'Ile-de-France a relancé le débat sur une réforme du mode de scrutin régional. Alain Juppé espère obtenir, avec l'appui de Valéry Giscard d'Estaing, l'accord de l'UDF pour calquer, dans un cadre départemental, le système municipal de proportionnelle avec prime majoritaire, ce qui réduirait le poids du FN et des écologistes.

LE CALENDRIER électoral et le *mode de scrutin pour les régionales* fluctuent, depuis plusieurs mois, au gré des déjeuners de la majorité à l'hôtel Matignon. Les deux sujets devaient faire une bonne partie de la *conversation des convives réunis*, mardi 4 février, par Alain Juppé. En plus des invités habituels, Valéry Giscard d'Estaing, « patron » de l'association des présidents de conseils *régionaux*, et son homologue de l'association des présidents de conseils généraux, Jean Puech, tous deux représentants de l'UDF, devaient participer à cette *rencontre. Dans l'Eurostar qui le* conduisait, la veille, à Londres, M. Juppé ne cachait pas son désir de parvenir, enfin, à un accord au sein de la majorité, tant sur la date des *scrutins programmés en 1998* que sur la réforme du mode de désignation des conseillers régionaux.

L'affaire, qui dure depuis septembre 1995, est revenue sous les feux de *l'actualité avec le rejet du* budget du conseil régional d'Ile-de-France, le 24 janvier, en raison du poids du Front national, et à la suite de la défection des voix écologistes. Alors que le parti néogaulliste et la confédération libérale et centriste *n'étaient pas parvenus, en dix-sept* mois, à tomber d'accord sur une réforme du mode de scrutin régional – M. Juppé souhaitait obtenir un *« consensus »* au moins un an avant la date *du scrutin* –, *la mésaventure* francilienne a fait office de révélateur : tous les acteurs ont pris conscience du pouvoir de nuisance dont pourrait faire usage *l'extrême droite, dans certains conseils régionaux*, après les élections de 1998. Le problème, à l'heure actuelle, est circonscrit à la Haute-Normandie et, maintenant, à l'Ile-de-France, qui *voient leur budget administré par le* préfet.

Pour tenter de pallier ce risque, M. Juppé est mieux armé maintenant pour réaliser la réforme électorale *dont M. Giscard d'Estaing* était, depuis de nombreux mois et contre l'avis même de ses amis, le meilleur propagandiste. Lundi, le groupe UDF de l'assemblée d'Ile-*de-France s'est prononcé en faveur* de l'instauration d'une prime majoritaire régionale tout en conservant le cadre départemental pour le scrutin. Cette proposition est celle de *M. Giscard d'Estaing* ; c'était aussi celle de Philippe Langenieux-Villard, *député RPR de l'Isère* (*Le Monde* du 5 avril 1996). Elle avait été rejetée par Matignon, car jugée trop complexe. Cette prime – en voix ou en sièges ? – existe *déjà dans le scrutin municipal* mais M. Juppé considère qu'elle devrait avoir un niveau inférieur, de l'ordre de 25 % à 30 %. Une autre question reste en suspens : la consultation *serait-elle à un ou à deux tours ?*

MARCHANDAGE

Quoi qu'il en soit, François Hollande, porte-parole du PS, s'est dit *« choqué »* que le gouvernement *« ne consulte que la majorité »* sur cette question, tout comme sur celle du calendrier électoral. Ce dernier fait l'objet d'un marchandage avec René Monory, président du Sénat, qui s'oppose absolument, avec un certains succès apparemment, à l'organisation des cantonales avant les sénatoriales de sep*tembre 1998. Afin d'être « bordé »* juriquement pour déplacer la date de l'élection des conseillers généraux de mars à juin 1998 – les législatives et les régionales restant *fixées en mars* –, le gouvernement avait saisi, *pour avis*, le Conseil d'Etat (*Le Monde* daté 1er février). Sensible à la pression de M. Monory et des sénateurs de la majorité, M. Juppé pourrait, *malgré tout*, tenter de ne pas tenir compte de cet avis : un projet de loi pourrait être élaboré pour fixer, en octobre, ces cantonales.

Cette démarche présente un risque : un tel *projet de loi*, compte tenu des délais de procédure, ne serait pas adopté avant les mois de mars ou d'avril. Sans doute déférée, par l'opposition, au Conseil *constitutionnel, la loi ne serait pas* fixée sur son sort avant mai ou juin. Dans l'hypothèse où la haute juridiction la censurerait, le gouvernement pourrait se retrouver, à moins d'un an de la date initiale du scrutin (mars 1998), sans calendrier pour les cantonales… alors même que s'ouvriraient les vacances parlementaires. En 1991, lorsque les socialistes, eux aussi, envisageaient de réformer le scrutin régional, la droite faisait valoir qu'il n'est *« pas convenable de changer la loi électorale un an avant le scrutin »*.

Olivier Biffaud

L'offensive avortée du PS et de l'UDF au Conseil de Paris

UN COUP D'ÉCLAT *de Jacques Dominati* (UDF-PPDF) était attendu, lundi 3 février, lors de la réunion du Conseil de Paris, qui devait débattre des subventions aux associations. Le souhait de Jean Tiberi (RPR), maire de Paris, de faire voter *en bloc* 850 millions de francs d'avances (correspondant au premier trimestre) sur ces subventions, sans sélection des associations bénéficiaires, était une occasion en or, pour M. Dominati, de réclamer publiquement la remise à plat du dispositif.

Occasion manquée ! Si M. Dominati, avant l'ouverture de la séance, avait bien convaincu une partie du groupe UDF de s'abstenir sur ce vote, en même temps que la gauche, et de mettre ainsi M. Tiberi en difficulté, sa violente *altercation*, le matin, avec Pierre Aidenbaum (PS), maire du 3e arrondissement, a, de son propre aveu, bouleversé le scénario. *« Après le débat de ce matin, on ne pouvait pas voter en même temps que les socialistes. Ce geste serait allé trop loin. Pourtant, on était d'accord avec eux »*, regrette-t-il.

M. Dominati était d'accord pour dénoncer ce que Jacques Bravo (PS) a appelé le *« passage en force »* d'une enveloppe globale, alors que le coût de certaines associations – telles que le PSG, le Syndicat des journalistes FO *d'Ile-de-France ou l'Association sportive de la* police de Paris – est contesté, à droite comme à gauche, par rapport à leur utilité pour la collectivité parisienne. Son tempérament sanguin a mis un terme, pourtant, à cette démarche concertée avec le PS.

CONFLIT PERSONNEL

Le matin même, M. Tiberi avait sollicité du Conseil l'autorisation de porter plainte en diffamation, au nom de la Ville de Paris, *contre M. Aidenbaum, d'une part, et contre Le Monde,* d'autre part, à la suite d'une accusation, lancée par le maire du 3e arrondissement, de discrimination raciale dans un dossier d'attribution de logement (*Le Monde* du 22 novembre 1996). *Très vite, le débat* s'est cristallisé sur le conflit personnel entre M. Dominati et M. Aidenbaum, qui a ravi au premier adjoint la mairie du 3e en 1995.

« M. Aidenbaum est un personnage pas très clair et pas très net, tant sur le plan politique que sur celui des affaires », a lancé M. Dominati, *évoquant la mise en examen de l'élu* socialiste, en tant que président de la Licra, dans une affaire de licenciement d'une salariée de cette association. M. Aidenbaum a répliqué en citant l'affaire du fichier électoral du 3e, *qui fait l'objet d'une procédure devant* le tribunal d'arrondissement. Le différend s'est étendu à chacun des deux camps, majorité RPR-UDF contre PS, en dépit des appels au calme lancés par Roger Romani (RPR) et Claude Goasguen (UDF).

M. Tiberi *s'est bien gardé d'écourter* la polémique, tirant parti de tout ce qui peut empêcher M. Dominati de s'appuyer sur les revendications de l'opposition pour accroître son poids au sein de la majorité RPR-UDF.

Pascale Sauvage

La liste de gauche à Vitrolles repart au combat affaiblie

VITROLLES
(Bouches-du-Rhône)
de notre correspondant régional

La journée du lundi 3 février a commencé avec un communiqué de Bruno Mégret considérant qu'*« en soutenant un candidat invalidé, déchu et mis en examen (…) MM. Juppé et Gaudin montrent que leur camp est celui des corrompus »*. Son équipe allait donc organiser sur place le *« front des Vitrollais contre le front républicain des Parisiens et des pourris »*. Cet aimable langage n'a pas empêché Catherine Mégret d'appeler par tract Roger Guichard, le candidat de cette majorité honnie, à la rejoindre pour *« constituer une liste d'union et de rassemblement »* pour une *« réconciliation »* qui, sinon, se réaliserait *« à la base, au niveau des électeurs »*.

Malheureux M. Guichard, tiraillé de toutes parts ! Membre du Parti républicain, à la tête d'une liste dont l'essentiel des forces militantes est au RPR, il devait tenter de faire bonne figure par rapport à son engagement de ne jamais se retirer alors que la messe avait été dite, la veille au soir, par tous les ténors de la majorité, puis lundi matin par Alain Juppé en personne (*Le Monde* du 4 février). Reculant l'échéance, soumis aux amicales et fermes pressions de Jean-Claude Gaudin, il laissait les militants, sans consigne explicite, ruminer une retraite qui les blessait.

La réunion de bilan du dimanche soir n'avait pas suffi à panser les plaies, et il suffisait de passer au local du RPR pour entendre la colère. Sourde en l'absence des dirigeants, elle a éclaté, avec leur accord, dès qu'ils sont arrivés. Christian Boreli, délégué cantonal RPR de la circonscription, n'y tenait plus. *« On a le droit de défendre nos convictions, on a le droit d'avoir des élus ! »*, lâchait-il face à une consigne pas encore officiellement donnée mais déjà connue. Christian Rossi, délégué aux élections du parti néogaulliste, défendait la position de retrait avec une autocritique féroce. *« On n'a pas assumé nos valeurs, on n'a pas le droit de dire que c'est de la faute de tel ou tel »*, disait-il. Son discours était compris, mais ne justifiait toujours pas une consigne considérée comme d'autant plus absurde que le résultat était, aux yeux des militants réunis, déjà acquis au bénéfice du Front national.

« EN LEUR ÂME ET CONSCIENCE »

Furieux contre ces dirigeants qui ne s'étaient pas déplacés avant mais donnaient des ordres après, ils l'affirmaient haut : pas question de mener la moindre campagne de second tour et pas question, non plus, de voter Anglade ! Venait l'heure de la conférence de presse de M. Guichard, qui officialisait le retrait, *« conformément aux souhaits de MM. Léotard, Juppé, Muselier, Bayrou et Gaudin »* et pour ne pas porter *« devant la France entière la casquette de ceux qui auraient favorisé l'extrême droite »*. Il demandait aux Vitrollais *« d'avoir une attitude républicaine et de voter en leur âme et conscience »*.

L'après-midi de la gauche n'était pas plus gaie. Il fallait, d'abord, essuyer un communiqué de la secrétaire de la section socialiste, opposante de longue date au maire sortant, Jean-Jacques Anglade. Le coup faisait mal : *« Jean-Jacques Anglade est rejeté et il ne peut en aucun cas être le rempart contre le Front national »*, écrivaient Agnès Froppier et ses amis, qui n'avaient pas cru bon de le faire savoir publiquement plus tôt ni, même, en décembre, quand la section s'était réunie. L'exclusion immédiate des dissidents par la fédération socialiste ne mettait même pas de baume sur la douleur : le *mal était fait.* Au même moment, sur RFI, Lionel Jospin jugeait la déclaration de la section *« peu opportune et illogique »*. *« Toutes les instances socialistes du département et nationales sont très clairement derrière cette candidature »*, ajoutait le premier secrétaire du PS, attendu mercredi à Vitrolles.

Devant les militants de sa liste, M. Anglade annonçait qu'il ne serait *« plus jamais candidat »*, qu'il menait sa dernière bataille pour sa ville afin de préparer *« pour 2001 une équipe d'ouverture, rajeunie et de terrain »*. L'éternel souriant était blessé, et son plaidoyer pour son honneur, face à l'humiliation des *« affaires »*, émeuvait ses colistiers. Certains affirmaient que le maire sortant savait depuis longtemps que ce combat était peut-être le match de trop et qu'il aurait volontiers passé le relais si un candidat crédible lui avait été opposé ou proposé.

Comment sortir d'une telle réunion l'enthousiasme au cœur ? Recru de fatigue, chacun est reparti chasser les abstentionnistes ou préparer le meeting de mercredi.

Michel Samson

Les giscardiens : « Entre la peste et le choléra… »

Le Parti populaire pour la démocratie française (PPDF), présidé par Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères, a affirmé, lundi 3 février, à propos du second tour de l'élection municipale de Vitrolles : *« Entre la peste et le choléra, on ne choisit pas. »* Hostile au retrait de la liste de Roger Guichard, la composante giscardienne de l'UDF ajoute : *« La majorité a, de toutes les façons, perdu ces élections, qui ne sont que locales. Qu'elle ait au moins l'intelligence et la prudence de ne pas mettre les mains dans le cambouis ! »*

En décembre 1995, Valéry Giscard d'Estaing avait refusé de choisir entre un candidat de gauche et celui du Front national au second tour d'une élection législative partielle en Seine-et-Marne.

Quant à André Rossinot, président du Parti radical, il estime que le retrait de M. Guichard *« ne sera pas suffisant pour faire barrage au Front national »* et préconise celui de M. Anglade, *« dont la défaite est inéluctable »*.

ÉDUCATION L'essentiel des mesures proposées, mardi 4 février, par M. Bayrou, ministre de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, dans son rapport d'étape sur la réforme de l'Université, concerne la nouvelle organisation des premiers cycles et la création d'une nouvelle allocation sociale d'études destinée à corriger les *« injustices »* du système actuel. Ce projet inclut aussi des dispositions en faveur de la recherche et du statut des personnels. ● LE COÛT de cette réforme, élaborée avec l'ensemble des organisations d'étudiants, d'enseignants et de personnels, n'a, pour l'instant, pas été chiffré. L'essentiel des mesures entrera en vigueur à partir de 1998. ● DANS UN ENTRETIEN au *Monde*, le président de l'UNEF-ID, Pouria Amirshahi, estime que, *« pour la première fois, les étudiants ont imposé une réforme ». (Lire aussi page 14 notre éditorial.)*

M. Bayrou veut recueillir un consensus sur son projet pour l'Université

Engagée depuis dix-huit mois, la réforme de l'enseignement supérieur prend forme avec la présentation, le 4 février, des propositions du gouvernement. Elles concernent avant tout la réorganisation des DEUG et la mise en place progressive d'un statut de l'étudiant

LE MINISTRE de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, François Bayrou, gagnera-t-il le pari pris le 19 octobre 1995 à Cergy-Pontoise ? Près de dix-huit mois après son coup d'envoi, la réforme de l'Université approche de son terme. Avant sa présentation en conseil des ministres, mercredi 5 février, M. Bayrou devait en révéler, mardi, les principales dispositions, élaborées à l'issue de longues consultations avec les représentants des présidents d'université, des syndicats d'étudiants, d'enseignants et de personnels. Même s'il ne s'agit encore que d'un rapport d'étape avant son adoption définitive à la fin du mois de mars, M. Bayrou présente pour la première fois ses propositions *(lire ci-contre)*. Certaines pourraient être applicables dès la rentrée d'octobre.

Sur l'essentiel, cette réforme fait écho aux promesses faites par Jacques Chirac lors de la campagne présidentielle. Ses principales dispositions concernent en effet le statut de l'étudiant, avec la modification des aides sociales, ainsi que la lutte contre l'échec dans les premiers cycles. *« En voie d'étouffement »*, Alain Juppé avait qualifié ceux-ci, dans son discours de politique générale, de *« machine à organiser des naufrages pour repérer les meilleurs nageurs »*. En revanche, le chantier de la filière technologique n'en est encore qu'au stade des esquisses.

M. Bayrou s'était fixé une exigence et une méthode qu'il a réussi à imposer au gouvernement, malgré l'impatience manifestée par le chef de l'Etat et certains membres de la majorité, notamment du RPR. Il entendait rompre avec la *« logique de l'échec »*, et prouver que l'Université est capable de se transformer à condition de prendre le temps d'y associer le maximum de participants.

PREMIERS EFFETS EN 1998

Reproduisant la méthode adoptée pour la préparation des 155 mesures du Nouveau Contrat pour l'école, François Bayrou a répondu au mouvement étudiant de l'automne 1995 en ouvrant une vaste consultation baptisée « états généraux ». Il en a retenu *« des principes »*, énoncés le 16 juin 1996 à la Sorbonne. Pour la première fois, un ministre de l'enseignement supérieur d'un gouvernement de droite affichait son refus de la sélection à l'entrée de l'Université et traçait de nouvelles perspectives d'évolution sans chambardement. Après la Sorbonne, le chantier de la réforme s'est poursuivi dans cinq groupes de *« mises en œuvre »* (pédagogie, étudiants, personnels, gestion des établissements et recherche) avant que le ministre ne finisse par dévoiler ses propositions.

Ce programme, issu de cette longue période de maturation, préfigure-t-il la profonde mutation que l'enseignement supérieur attend depuis qu'il a largement ouvert ses portes à plus de deux millions d'étudiants ? Ou n'est-il que le reflet d'un consensus minimum entre des organisations aussi divergentes que le Snesup et la fédération autonome chez les enseignants, que l'UNEF-ID (gauche non communiste) et l'UNI (proche du RPR) parmi les étudiants ? Dans l'esprit du ministre, les dispositions principales doivent entrer en application dès la rentrée pour les futurs bacheliers. Mais de nombreuses incertitudes pèsent sur leur mise en œuvre. En réalité, il faudra sûrement attendre 1998 pour en mesurer les premiers effets.

De toute évidence, la réorganisation du premier cycle avec l'introduction d'un semestre initial de réorientation, et la création d'une nouvelle *« allocation sociale d'études » (lire ci-dessous)* introduisent des changements majeurs. Les conditions de vie et d'études de plusieurs centaines de milliers d'étudiants s'en trouveront changées. Ces mesures supposent également d'importants efforts d'adaptation des enseignants et des universités, sur qui repose la réussite ou l'échec du projet.

En comparaison, les autres mesures apparaissent de moindre ampleur. Elles ne viennent que confirmer les pistes de réflexion évoquées à la Sorbonne. Pour la première fois, les charges pédagogique, de gestion et d'encadrement seront prises en compte dans l'évolution de la carrière des universitaires. Les futurs docteurs, candidats aux fonctions universitaires, et les professeurs agrégés et certifiés préparant une thèse bénéficient de dispositions améliorant leur statut dans l'attente d'une nouvelle réforme de procédures de recrutement.

En matière de recherche, la réforme propose une fois de plus d'améliorer la *« mobilité »* entre les universités et les grands organismes, un vœu pieux jusque-là. Pour leur gestion, les universités pourront bénéficier de l'appui d'une *« agence de modernisation »*, un groupement d'intérêt public, sous tutelle du ministère. Un plan « Universités 2000 plus » prévoit d'améliorer les conditions d'accueil des enseignants et des étudiants, le développement des bibliothèques de proximité et des résidences. Mais sa réalisation n'interviendra qu'en... 1999, à l'achèvement des actuels contrats de plan.

Tout en modifiant l'architecture du système, M. Bayrou évite de s'attaquer aux fondations. Aucune des dispositions retenues ne remet en cause les *« lois fondamentales »*, celle de 1984, mais aussi la réforme Jospin-Lang de 1992-1993 qui, bien que modifiée, n'est pas désavouée. A l'exception des mesures fiscales pour le statut de l'étudiant, le passage devant le Parlement a été limité à son strict minimum et pour des changements mineurs.

7 000 NOUVEAUX POSTES

En revanche, le ministre de l'éducation ne pourra éviter la discussion sur le coût budgétaire de ses propositions. Pour sa défense, M. Bayrou invoque la création de 7 000 postes en deux ans (1996 et 1997) et l'augmentation, cette année, de 6,57 % du budget de l'enseignement supérieur après l'adoption du plan de rattrapage des universités les plus mal dotées. Les présidents d'université, comme les organisations d'étudiants et d'enseignants, revendiquaient, de leur côté, une loi de programmation budgétaire, signe tangible de l'engagement de l'Etat.

Faute de pouvoir leur donner cette assurance, le ministre de l'éducation veut tenter de les convaincre que *« sa »* réforme *« introduit des comportements nouveaux qui vont changer l'ambiance à l'Université »*. Elle a, de toute évidence, contribué à créer de nouvelles relations entre tous les *« acteurs »* de l'enseignement supérieur.

M. D.

Les principales dispositions envisagées

● **Organisation des études** : mise en place des semestres et création d'un semestre initial d'orientation en premier cycle *(lire ci-dessous)*. Elaboration d'une charte des examens. Les étudiants auront le droit d'évaluer les enseignements par le biais d'un questionnaire anonyme. Incitation aux échanges européens en second cycle.

● **Voie technologique** : mise en place d'un groupe de travail.

● **Professionnalisation** : une première expérience professionnelle (ex-« stages diplômants ») est prévue dans l'ensemble des filières des deuxième et troisième cycles avec une Charte nationale des stages.

● **Conditions de travail** : un plan « Université 2000 plus » prévoit la construction de bureaux pour les enseignants, des locaux pour les étudiants, le développement des bibliothèques et des résidences universitaires.

● **Allocation sociale d'études** *(lire ci-dessous)*.

● **Participation** : généralisation du tutorat. Proposition d'activités rémunérées pour les étudiants dans les associations sportives, culturelles et de soutien scolaire. Généralisation de la vice-présidence étudiante dans les conseils d'administration. Réorganisation des CROUS à titre expérimental dans trois académies.

● **Universités** : création d'une agence de modernisation sous la forme d'un groupement d'intérêt public avec la Conférence des présidents d'université (CPU) et mise en place de fondations universitaires. Transfert progressif de la propriété des locaux aux universités.

● **Recherche** : encouragement de la mobilité entre les universités et les grands organismes. Mesures pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes docteurs. Mise en place d'un comité d'évaluation de la recherche universitaire.

● **Personnels** : prise en compte des activités pédagogiques et administratives dans le déroulement des carrières des enseignants. Dispositif d'encouragement pour les maîtres de conférence qui se consacrent majoritairement à l'enseignement. Allègement de service pour les professeurs agrégés préparant une thèse. Etude d'une réforme de la procédure de recrutement.

Une allocation sociale unique sera attribuée en fonction des revenus

LA CRÉATION d'un statut de l'étudiant et la réforme du système d'aides étaient, dès l'automne 1995, une des promesses principales du candidat Chirac lors de la campagne présidentielle. La mission s'est révélée plus complexe qu'il n'y paraissait au premier abord. Modifier le dispositif actuel a nécessité en premier lieu une évaluation exhaustive des différentes aides, directes ou indirectes, attribuées tant aux étudiants qu'à leurs familles. C'était aussi envisager une réforme de l'allocation de logement social (ALS), dont la seule évocation suffisait à provoquer de vives protestations parmi les étudiants.

La mission confiée à Bernard Cieutat, conseiller à la Cour des comptes, aura au moins permis de clarifier le maquis actuel *(Le Monde* du 11 janvier). Elle a surtout permis de mesurer l'*« injustice »* d'un système qui aide tout autant les familles les plus défavorisées que les plus riches, au détriment des classes moyennes.

La création progressive d'une *« allocation sociale unique »* devrait en partie corriger ces écarts. Elle sera applicable dès cette rentrée aux nouveaux entrants à l'université. Dans un premier temps, il est prévu de redistribuer une partie du montant des bourses (6,3 milliards de francs) et de l'allocation de logement social (4,64 milliards de francs), dont les crédits seraient transférés du ministère du logement au ministère de l'éducation nationale.

Cette allocation serait calculée sur la base des revenus déclarés par l'étudiant, ou, à défaut, par sa famille s'il reste rattaché au foyer fiscal de ses parents. Seraient également pris en compte l'éloignement du domicile, le logement et le déroulement des études. Sans reprendre la formule de l'année joker – une promesse du gouvernement Balladur –, le maintien des aides en cas de premier redoublement serait admis. Cette allocation serait, par ailleurs, gérée à partir d'un *« guichet »* unique.

Alors que les futurs étudiants sont invités à remplir les dossiers de bourse pour la prochaine année universitaire, les modalités d'application de la nouvelle allocation sont loin d'être définies. Son montant et sa progressivité demeurent inconnus : le ministère n'a pas encore procédé aux simulations de calcul correspondantes. Elles seront de toute évidence nécessaires lorsqu'il s'agira de s'attaquer aux dispositions fiscales, et notamment à la demi-part supplémentaire : les familles devront choisir entre la perception d'une allocation ou le maintien d'un avantage évalué à 6,4 milliards de francs.

Le nouveau système supprime de fait le versement automatique de l'allocation de logement social, sans critère de ressources. Il institue également le début du principe d'autonomie revendiqué par les syndicats d'étudiants, l'UNEF-ID et la fédération générale des associations d'étudiants, avec le soutien du RPR.

M. D.

Les premiers cycles seront réorganisés en semestres

IDENTIFIÉS – depuis qu'existe l'université de masse – comme le point crucial où se concentre l'échec, les premiers cycles universitaires ont polarisé l'attention. Le premier ministre, Alain Juppé, en avait fait l'un des trois dossiers prioritaires de la commission présidée par Roger Fauroux ; d'innombrables rapports ont souligné le parcours d'obstacles qu'ils pouvaient représenter pour les étudiants et le gâchis psychologique et financier qui s'ensuivait. Parmi les solutions proposées, François Bayrou a assez vite écarté la tentation de la sélection à l'entrée des DEUG, que la droite elle-même n'osait plus avancer. Le ministre de l'éducation nationale a également récusé l'alternative de premiers cycles « régionalisés », sous tutelle plus ou moins affirmée des collectivités locales, tout comme la « secondarisation » des deux premières années de l'enseignement supérieur.

M. Bayrou bâtit donc aujourd'hui sur un terrain affermi et pour partie pacifié. La véritable nouveauté du contexte dans lequel le ministre présente aujourd'hui sa réforme des premiers cycles tient, outre la méthode de concertation prolongée, au choc produit par l'évaluation nationale des universités. Au lieu de disposer de chiffres globaux, plus ou moins catastrophiques selon les experts, on connaît aujourd'hui, établissement par établissement et filière par filière, les taux de réussite au DEUG (*Le Monde* du 29 janvier). Même si cet outil reste très perfectible et qu'un contexte local explique souvent tel ou tel chiffre, il permet d'éclairer une politique universitaire et, le cas échéant, de l'infléchir. Les universités sont désormais sous le regard public. C'est un levier puissant de la réforme. Globalement, ces statistiques récentes indiquent que la durée moyenne de réussite au DEUG est de 2,7 années et que seuls 28,4 % des étudiants réussissent en deux ans.

Sur le fond, la réforme mise au point par M. Bayrou et ses interlocuteurs ne s'éloigne guère de l'esprit de celle proposée en 1992 par Lionel Jospin et son conseiller spécial, Claude Allègre. Simplification des filières avec regroupement des disciplines en grands secteurs de formation ; instauration d'un semestre d'orientation ou de réorientation ; tutorat ; procédures d'information et examens avec généralisation du contrôle continu : tous les principes sont là *(Le Monde* du 19 juin 1996).

« CARTE NATIONALE DES PASSERELLES »

L'année universitaire sera donc désormais organisée en deux semestres. Le *« semestre initial »* doit permettre à l'étudiant de *« découvrir la discipline qu'il a choisie »* et de trouver des possibilités de réorientation. Le semestre initial est commun à plusieurs DEUG, mais l'étudiant indique dès son inscription sa discipline fondamentale. Huit champs disciplinaires *« larges et cohérents »* sont redéfinis : droit, économie, gestion, administration ; lettres, langues ; sciences humaines et sociales ; sciences ; arts ; Staps (sciences et techniques des activités physiques et sportives), métiers du sport et des activités de loisirs ; sciences et techniques de l'organisation ; sciences et techniques pour l'ingénieur.

Le semestre initial est composé de trois unités d'enseignement : les enseignements fondamentaux, la découverte des autres disciplines du champ, la méthodologie du travail universitaire. Trois unités également dans le second semestre : enseignements disciplinaires, méthodologie disciplinaire, culture générale et expression. La même organisation prévaut en deuxième année. Le semestre initial est évalué, notamment en contrôle continu. A son issue, l'étudiant peut choisir une autre dominante disciplinaire de son secteur, ou se réorienter dans une autre formation (STS, IUT) du même champ disciplinaire (et inversement). Une *« carte nationale des passerelles »* doit faciliter les orientations et les réorientations. Un court mémoire est rédigé en fin de premier cycle. La première année est validée sur la base de la moyenne générale entre toutes les unités d'enseignement.

Il reste à définir le contenu exact de cette architecture. Quel sera le rôle exact des conférences disciplinaires ? Comment se règle la question du redoublement ? *Quid* des enseignements dont le contenu n'a pas été révisé, notamment depuis la réforme du lycée en 1993 ? Quelle sera, enfin, l'attitude des enseignants, qui ont montré une certaine résistance à la réforme de 1992 ? Sans eux, point de changement.

Béatrice Gurrey

Pouria Amirshahi, président de l'UNEF-ID

« Pour la première fois, les étudiants ont imposé une réforme »

« La réforme proposée par M. Bayrou est-elle une « victoire » des étudiants ou ne représente-t-elle qu'un compromis ?

– Pour la première fois, les étudiants ont imposé une réforme. Il est acté dans la société française qu'il ne peut y avoir de retour en arrière, comme en 1986. Le pays ne fait pas le choix de la sélection, mais celui d'une université démocratique et de masse. Ce qui était fondamental, c'est que l'étudiant soit au centre du dispositif dans le choix de son cursus et de son mode de vie.

» Pour la pédagogie, cela veut dire que, dès le bac, tout au long de son parcours universitaire, il sera à même de déterminer en connaissance de cause ses choix d'orientation. D'un point de vue social, il s'agit de favoriser son autonomie et son indépendance. L'annonce d'une allocation d'études prenant en compte sa situation réelle lui permet de ne plus être dépendant de sa famille et de ne plus être obligé de se salarier pour financer ses études.

– Fallait-il attendre dix-huit mois pour obtenir ce résultat ?

– L'organisation même des états généraux de l'université est le produit du mouvement étudiant de novembre 1995. Par-delà les questions budgétaires, les étudiants ont réussi à imposer la nécessité d'une réforme démocratique sur la lutte contre l'échec, le statut de l'étudiant et la reconnaissance du diplôme universitaire. Durant ces dix-huit mois, les états généraux n'ont pas été un long fleuve tranquille. Les étudiants sont restés mobilisés contre les notes éliminatoires en IUT, la baisse de l'allocation de logement social *[ALS]*, pour la mise en place du tutorat. Les annonces du ministre sont, pour une large part, issues du rapport de force que les étudiants ont maintenu.

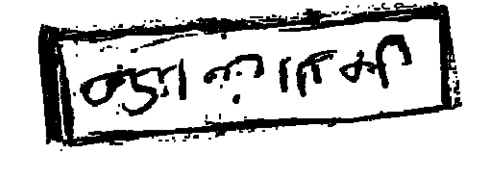
– Est-ce là la grande réforme de l'université que vous attendiez ?

– Nous voulons être sûrs que l'application des annonces sera effective. Nous ne souhaitons pas un catalogue de propositions sans suite. Nous veillerons à ce que les conférences disciplinaires ne remettent pas en cause les dispositions obtenues par les étudiants. La meilleure des garanties est aussi d'assortir ces mesures d'une loi de programmation budgétaire. Le gouvernement devra honorer ses engagements.

– Etes-vous satisfaits de la nouvelle version des *« stages diplômants »* prévue dans la réforme comme dans la proposition du CNPF ?

– Déjà, le CNPF envisage les stages dans le cadre du cursus universitaire. C'est un démenti à la méthode brutale de M. Pineau-Valencienne, qui déclarait que les stages diplômants n'étaient pas négociables. Maintenant, nous voulons des garanties de contenu afin que ces stages aient une cohérence pédagogique (fouilles archéologiques pour les étudiants d'histoire de l'art, cabinet d'avocat pour les juristes...). De même, ces stages doivent intervenir en cours de spécialisation. Pour les universités, cela concerne le second cycle. Enfin, leur durée doit être de l'ordre d'un trimestre. Le CNPF doit encore faire des efforts. »

Propos recueillis par Michel Delberghe



Bernard Tapie a été incarcéré à la prison de la Santé

Si la Cour de cassation rejette son pourvoi dans l'affaire du match Valenciennes-OM, l'ex-député déchu de son mandat européen pourrait demander à bénéficier d'un régime de semi-liberté

Conformément aux textes, qui imposent à tout condamné à une peine de plus de six mois de prison ferme de se « *mettre en état* » la veille de l'examen de son pourvoi en cassation, Bernard Tapie a été incarcéré, lundi 3 février, à la maison d'arrêt de la Santé, à Paris. La Cour de cassation pourrait se prononcer, dans la journée de mardi, sur le pourvoi qu'il a formé contre la condamnation à *huit mois de prison ferme prononcée par la* cour d'appel de Douai dans l'affaire du match VA-OM. Si son pourvoi était rejeté, Bernard Tapie pourrait demander un régime de semi-liberté, ce qui lui permettrait de *quitter l'établissement pénitentiaire dans la* journée. Il pourrait invoquer, à l'appui de cette demande, l'emploi de « *consultant-représentant* » qui vient de lui être offert par une entreprise de ponts et chaussées de New York, US Bridge.

« JE SERAI SOUMIS aux mêmes règles que tout citoyen dans pareilles circonstances, ni plus ni moins, et, je l'espère, ni mieux... ni plus mal », déclarait Bernard Tapie, le 16 janvier, à l'hebdomadaire *Paris-Match*. Fidèle, pour une fois, à son engagement, l'ex-député s'est constitué prisonnier, lundi soir 3 février, en déjouant la traque des caméras de télévision. *Vers 19 h 45, M. Tapie s'est rendu* au palais de justice de Paris, d'où il a gagné, à l'abri des regards, la *maison d'arrêt de la Santé.*

Condamné, le 28 novembre 1995, par la cour d'appel de Douai (Nord) à deux ans d'emprisonnement dont huit mois ferme, pour *« corruption et subornation de témoins »* dans l'affaire du match Valenciennes-OM, l'ancien ministre avait été contraint, par la même juridiction, de se *« mettre en état »*, c'est-à-dire de se faire incarcérer la veille de l'examen de son pourvoi par la Cour de cassation, en application de l'article 583 du code de procédure pénale (*Le Monde* du 22 janvier). La haute juridiction, qui examinait, mardi matin 4 février, l'ultime recours de M. Tapie, devait, selon toute vraisemblance, se prononcer dans la journée – un rejet du pourvoi rendant *de facto* la peine exécutoire.

Au terme de deux semaines de rumeurs, l'ex-député des Bouches-du-Rhône n'a donc pas opté pour une épreuve de force contre les juges, qui l'aurait conduit à se désister de son pourvoi au dernier moment, afin d'attendre libre la notification de sa condamnation. Sérieusement étudiée jusqu'au bout par ses avocats et ses proches, l'idée d'user de son immunité de parlementaire européen comme d'un dernier bouclier pourrait, en revanche, fournir la matière à un recours ultérieur, dont la forme n'est pas connue.

EMPLOI OPPORTUN

A quelques heures de son incarcération, M. Tapie a indiqué qu'il se réservait *« la possibilité d'engager toutes les procédures juridiques pour faire valoir les droits du Parlement européen »*. *« En me constituant prisonnier*, assurait-il, *je respecte les obligations de tout citoyen français, mais je contreviens aux droits du Parlement européen. »* Virtuellement déchu de son dernier mandat, M. Tapie reste député européen jusqu'au 17 février, date à laquelle le Parlement européen prendra acte du décret prononçant sa déchéance, signé par le premier ministre, Alain Juppé. *« Jusque-là, Bernard Tapie aura siégé dans notre institution dans la plénitude de ses droits »*, écrivait, le 3 février, la commission du règlement du Parlement de Strasbourg.

Parallèlement, l'ancien ministre de la ville devrait engager sans délai une négociation avec le juge d'application des peines chargé de son dossier, afin d'obtenir le plus vite possible un régime de semi-liberté. Mais l'obtention de cet aménagement de la peine – possible pour les peines inférieures à un an ferme – est subordonné à la justification d'un emploi stable. La société américaine US Bridge, à la réputation contestée, le lui a opportunément offert, son PDG ayant annoncé, le 15 janvier, son embauche au titre de *« consultant-représentant »* (*lire ci-contre*). Ayant embrassé une nouvelle carrière d'acteur de cinéma, M. Tapie doit aussi entamer prochainement le tournage d'un film de Jacques Rozier, intitulé *Fifi Martingale*. Avant lui, deux condamnés célèbres, l'ancien directeur du cabinet de Pierre Bérégovoy, Alain Boublil, et le financier libanais Samir Traboulsi, condamnés dans l'affaire Pechiney, avaient obtenu le droit à la semi-liberté. Mais tous deux avaient dû, avant cela, effectuer près de deux mois d'emprisonnement.

H. G.

Un brasseur d'affaires obsédé par la victoire, au mépris de la justice et des juges

RÉCIT

L'itinéraire de cet ancien ministre est jalonné de sanctions pénales

C'ÉTAIT en novembre 1995. Hilare, Bernard Tapie semblait ne pas y croire. Comme s'il était encore grisé par le danger qu'il venait de frôler, il téléphonait inlassablement, pour raconter à chacun ce que tout autre aurait cherché à cacher. Dans la demande de levée d'immunité parlementaire sur l'affaire des comptes de l'Olympique de Marseille, le procureur général d'Aix-en-Provence avait préconisé le recours à des *« mesures coercitives d'arrestation et d'incarcération provisoire »*. Le 21 novembre 1996, au terme d'un débat houleux, le bureau de l'Assemblée nationale avait rejeté cette requête, estimant qu'un simple contrôle judiciaire suffirait à *« une bonne administration de la justice »*. *« C'est incroyable*, confiait alors M. Tapie, *ce juge a osé ! Il voulait vraiment me mettre au trou. C'était écrit noir sur blanc dans son rapport ! Mais, cette fois, les députés n'ont pas marché. Les juges ne peuvent pas tout se permettre. C'est une vraie victoire... »*

Dire que, depuis, le spectre de la détention n'a pas quitté l'esprit de Bernard Tapie est une évidence. Sept jours après cette *« victoire »*, l'ancien président de l'Olympique de Marseille était condamné à huit mois de prison ferme dans l'affaire du match Valenciennes-OM. Puis le tribunal de Paris le condamnait, le 31 mai 1996, à dix-huit mois de prison dont six ferme pour fraude fiscale dans l'affaire de son voilier, le *Phocéa* – sanction dont il a relevé appel. *« La prison me fait peur »*, a-t-il régulièrement confié ces derniers mois. A Béthune, les magistrats de l'affaire Testut se sont montrés plus cléments : condamné à un an d'emprisonnement, mais cette fois-ci avec sursis, M. Tapie n'a pas interjeté appel, tant il est vrai qu'à ses yeux, dans les prétoires comme sur les terrains de football, seul le résultat compte.

On aurait tort d'oublier, en effet, que les sanctions pénales ont rythmé, depuis l'origine, l'existence de cet incroyable brasseur d'affaires, aussi vorace d'honneurs et de réussite personnelle que dénué de scrupules. Dès 1981, un tribunal prononçait à son encontre une peine d'un an de prison avec sursis – amnistiée depuis –, après la déconfiture de Cœur Assistance, la société qu'il avait créée pour venir en aide aux cardiaques. Viendront ensuite trois redressements fiscaux, des amendes douanières et des remontrances de la Commission des opérations de Bourse.

Tirant à sa manière *« la morale de ces histoires »* dans son autobiographie, sobrement intitulée *Gagner* (Robert Laffont), l'entreprenant entrepreneur écrivait, en 1986 : *« Il ne sert à rien de savoir si on a eu raison ou tort. Ce qui compte, c'est de savoir qu'on ne peut pas tout faire, qu'il y a des obstacles qu'on ne peut franchir à n'importe quel moment, faute d'avoir la taille suffisante ; il faut se contenter de savoir qu'on ne les franchira pas, et admettre que si on ne peut pas d'emblée soulever vingt kilos, il faut faire de la gymnastique, et n'essayer de les soulever qu'après deux ans d'exercice. Ce sera, alors, peut-être plus facile... »*

« PAS VU PAS PRIS »

Dix ans plus tard, cette profession de foi aux accents cyniques, qui pourrait se résumer au basique *« pas vu pas pris »*, fixe toujours le cadre des relations de M. Tapie avec la justice. *Les tribunaux de* commerce, propices à tous les arrangements, avaient fait sa fortune. *La politique lui donnera la « taille suffisante »* pour franchir également les obstacles judiciaires. Saisi d'un vertige de l'illégalité qui l'a entraîné dans une folle fuite en avant, l'homme d'affaires a collectionné les mandats électoraux pour additionner les immunités, crié au complot pour s'assurer l'impunité.

Cela ne lui a pas si mal réussi : mis en examen à au moins dix reprises, il n'a pas subi une seule heure de garde à vue ni un seul jour de détention provisoire. Le 29 juin 1994, la perspective d'une incarcération immédiate, énoncée fermement au téléphone par le juge d'instruction de l'affaire du *Phocéa*, Eva Joly, avait instantanément interrompu le flot d'injures dont il abreuvait les policiers venus l'interpeller, au petit matin, dans son hôtel particulier de la rue des Saints-Pères.

Elu député des Bouches-du-Rhône en janvier 1989, le nouveau parlementaire lâchait, rigolard : *« Je vais pouvoir me garer sur le trottoir. »* En novembre 1990, lorsque les policiers de la brigade financière investissaient le siège de l'OM, le député Tapie, en voyage au Japon pour la promotion d'Adidas, téléphonait directement au procureur de Marseille et au directeur régional de la police pour faire cesser les investigations. De retour en France, il exigeait de Jean-Paul Huchon, alors directeur du cabinet de Michel Rocard à Matignon, l'interruption de l'enquête. *« M. Tapie*, s'amusait alors un conseiller du premier ministre, *a une conception verticale des relations entre le pouvoir et la justice. »*

C'est peu dire que les faits ne devaient guère lui donner tort. Il fallut un an et demi avant qu'un juge soit désigné dans l'affaire de la gestion de l'Olympique de Marseille, alors que l'essentiel des pratiques frauduleuses avait été révélé par les deux bras droits de M. Tapie, Jean-Pierre Bernès et Alain Laroche, en vingt-quatre heures de garde à vue. La même année 1992, devenu ministre de la ville dans le gouvernement de Pierre Bérogovoy, le président de l'OM devait son sauvetage, dans l'affrontement judiciaire qui l'opposait à son ancien associé, le député (RPR) des Hauts-de-Seine Georges Tranchant, à un miraculeux accord financier, qui lui ouvrait la voie du non-lieu. *« La morale des affaires a été malmenée »*, écrivait alors le juge d'instruction Edith Boizette dans l'ordonnance qu'elle rendit en sa faveur après le retrait de la plainte de M. Tranchant. Sans voir que de cet épisode, la justice ne sortait pas davantage grandie.

DÉFAITE PROCHE

Porte-drapeau contesté du mitterrandisme, Bernard Tapie aura toujours affiché ce précepte : mépriser la justice et les juges, ces fonctionnaires du droit dénués de toute légitimité populaire qu'un jour, dans un accès de colère calculé, il compara à la Gestapo. L'ancien ministre condamné pour fraude fiscale, l'ancien président de club condamné pour corruption, l'ancien chef d'entreprise placé en liquidation judiciaire personnelle, s'est toujours efforcé de s'affranchir de leurs décisions pour apparaître comme seul maître de son destin. *« M. Tapie a décidé de se constituer prisonnier »*, a annoncé son avocat, lundi 3 février, clôturant un débat qui fit bon marché des considérations morales et ajoutant – sans rire – que l'ancien président de l'OM souhaitait *« être légaliste jusqu'au bout »*.

Souvent invoquée, la comparaison avec Stavisky, l'escroc charmeur qui ébranla la IIIe République, revient alors en mémoire. *« Une perversion complète des valeurs, des sentiments, des rapports humains lui avait donné cette audace, ce magnétisme, dont il avait tiré, pendant quelques années, le moyen de triompher du vraisemblable »*, écrivait à son propos Joseph Kessel, en 1934. Un demi-siècle plus tard, concluant son autobiographie, Bernard Tapie énonçait sa propre règle du jeu : *« La récompense, ce n'est pas l'argent : c'est le plaisir, le jeu, la liberté, la faculté de créer. Perdre, dans notre société, ce n'est plus mourir de faim. C'est d'une certaine façon ne pas avoir le droit de bouger ; c'est être assigné à résidence... »* Jugé à cette aune, Bernard Tapie est sans conteste plus proche de la défaite qu'il ne l'a jamais été.

Hervé Gattegno

« C'est quoi ? Une histoire de trucage de match de hockey, non ? »

NEW YORK
de notre correspondante

Joe Polito, président de US Bridge Corporation, l'entreprise américaine qui emploie Bernard Tapie depuis près d'un mois comme *« consultant-représentant »*, n'en croit pas ses oreilles. *« Huit mois ? Vraiment ? »*, s'étonne-t-il au cours d'un entretien téléphonique avec *Le Monde*, à New York, lundi 3 février. *« Je croyais avoir compris qu'il n'avait qu'un mois de prison à faire ! Décidément, je devrais me mettre au français ! »*

M. Polito, soixante-deux ans, affirme qu'il n'avait pas la moindre idée des démêlés de Bernard Tapie avec la justice lorsqu'il lui a offert de travailler pour son entreprise. Il n'avait d'ailleurs même pas rencontré son futur collaborateur : les deux hommes ont été mis en contact par une connaissance commune, un avocat de Floride. A la tête d'une société spécialisée dans les ponts et chaussées et le bâtiment créée en 1990, Joe Polito a des ambitions européennes, voire africaines : *« Nous cherchions quelqu'un qui ait une expertise des marchés européens, qui ait des contacts, qui nous aide à explorer ces marchés. »*

Les deux hommes se parlent d'abord par téléphone. Bernard Tapie livre au président de US Bridge *« ses compétences et tous ses titres »*. Quels titres ? Ancien membre du gouvernement, député européen... *« Il est très proche de certains partenaires potentiels. Pour nous, c'est intéressant si l'on décide de se lancer dans des joint-ventures. »* Si M. Tapie omet de mentionner ses titres judiciaires, Joe Polito ne paraît pas lui en tenir rigueur : *« Pour l'instant, ça ne nous pose pas de problèmes. C'est quoi, c'est une histoire de trucage de match de hockey, non ? »*

« LE BON CHOIX »

Pour leur première rencontre, à Paris, Bernard Tapie, qui parle *« un anglais hésitant »*, emmène Joe Polito déjeuner chez un Chinois. *« Les gens s'arrêtaient pour lui demander des autographes, c'était fou ! Non, je crois que j'ai fait le bon choix. »* Bernard Tapie est embauché avec un fixe dont M. Polito refuse de révéler le montant. *« S'il nous apporte quelque chose, je peux le mettre à la commission. »* Le *« consultant-représentant »* de US Bridge n'a pas autorité pour signer des contrats et sa présence aux Etats-Unis n'est pas requise. Joe Polito prévoit d'envoyer en France l'un de ses fils, ingénieur, pour un mois, travailler à ses côtés. Cela dit, insiste-t-il, US Bridge n'en est là qu'*« au stade exploratoire »* et se retirera *« si les prix ou la manière dont sont régis les marchés européens »* ne lui conviennent pas.

Quant à ceux qui médisent sur l'étonnante jeunesse de sa société, cotée en Bourse, ou qui se font l'écho d'informations publiées par *Business Week* dans le cadre d'une grande enquête sur le rôle de la Mafia à Wall Street, M. Polito rejette tout en bloc : US Bridge, affirme-t-il, est solide, et même s'il ne parvient pas à se rappeler son chiffre d'affaires de l'an dernier, il fait état d'un carnet de commandes lui assurant 14 à 15 millions de dollars pour cette année, en partie grâce à la construction des charpentes métalliques d'un immeuble de 26 étages, en plein cœur de Manhattan, pour le groupe LVMH.

Moins loquace, l'avocat de Floride qui a mis les deux hommes en contact, David Mintmire, est vraisemblablement mieux au fait des antécédents de Bernard Tapie. L'avait-il rencontré dans le cadre de relations personnelles ou de relations d'affaires ? *« La différence n'est pas toujours si claire. Je savais qu'il cherchait des choses à faire et je savais que US Bridge cherchait des gens en Europe. Donc, je les ai mis en contact. »* Par *« des choses à faire »*, Me Mintmire entend *« des moyens de gagner de l'argent »*. *« Tout le monde cherche un moyen de gagner de l'argent. Pas vous ? »*

Sylvie Kauffmann

AMÉNAGEMENT Le ministre de l'agriculture, Philippe Vasseur, devait faire une communication au conseil des ministres, mercredi 5 février, afin de présenter son projet de loi d'orientation pour l'agriculture. La dernière loi d'orientation agricole date de 1962. ● LA MUTATION ainsi voulue concerne l'ensemble du monde rural et implique l'aménagement de la majeure partie du territoire français. ● L'AGRICULTURE ne serait plus conçue seulement comme une activité productrice. La qualité des produits deviendrait une exigence au moins aussi forte. ● LES EXPLOITANTS verraient leurs activités prendre de multiples formes. A la culture et à l'élevage traditionnels s'ajouteraient des fonctions de service en milieu rural, d'entretien du paysage et de l'espace. ● EN HAUTE-LOIRE, cette nouvelle forme d'agriculture a déjà pris naissance avec le soutien du conseil général.

Les paysans de la Haute-Loire s'engagent dans une révolution culturelle

La prochaine loi d'orientation agricole devrait modifier profondément la fonction de l'agriculture afin que celle-ci, tout en restant productive, devienne la « ménagère » de l'espace et du paysage. Dans le Massif Central, déjà, les exploitants sont aussi des prestataires de services

LE PUY-EN-VELAY
de notre envoyé spécial

Quand on est le seul département de France dont le territoire se situe entièrement à plus de 400 mètres d'altitude, quand la ville principale – Le Puy-en-Velay – compte seulement 21 700 habitants et la seconde, Brioude, 7 200, quand la réputation locale à l'extérieur tient d'abord dans le nom d'une plante alimentaire succulente, la lentille verte d'appellation contrôlée, il ne faut pas s'étonner que l'agriculture et la ruralité occupent en Haute-Loire une place primordiale dans les politiques d'aménagement du territoire et de défense de l'environnement.

Menées par un leader local influent, Gilbert Bros, les organisations professionnelles agricoles ont compris depuis plusieurs années que la survie des 7 000 exploitations (dont 54 % des ressources proviennent du lait) ne pouvait être garantie durablement par la seule traite des vaches ou la production de viande – fût-elle de première qualité, comme la fait dire au veau des monts du Velay le slogan : *« Ici je vis d'air pur et de lait frais. »*

« En 1990, on s'est mis autour d'une table », raconte Karine Roche, chargée de mission à la fédération départementale des syndicats d'exploitants. *« Comment éviter de tomber en l'an 2000 en dessous du seuil catastrophique de 5 000 exploitations viables ? »* La diversification vers la culture de framboises et de fraises, la vente de produits fermiers ou la recherche de « niches » comme les asperges, peut susciter de l'intérêt chez un peu plus de 4 000 agriculteurs. Mais il fallait en convaincre encore un bon millier, moins mobilisés, plus attentistes, qui vivent de subventions autant que du produit de leurs ventes.

ÉTUDE DE MARCHÉ

A la condition de ne pas « manger le pain » des artisans ruraux, les paysans peuvent fort bien, surtout pendant l'hiver, se muer en prestataires de services, analyse Karine Roche. Des fonds européens sont prévus pour les y encourager. Une étude de marché, demandée à une école de commerce de Clermont-Ferrand, démontre que l'entretien des résidences secondaires peut être une bonne idée. La loi de finances de 1991 (dont les dispositions seront améliorées en 1993) fixe le plafond maximum des ressources (150 000 francs par an aujourd'hui) qu'un agriculteur peut tirer de travaux annexes.

Ainsi naît, au printemps 1992, « 43 Services », une SARL qui sert de relais juridique et commercial entre les agriculteurs et leurs « clients ». *« Nous avons élaboré une charte de déontologie fixant les limites à ne pas dépasser pour ne pas concurrencer les professions inscrites à la chambre des métiers »*, ajoute Karine Roche. Les « clients » sont des propriétaires de maisons de vacances, notamment anglais, des collectivités locales, des entreprises publiques (France Télécom, EDF) ou privées, des coopératives. Depuis cinq ans, quelque cinq cents agriculteurs ont travaillé pour « 43 Services », qui a dégagé en 1996 3,2 millions de francs de chiffre d'affaires, contre 700 000 en 1993. Aidées par le Fonds de gestion de l'espace rural, qui peut apporter jusqu'à 65 % de subventions – mais dont le budget vient malheureusement d'être amputé par l'Etat –, trois communautés de communes ont pu réaliser des travaux substantiels : nettoyage des berges de rivières ravagées par les crues, restauration du petit patrimoine, fleurissement des bourgs, aménagement d'aires de jeux. *« Toutes ces initiatives locales s'inscrivent dans une politique du conseil général suivie et sérieuse en faveur de l'environnement rural »*, juge Nicolas Di Giambattista, conseiller général (PS) et président de la communauté de communes de Paulhaguet, qui travaille avec soixante et un agriculteurs et des jeunes des « Brigades vertes ». Des propos qui ne manquent pas d'intérêt, y compris politique, lorsque l'on sait que le conseil général est présidé par Jacques Barrot (UDF-FD), ministre du travail et des affaires sociales.

Conseiller général (UDF-FD) de Fay-sur-Lignon, sur le versant du mont Mézenc, Gérard Roche estime que le coup de main des agriculteurs à la renaissance de la vie sociale dans les cantons ruraux pourrait trouver un nouveau terrain d'application dans l'enlèvement des vieilles voitures. *« La Haute-Loire est encore un département sale : le conseil général a lancé en 1992 un programme d'amélioration de l'environnement en décidant d'enlever, avec versement d'une prime au propriétaire, 4 000 carcasses de voitures qui enlaidissent les paysages. Il faudra continuer la chasse à toutes les pollutions visuelles »*, dit-il.

Sceptiques au début, les agriculteurs commencent à trouver intéressante l'initiative de « 43 Services ». Raymond Techelle, de Craponne, tire le tiers de son revenu total de la diversification, en ayant accompli l'an dernier 120 heures de débroussaillage et 40 heures de déneigement pour la commune. Le modèle « 43 Services » fait école. Dans l'Eure, le Vercors, l'Aveyron, la Somme, et même au Portugal et en Italie, des expériences similaires se font jour.

« BROUTEZ ET ENTRETENEZ ! »

Dans le Val d'Allier, à Saint-Ilpize, ce n'est pas tant aux agriculteurs qu'à leur cheptel qu'il est demandé de reconquérir les terrains en déshérence. *« Ovins, broutez et entretenez ! »* Voilà le slogan que lancent Gérard Barthomeuf, président de l'association foncière pastorale qui a permis de regrouper 120 hectares appartenant à une quarantaine de propriétaires, et Jean-Charles Boniface, qui vient d'acheter 333 brebis de race Bizet, à la robe noire et blanche. *« Si ces animaux (qui restent toute l'année dehors) n'étaient pas là, dans dix ans la friche de genêts et la forêt de chênes auront tout regagné »*, explique Claude Roche, technicien à l'antenne de la chambre d'agriculture de Brioude. La défense de l'environnement, avec une prime de 1 100 francs à l'hectare, est même deux fois plus rémunératrice que la vente estimée des futurs petits agneaux !

Philosophe et *« amoureux fou de son pays »*, Jean-Pierre Vigier, maire (RPR) de Lavoûte-Chilhac et conseiller général, lance fièrement : *« Avant, on soignait la campagne pour y faire venir des touristes de l'extérieur. Maintenant on veut l'embellir d'abord pour nous-mêmes, pour notre propre plaisir. »*

François Grosrichard

Un défenseur de la lentille du Puy « Auvergnat 1996 »

Un jury, réuni par la jeune chambre économique (JCE) d'Auvergne, a désigné Pierre Ambert comme Auvergnat de l'année 1996. La JCE d'Auvergne récompense depuis 1974 des initiatives favorables au développement régional. Le jury a d'abord et surtout distingué le président de Cilverpuy, l'organisme professionnel à l'origine de l'attribution, en 1996, à la lentille verte du Puy, de l'appellation d'origine contrôlée (AOC), une distinction rare pour les produits agricoles. Pierre Ambert a été de toutes les actions qui ont abouti à cette consécration, inséparable désormais du développement de la Haute-Loire, qui fonde largement sa réputation sur cette appellation de qualité. M. Ambert, cinquante-trois ans, père de trois enfants, est à la tête d'une exploitation à Sanssac-l'Eglise.– *(Corresp.)*

COMMENTAIRE

PRODUIRE AUTREMENT

Maintenir, à l'horizon 2005, une agriculture performante (la première en Europe, la deuxième dans le monde), mais plus soucieuse de qualité et plus respectueuse de la nature ; enrayer la désertification de l'espace rural, l'occuper et l'aménager, au lieu de le gorger de pollution : le projet de loi d'orientation pour l'agriculture, que Philippe Vasseur doit présenter au conseil des ministres du mercredi 5 février, a pour ambition de résoudre cette sorte de quadrature du cercle.

La « révolution culturelle » que cela suppose bénéficie aujourd'hui d'un contexte plus favorable, avec le traumatisme de la « vache folle », la montée des préoccupations environnementales, le renouveau de l'attachement au patrimoine sous toutes ses formes ; même si une tendance de plusieurs décennies ne s'inverse pas en quelques mois. Les agriculteurs eux-même se raidissent toujours à l'évocation d'un avenir de « jardiniers du paysage ». Ils évoluent cependant. Ce changement pourrait être favorisé par leur renouveau démographique : le nombre d'actifs va continuer à baisser, de 750 000 à 400 000 ou 500 000 en 2005, en même temps que s'installeront de nouveaux agriculteurs.

De vastes territoires ruraux ont désormais pour principale richesse l'espace et la nature. Leur survie dépend de cet infléchissement de l'activité agricole vers une meilleure intégration dans son environnement, au moment même où Jean-Claude Gaudin, le ministre de l'aménagement du territoire, affirme qu'après s'être occupé de la ville en 1996 il fait du monde rural sa priorité pour l'année en cours.

Jean-Louis Andreani

Crise à la Société nationale Corse-Méditerranée

AJACCIO
de notre correspondant

« Le mot crise est excessif ; "effervescence" ou "inquiétude" conviendraient mieux. » En qualifiant ainsi le climat autour de la Société nationale Corse-Méditerranée (SNCM), François Piazza-Alessandrini, président de l'Office des transports de la Corse mais aussi chef de cabinet du ministre des transports, Bernard Pons, s'attache visiblement à atténuer l'agitation récemment entraînée par le brusque départ de Bernard Anne, vice-président et directeur général depuis 1990 : son remplacement par Philippe Galy, jusqu'alors directeur de la protection et de l'environnement à la Mairie de Paris et inconnu dans les milieux du transport maritime (*Le Monde* du 9 décembre 1996), suscite des craintes de tous ordres, qui s'expriment dans une grande confusion, même si, selon M. Galy, la sortie de Bernard Anne *« s'inscrit simplement dans une logique de réorganisation, sans précipitation ni dispute »*.

La deuxième cause de malaise réside dans un propos de M. Galy au cours d'une réunion syndicale. Interrogé sur l'avenir de l'entreprise, le nouveau PDG a cité Churchill annonçant *« du sang, de la sueur et des larmes »*, mais avec la victoire au bout. N'ont été évidemment retenus que le *« sang »* et les *« larmes »*, confirmés par le sombre tableau dressé par M. Galy à Marseille, le 30 janvier, lors d'une conférence de presse.

Souffrant, selon lui, d'une baisse de trafic passagers continue (1 423 944 en 1992, 1 170 746 en 1996), la compagnie, qui arme six paquebots transbordeurs, deux navires à grande vitesse et quatre cargos rouliers, aurait une dette cumulée de 1,6 milliard. A ce rythme, M. Galy affirme que sa société ne pourra plus honorer ses échéances d'ici trois ans. Il s'agit donc, pour lui, d'imaginer un plan de redressement bâti sur les résultats d'un audit qui lui seront remis à la mi-février.

« MESURES DÉSAGRÉABLES »

Commenceront alors des négociations avec des partenaires sociaux qui ont souvent montré leur pugnacité, dans une compagnie où un gros tiers des dépenses porte sur les salaires des 2 325 employés (dont 1 481 navigants). M. Galy, pour qui *« le mot licenciement n'est pas tabou »*, ne désespère pourtant pas d'obtenir un consensus. Son plan se fixera, entre autres, pour but de *« faire venir des jeunes dans l'entreprise »*. Mais, d'une façon ou d'une autre, il comportera *« des mesures désagréables »*, pour citer ce patron persuadé que *« la lutte des classes est finie »*. Sa crainte majeure est que des grèves ne viennent mettre en cause *« la régularité du service »*, atout maître d'une telle société.

La troisième cause du malaise réside dans la demande, faite en 1995 par l'Assemblée de Corse au gouvernement, que soit soumise au Parlement une modification du statut Joxe de 1991, afin d'élargir les compétences de la collectivité de Corse en matière de continuité territoriale – ce que l'on appelle dans l'île *« la maîtrise du transport »* avec le continent –. Les nationalistes, un moment soutenus par les socialistes, militent pour la création d'une compagnie régionale autonome, sur le modèle de la Compagnie aérienne Corse-Méditerranée, qui serait notamment financée par les crédits de la continuité territoriale. Mais le transfert de la flotte ne serait-il pas pour la Corse un cadeau empoisonné ?

A l'exception du PCF, partisan du statu quo, les formations politiques restent dans l'expectative, mais accepteraient une plus grande marge de manœuvre, à deux ans de l'ouverture du cabotage à la concurrence européenne et à quatre ans de la fin de la concession de la SNCM et de la CMN (Compagnie méridionale de navigation).

Le statut Joxe avait déjà élargi le champ des compétences de la collectivité territoriale, qui avait reçu qualité de *« concéder ces liaisons »* à des compagnies françaises. Désormais, il s'agirait de déterminer quelles liaisons seront *« érigées en service public »*, la collectivité territoriale ayant la liberté de choix entre concession, affermage ou exploitation en régie. Cette proposition pourrait être soumise bientôt au conseil des ministres.

Paul Silvani, avec Michel Samson à Marseille

La continuité territoriale

Instituée en 1977, l'enveloppe de *« continuité territoriale »* est inscrite dans les lois de finances. Jusqu'en 1991, la répartition des crédits était officiellement effectuée par l'Etat. Le statut Joxe, en 1991, a donné compétence en la matière à l'Office des transports de l'île. Pour 1997, la ligne budgétaire s'élève à 952 millions de francs, dont 907 de subventions aux compagnies : pour la section maritime, 669,5 millions, dont 515 à la SNCM, 139,5 à la CMN et 15 à la Someco-Pittaluga (Transport de ciment) ; pour la section aérienne, 237,5 millions, dont 169,9 à la CCM, 30,9 à Air Inter, 31 à la TAT et 5,7 à Kyrnair.

Les « retombées » de la SNCM en Corse sont évaluées par M. Galy à 246 millions en 1996. La Compagnie emploie 663 personnes résidant en Corse, sur un effectif total de 2 325.

DISPARITIONS

Bohumil Hrabal

Un poète du réel et un maître de l'humour

L'ÉCRIVAIN tchèque Bohumil Hrabal est mort à Prague à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Dans l'adaptation cinématographique d'une de ses nouvelles (*Fêtes des perce-neige*), Bohumil Hrabal fait une apparition : dans le jardin de sa maison, il est en train de nourrir des colombes. Lundi 3 février, cet amoureux des animaux est mort, en donnant à picorer aux pigeons pragois. Appuyé au parapet de la fenêtre de sa chambre, au cinquième étage de la clinique d'orthopédie de l'hôpital Bulovka, où il était soigné depuis la mi-décembre pour de l'arthrite chronique, il a basculé et est tombé.

Comme le jeune héros de son roman *Trains étroitement surveillés*, porté à l'écran par Jiri Menzel et couronné d'un Oscar en 1968, qui s'écroule d'un portique, une balle de soldat allemand dans la poitrine après qu'il a jeté une bombe, pour la Résistance, dans un train bourré d'explosifs.

Né le 28 mars 1914 à Brno (Moravie), Hrabal, qui était l'écrivain tchèque le plus connu et le plus traduit à l'étranger, avec le président-dramaturge Vaclav Havel, avait étudié le droit à l'université Charles de Prague. La guerre et la fermeture par les occupants nazis des écoles supérieures firent qu'il n'obtint son doctorat qu'en 1946, à trente-deux ans. Mais il ne fut jamais juriste. Avant de se faire connaître comme écrivain, au milieu des années 60, il occupa successivement plusieurs emplois manuels et subalternes.

De clerc de notaire à chef de gare pendant la guerre, de manutentionnaire dans les aciéries Poldi de Kladno, près de Prague, à trieur de vieux papiers, de voyageur de commerce à machiniste de théâtre, Hrabal trouva, dans chaque profession, matière pour un roman. Ainsi, Jiri Menzel, son cinéaste attitré et expert en poétique hrabalienne, a immortalisé sur la pellicule le début des années 50 à Poldi, où se croisent les destins de l'ancien monde bourgeois et de la nouvelle société socialiste, dans *Alouettes, un fil à la patte* (Palme d'or à Cannes en 1969).

Conteur par excellence, poète du réel et maître de l'humour, il mettait en scène dans ses histoires des hommes et des femmes à la fois ordinaires et exceptionnels, parce que profondément libres. Ses livres, dépouillés de toute critique politique, mais peut-être pour cela encore plus redoutables pour le régime communiste, connurent des sorts divers sous l'ancien régime. Dans les années 70 et 80, certains purent paraître après l'intervention des ciseaux de la censure, avec des tirages insuffisants pour satisfaire le public qui assiégeait les librairies plusieurs heures avant le début de la vente annoncée. D'autres virent le jour d'abord en traduction à l'étranger ou en samizdat : *Moi qui ai servi le roi d'Angleterre*, ou les souvenirs d'un serveur original, *Tendre barbare*, qui est un hommage à un ami peintre non conventionnel, et *Une trop bruyante solitude*, une fable sur la liberté intérieure d'un homme chargé de détruire des livres, se passèrent ainsi sous le manteau.

Gardant ses distances avec la politique, il ne s'engagea pas dans la dissidence active ni après la « révolution de velours » de 1989, qu'il vécut d'un lit d'hôpital. Ses personnages refusant la contrainte de la convention parlaient pour lui.

Martin Plichta

■ **GILBERTO MARTINEZ SOLARES**, *cinéaste mexicain*, est mort le 20 janvier à Mexico, à l'âge de quatre-vingt-onze ans. Né le 19 janvier 1906, il avait d'abord été photographe, puis chef opérateur avant de réaliser *El Señor Alcade* (1938), premier d'une série de quelque 200 films, une des carrières les plus prolifiques de cette cinématographie. Tournant sans interruption (jusqu'à sept films en 1954, six en 1960 et 1977), il ne s'interrompit qu'en 1990, avec *Ondina*. Martinez Solares, essentiellement réalisateur de comédies populaires, avait découvert, et beaucoup contribué à sa célébrité, le plus grand comique mexicain, Tin Tan.

■ **KENNY PICKETT**, chanteur du groupe de rock anglais Creation, est mort le 10 janvier à l'âge de cinquante-deux ans. Avec le guitariste Eddie Phillips, le bassiste Bob Garner et le batteur Jack Jones, Creation fut, avec les Who et les Kinks, un des groupes phares des mods, ces jeunes Britanniques vêtus de parkas et chevauchant des scooters, au milieu des années 60. En dépit d'un excellent album, *We are Paintermen* (1967), Creation ne connaîtra qu'un succès éphémère avec une chanson, *Making Time*. Le groupe bénéficiera pourtant d'un regain d'intérêt, au début des années 90, comme modèle de la « britpop », la nouvelle pop britannique.

■ **LEROY GASTON « PAPA ROY » ANDERSON**, guitariste jamaïcain, est mort samedi 18 janvier. Il était âgé de soixante-seize ans. « Papa Roy » Anderson était le père de Rita Marley, la veuve du chanteur et guitariste Bob Marley, mort d'un cancer en 1981. Rita Marley, auprès de son mari, puis après sa disparation, a fait partie de la formation vocale *The I-Three*. Résidant en Europe, où il s'était fait connaître surtout par le concert, « Papa Roy » Anderson était retourné dans la ville de Kingston, il y a quelques années. Ses autres filles, Diane, Janet et Margaret, étaient également chanteuses. « Papa Roy » Anderson avait aussi quatre fils.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du mercredi 29 janvier est publié :

● **Accords internationaux** : un décret portant publication de la convention d'établissement entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République centrafricaine, signée à Bangui, le 26 septembre 1994.

NOMINATIONS

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE

Patrice Bergougnoux, préfet hors cadre depuis octobre 1996, a été nommé directeur, chargé du pôle défense et nation, au secrétariat général de la défense nationale par le conseil des ministres du mercredi 29 janvier. Il remplace Philippe Legrix, nommé récemment directeur du cabinet de Pierre Pasquini, ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre.

[Né le 9 mai 1949 à Bingen (Allemagne), Patrice Bergougnoux a été notamment officier, puis commandant de la police nationale, avant d'être membre du cabinet du ministre de l'intérieur, Pierre Joxe (1985-1986, 1988-1991), puis Philippe Marchand (1991-1992). De février 1992 à septembre 1996, Patrice Bergougnoux a été secrétaire général de la zone de défense de Paris et parallèlement chargé de la mission sécurité de la Coupe du monde de football 1998 (1993-1996).]

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Alain Lottin, a été élu, le 17 janvier, président de l'université d'Artois dont il était, depuis 1991, l'administrateur provisoire.

[Né le 1er janvier 1935 à Saint-Martin-Boulogne (Pas-de-Calais), Alain Lottin, agrégé de l'université, docteur en histoire et docteur ès lettres, a commencé sa carrière d'enseignant à l'université de Lille en 1963. Directeur de l'UFR puis de l'IUT, il a été élu président de l'université Lille-III en 1986. En 1991, il a été chargé de la création et de la mise en place de l'université nouvelle d'Artois.]

AUDIOVISUEL

Philippe Lévrier a été nommé directeur général de France 3, en remplacement de Michel Blanc (*Le Monde* du 24 janvier).

[Né le 27 mai 1949 à Paris, Philippe Lévrier est ancien élève de l'Ecole polytechnique et ingénieur des télécommunications. Entré à l'ORTF en 1973, il travaille à TDF entre 1975 et 1977. Ensuite, il participe au service juridique et technique de l'information, puis aux cabinets de Norbert Segard et de Pierre Ribes, secrétaires d'Etat aux PTT. En 1989, il est nommé directeur général de TDF. Il avait quitté cette entreprise en 1994 avant de devenir PDG de , TéléVision Radio Services 98 (TVRS-98), la structure de radiodiffusion de la Coupe du monde de football de l'an prochain.]

AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaires de mariage

– Des années comme cela, j'en veux encore quatre-vingts ! Joyeux anniversaire,

Dragon, Dragonnette.

Décès

– M. et Mme Giuseppe Buciuni,
M. Dominique Alix,
Mme Nicole Alix,
Le colonel et Mme Patrice Alix,
M. et Mme Christian Alix,
M. et Mme Georg Klaesius,
M. et Mme Georges Creveuil,
M. et Mme Jacques Peridont,
leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mlle Marie-Josèphe ALIX.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 6 février 1997, à 15 heures, en l'église Saint-Pierre de Montrouge, place Victor-Basch, Paris-14e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

31, rue du Chemin-Vert,
75011 Paris.

– Mme Lise Bouccara, née Aubremont,
son épouse,
M. et Mme Didier Bouccara,
Mme Martine Bouccara,
M. Daniel Bouccara,
ses enfants,

Florence, Sophie, Julie, Alison,
ses petites-filles,

Mme Bernard Aubremont,
sa belle-mère,
M. et Mme Jean Grunberg
et leurs enfants,
M. et Mme Clément Bouccara
et leur fille,
M. et Mme Philippe Jestaz
et leurs enfants,
ses sœur, frère, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces,

ont l'immense douleur de faire part du décès brutal du

docteur Lucien BOUCCARA,
ancien interne des Hôpitaux de Paris,
ancien chef de service
de gynécologie-obstétrique
de l'hôpital de Neuilly-sur-Seine,

survenu le 3 février 1997.

Les obsèques auront lieu le 4 février 1997, à 17 heures, au cimetière parisien de Pantin, entrée principale.

10, avenue Constant-Coquelin,
75007 Paris.

– L'Ecole centrale de Paris
a la tristesse de faire part du décès de

Roger BOUCHERON,

survenu le 31 janvier 1997.

Roger Boucheron (ECP 33) fut directeur adjoint de l'Ecole centrale Paris de 1956 à 1978 et assura la direction de l'école par intérim en 1963, puis de 1965 à 1967.

Ses obsèques auront lieu le 5 février 1997, à 11 heures, en l'église Saint-François-de-Sales, rue Brémontier, Paris-17e.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Mme Emile Bouthillon,
son épouse,

Jean-Claude et Michelle Bouthillon,
Xavier et Marie-Frédérique Bouthillon,
Marie-France et Raj Saravane,
Christian et Annick Bouthillon,
Denys Bouthillon,
Chantal et Bernard Dufourg,
Marie-Noëlle et Xavier Desmoulière,
Dominique et Catherine Bouthillon,
Vincent et Dominique Bouthillon,
Odile Bouthillon,
Mady et Guillaume Nizery,
Véronique et Loukas Stemitsiotis,
ses enfants,

Ses trente-deux petits-enfants
et leurs conjoints,
Et ses six arrière-petits-enfants,

M. et Mme Robert de Celis,
M. et Mme Jacques Bouthillon,

font part, dans la peine et dans l'Espérance, du rappel à Dieu, le 2 février 1997, jour de la fête de la lumière, de

M. Emile BOUTHILLON,
croix de guerre 1939-1945.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 6 février, à 11 heures, en l'église Saint-François-Xavier, 12, place du Président-Mithouard, Paris-7e, suivie de l'inhumation, dans la plus stricte intimité familiale, au cimetière du Montparnasse.

Ni fleurs ni couronnes.

Condoléances sur registre.

6, rue Maurice-de-la-Sizeranne,
75007 Paris.

– Xavier Bouthillon, président du groupe Paris-Ouest,
Dominique Bouthillon, président de Cosylva,
La direction et l'ensemble du personnel des sociétés du groupe Paris-Ouest,

**Paris-Ouest Immobilier,
Entreprise Paris-Ouest,
Paris-Ouest Gestion,
Cosylva,**

ont la douleur de faire part du décès de

Emile BOUTHILLON,
président fondateur
de Paris-Ouest,

survenu le dimanche 2 février 1997, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Paris-Ouest,
78, boulevard Saint-Michel,
75005 Paris.

– M. le docteur Eric Caumes,
M. Christophe Caumes
et sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Monique CAUMES-GOURCY,
pharmacien-biochimiste,

survenu à Paris, le 29 janvier 1997, à l'âge de soixante-cinq ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

CARNET DU MONDE
Télécopieur :
01-42-17-21-36
Téléphone :
01-42-17-29-94
ou 38-42

– Françoise et Jean Pierre Boiteux,
ses enfants,
Jean-Marie et Antoine,
ses petits-fils,
Florica Ludaici,
sa sœur,
Sa famille,

ont la tristesse de faire part du décès de

Edouard-Paul COLIN,
docteur en médecine,
croix de guerre 1939-1945,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 31 janvier 1997, à Pont-l'Abbé, dans sa quatre-vingt-sixième année.

Les obsèques civiles ont été célébrées à Lesconil, le 3 février.

15, rue de la Carrière,
29120 Pont-L'Abbé.

– Mme Janine Dreyfus, née Cassin,
son épouse,
M. et Mme André Szeftel,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Gilbert DREYFUS,
chef d'escadron,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,
croix de la Valeur militaire,
médaille de la Résistance,
médaille de la France libre,

survenu le 24 janvier 1997, dans sa quatre-vingt-douzième année.

Les obsèques ont eu lieu à Bayonne, le 28 janvier.

– Le Seigneur a accueilli dans sa Paix et sa Lumière

Jacques MEUDIC,
conseiller des affaires étrangères,
ancien contrôleur civil en Tunisie,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
commandeur du Nichan Iftikhar,
croix de l'officier
de la République fédérale d'Allemagne,

à l'âge de soixante-quinze ans.

De la part de :
Marcelle Meudic, née Guillaume,
son épouse,
Michèle et Philippe Meunier,
Anne et Thierry Joubert,
Dominique et Jean-Yves Dufour,
Aude et Andrew Cofler,
ses *enfants*,
Ses neuf petits-enfants,
Ses frères, belles-sœurs et beaux-frères,
Et toute la famille.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 5 février 1997, à 14 h 30, en la chapelle Sainte-Anne, à Trégastel.
Prières et messes.

33, rue du Général-de-Gaulle,
22730 Trégastel.

– Le professeur J.P. Luton, doyen de la faculté de médecine Cochin-Port-Royal,
Les membres du conseil,
Les enseignants,
Et le personnel de la faculté,
ont la douleur de faire part du décès du

***docteur* Sylvain POENARU,**
maître de conférences des universités,
praticien hospitalier dans le service
de physiologie-explorations
fonctionnelles à la faculté de médecine
Cochin-Port-Royal,

survenu le 30 janvier 1997.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 5 février, *dans l'intimité familiale.*

– Valérie Marchand et Philippe Ledru,
ses enfants,
Le docteur Jacques Parisot
et Annie Parisot,
son frère et sa belle-sœur,
Juliette Ledru,
sa petite-fille,
Gilles Didier, Laurent Didier,
Marianne et François Bazès,
ses neveux et nièce,
Raphaël et Arthur Didier,
Romain et Antoine Bazès,
ses petits-neveux,
ont la tristesse de faire part de la mort du

docteur Thérèse PARISOT,

survenue le 31 janvier 1997, à son domicile.

L'enterrement aura lieu le mercredi *5 février, à 15 heures, au cimetière du* Montparnasse, 3, boulevard Edgar-Quinet, *Paris-14e.*

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

48-50, rue de l'Université,
75007 Paris.

– Le président
Et les membres d'Errata, association de psychanalystes,
ont la douleur d'informer du décès d'un de leurs membres fondateurs,

Thérèse PARISOT,

qui sut maintenir vive la question de la psychanalyse.

Nombreux sont ceux qui ont pu, grâce *à elle*, accéder à ce que représente une dette symbolique qui *survit, dans ses effets*, au-delà de la personne.

– Mme Dominique Picard,
M. et Mme Eric Barillon,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean-Pierre Picard
et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Pichon,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Antonio Barasa,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Agopian
et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Dominique PICARD,
professeur honoraire
à la faculté de médecine de Marseille.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le lundi 3 janvier 1997.

– *Eliane Lumbroso,*
Gisèle Bertocchini,
Lucien Ronco,
ses enfants
et leurs conjoints,
Ida et Irma Ascoli,
ses sœurs,
Ses petits-enfants
et arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de leur bien-aimée,

Rosa RONCO,
née ASCOLI,

survenu à Paris, le 2 février 1997.

Les obsèques auront lieu le jeudi 6 février, à 11 heures, au cimetière parisien de Bagneux.

Ni fleurs ni couronnes.

23, rue des Artistes,
75014 Paris.

– Jean-Claude Roynette,
Sophie, Caroline, Jean-Charles
et Didier,
Andrée Jouan,
Claude et Marie-Françoise Jouan,
Daniel et Nadine Jouan,
et leurs enfants,
Renée et Charles Roynette,
Denise et Jacques Roynette,
et leurs enfants,
Aline et Guy Roques
et leurs enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

Nicole ROYNETTE
née JOUAN,

survenu le 29 janvier 1997.

Selon sa volonté, la crémation aura lieu au cimetière de l'Orme, à Moineaux, Les Ulis (Essonne), le 5 février, à 10 heures.

– *Joël et Marie-France Schmidt*
ont la tristesse de faire part du rappel à *Dieu de*

Mme Vve Albert SCHMIDT,
née Colette VALLAT,

leur mère,

survenu le 29 janvier 1997, à Paris.

L'inhumation a eu lieu dans la stricte intimité.

38, rue de Vaugirard,
75006 Paris.

– Annie et Serge Michel
et leurs enfants,
Jean et Marian Senot
et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de leur mère et grand-mère,

Mme Jeanne SENOT,
née CAUVIN,

survenu le 1er février 1997.

L'inhumation aura lieu dans la plus stricte intimité, au cimetière de Bagnols-*sur-Cèze (Gard), le mercredi 5 février.*

Cet avis tient lieu de faire-part.

Avis de messe

– Une messe sera célébrée le vendredi *7 février* 1997, à *11 heures, en l'église* Saint-François-de-Sales, 6, rue Brémontier, Paris-17e, à l'intention du

docteur Jean DELIVET,

décédé le 14 janvier, à Paris-16e, et inhumé, le 17 janvier, à Carrouges (Orne).

De la part de
Mme Jean Delivet,
son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
Et de toute la famille.

131, boulevard Pereire,
75017 Paris.

Anniversaires de décès

– Pour le neuvième anniversaire de la mort de

Paul DUNAND,

survenu le 5 février 1988,

une pensée affectueuse est demandée à *tous ceux qui l'ont connu et aimé.*

64, rue Saint-Antoine,
75004 Paris.

Colloques

– **L'Association Louis-Chatin** pour la défense des droits de l'enfant organise son quatrième colloque **les 7 et 8 février 1997**, à la Cour de cassation, 5, quai de L'Horloge, Paris-1er, **sur l'enfant, sa première et ses secondes familles.**

Aspects national et international.

Accueil : M. le premier président de la Cour de cassation Pierre Truche.

Ouverture du colloque par M. le premier président honoraire Pierre Drai, président de notre association.

Séminaires

COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

● **Séminaires**

Sadri Bensmail : **« Vers une interprétation de la ville coloniale : du culte de la cité à la métropole exportée ».**
5, 19 février, 18 h 30-20 h 30, salle RC3, université Paris-VII, 2, place Jussieu, Paris.

Danielle Cohen-Levinas : **« De la représentation musicale ».**
18 février, 18 heures-20 heures, amphi B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Hélène Cixous : **« Poétique de la différence sexuelle : Essais de Zèles II – Zèles de famille ».**
15 février, 1er et 15 mars, 9 h 30-15 h 30, USIC, salle Jean-XXIII, 18, rue de Varenne, Paris.

Abdallah Alaoui Belghiti, Jean-Jacques Forte, Emmanuel Jouard : **« Inactuelles modernités ».**
4, 18 et 21 février, 19 heures-21 heures, Institut français de Rabat, 2 Zankat Al Yanboua, Rabat, Maroc.

Jean-Claude Milner : **« De la République française comme singularité politique ».**
10, 17 et 24 février, 18 h 30-20 h 30, salle RC3, université Paris-VII, 2, place Jussieu, Paris.

● **Journées d'étude**
Les vocabulaires de la voix. Journées sur les *Intraduisibles*,
sous la responsabilité de B. Cassin, D. Cohen-Levinas, I. Montersino et D. Pistone,
avec J.-L. Labarrière, N. Meeus, P. Salazar, C. Whitfield, P. Zedda, C. Gallardo, D. Cohen-Levinas, D. Quasnik, J.-Y. Brosseur, G. Molinié, M. Beghelli, G. Marschall, D. Pistone.
4 et 5 février, 9 h 30-18 h 30, salle des Actes, Sorbonne, 17, rue de la Sorbonne, Paris.

● **Colloque**
***La forme-dialogue* chez Platon et ses réceptions**
sous la responsabilité de C. Auvray-Assayas, F. Cossutta et M. Narcy,
avec D. Sedley, L. Brisson, C. Imbert, A. Auchlin, T. Morvan, M.-L. Desclos, S. Nonvel Pieri, S. Solère Québal, L. Rossetti, A. Lhomme, P. Loraux, P. Guérin.
7 et 8 février, 9 h 30-19 heures, amphi Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

● **Samedi autour d'un livre**
La doctrine inouïe de François Regnault,
avec E. Genovese, C. Kintzler, D. Mesguich, N. Michel,
8 février, 9 h 30-12 h 30, amphi A, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

L'accès à toutes les activités du Collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles).
***Renseignements sur salles, répondeur* : 01-44-41-46-85.**
***Autres renseignements* : 01-44-41-46-80.**

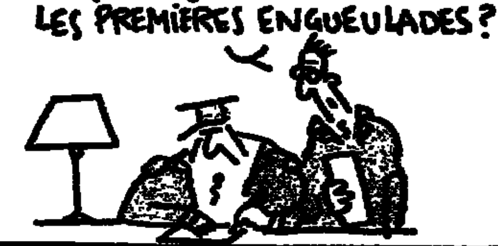
Préfet, quel métier !

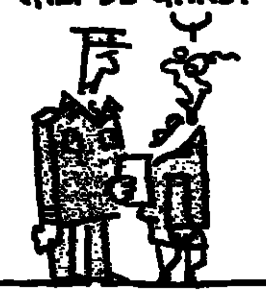
La décentralisation a multiplié les attributions du représentant de l'Etat dans les départements. « Manager » des compétences locales, il doit assumer les politiques, parfois contradictoires, du pouvoir central et peut, chaque mercredi, être révoqué en conseil des ministres

DÈS son réveil, Joël Lebeschu branche France-Info. Tout en prenant son petit déjeuner, il lit *Le Provençal*, *Le Méridional*, *Vaucluse-Matin* et les quotidiens nationaux. Dans son bureau, il consulte parfois l'AFP sur l'un des ordinateurs, qui tranchent avec le décor napoléonien de la pièce – lustre, miroir, horloge dorée sur une imposante cheminée. Le préfet de Vaucluse doit être au courant de tout ce qui se passe, pour *« faire face à l'imprévu »*.

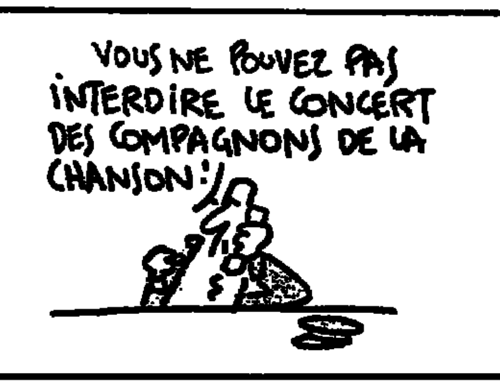
Pendant la vague de froid qui a sévi au début de l'année, c'est en écoutant la radio que le représentant du gouvernement a appris les difficultés que rencontraient certains voyageurs paralysés dans les trains ou dans les gares. La SNCF l'ayant prévenu tardivement que les trains en partance de Marseille vers Avignon et Orange ne pourraient pas redémarrer, il a réuni une cellule de crise à 21 heures pour organiser l'hébergement d'urgence de 2 500 passagers. Immédiatement, son directeur de cabinet appelle tous les responsables administratifs, dont les numéros de téléphone personnels sont soigneusement enregistrés. Dans la salle à manger de la préfecture, seule pièce assez grande pour accueillir une trentaine de personnes, le préfet réunit les représentants des pompiers, de la police, de la gendarmerie, des affaires sociales, de l'équipement, de la mairie d'Avignon et de l'inspection d'académie.

L'inspecteur d'académie accepte d'ouvrir les lycées et les collèges qui possèdent des internats. Mais il faut faire face à une difficulté inattendue : comme ce sont des robots informatiques qui commandent le chauffage des établissements scolaires, il faut trouver une personne capable de les programmer... La direction des affaires sanitaires et sociales propose d'accueillir des « naufragés du rail » dans une des cliniques qu'elle gère. Le responsable des CRS offre l'un de ses cantonnements. La mairie d'Avignon met en place un ramassage de cars. La Croix-Rouge et le Secours populaire font intervenir leurs bénévoles. A une heure du matin, tout le monde est au lit.













LE préfet de Vaucluse a acquis l'habitude des situations de crise : avant d'être envoyé en poste à Avignon, il était directeur de la sécurité civile, le service du ministère de l'intérieur qui coordonne les opérations de secours et de prévention des accidents sur tout le territoire. Il a suivi de près les principales catastrophes survenues depuis 1992 : écrasement d'un Airbus au mont Sainte-Odile, effondrement de la tribune du stade de Furiani, inondation de Vaison-la-Romaine... De son passage dans cette administration, il garde quelques souvenirs comme un Canadair et un « Tracker » miniatures, une mini-casquette tissée de fils d'argent offerte par des sapeurs-pompiers et des écussons. Est-ce une déformation professionnelle ? Il considère le Festival d'Avignon et les Chorégies d'Orange moins comme des rendez-vous culturels que comme des *« catastrophes potentielles »*.

« Le métier de préfet est stressant », avoue Joël Lebeschu. L'emploi du temps change au gré de l'actualité. Les week-ends sont occupés par des inaugurations ou des remises de décorations et les vacances ne durent pas plus de trois semaines par an. Vie privée et vie professionnelle ont tendance à se confondre : c'est l'épouse du préfet qui organise les réceptions pour les élus locaux ou les représentants des associations professionnelles ; les appartements privés ne sont séparés des bureaux et des salons officiels que par un corridor.

Eprouvant, le métier l'est, parce que le préfet est responsable de prsque tout : pour publier l'inventaire de ses compétences, La Documentation française a eu besoin de cinq volumes ! Or les citoyens n'hésitent plus à mettre en cause sa responsabilité personnelle pénale lorsqu'ils estiment qu'il a failli dans l'exercice de l'une ou l'autre de ses obligations. Le préfet doit aussi gérer les conséquences locales des décisions douloureuses prises par le gouvernement, comme la dissolution d'un régiment ou la fermeture d'un hôpital. Tous les cortèges de manifestants convergent vers les grilles de la préfecture, symbole de l'Etat. *« La seule crise à laquelle nous avons échappé ici en 1996 est celle de l'équarrissage : il n'y a pas d'élevage dans le département »*, plaisante Joël Lebeschu.

Il peste contre « ces Parisiens anonymes qui n'ont rien de mieux à faire dans leurs bureaux » et qui réduisent à néant les résultats obtenus avec les élus locaux

Ce métier stressant, il l'a pourtant délibérément choisi. Sorti 11e, en 1972, de sa promotion de l'Ecole nationale d'administration (ENA), dans laquelle se trouvait aussi un certain Alain Juppé, il aurait pu opter pour l'un des corps les plus prestigieux de la hiérarchie administrative. Mais il a estimé qu'il fallait *« expérimenter l'administration avant de la contrôler »*. Désapprouvant une utilisation carriériste des grands corps et trouvant injuste que des vies entières soient déterminées par des écarts d'un demi-point, il a dirigé la « fronde » des soixante-huit élèves qui ont contesté le principe du classement de sortie de l'ENA. Cet acte exceptionnel dans les annales de l'école avait alors fait la « une » du *Monde*.

Joël Lebeschu a choisi la préfectorale parce qu'elle lui offrait un métier *« actif »*. Il a vécu les splendeurs et les misères de cette fonction éminemment politique. Devenu conseiller technique de Michel Poniatowski, classé, de ce fait, à droite de l'échiquier politique, il a bénéficié d'une promotion pendant la première cohabitation, puisqu'il a été nommé directeur de l'administration au secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports. Mais, prié de quitter ce poste, en 1989, il a rongé son frein, en position de « hors cadre », pendant une longue année. Chaque mercredi soir, comme tous ses collègues, il se jette sur les dépêches de l'AFP relatant le mouvement préfectoral auquel a procédé le conseil des ministres. Il connaît par cœur la population des départements et des régions : lorsqu'un préfet est muté dans un endroit plus grand, cela signifie qu'il bénéficie d'une promotion. Et inversement.

Le préfet sait aussi que ses rapports avec les élus locaux sont suivis de près par le ministère de l'intérieur, surtout lorsqu'il a affaire à un représentant du Front national. Joël Lebeschu tique lorsqu'il entend dire que « les » préfets, en général, ne font pas appliquer les lois de la République dans le sud de la France : *« Je traite le maire d'Orange, qui a été élu démocratiquement, de la même façon que ses collègues*, précise-t-il. *Je l'invite à la cérémonie des vœux, comme les autres, et, lorsqu'une de ses décisions me paraît illégale, je n'hésite pas à saisir le tribunal administratif. »*

Jeune énarque, Joël Lebeschu voulait faire bouger l'administration. Devenu préfet de Vaucluse, il y consacre beaucoup d'énergie. Une entreprise agroalimentaire ayant émis le souhait de s'implanter dans le département, il reçoit le PDG avec tous les chefs des services déconcentrés appelés à lui délivrer des autorisations : services d'incendie et de secours pour contrôler les normes de sécurité ; inspection du travail pour examiner les conditions de travail ; direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes pour vérifier l'étiquetage de la marchandise ; direction de l'industrie pour mesurer la pollution ; direction de l'équipement pour vérifier la conformité du bâtiment au plan d'occupation des sols... Le préfet fait un tour de table pour voir quels sont les délais d'instruction nécessaires. Il les réduit de deux ans à... six mois, en insistant pour que l'on traite ce dossier en priorité. L'entrepreneur estime que c'est encore trop long, et menace de s'installer dans le Loiret. Le préfet ne se laisse pas impressionner : *« Vous ne pourrez pas trouver mieux ailleurs, il s'agit des délais incompressibles liés au fonctionnement régalien de l'Etat »*, explique-t-il au PDG.

Bien qu'il soit le *« chef »* des services déconcentrés, Joël Lebeschu sait qu'il ne peut rien leur imposer, son pouvoir hiérarchique étant limité : il propose des notes, mais c'est l'administration centrale qui dispose. Les préfets constatent qu'elle minore les bonnes notes et majore les mauvaises. M. Lebeschu cherche donc à convaincre et à rassembler : il se veut *« manager »* plus que préfet.

Pour combattre les tentations autarciques des services, il tente de les réunir sur un même site géographique. Il a obtenu que le ministère de l'intérieur rachète une caserne, abandonnée depuis peu par l'armée, pour la transformer en « cité administrative », dans laquelle il installera son propre bureau, *« un manager devant être au milieu de son personnel »*. En attendant, il réunit, tous les jeudis, un *« comité de pilotage stratégique »*, composé des principaux chefs de service et des sous-préfets, qui passe en revue les sujets de la semaine. *« Au début, les chefs de service ne se connaissaient pas. Maintenant, ils se tutoient : c'est un grand progrès »*, note-t-il.

Ce jeudi matin, c'est le directeur départemental de l'équipement qui ouvre le feu. Il annonce l'achèvement prochain de la réhabilitation d'un centre d'hébergement d'urgence pour SDF. Il annonce qu'il a besoin de 15 000 francs pour faire la signalétique de l'établissement, et en assurer la promotion institutionnelle. Le préfet demande alors : *« Y a-t-il un chenil ? »* Le directeur de la DDE, surpris, répond par la négative. Le préfet explique qu'il faut un chenil, *« le chef de l'Etat ayant évoqué le problème des chiens dans un grand hebdomadaire du dimanche »*. *« Ce n'est pas la peine de construire un centre d'hébergement si les SDF n'y viennent pas »*, précise-t-il. Le chef de la DDE fait valoir que la construction d'un chenil exige un nouveau permis de construire, des autorisations des services vétérinaires ainsi que l'accord de l'association devant animer le centre. *« Eh bien, demandez-les »*, répond le préfet en menaçant de ne pas accorder les 15 000 francs si le chenil n'est pas construit.

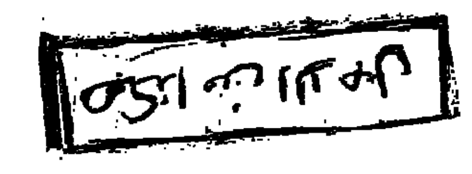
CETTE somme, impossible à trouver dans le budget de l'équipement, le préfet envisage de la prendre sur les crédits de la politique de la ville : ce sont les seuls qui sont distribués sous la forme d'enveloppes « globales », non pré-affectées par une direction centrale, et dans lesquelles il lui est possible de piocher en cas de besoin. Les préfets demandent depuis longtemps une extension de ce système, qui leur donnerait plus d'autonomie. Les administrations centrales, bien entendu, traînent les pieds.

Seul le ministère du travail prévoit d'expérimenter le système, cette année, dans six régions. Actuellement, chaque préfet reçoit autant d'enveloppes que d'aides à l'emploi, soit une vingtaine (contrats initiative-emploi, contrats emploi-solidarité, stages, contrats d'apprentissage, contrats de conversion...). Lorsqu'il n'a plus d'argent dans une enveloppe, il n'a pas le droit de puiser dans une autre : il doit demander une autorisation de virement au ministre, ce qui prend forcément du temps. Or, quand une entreprise fait faillite, il faut répondre rapidement.

D'une manière générale, les préfets trouvent que les crédits d'intervention leur sont attribués de façon trop précise. Ils constatent que ce sont les administrations centrales, soucieuses de garder un contrôle étroit sur les politiques déconcentrées, qui les répartissent par chapitres et par articles, alors que le Parlement les vote titre par titre. Les préfets de région se plaignent de ce que les ministères décident à leur place l'affectation des crédits d'investissement d'intérêt régional (réhabilitation d'hôpitaux, d'université, de logements). Ils pestent contre *« ces Parisiens anonymes qui n'ont rien de mieux à faire dans leurs bureaux »*, et qui réduisent à néant les résultats obtenus après de longues négociations avec les élus locaux.

La réforme de l'Etat, présentée par le président de la République comme l'un des grands projets de son septennat, se propose de réduire les effectifs des administrations centrales, de confier à ces dernières des missions d'évaluation et de prospective et de donner plus de marge de manœuvre aux préfets. Les représentants de l'Etat l'appellent donc de leurs vœux. Mais ils ne se font guère d'illusions : la « déconcentration » a été annoncée en 1982 et consacrée par la loi en 1992. Ils l'attendent toujours...

Rafaële Rivais
Dessin : Denis Pessin



Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75542 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-20. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Telex : 206 806 F
Internet : http//www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Un ministre pédagogue

AGRÉGÉ de lettres et acrobate talentueux de la politique, François Bayrou se révèle à droite « l'homme de la situation » pour piloter le vaisseau amiral qu'est l'enseignement supérieur. Jacques Chirac, la majorité, le RPR surtout, ont mis plusieurs mois à accepter ce constat. Ils souhaitaient aller vite, en découdre si besoin, forcer les réalités et refonder au pas de charge une université nouvelle. Avec une belle obstination, M. Bayrou leur opposa une stratégie de l'édredon qui, finalement, les laissa sans souffle. Sans voix surtout.

C'est donc dans un étonnant climat, dépassionné, de consensus peut-être, que le ministre de l'éducation a pu présenter, mardi 4 février, sa réforme de l'Université. Applaudissements dans les rangs étudiants ; risette chez les présidents d'université ; aimables réserves chez les universitaires ; mots doux dans le camp majoritaire... Que pourrait rêver de plus cet ambitieux ministre centriste, admirateur de Henri IV et de Saint-Louis, si soucieux de *« redonner du sens »* à l'action politique dans une France réconciliée ?

On comprend dès lors que la forme de son projet universitaire préoccupe au moins autant M. Bayrou que son contenu même. D'ailleurs, la rénovation des premiers cycles reprend pour partie la réforme Jospin-Lang de 1992-93. Le *« statut étudiant »*, conditionnant les aides aux revenus des étudiants et de leurs familles, redresse un système qui marchait sur la tête. L'évaluation des enseignements, avec toute la prudence mise dans ce propos, devance de peu ce qui est amorcé dans les établissements. Quant aux stages diplômants voulus par le CNPF, leur impact est désamorcé : la formule finalement retenue vient compléter les systèmes déjà existants dans les universités.

Toutefois l'absence de budget, de chiffrage précis, de calendrier et de « mode d'emploi » concret autorise des interrogations sur le devenir précis de ce projet. Mais l'essentiel est ailleurs : probablement dans l'habileté d'un Bayrou pédagogue n'ayant eu de cesse, pendant dix-huit mois, de parler et de faire parler la communauté universitaire. Cette thérapie par la parole a désamorcé les crises rampantes. L'Université s'est sentie choyée, écoutée, bercée par la rue de Grenelle.

Ainsi, à défaut d'une ambitieuse réforme, qui n'aurait pu faire l'économie de mesures conflictuelles, François Bayrou peut se prévaloir de deux résultats concrets. Le premier est que le monde étudiant n'est pas dans la rue ; la paix universitaire règne. Le second est autrement important. Pour la première fois depuis Edgar Faure, la droite semble s'être réconciliée avec l'Université. Après le conflit frontal engagé par Alice Saunier-Séité à la fin des années 70, après le désastre de 1986 et de la réforme Devaquet-Monory, RPR et UDF semblent avoir acquis en la matière une culture de gouvernement. Telle est bien la réforme réussie par M. Bayrou.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La crise indochinoise

LE PROBLÈME vietnamien ne peut être réduit à des données simples. Il ne peut pas davantage être jugé selon des critères métropolitains, des étiquettes idéologiques de France. Apprécier objectivement et sans passion est pratiquement impossible pour quiconque ne fait pas abstraction de ses préjugés, qu'ils soient raciaux ou politiques.

Le problème est politique, certes, mais il est avant tout psychologique. Les deux parties s'affrontent sans faire d'effort réel pour comprendre leurs points de vue respectifs. Et l'on ne se rencontre pas parce que la méfiance, depuis un an, est partout. Il est capital cependant de connaître, même s'ils nous déplaisent, les mobiles qui ont poussé les Annamites dans les voies de la violence ou de la paix.

Aucun de ceux qui connaissent le peuple annamite ne niera qu'il est profondément nationaliste. Cela signifie-t-il qu'il renie l'œuvre française ? En aucune façon. Les populations, au Tonkin notamment, gardent encore, de par la tradition orale, un souvenir net de ce que fut la domination chinoise : l'anarchie, la piraterie, les exactions.

Pour la majorité du peuple vietnamien, la présence française signifie encore l'ordre, la sécurité, la paix. Mais présence ne signifie pas souveraineté. L'aspiration profonde et générale à l'indépendance ne revêt cependant de caractère extrémiste ou xénophobe que chez une infime minorité. La masse du peuple, dans son ensemble, désire que continue la présence française.

Philippe Devillers
(5 février 1947.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33

Le Monde sur Compuserve : GO LEMONDE
Adresse Internet : http://www.lemonde.fr

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

1515 *par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française*

DEMAIN : 6 FÉVRIER. Pour ceux qui se rappellent et ceux qui ont appris, c'est le type *même de la date qui fait date.* 1934 ! Les ligues d'extrême droite marchent sur le Palais-Bourbon ; les billes roulent sous les pieds des chevaux ; les Croix-de-Feu ne jugent pas l'heure venue ; on ramasse des morts ; le fascisme français a manqué son rendez-vous avec l'histoire... Ne serait-ce pas une bonne occasion, ce 6 février, pour réviser en famille les prémisses de la guerre ? Pas sûr. La mémoire succombe au trop-plein de commémorations ; et au flou grandissant des chronologies.

Prenez Marignan. A ce nom, ce n'est qu'un cri : 1515 ! La rengaine mnémotechnique a enjambé les générations. Tout le monde s'en souvient, au point d'en oublier l'événement lui-même. *Serait-ce ce gadget* qui a condamné, paradoxalement, la datation en histoire ?

Car elle a vécu ; chez les maîtres comme chez les élèves. Même dans les concours les plus calés, les candidats reçoivent des rappels de faits polycopiés, en même temps que les sujets. Dispensés de connaissances exactes – ces vieilleries inutiles ! –, ils n'ont plus qu'à fournir le commentaire oiseux réservé naguère aux seuls oisifs du fond de la classe, genre : *« Je pense que Napoléon était... petit, et qu'il n'aurait pas dû attaquer les Russes, dans les années... 1800. »*

Ah, ce *« dans les années X »* ! Je me souviens d'un oral de l'ENA. *« Quelle date, la Révolution bolchevique ? »*, demandait un examinateur. Le candidat : *« Dans les années 1910... »* Il reste bien quelques repères : 14 juillet, Nuit du 4 août, 11 novembre, 8 mai, 13 mai... Ils se sont incrustés dans la mémoire, comme certaines scènes immortalisées par leur intitulé imagé, et par les illustrations des manuels : Saint-Barthélemy, Vêpres siciliennes, Pâques sanglantes, Fuite à Varenne, Nuit des longs couteaux... Mais mieux vaut ne pas demander aux enfants ce qui se passait au juste, ce jour-là.

Une enquête serait utile à mener : retrouver quel théoricien de la pédagogie, quelle commission d'évaluation ou de prospective ont décrété que le « par cœur » (dates, fables, tables de multiplication, sous-préfectures, règnes capétiens) surchargeait inutilement ces chères têtes blondes, au risque de les rendre pleines – ô horreur ! – et non bien faites. « Faites » de vide, en somme ?

Moins on emplit les cervelles des écoliers, plus on bourre leurs cartables. Observez-les, dans la rue : ils croulent sous le poids des livres qu'on les a dispensés d'apprendre, et d'encyclopédies aux fins de recherche personnelle *(sic)*. Faute de dates précises, les échappatoires vaseuses propres aux mauvais élèves ont acquis droit de cité chez les adultes, y compris les anciens premiers de classe qui nous dirigent. Par imitation des Anglo-Saxons – *the Sixties* – et des nouveaux historiens, dont c'est la coquetterie de redécouper les siècles sans se soucier de l'« événementiel » – obsolète ! –, les intellectuels préposés à l'explication du passé et les politiques payés pour découper l'avenir en échéances ne s'expriment plus que par approximations, par une bouillie de décennies, de milieux de période, de moyen terme.

Pour les virtuoses de l'à-peu-près, l'approche de l'an 2000 est une aubaine. Elle permet quantité de slogans d'allure prophétique, sur le modèle du creux publicitaire : les *« veille du XXIe siècle »* et les *« aube du troisième millénaire »* renforcent les clichés du *« monde en pleine mutation »*, du *« plus rien ne sera jamais pareil »*.

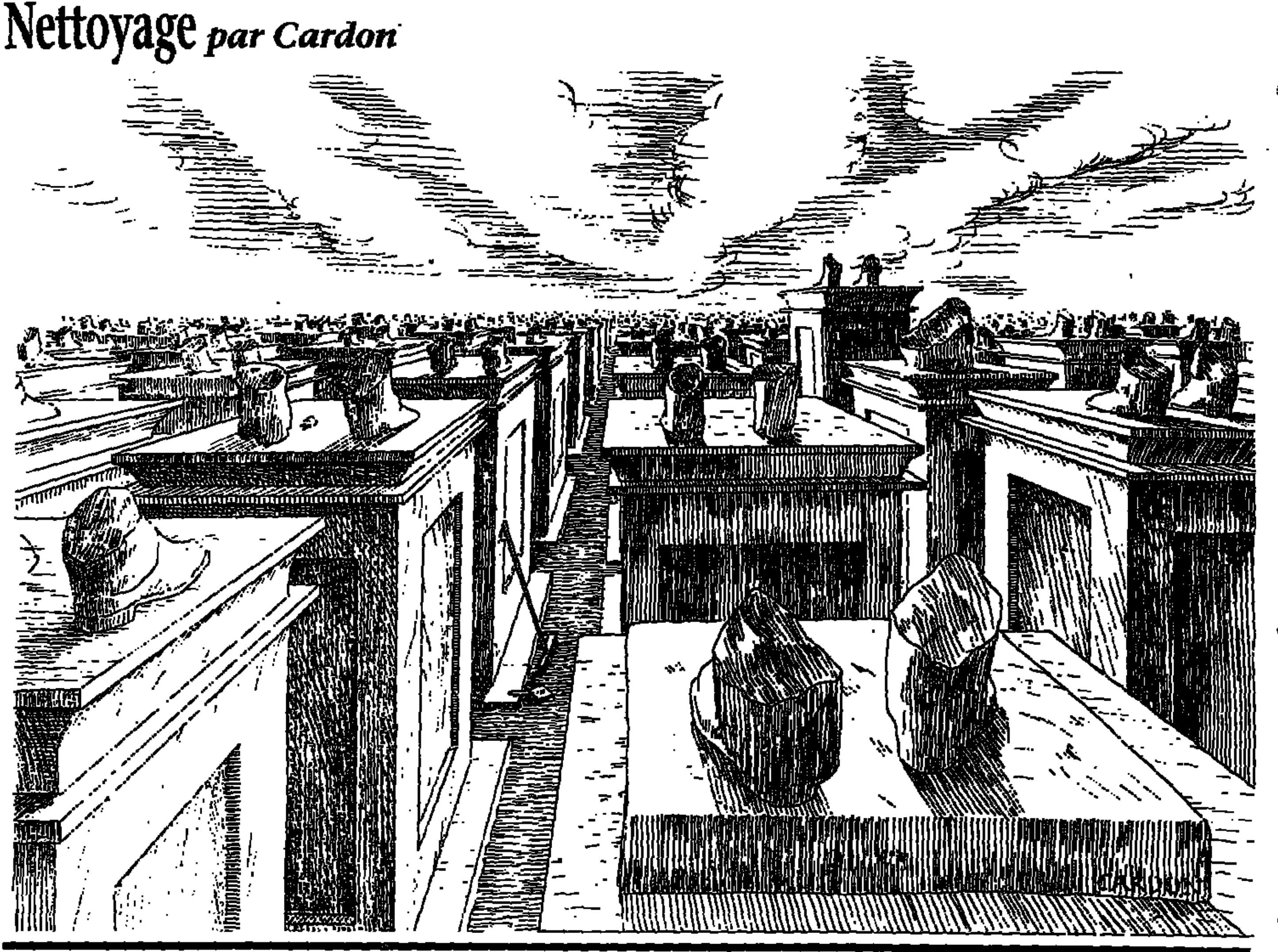
Le devoir moderne d'imprécision s'est étendu des dates à toute numération en général, sous des airs de prudence scientifique, de vocabulaire informatique. L'honnête et modeste article indéfini *des* (Exemple : *« j'ai attendu des heures »*) a complètement disparu au profit du redondant et charlatanesque *« un certain nombre »*, devenu si machinal, dans la jactance technocratique, qu'il se prononce *« stin nomb' »*, comme le *« n'spas »* des professeurs d'antan. Entendu récemment dans la bouche d'un décideur éminent : *« Chacun comprendra dans un stin nomb'de mois, qu'un stin nomb'de mesures sociétales, prises, en amont, dans un stin nomb'de domaines, auront fait en sorte de porter un stin nomb'de fruits dans ce pays. »* On aura noté au passage *« chacun comprendra »*, *« sociétales »*, *« en amont »*, *« faire en sorte »* et *« dans ce pays »*, à quoi, outre les *« stin nomb' »*, se reconnaît l'expert fumant.

Le professeur : *« Au fait, entre qui et qui se livrait cette bataille de Marignan, si bien "mémorisée" »* ? L'élève : *« Beuh, disons François Ier »* (Ah, ce *« disons »*, comme si la vérité se négociait !). *« Bravo »*, dit le prof', *« et contre qui ? » – « Mouin, c'est pas au programme. » – « Contre les Suisses, d'accord ? »* (Ah, ce *« d'accord ? »*, comme si l'évidence même devait se plaider ! *« Deux et deux font quatre, d'accord ? »*) L'élève : *« Ah bon ? Les Suisses se battaient, en 1515 ? Ils ne se contentaient pas encore de creuser des pièces d'eau à Versailles, de conduire les enterrements religieux avant la guerre, de garder le Vatican en pourpoints rayés, de veiller sur l'or nazi ? »*

L'apprentissage « tout bête » des dates n'a pas que du bon.

Du moins laissait-il à une poignée de cancres patentés l'exclusivité de l'ignorance crasse et de sa dissimulation sous des mots creux.

Nettoyage *par Cardon*



La troïka diplomatique américaine

Suite de la première page

Mme Albright a stigmatisé toute approche *« romantique »* du *« dictateur »* Fidel Castro, réfuté la moindre concession envers des Etats *« dévoyés »* comme l'Iran et l'Irak, et refusé que la question des droits de l'homme en Chine puisse tenir en *« otage »* l'ensemble des relations sino-américaines.

Sa marge de manœuvre va cependant être restreinte par des contraintes politiques et budgétaires. Le climat consensuel dans lequel s'est déroulée la visite à Washington de Kofi Annan, le nouveau secrétaire général des Nations unies, était trompeur. M. Clinton et Mme Albright ont certes promis que les Etats-Unis vont rembourser leurs arriérés de paiement à l'ONU (environ 1,3 milliard de dollars, soit 7 milliards de francs), mais ils ne tiennent pas les cordons de la bourse. Jesse Helms, l'intransigeant président de la commission des affaires étrangères du Sénat, a prévenu que ces remboursements seront effectués au rythme des réformes mises en oeuvre par M. Annan.

Consciente que l'érosion de l'influence des Etats-Unis au sein de l'ONU est une conséquence de leur image de mauvais payeur, Mme Albright mesure aussi à quel point les rigueurs de l'austérité budgétaire imposée par le *Grand Old Party* risquent d'entraîner une diplomatie *« au rabais »*.

William Cohen. Le nouveau responsable du Pentagone pourrait être un ministre heureux, si sa position de faire-valoir de la cohabitation bipartisane n'était pas inconfortable. Pourtant, si M. Cohen sert objectivement les intérêts politiques de M. Clinton, il n'est pas sûr que ce républicain à l'esprit indépendant se révèle un porte-parole docile de la politique de l'administration démocrate. Il ne partage manifestement pas la conviction de Mme Albright, pour qui l'emploi des forces armées peut être un utile contrepoids de la diplomatie.

Il ne semble pas davantage souscrire à cette idée, récemment avancée par le chef d'état-major interarmes, le général John Shalikashvili, selon laquelle, à l'avenir, il pourrait être nécessaire d'utiliser plus largement les troupes américaines à l'étranger, y compris lorsque les « intérêts vitaux » de l'Amérique sont d'ordre économique ou humanitaire.

M. Cohen compte expliquer aux Européens qu'il leur reviendra, après juin 1998, d'assumer seuls le fardeau bosniaque. Conforme aux vues des républicains, une telle position est susceptible d'assombrir les relations transatlantiques, la Grande-Bretagne et la France n'ayant pas caché que le retrait de leurs troupes s'effectuerait de façon concomitante avec celui des soldats américains.

William Daley. A son corps défendant, le secrétaire au commerce est au coeur d'une tourmente. Car les scandales qui éclaboussent depuis plusieurs mois la Maison Blanche à propos des financements douteux ou illicites ayant bénéficié à la campagne électorale de Bill Clinton et du Parti démocrate rattrapent la diplomatie américaine.

Sous l'impulsion du chef de l'exécutif, les Etats-Unis ont mené, depuis 1994, une diplomatie du négoce particulièrement agressive. Ce dynamisme à l'exportation fait souvent fi de la situation des droits de l'homme dans les pays convoités par l'industrie américaine – Chine, Arabie saoudite, Nigeria, Soudan, Indonésie. Il a en outre apparemment autant servi l'équilibre de la balance commerciale que les intérêts d'hommes d'affaires proches du Parti démocrate.

Bill Daley, ancien avocat d'affaires de Chicago réputé avisé, a tenté d'allumer des contre-feux : il vient d'annoncer la suspension immédiate, et pendant trente jours, de toutes les missions commerciales américaines, le temps d'établir de strictes règles de conduite destinées à éviter que les donateurs du Parti démocrate ne bénéficient d'un traitement de faveur.

Laurent Zecchini

RECTIFICATIF

LES BIENS JUIFS

Une hâtive correction de style apportée à un article consacré au rassemblement de la communauté juive, organisé dimanche 2 février sous l'égide du CRIF, nous a fait écrire qu'un groupe de travail avait été créé par le premier ministre *« sur le recensement des biens dont les juifs auraient été spoliés sous le régime de Vichy »* (*Le Monde* du 4 février). Nous prions nos lecteurs de bien vouloir accepter nos excuses pour l'emploi malencontreux et inopportun de ce conditionnel. Il ne fait aucun doute pour *Le Monde* que ces spoliations ont eu lieu sous le régime de Vichy.

Mangues vertes et mémoire de l'eau

par Luiz Pereira da Silva

AU moment où sont apparues dans les colonnes de l'hebdomadaire scientifique britannique *Nature*, il y a une dizaine d'années, les premières références au problème des grandes dilutions, nous réalisions, avec une série de collaborateurs, des études épidémiologiques sur le paludisme dans un village d'Afrique de l'Ouest.

L'enquête démographique et sociologique préliminaire, effectuée pour identifier la façon dont les habitants du village envisageaient l'origine de la maladie, avait donné des résultats étonnants : l'immense majorité des adultes mettaient en cause les mangues vertes (le village en question est couvert de manguiers).

En dépit de l'opposition entre cette façon nouvelle de voir le paludisme et la perception traditionnelle de la science officielle, il nous faut nous incliner devant cette démonstration d'esprit scientifique administrée par les villageois, pourtant illettrés dans leur grande majorité.

Une preuve du caractère inné de la vocation scientifique de l'esprit humain ! En effet, la saison des mangues vertes arrive avec les premières pluies et coïncide avec une forte poussée de paludisme, surtout parmi les enfants, connus pour leur avidité particulière à consommer des mangues vertes ou pas vertes. La coïncidence, observée de façon reproductible à chaque saison de mangues avait fini par établir la conviction des villageois : il s'agissait d'une pure application du principe des corrélations (pluies, mangues vertes, paludisme), première étape de la démarche scientifique dans l'établissement des relations de cause à effet dans les analyses scientifiques.

Une vieille villageoise, pourtant, à la surprise des enquêteurs, a répondu que les responsables de la maladie étaient les moustiques. Interrogée de nouveau, la vieille dame a donné un complément d'explication : « *Les moustiques*, disait-elle, *au temps des mangues vertes, piquent les mangues et ensuite piquent les gens en véhiculant le paludisme.* » Son explication ajoutait donc une corrélation supplémentaire (pluies, mangues vertes, moustiques, paludisme), dépassant en qualité beaucoup de conclusions scientifiques qui suscitent le respect de la science officielle et qui sont basées sur des corrélations moins évidentes.

> « On peut formuler l'hypothèse qu'une femelle de moustique infectée puisse piquer une mangue et laisser l'empreinte de l'infection dans le jus de la mangue. Un autre «Anopheles» femelle pourrait s'infecter en aspirant le jus et transmettre ensuite le paludisme à quelqu'un »

L'un des enquêteurs, inspiré par les premières descriptions de la « *mémoire de l'eau* » apparues à l'époque dans l'hebdomadaire britannique a formulé, à partir de ces corrélations, l'hypothèse suivante : « *Il est connu que les moustiques* Anopheles *mâles s'alimentent de jus végétaux et que seules les femelles piquent les animaux et l'homme pour s'alimenter de sang ; pourtant, même les femelles s'alimentent occasionnellement de jus végétaux, entre les repas sanguins. On peut donc formuler l'hypothèse qu'une femelle infectée puisse piquer une mangue et laisser l'empreinte de l'infection dans le jus de la mangue, qui est finalement une solution aqueuse. Un autre* Anopheles *femelle pourrait s'infecter en aspirant le jus et transmettre ensuite le paludisme à quelqu'un sur lequel elle irait s'alimenter dans un deuxième temps.* »

Cette hypothèse n'a pas pu être validée et a été abandonnée par l'enquêteur en question, vu les difficultés, dans les essais qu'il a effectués, à convaincre les moustiques de piquer les mangues, après les repas sanguins. Je crois, pourtant, que l'abandon a été influencé en grande partie par la décroissance progressive d'intérêt pour la « *mémoire de l'eau* », après une première vague d'enthousiasme provoquée par la publication dans *Nature*.

Voici que les grandes dilutions reviennent à la mode, après la publication de la série d'articles sur la mémoire de l'eau dans *Le Monde* (21, 22 et 23 janvier). Cette fois-ci, il ne s'agit pas d'un quelconque hebdomadaire britannique mais du journal le plus sérieux qui soit, et français, en plus ! Mes collaborateurs se disposent à reprendre leurs expériences et demandent des précisions à propos de la mémoire de l'eau. N'ayant pas, personnellement, d'éléments de réponse, j'espère que la publication de mes commentaires permettra à des lecteurs plus avisés du *Monde* d'apporter les éclaircissements nécessaires.

Une des questions concerne la durée de « l'effet mémoire de l'eau ». En admettant son existence, il est évident que l'effet mémoire ne peut pas durer infiniment. Autrement, à considérer les cycles naturels de circulation de l'eau et toutes les saloperies qu'elle a connues et dissoutes dans ses innombrables passages au cours des siècles entre les océans et nos tuyauteries, elle serait déjà arrivée à un regrettable état de bourrage total de mémoire.

Même en prenant en considération un large éventail dans l'échelle de durée des souvenirs moléculaires, il est peu probable que le temps effectif de mémoire soit à l'échelle des semaines ou même des jours. Autrement, l'Histoire aurait enregistré des catastrophes d'empoisonnement collectif dans l'Adriatique, après les déversements de cyanure par les Borgia dans les égouts de Venise. *A contrario*, nous aurions tout lieu de nous réjouir d'heureuses possibilités d'utilisation de l'eau de la Manche comme combustible, à la suite des nombreuses marées noires connues et inconnues.

Une deuxième question est celle de la spécificité sélective de la mémoire. Comment éviter, dans une expérience de hautes dilutions, que l'eau diluante que l'on croit fraîche ne soit en réalité contaminée par un incident malencontreux de son passé récent ? Le souvenir d'une protéase ou d'un médicament ? Une antimémoire, enfin, qui pourrait provoquer des faux résultats négatifs ?

Je comprends que ces questions soient décisives pour la poursuite des recherches sur la transmission du paludisme. Compte tenu de la durée de survie de la mémoire de l'infection dans la mangue et de la présence ou de l'absence de souvenirs anti-infectieux contaminants, il y aura plus ou moins de probabilités qu'un autre moustique s'infecte sur elle. Dans un cas extrême, une mangue infectée en Afrique et exportée en Europe pourrait être source d'infections parmi nous. Eventualité qui d'ailleurs mériterait sans doute publication dans les colonnes du *Monde*. Ou peut-être même dans *Nature*.

Luiz Pereira da Silva *est directeur de recherche au CNRS, professeur à l'Institut Pasteur (Unité de parasitologie expérimentale).*

AU COURRIER DU « MONDE »

Accident de l'Airbus du mont Sainte-Odile

L'accident de l'Airbus du mont Sainte-Odile pourrait être partiellement dû au matériel, certaines indications du taux de descente de l'appareil étant ambiguës. Un responsable d'Airbus Industrie est donc mis en examen ; sa culpabilité éventuelle devrait alors être partagée par les services officiels ayant essayé et certifié l'avion. Si l'équipage a commis des erreurs, faudra-t-il impliquer les services chargés de la formation du personnel volant ?

Les enquêtes sur les accidents aériens étaient, jusqu'à ces dernières années, menées par des gens du métier. S'en tenant à des sanctions professionnelles, ils se référaient aux responsabilités du commandant d'aéronef ; celui-ci doit connaître les caractéristiques de son appareil, refuser la mission, ou « faire avec » ; en l'occurrence, il doit se fier non pas à un seul instrument, mais à la cohérence de l'ensemble. Ainsi, chaque métier a sa déontologie. Les juges ont-ils compétence pour s'en éloigner ? Pour aller où ?

Pour aller, semble-t-il, vers la suppression des responsabilités individuelles, vers leur transfert sur un instrument et, de là, sur l'« administration » impliquée dans sa réalisation ? Cette dérive à l'américaine conduira à déclarer les fumeurs irresponsables donc victimes de la Seita et du gouvernement autorisant la vente du tabac ; gouvernement responsable donc de tous les problèmes d'une société infantilisée.

Michel Mosneron Dupin,
Paris

Spoliation

A propos de la spoliation des biens appartenant à des juifs par les autorités allemandes, mais avec la participation, faut-il le rappeler, de certains de nos compatriotes, je trouve excessif de tant insister sur les œuvres d'art – du superflu, quelle qu'en soit la qualité – alors que, pour l'essentiel, il s'est agi de fort modestes biens : mes parents, dont l'appartement a été entièrement vidé en 1943, y ont perdu « seulement » leur mobilier courant, cuisine, salle à manger, chambres, etc., y compris toute la vaisselle, tous les appareils et ustensiles ménagers, tout le linge, jusqu'aux ampoules électriques !

Je vous laisse le soin, si vous en avez l'âge, d'imaginer ce qu'a pu être la difficulté de reconstituer, pour de modestes fonctionnaires, dans la pénurie des années 1945-1947, le minimum nécessaire à la vie quotidienne d'un foyer. Car il ne nous restait à peu près rien. Et nous avons dû attendre que les sinistrés des bombardements de Boulogne-Billancourt installés chez nous libèrent notre classique trois-pièces-cuisine-salle de bains. Mais nous étions vivants, contrairement à presque tout le reste de la famille. Alors, les collections X ou Y, les œuvres d'art isolées, qu'elles retournent aux mains des héritiers, je veux bien. Mais rien ne remplace le cadre de vie peu à peu constitué par un couple sans éclat ni renommée.

Antoine Vorms,
Le Raincy
(Seine-Saint-Denis)

Affiches

Depuis le début du mois de janvier, on remarque dans Paris de grandes affiches annonçant le concert du groupe de musique rock Trust, intitulé « L'insurrection dans l'Hexagone ». Pour illustrer cet événement musical, l'affiche reproduit une photo qui a fait le tour du monde, prise pendant l'insurrection du ghetto de Varsovie, représentant un petit garçon juif avec les mains levées, braqué par un soldat de la Gestapo.

Je suis indigné de voir qu'on utilise à des fins publicitaires l'image relative à l'un des plus sombres drames de ce siècle. La photo en question a été souvent reproduite comme témoignage de l'Holocauste, mais jamais pour faire la publicité d'un groupe de la musique rock. Le jeu de mots dont on se sert d'une manière plus que nonchalante est vraiment détestable.

Stefan Meller,
ambassadeur de Pologne.

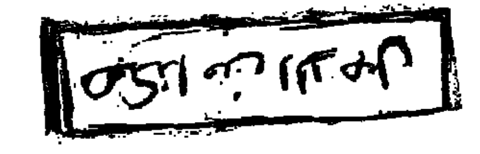
La Légion d'honneur

(...) J'ai le regret de constater *que, parmi les nombreux* récipiendaires *[de la légion d'honneur]* du 1er janvier, 544 *au total*, figurent la photographe qui a *fait la photo officielle du nouveau* président de la République, les vedettes en tout genre (chanteurs, acteurs, artistes, comédiens, sportifs, cuisiniers, etc.), alors que l'ensemble des anciens combattants des deux dernières guerres, résistants et déportés compris, n'obtiennent que 35 médailles, contre 509 décernées aux civils.

Les premiers cités, et quels que soient leurs mérites, ont-ils risqué leur vie pour la liberté et la République, alors que les autres ont maintes fois risqué la leur, et dont un trop grand nombre, hélas, ont péri dans des circonstances atroces dans les camps de la mort ou qui sont tombés au champ d'honneur, les armes à la main.

Est-il tolérable que les rares résistants-déportés encore en vie, qui ont connu toutes sortes d'atrocités dans les camps de concentration, ne soient pas encore décorés de cette prestigieuse décoration, laquelle n'aura bientôt plus aucune valeur, tant elle est galvaudée. *(...)*

Abel Enjalbert,
Coulouneix-Chamiers
(Dordogne)



CRISE L'occupation du Crédit foncier montre que les cadres n'hésitent plus à participer à des mouvements sociaux aux côtés des autres salariés. Ce phénomène qui a d'abord touché les services publics (France Télécom, SNCF...) n'épargne plus les entreprises (Thomson, Alcatel-CIT, Neyrpic, CIC). ● CETTE PARTICIPATION des cadres confirme que ceux-ci s'éloignent des directions. Ce phénomène s'explique par la banalisation de leur statut mais aussi par la multiplication des plans sociaux qui ne les épargnent plus. ● LES CADRES reprochent aux dirigeants et aux actionnaires de ne plus avoir de stratégie mais de faire prévaloir une vision financière à court terme. ● CETTE RADICALISATION pourrait avoir des conséquences sur les résultats des élections prudhomales qui se dérouleront le 10 décembre 1997. La CFE-CGC joue sa place de première organisation chez les cadres.

Les cadres n'hésitent plus à s'engager dans des conflits sociaux

Depuis 1993, les « cols blancs » prennent leurs distances avec les directions d'entreprise. Le phénomène s'explique par la multiplication des plans de réduction d'effectifs, qui ne les épargnent plus, et la contestation des modes de management

LA SÉQUESTRATION de Jérôme Meyssonnier durant six jours et la longue occupation du siège du Crédit foncier montrent à l'opinion publique et aux responsables politiques que les employés du tertiaire n'hésitent plus à recourir à des méthodes d'action longtemps réservées à l'industrie. Autre caractéristique de ce conflit : la participation active des cadres au mouvement, même si certains répugnent à dormir sur place (*Le Monde* du 31 janvier).

Ce n'est pourtant pas une première. Dans un contexte social « *pacifié* », la fin des années 80 a été marquée par les premières grèves des techniciens supérieurs, en particulier à la Snecma, ainsi que par les grèves des pilotes d'Air Inter en 1987 contre le pilotage à deux des Airbus A 320. Mais l'implication des cadres dans les mouvements sociaux apparaît comme l'une des caractéristiques des années 90. Jusqu'à présent exceptionnelle, la participation de la CGC (Confédération générale des cadres) aux intersyndicales devient monnaie courante.

Lors du conflit d'Air France en octobre 1993, les pilotes et les cadres soutiennent la grève du personnel au sol sans être aux premiers rangs des grévistes. En revanche, le 12 octobre 1993 reste comme une date historique. A France Télécom, vitrine de la modernisation des services publics, la journée d'action organisée par les syndicats est suivie par 75 % des agents et par 30 % des cadres supérieurs. Un succès qui tétanisera les gouvernements successifs. La modification des statuts de France Télécom permettant d'ouvrir le capital de l'opérateur public n'interviendra qu'au printemps 1996.

Lors du mouvement social de l'automne 1995, les cadres, sans être en première ligne, font entendre leur voix à la SNCF. Le 12 octobre 1995, plus de 3 000 cadres cheminots manifestent à Paris contre le « *comportement autocratique et méprisant* » du président Bergougnoux, contre le ralentissement des promotions et contre le « *dépeçage de la SNCF* ». Si, dès 1979, les cadres de la SNCF ont parfois soutenu les mouvements des autres cheminots, cette journée d'action spécifique constitue une première.

En 1996, l'engagement des cadres dans les conflits gagne le secteur privé. Chez Neyrpic, à Grenoble, la quasi-totalité des 150 cadres soutiennent très activement la longue grève des techniciens et des ouvriers contre le plan social provoqué par un transfert d'activités en Chine (*Le Monde* du 19 mars 1996). Le combat est payant. Le plan social de cette filiale de GEC-Alsthom a été annulé et le directeur muté.

La démarche a été comparable chez Reti (Puy-de-Dôme). La suppression de soixante emplois dans les activités administratives et de recherche de cette filiale du groupe pharmaceutique Akzo-Nobel a davantage mobilisé les cadres que les ouvriers ! Plusieurs cadres ont d'ailleurs été appelés à comparaître, à la suite de la séquestration de dirigeants pendant 48 heures début décembre. Comme chez Neyrpic, leur implication a aidé l'intersyndicale à élaborer et médiatiser des solutions de remplacement aux suppressions d'emplois.

Chez Alcatel-CIT, les cadres ont également été nombreux à participer à l'impressionnante manifestation organisée en octobre contre les suppressions d'emplois envisagées à Lannion. Il est vrai que, dans cet établissement, plus de 50 % des 2 000 salariés sont cadres. Ils ne peuvent donc que se sentir menacés par les 500 suppressions d'emplois redoutées.

FRONDE AU SOMMET

De même, les cadres du CIC n'ont pas hésité à manifester, le 25 octobre, contre le projet de vente de « *gré à gré* » dont leur banque faisait l'objet. Même les *traders* seraient, à cette occasion, descendus dans la rue. La « fronde » venait d'en haut : Bernard Yoncourt, président du CIC, les avait implicitement encouragés en critiquant la vente du CIC à la Société générale ou à la BNP, comme l'envisageait le ministère des finances. Un comportement qui lui vaudra d'être remercié !

Chez Thomson, c'est également la position du gouvernement qui a mis le feu aux poudres. Si la vente envisagée de Thomson-CSF à Matra a été plutôt bien perçue par l'encadrement de Thomson-CSF, il n'en a pas été de même pour la vente de Thomson Multimedia (TMM) au coréen Daewoo. En octobre, les cadres de TMM ont été très actifs dans les manifestations contre la reprise de leur entreprise par Daewoo. De leur côté, les cadres de Thomson-CSF ont choisi une nouvelle parade : affirmer haut et fort qu'ils sont prêts à investir 1 milliard de francs dans leur entreprise (*Le Monde* du 18 janvier) pour être un interlocuteur de poids face au gouvernement et aux candidats à la reprise.

Frédéric Lemaître

Un désarroi à multiples facettes

PHÉNOMÈNE récent, l'engagement de cadres dans des conflits sociaux n'est pas surprenant. Depuis quelques années, toutes les études montrent que les cadres s'éloignent de leur direction et se rapprochent des autres salariés. « *Au-delà du contrat de travail, les cadres passaient un contrat moral avec leur entreprise. Ils s'investissaient sans compter et, en retour, leur employeur leur offrait une garantie de l'emploi et de réels espoirs de carrière. Aujourd'hui, ils ont l'impression que ce contrat est rompu. L'entreprise renie ses engagements* », résume Marie-Odile Paulet, secrétaire générale de l'Union confédérale des ingénieurs et cadres (UCC) CFDT.

ANALYSE

Les raisons sont à la fois démographiques, économiques, sociales et managériales

Pour la Cofremca qui, depuis 1974, interroge chaque année 2 500 « *Français représentatifs* », le phénomène remonte au milieu des années 80. « *En 1985, 22 % des cadres s'inquiétaient de l'avenir. Ils étaient 43 % en 1996. Par ailleurs, les deux tiers des cadres considèrent que les intérêts des cadres et des salariés divergent. Ce chiffre atteint 75 % dans les autres catégories* », analyse Antoinette Prost, directeur associé de la Cofremca.

Les explications à ce phénomène sont à la fois démographiques, économiques, sociales, managériales. Se considérant comme l'« *élite* » de la nation dans les années 70, les cadres se sont banalisés. De 1982 à 1990, leur nombre a augmenté de 40 %. Ils représentent aujourd'hui 2,7 millions de personnes, soit 12 % de la population active, davantage que les ouvriers non qualifiés.

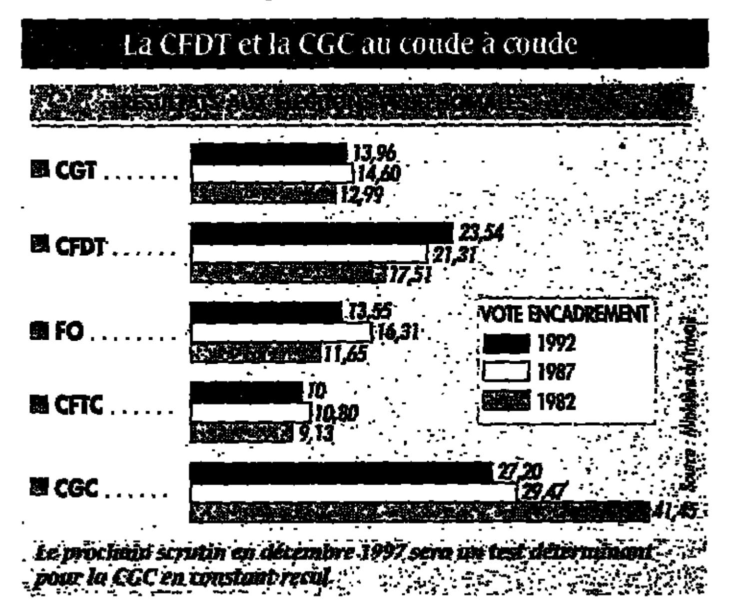
Cette banalisation s'est accompagnée dans les années 90 d'une relative précarisation. De 1992 à 1994, le nombre des cadres chômeurs a presque doublé, passant de 104 000 à 193 000. Non seulement ils ne sont plus épargnés par les plans sociaux, mais avec la vogue du *reengineering* et du *downsizing*, ils en sont parfois devenus les principales victimes. Malgré un taux de chômage nettement plus faible que le reste de la population (environ 7,14 % contre 12,6 % pour la moyenne nationale), les cadres ont le sentiment d'être dans une situation instable.

« *Dans les années 80, le malaise des cadres était dû à la hausse de la pression fiscale. Dans les années 90, il est dû au chômage. A partir du moment où ils ont l'impression d'être des « salariés-kleenex » comme les autres, on ne voit plus pourquoi ils défendraient un système auquel ils ne croient plus* », résume Claude Cambus, secrétaire général de la CFE-CGC. Symbole de ce désarroi : les cadres commencent à contester leurs horaires de travail, qui continuent de s'accroître, alors que ceux des autres salariés diminuent.

Cet accroissement des horaires s'explique en partie par une dictature du court terme. « *Le stress des cadres est une réalité. L'urgence prime tout* », observe Bruno Gentil, directeur général de l'Institut Entreprise & Personnel. Pour nombre de cadres, ce primat du court terme cache une absence de vision stratégique. Alors que les années 80 ont été marquées, en France, par un pouvoir accru des équipes dirigeantes face aux conseils d'administration, les années 90 semblent se caractériser par un retour en force des actionnaires qui ne voient souvent leurs intérêts qu'à court terme. La distribution de *stock options* aux dirigeants renforce cette logique. Un directeur des ressources humaines, détenteur de *stock options*, le reconnaît : « *Quel est mon intérêt ? Bâtir un plan de formation coûteux qui va peser sur les résultats de l'entreprise ou participer à la hausse de mes actions en diminuant les dépenses ?* »

Jusqu'à présent, il était admis que les préoccupations stratégiques étaient du ressort des dirigeants et des actionnaires. Aujourd'hui, nombre de cadres ont l'impression d'avoir davantage une vision stratégique de leur entreprise que les actionnaires et les dirigeants qui, parfois, ne font que passer. D'où leur refus de se voir imposer des décisions contraires à leurs intérêts.

F. Le



Le prochain scrutin en décembre 1997 sera un test déterminant pour la CGC en constant recul.

Le Conseil de la concurrence condamne EDF pour abus de position dominante

ALORS QUE le marché européen de l'électricité s'apprête à s'ouvrir, EDF vient de se voir infliger une amende de 30 millions de francs par le Conseil de la concurrence pour abus de position dominante face aux producteurs indépendants. Cette décision, prise le 10 décembre 1996, a été notifiée voici quelques jours à l'établissement public qui envisage de faire appel.

Le Conseil s'est prononcé à la suite de plaintes pour pratiques anticoncurrentielles déposées en 1994 par sept entreprises, principalement filiales de la Compagnie générale de chauffe (groupe Compagnie générale des eaux). Les plaignants reprochent à EDF d'avoir profité de sa position dominante pour pratiquer des tarifs différents lorsqu'il leur achetait leur électricité, comme il en avait l'obligation. Parmi les autres griefs, apparaissent des difficultés mises dans l'instruction des dossiers concernant la construction de nouvelles centrales et la modification de la durée des contrats d'achat. Si le producteur autonome n'acceptait pas cette révision, l'entreprise publique ne lui versait pas totalement la somme due lors de l'achat de son électricité. S'y est ajouté un durcissement des conditions techniques de raccordement des centrales au réseau entraînant un surcoût pour les indépendants.

La fourniture d'électricité indépendante en France a toujours été très faible (moins de 5 %), son développement étant bloqué par EDF qui, tout en produisant plus que nécessaire, a une obligation d'achat de toute production électrique. Cette contrainte lui coûte 700 millions de francs par an. Au début des années 90, la fabrication de petites centrales de moins de 8 mégawatts est apparue comme un placement très rentable, les progrès techniques des équipements diesel rendant l'investissement compétitif. Les projets se sont multipliés mais EDF a tout fait pour les stopper. D'où les griefs dénoncés.

Cette obligation d'achat a été levée par un arrêté ministériel de janvier 1995. Elle est cependant maintenue pour la cogénération (fabrication conjointe d'électricité et de chaleur) et pour les énergies renouvelables. La direction de la concurrence relève dans sa décision des mesures bloquant le développement de la cogénération. Une démarche particulièrement anticoncurrentielle au moment où EDF affirme vouloir devenir le premier acteur sur ce marché dont il est absent.

Dominique Gallois

La CGT et FO contre l'accord sur les 32 heures

Les fédérations CGT et FO d'EDF-GDF ont annoncé le 3 février qu'elles s'opposaient, sur le plan juridique, à l'entrée en vigueur de l'accord sur les 32 heures signé le 31 janvier entre les directions des deux entreprises et les fédérations CFDT, CFTC et CFE-CGC. La CGT et FO font usage de l'article L 132-26 du code du travail, qui permet à des syndicats ayant obtenu les suffrages de la majorité des salariés d'une entreprise de s'opposer à l'entrée en vigueur d'un accord dérogeant au droit du travail. La direction d'EDF « *prend acte* » de cette décision. L'accord national prévoit la conclusion d'accords locaux que la direction va proposer, comme prévu, aux syndicats de tous les établissements.

L'industrie japonaise fait entrer la micro-informatique dans l'ère de la grande consommation

TOKYO
correspondance

Longtemps à la traîne des Américains, les fabricants japonais de micro-ordinateurs sont en passe de devenir leurs principaux concurrents. Forts de leur savoir-faire dans la télévision, la hi-fi ou la vidéo, ils mettent sur le marché des PC conçus comme des produits de grande consommation. Dans les Salons micro-informatiques américains, cet hiver, ils ont fait sensation.

Pas plus grand qu'un portefeuille, et vendu à plus d'un million d'exemplaires depuis le lancement du premier modèle il y a trois ans, le Zaurus de Sharp se définit comme un « *assistant numérique personnel* », sorte d'ordinateur miniature aux fonctions les plus variées. La dernière version, sortie en juin au Japon et présentée au Comdex de Las Vegas en novembre 1996, a étonné plus d'un visiteur : doté de la couleur, d'un crayon optique et d'un modem, il peut servir... d'appareil photo numérique, autorisant 99 prises de vue et 15 secondes d'enregistrement sonore. Il suffit pour cela d'utiliser l'écran de l'ordinateur comme viseur ! L'appareil permet également de se connecter à Internet. A la fois téléphone, répondeur, télévision, radio FM et chaîne laser, le Brezza est, dans une catégorie différente, tout aussi spectaculaire. Toshiba, numéro un mondial des micro-ordinateurs portables, a parié sur l'innovation pour faire sont entrée sur le marché des micro-ordinateurs de bureau. Lancée en septembre 1996 aux Etats-Unis et en décembre au Japon, sa machine se pilote grâce à un tableau de bord, et une télécommande qui fait office de souris sans fil.

Entre la micro-informatique et l'électronique de loisirs, les frontières disparaissent. Cet automne, Mitsubishi a lancé au Japon un téléviseur Internet, à quoi le groupe d'informatique NEC a répondu fin janvier en mettant en vente un PC-téléviseur. « *NEC doit être capable de répondre au défi des fabricants d'audiovisuel qui se positionnent sur le marché de la communication* », commente un de ses directeurs, Yoshi Takayama.

La passion des Japonais pour les gadgets électroniques comme les Caméscopes numériques, qui ont maintenant la taille d'un portefeuille, et leur engouement récent pour les mobiles (23 millions de téléphones portables en circulation à fin 1996) ne peuvent qu'accélérer la transformation des micro-ordinateurs en appareils grand public.

D'autant qu'on n'arrête pas la miniaturisation. NEC et Casio, dont le nom reste lié aux calculatrices, ont lancé aux Etats-Unis les premiers ordinateurs de poche dotés du nouveau système d'exploitation simplifié de Microsoft, le Windows CE. Le Pinocchio de Matsushita, qui sortira au printemps au Japon, intègre les fonctions du « *bi-bop* » nippon, permettant à l'utilisateur de se connecter directement à Internet ou d'envoyer, sans autre branchement, du courrier électronique ou des fax.

Tandis que les assistants personnels numériques se perfectionnent au point de ressembler à des ordinateurs, les portables, eux, rétrécissent. Le Libretto 50 de Toshiba, sorti début janvier au Japon, est le plus petit ordinateur fonctionnant avec un micro-processeur Pentium et capable de faire tourner Windows 95. Ses capacités en mémoire sont équivalentes à celles d'un PC classique. Ces petites machines, qui se sont vendues à un million aux Etats-Unis en 1996, devraient dans les prochaines années se tailler une part croissante du marché mondial des micro-ordinateurs, qui s'est élevé à 60 millions d'unités l'an dernier.

Longtemps sous-équipé, le Japon rattrape son retard : 7,5 millions de micro-ordinateurs se sont vendus en 1996, contre 3,3 millions en 1994. Une hausse spectaculaire, même si l'archipel reste loin des 27 millions de PC du marché américain. La pénétration des micro-ordinateurs dans les foyers devrait passer de 14,7 % en 1996 à 20 % cette année et 44 % en l'an 2000. Les Japonais se passionnent désormais pour Internet, qu'ils ignoraient quasiment il y a deux ans, et sont devenus la quatrième nationalité représentée parmi les utilisateurs du réseau. Le gouvernement étudie d'ailleurs la possibilité de lancer un ambitieux programme de développement des autoroutes de l'information, qui permettrait de raccorder l'ensemble des foyers nippons en fibre optique d'ici à l'an 2010.

MARCHÉ EN BOULEVERSEMENT

Longtemps protégé de la concurrence américaine par des normes incompatibles avec les grands standards mondiaux, le marché japonais est aujourd'hui en plein bouleversement. Derrière le numéro un traditionnel NEC, qui détenait 40 % des ventes de PC en 1995, Fujitsu monte peu à peu en puissance. Ce groupe est passé de la quatrième à la deuxième place, grâce à un redéploiement spectaculaire dans la micro-informatique digne de celui d'IBM. L'hebdomadaire *The Economist* fait même de son président Tadashi Sekizawa le « Lou Gerstner japonais ».

En développant des ambitions dans la micro-informatique, les géants de l'électronique japonaise se doivent d'attaquer le marché américain. Fujitsu et Hitachi ont créé l'an dernier aux Etats-Unis des bases de production de micro-ordinateurs portables, et passent maintenant à d'autres segments du marché. « *Nous sommes devenus numéro un du portable. Mais il est indéniable que les ordinateurs de bureau vont continuer à représenter la majorité des ventes. Il est donc essentiel pour nous d'entrer sur ce marché. Nous voulons être le cinquième fabricant mondial de PC en 1998, et le troisième en l'an 2000* », a lancé Taizo Nishimuro, le président de Toshiba, lundi 27 janvier, devant les correspondants étrangers à Tokyo. NEC est d'ores et déjà numéro trois mondial et numéro deux aux Etats-Unis, selon Dataquest, grâce à la prise de contrôle de la marque américaine Packard-Bell au printemps.

Pour l'instant, Toshiba fait fabriquer ses micro-ordinateurs de bureau par une société américaine, mais le groupe envisage de lancer sa propre production dès que les volumes le permettront. Un nouveau venu du PC, Akia, a appliqué cette même recette avec succès. Fondée il y a un peu plus d'un an par l'ancien président de Dell Computer au Japon, Katsumi Iizuka, Akia sous-traite ses PC auprès d'autres constructeurs, au Japon et à l'étranger. Véritable phénomène commercial, il a réussi à s'imposer sur le marché japonais grâce à des prix défiant toute concurrence.

Brice Pedroletti

Le système b... est touché

... Paribas ne co...

Les entreprises française... pour augmenter l...

Le système bancaire sud-coréen, déjà fragile, est touché par la faillite de Hanbo Steel

Les dettes du groupe sidérurgique atteignent 32 milliards de francs

La faillite du second groupe sidérurgique sud-coréen, Hanbo Steel, est une très mauvaise nouvelle pour les banques du pays déjà fragilisées par leur trop grand nombre, des coûts de fonctionnement élevés et une faible productivité. Les sept plus grands établissements ont enregistré, en 1996, des pertes s'élevant à 1,1 milliard de dollars. Séoul devrait adopter une nouvelle loi bancaire cette année pour moderniser le système.

TOKYO
de notre correspondant

La faillite du second sidérurgiste de Corée du Sud, Hanbo Steel (*Le Monde* du 30 janvier), dont les dettes se chiffrent à 5,8 milliards de dollars (32 milliards de francs), constitue un coup de semonce pour un système financier déjà fragilisé. Ses principaux créditeurs, Korea First Bank, Korea Exchange Bank, Cho Hung Bank, Seoul Bank et Korea Development Bank sont directement touchés : leurs prêts, consentis sans suffisamment de garanties, sont pratiquement irrécupérables. Korea First Bank est la plus vulnérable, avec des créances s'élevant à 1,3 milliard de dollars, soit 60 % du montant de ses avoirs : il lui faudra dix ans pour éponger une telle « ardoise ».

Le marché financier international n'a pas tardé à réagir : déjà dans le collimateur des agences financières, les filiales à l'étranger des banques coréennes se voient imposer sur le marché interbancaire de Hongkong et de Tokyo des taux d'intérêt plus élevés. A Séoul, après l'arrestation, vendredi 31 janvier, du président honoraire et fondateur du groupe Hanbo, Chang Tae-soo (73 ans), l'enquête de la justice se concentre sur les dessous de l'octroi de ces prêts.

L'affaire Hanbo est un « cas d'école » des maux du système bancaire coréen. Depuis le début du décollage économique, dans les années 60, les banques ont été une sorte d'appendice de l'administration au service de l'expansion, octroyant, sous la houlette du pouvoir des prêts préférentiels aux secteurs clés (chantiers navals, électronique par exemple). En échange, le gouvernement protégeait les banques de la concurrence internationale sur le marché intérieur. Et s'est créée ainsi une collusion entre pouvoir politique, banques et conglomérats (*chaebols*).

Chang Tae-soo, petit fonctionnaire qui se lança dans les affaires sur les conseils d'un diseur de bonne aventure, était connu pour un lobbying « flamboyant » : il a été condamné en août à deux ans et demi de prison pour avoir versé 23 millions de dollars de pots de vin au président Roh Tae-woo entre 1988 et 1992. Ses « connexions » ont, semble-t-il, continué à fonctionner sous la présente administration puisque les banques lui ont prêté bien au-delà du raisonnable.

ÉTATISME

Quelles que soient les implications politiques de cette retentissante faillite, elle jette une lumière crue sur l'état du système bancaire coréen. L'interventionnisme étatique, couplé au protectionnisme, a permis le décollage économique du pays mais a contribué à une sclérose du système bancaire. Souffrant de coûts de fonctionnement élevés, n'ayant à rendre de comptes qu'au ministère des finances en raison d'un actionnariat morcelé, les banques coréennes sont aussi peu efficaces qu'inadaptées aux évolutions des métiers de la finance à travers le monde. Modernisation de l'instrument, ouverture à la concurrence, fusions d'établissements en trop grand nombre (une banque pour 6 000 personnes contre une pour 30 000 dans le cas des pays occidentaux), développement de la notion de banque universelle : telles sont les réformes auxquelles doivent s'attaquer les autorités pour permettre aux banques de faire face à l'ouverture du marché financier à la concurrence extérieure. Mais le « big bang » annoncé en 1993 a traîné en longueur et les banques sont dans une situation difficile.

Les sept plus grandes ont enregistré en 1996 des pertes s'élevant à 1,1 milliard de dollars. En l'absence d'évaluation officielle, les mauvaises dettes étaient estimées, – avant l'affaire Hanbo –, à quelque 24 milliards de dollars, soit 8 % du total des prêts bancaires. Les banques ne doivent déclarer une créance douteuse que six mois après le versement du dernier intérêt. Sur ces 24 milliards, 3 milliards de dollars étaient déjà considérés comme irrécupérables au milieu de l'année dernière et beaucoup d'établissements sont en quasi-faillite.

En adhérant à l'OCDE, la Corée du Sud s'est engagée à ouvrir progressivement, à compter de 1997, son marché financier. La nouvelle loi sur les banques qui sera adoptée cette année devrait donner au ministère des finances des pouvoirs pour contraindre à des fusions. Il n'est pas certain qu'une telle procédure affranchisse les banques de la tutelle de l'Etat.

Philippe Pons

Le rapport Paribas ne condamne pas le Crédit foncier

CINQ PAGES DE SYNTHÈSE, juste un peu plus d'annexes : le rapport prétendument explosif commandé par le gouvernement à Paribas sur la viabilité du Crédit foncier ne semble pas aussi meurtrier que certains, notamment à Bercy, le laissent entendre. Et c'est même pourquoi il est si jalousement gardé au ministère de l'économie. Car depuis la date de sa remise, début décembre 1996, c'est sur ses « conclusions » que Jean Arthuis appuie son argumentation pour poursuivre le plan qui prévoit la scission du Foncier en deux entités : l'une – vivante – qui reprendrait l'encours des prêts d'accession à la propriété (PAP), l'autre – en voie d'extinction – qui sécuriserait la dette obligataire de quelque 280 milliards de francs et gérerait les dossiers en cours.

La consultation du document – qui n'aurait été communiqué aux rapporteurs de la commission des finances de l'Assemblée que la semaine dernière – fait apparaître qu'il s'agit plus d'un audit de l'institution que d'un véritable verdict. L'essentiel est contenu dans sa conclusion, qui affirme : « *Le plan d'activité* (business plan) *du Crédit foncier de France repose sur des hypothèses extrêmement ambitieuses. Il suffit que l'une ne soit pas remplie pour que le redressement soit compromis et que ça contraigne l'Etat à recapitaliser massivement l'institution.* »

Quelles sont ces hypothèses ? Le niveau de la production, c'est-à-dire la capacité du Crédit foncier à réaliser du chiffre d'affaires dans le domaine concurrentiel, l'hypothèse retenue de l'évolution des taux longs et le respect du calendrier de mise en œuvre des plans sociaux.

Si fondés soient-ils, ces arguments ne justifient pas en eux-mêmes la disparition du Foncier. A Bercy, on affirme ne pas pouvoir communiquer officiellement parce qu'il est propriété de Paribas et que le Foncier est une entreprise cotée, mais on estime que la transparence est respectée. « *Les rapporteurs de la commission des finances ont toute latitude pour avoir accès aux documents qu'ils jugent utiles et voir les responsables du dossier* », affirme le cabinet de M. Arthuis.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

L'intersyndicale du Foncier insiste depuis plusieurs semaines pour se faire communiquer le dossier. Lundi 3 février, les représentants du personnel ont, pour la deuxième fois, rencontré le conciliateur, Philippe Rouvillois, nommé par le gouvernement afin de dresser la liste des désaccords entre le personnel, le Trésor et le gouverneur Jérôme Meyssonnier, et de tenter de débloquer le dossier. L'une de leurs demandes était la transmission du fameux rapport Paribas. Ils n'ont obtenu qu'une série de notes rédigées par M. Rouvillois à l'issue de ses différentes consultations. Bien que satisfaits du déroulement de la mission de conciliation, l'intersyndicale souhaite rencontrer l'équipe de Paribas qui a rédigé le rapport.

La vie ne s'est pas arrêtée pour autant au Foncier. Mercredi 5 février, l'assemblée générale extraordinaire devra se prononcer sur la dissolution de la société et la modification de l'article 73 des statuts qui soumettra le Foncier aux règles applicables à l'ensemble des sociétés anonymes. L'occupation des locaux, devenue quasi symbolique, devrait être levée à l'issue de cette assemblée.

Babette Stern

Les entreprises françaises n'utilisent pas la Bourse pour augmenter leurs fonds propres

LA BOURSE S'ENVOLE, mais les entreprises françaises n'en profitent pas pour renforcer leurs fonds propres. En ce début d'année, seul le groupe d'électroménager Moulinex, exsangue, demande 525 millions de francs à ses actionnaires afin de se restructurer. Mais, depuis des mois, aucune augmentation de capital sérieuse n'a été lancée.

Axa a « levé » 5,9 milliards de francs, mais c'était en janvier 1996. La Lyonnaise des eaux et Havas ont émis, au début de 1996, des obligations convertibles, suivis en mai et juin par Sodexho et Casino. Depuis, plus rien ou presque. Les sommes levées sur les marchés ont atteint 23 milliards de francs en 1996. C'est plus qu'en 1995 (12 milliards de francs), mais beaucoup moins qu'en 1993 et 1994, où les entreprises françaises avaient profité de l'embellie boursière pour drainer, selon la SBF-Bourse de Paris, 50 et 65 milliards de francs d'argent frais.

La plupart des stars de la cote avaient sollicité leurs actionnaires, en émettant des actions ou des obligations convertibles, à l'image de Saint Gobain, Lafarge, Schneider, Danone ou Michelin. A l'époque, l'ennemi absolu, c'était la dette et les taux d'intérêt élevés qui étouffaient les entreprises. Les patrons français, qui devaient rembourser leurs coûteuses acquisitions des années précédentes, n'avaient alors pour obsession que le désendettement. Ce scénario ne se repète pas en 1997. Les chefs d'entreprise attendent une consolidation de l'envolée de Paris et veulent publier leurs comptes 1996 avant de se lancer. Plus fondamentalement, les mentalités ont changé. Sous la pression des investisseurs anglo-saxons, les chefs d'entreprise ne considèrent plus leurs actionnaires comme des pourvoyeurs de fonds. Le fameux « devoir d'actionnaires », brandi par les patrons d'entreprises nationalisées ou d'établissements financiers en déconfiture, a été relégué aux oubliettes. « *L'actionnaire n'est pas là pour qu'on lui demande de l'argent. Il est là pour qu'on lui en donne* », aime à répéter Patrick Ricard, PDG de Pernod Ricard.

LE RETOUR DE LA DETTE

Les entreprises, en meilleure santé et désendettées, doivent trouver elles-mêmes les ressources nécessaires. La dette, avec la baisse des taux, fait son grand retour, à l'image de Saint Gobain, dont l'endettement est passé en 1996 de 3,9 à 15,1 milliards de francs suite à d'importantes acquisitions. « *Vu la faiblesse des taux d'intérêt, les augmentations de capital sont moins intéressantes. Nous faisons de plus en plus attention à ne pas diluer le bénéfice par action* », confirme Jean-François Phelizon, directeur financier de Saint Gobain. Plus une entreprise possède d'actions, plus son bénéfice doit être partagé. Hors de question, donc, d'augmenter son capital si cette somme doit être placée en sicav monétaires à 2 %, alors que les actionnaires veulent être rémunérés à plus de 10 %. « *Les entreprises ne renforceront leurs fonds propres que si elles ont des projets précis de croissance externe* », confirme Jean-Marie Guillaume, coresponsable des opérations financières sur actions à la BNP.

Les entreprises en manque de liquidités sont contraintes de céder leurs participations non stratégiques. Avec le démantèlement progressif des noyaux durs, l'année 1996 a ainsi été une année record de cession de participations non stratégiques à des banquiers, qui se chargent de les revendre en Bourse. Leur montant a atteint, selon le magazine *Option Finance*, 22 milliards de francs en 1996. Depuis le début de l'année, LVMH a cédé 7 % de Guinness pour 5 milliards de francs après avoir acquis à l'automne la chaîne de boutiques de luxe Duty Free Shoppers. AXA-UAP, en pleine restructuration, a vendu pour plus de 3 milliards de francs une partie des titres Scor, Paribas, Suez et BNP qu'elle détenait. Des opérations beaucoup plus appréciées des financiers que les augmentations de capital.

Arnaud Leparmentier

Le marché automobile français a reculé de 33,6 % en janvier

LE MARCHÉ AUTOMOBILE français a plongé de 33,6 % en janvier 1997 par rapport au même mois de l'année précédente. Janvier 1996 avait, il est vrai, bénéficié des reports d'immatriculations à la suite des grèves de décembre 1995. Privé de la prime à la casse, le marché français est descendu à son plus bas niveau depuis 1993.

Renault, dont la Scénic est un grand succès, voit sa part de marché remonter à 29,1 %, contre 27,2 % en janvier 1996. Les ventes de PSA ont plongé de 43 % à 24,3 %. General Motors et Volkswagen ont renforcé leur taux de pénétration en janvier.

DÉPÊCHES

■ **ROUTIERS : la CFDT-Route a adressé,** lundi 3 février, « *un ultimatum au patronat et au gouvernement* », qui expire le 31 mars, afin qu'ils « *accélèrent la mise en œuvre des dispositions signées en novembre* ». Le 31 mars correspond à la date de mise en œuvre des dispositions sur la retraite à 55 ans « *pour les conducteurs marchandises et les roulants convoyeurs de fonds* ».

■ **AIR FRANCE : la CFDT d'Air France** (20,8 % du personnel au sol aux dernières élections professionnelles) a signé l'accord social 1997/1998 proposé par la direction, déjà approuvé par FO (30,9 %), contrairement à la CGT (30,7 %). Cet accord revalorise, dès cette année, une prime annuelle et accorde, pour avril 1998, une hausse générale des salaires de 1 %.

■ **FERMIÈRE DE CANNES : Diane Barrière-Desseigne,** dirigeante de la société exploitant le casino municipal de Cannes, Dominique Desseigne, son époux, et Jean-Marc Oury, ex-PDG de l'Immobilière Phénix, ont été mis en examen le 3 février pour « *abus de biens sociaux, recel, abus de majorité, et présentation de faux bilans* ». Cette mise en examen fait suite à une plainte des actionnaires minoritaires contestant les modalités d'acquisition de l'hôtel Gray d'Albion à Cannes en 1990 et 1991.

■ **RHÔNE-MÉRIEUX : la filiale de Rhône-Poulenc spécialisée dans la santé animale** a annoncé, lundi 3 février, la cession de son activité diagnostics à l'américain Synbiotics, numéro deux mondial du *diagnostic vétérinaire*.

■ **ATT : le directeur financier d'ATT, Richard Miller,** est le troisième dirigeant à annoncer son départ. Le directeur général, Alex Mandl, et le responsable de la division grand public et petites entreprises, Joseph Nacchio, ont quitté le groupe récemment.

■ **CNP : avec une progression de 19 % en 1996, le chiffre d'affaires** du premier assureur-vie français est passé au dessus de la barre des 100 milliards de francs. Le groupe gère 437 milliards de francs de placement. Son résultat net part du groupe devrait atteindre, 1,57 milliard de francs, en hausse de 5,8 %.

■ **CRÉDIT LOCAL DE FRANCE/DEXIA : Standard and Poor's a abaissé de AAA à AA+** la note de la dette long terme de l'institution financière et de ses filiales, lundi 3 février. Cette révision reflète « *principalement la forte concurrence sur le marché du financement des collectivités locales, qui pèse sur les marges du CLF* », indique l'agence.

■ **CRÉDIT INTER-ENTREPRISES : les délais de paiement** se sont allongés en 1996, pour être portés en moyenne à 67 jours, selon une enquête de l'UFB-Locabail publiée mardi 4 février. Les entreprises de plus de 50 salariés ont été les plus affectées par les retards de réglement.

■ **PAPIER : la consommation de papiers et cartons** en France a baissé de 3 % en 1996, annonce le 4 février la Confédération française de l'industrie des papiers, cartons et cellulose (Copacel). La faible demande conjuguée à un fort recul des prix (de - 20 % à - 40 %) a conduit à une dégradation des résultats des entreprises.

■ LA BOURSE de Tokyo a terminé la séance du mardi 4 février en hausse. L'indice Nikkei des valeurs vedettes s'est inscrit en clôture sur un gain de 1,26 %, à 18 314,33 points.

■ L'OR a ouvert en hausse, mardi, sur le marché international de Hongkong. L'once cotait 346,30-346,80 dollars, contre 344,40-344,70 dollars la veille en clôture.

■ LE DOLLAR était stable, mardi matin, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,6420 mark, 5,5520 francs et 122,35 yens.

■ WALL STREET s'est légèrement repliée, lundi 3 février. L'indice Dow Jones de la Bourse de New York a cédé 6,93 points (– 0,10 %) à 6 806,16 points, dans un marché peu actif.

■ LES COURS du pétrole brut sont restés stables, lundi, sur le marché à terme de New York. Le prix du baril de référence light sweet crude, échéance mars, s'est inscrit à 24,15 dollars.

LES PLACES BOURSIÈRES

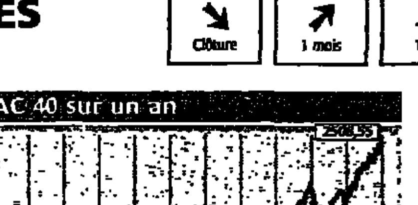
CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

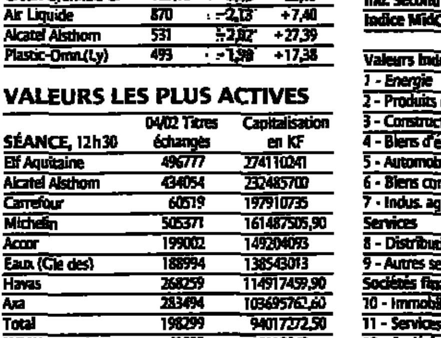
NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Paris se redresse légèrement

APRÈS UNE SÉANCE de consolidation lundi, à la suite des records battus tout au long de la semaine dernière, la Bourse de Paris se reprenait un peu mardi 4 février dans un marché actif. En hausse de 0,23 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait en milieu de journée un gain de 0,16 % à 2 512,54 points. Sur le marché à règlement mensuel, le montant des échanges s'élevait à 2,5 milliards de francs.

Aux Etats-Unis, les taux à long terme se sont détendus lundi, revenant à 6,74 %, contre 6,80 % vendredi. Ce marché a bien réagi à la publication d'une progression généralement conforme aux attentes des dépenses de consommation et des revenus des ménages en décembre, respectivement à 0,5 % et 0,8 %, et d'un recul surprise de 0,7 % des dépenses de construction. Les milieux financiers estimaient donc mardi que le Comité de politique monétaire de la Réserve fédérale, qui se réunissait mardi et mercredi, ne resserrera pas sa politique de crédit.

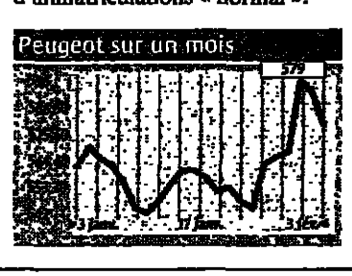




Du côté des valeurs, le Comptoir des entrepreneurs continuait sa progression et gagnait 14,6 %. Hausse de 5,5 % d'UIC et de 2,7 % de la SGE. La Générale des eaux était en hausse de 2,2 % et Ciments français de 1,7 %. Sidel, qui bénéficie de recommandations d'achat de sociétés de Bourse, s'adjugeait 2,1 %.

Peugeot S. A., valeur du jour

LE CONSTRUCTEUR automobile a souffert, lundi 3 février, à la Bourse de Paris, de l'annonce d'une baisse de 33,6 % des immatriculations de voitures particulières en janvier en France. PSA Peugeot-Citroën affiche sur la période un recul de 43 % de ses immatriculations, plus important que celui du marché, et l'action a cédé 2,4 % à 579 francs. Le groupe a tenté de résister à la guerre des prix en début de mois, avant de revenir aux promotions tous azimuts face à l'effondrement de ses ventes. A la fin du mois de janvier, PSA avait retrouvé un niveau d'immatriculations « normal ».



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12 h 30	Cours au 04/02	Var. % 03/02	Var. % 31/12
UIC	25,50	+7,14	+29,11
Comptoir Entrep.	13,50	+8,05	+40,62
Filipacchi Medias	1438	+5,04	+24,50
Eurotunnel	7,45	+3,42	+8,75
OLIPAR	81,60	+3,22	–1,33
SGE	125,70	+2,61	+12,23
Lafarge	339	+2,26	+8,89
Nordon (Ny)	455	+2,24	+23,97
Eaux (Cie des)	735	+2,22	+14,30
Sat	1721	+2,19	+11,39
BAISSES, 12 h 30			
GTM-Entrepose	292	–4,88	+21,66
Cred.Fon.France	65	–2,98	–3,70
Carbone Lorraine	1140	–2,97	+16,08
Esso	638	–2,44	+19,92
CCMX(ex.CCMC) Ly	56,50	–2,41	+20,72
Salomon (Ly)	449	–2,37	+0,89
Credit Lyonnais CI	163,10	–2,33	+22,63
Air Liquide	870	–2,13	+7,40
Alcatel Alsthom	531	–2,02	+27,39
Plastic-Omn.(Ly)	493	–1,98	+17,38

VALEURS LES PLUS ACTIVES

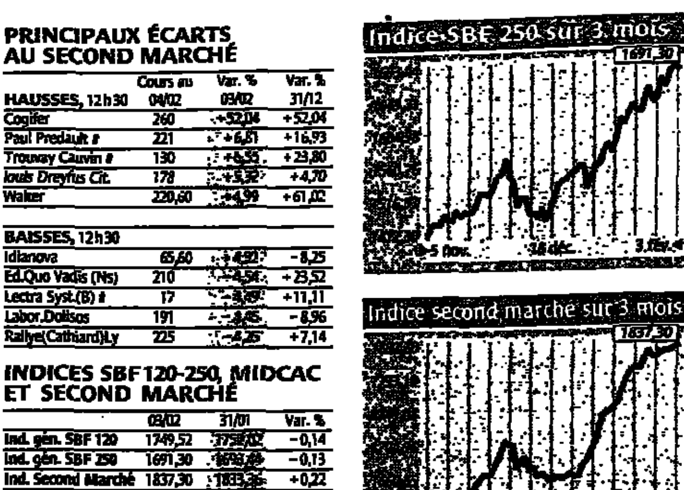
SÉANCE, 12 h 30	04/02 Titres échangés	Capitalisation en KF
Elf Aquitaine	496777	274110241
Alcatel Alsthom	434054	232485700
Carrefour	60519	197910735
Michelin	505371	161487505,90
Accor	199002	149204093
Eaux (Cie des)	188994	138543013
Havas	268259	114917459,90
Axa	283494	103695762,60
Total	198299	94017272,50
LVMH Moet Hen.	62595	88119842

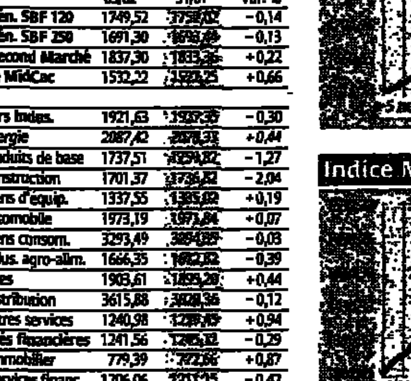
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

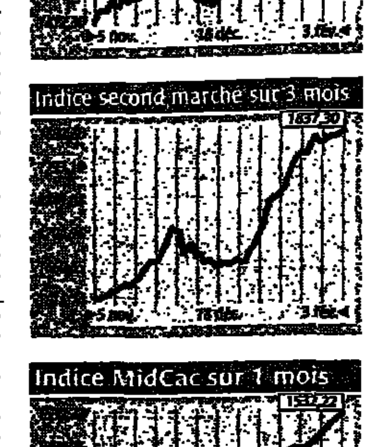
HAUSSES, 12 h 30	Cours au 04/02	Var. % 03/02	Var. % 31/12
Cogifer	260	+52,04	+52,04
Paul Predault #	221	+6,81	+16,93
Trouvay Cauvin #	130	+6,55	+23,80
Louis Dreyfus Cit.	178	+5,32	+4,70
Walter	220,60	+4,99	+61,02
BAISSES, 12 h 30			
Idianova	65,60	–4,92	–8,25
Ed.Quo Vadis (Ns)	210	–4,54	+23,52
Lectra Syst.(B) #	17	–3,49	+11,11
Labor.Dolisos	191	–3,45	–8,96
Rallye(Cathiard)Ly	225	–4,25	+7,14

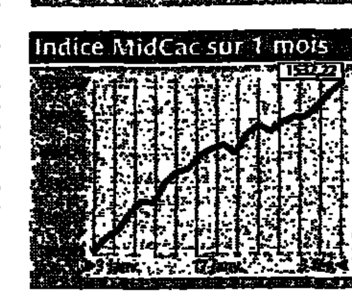
INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	03/02	31/01	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1749,52	1758,02	–0,14
Ind. gén. SBF 250	1691,30	1693,49	–0,13
Ind. Second Marché	1837,30	1833,36	+0,22
Indice MidCac	1532,22	1522,25	+0,66
Valeurs Indus.	1921,63	1927,39	–0,30
1 - Energie	2087,42	2078,33	+0,44
2 - Produits de base	1737,51	1759,82	–1,27
3 - Construction	1701,37	1736,82	–2,04
4 - Biens d'équip.	1337,55	1335,02	+0,19
5 - Automobile	1973,19	1973,84	+0,07
6 - Biens consom.	3293,49	3294,35	–0,03
7 - Indus. agro-alim.	1666,35	1672,82	–0,39
Services	1903,61	1895,20	+0,44
8 - Distribution	3615,88	3620,36	–0,12
9 - Autres services	1240,98	1229,89	+0,94
Sociétés financières	1241,56	1245,32	–0,29
10 - Immobilier	779,39	772,66	+0,87
11 - Services financ.	1206,06	1211,15	–0,42
12 - Sociétés Invest.	1714,19	1719,47	–0,31









Tokyo se reprend

LA BOURSE de Tokyo a terminé, mardi 4 février, en hausse regagnant le terrain perdu la veille. L'indice Nikkei a gagné 228,38 points, soit 1,26 %, à 18 314,33 points, alors qu'il avait enregistré des gains allant jusqu'à 3 % en cours de séance, profitant de la baisse du yen face au dollar.

Wall Street a terminé en légère baisse lundi, avant la réunion mardi et mercredi du comité monétaire de la Réserve fédérale (Fed). L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a cédé 6,93 points (– 0,10 %) à 6 806,16. Il avait perdu jusqu'à 42 points dans la journée, avant de se rétablir dans le sillage du marché obligataire et grâce à des achats de couverture. L'indice d'activité établi par les directeurs d'achats des principaux groupes manufacturiers américains a reculé à 52 en janvier contre 53,8 en décembre, alors que les analystes tablaient sur une baisse limitée à 53,5.

La plupart des opérateurs sont confiants et estiment que la Fed n'augmentera pas ses taux directeurs après ces dernières statistiques. La haute technologie et le secteur bancaire ont été les secteurs les plus actifs.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 03/02	Cours au 31/01	Var. en %
Paris CAC 40	2502,38	2516,56	–0,57
New-York/DJ indus.	6778,07	6813,09	–0,52
Tokyo/Nikkei	18086	18330	–1,35
Londres/FT100	4256,70	4275,80	–0,45
Francfort/Dax 30	3062,29	3035,15	+0,89
Frankfort/Commer.	1057,14	1048,58	+0,82
Bruxelles/Bel 20	2454,92	2454,92	—
Bruxelles/Général	2053,51	2051,54	+0,10
Milan/MIB 30	1037	1037	—
Amsterdam/Gé. Cbs	460	461,80	–0,39
Madrid/Ibex 35	463,23	465,59	–0,51
Stockholm/Affarsal	2010,37	2010,37	—
Londres FT30	2844,80	2847,10	–0,08
Hong Kong/Hang S.	13451,10	13321,80	+0,96
Singapour/Strait t	2218,06	2216,47	+0,07

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

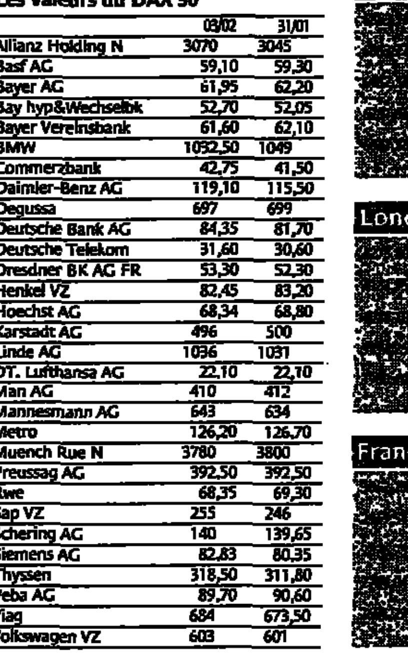
	03/02	31/01
Alcoa	68,87	69
Allied Signal	71	70,25
American Express	61,87	62,37
AT & T	39,50	39,37
Bethlehem	8,50	8,50
Boeing Co	107,87	107,12
Caterpillar Inc.	76,62	77,62
Chevron Corp.	66,25	66,37
Coca-Cola Co	59,50	57,87
Disney Corp.	72,75	73,25
Du Pont Nemours&Co	108	109,62
Eastman Kodak Co	86,12	86,75
Exxon Corp.	102,50	103,62
Gén. Motors Corp.H	58,50	59
Gen. Electric Co	105,37	103
Goodyear T & Rubbe	55,25	54,50
IBM	154,87	157,25
Intl Paper	41,25	40,87
J.P. Morgan Co	102,50	103
Mc Donalds Corp.	45,25	45,50
Merck & Co.Inc.	90,37	90,75
Minnesota Mng.&Mfg	84,75	85,25
Philip Moris	122,37	118,87
Procter & Gamble C	116	115,50
Sears Roebuck & Co	47,50	48
Texaco	104,62	105,87
Union Carb.	45,25	45,37
Utd Technol	69	69,75
Westingh. Electric	18,37	18,37
Woolworth	20,12	20,37

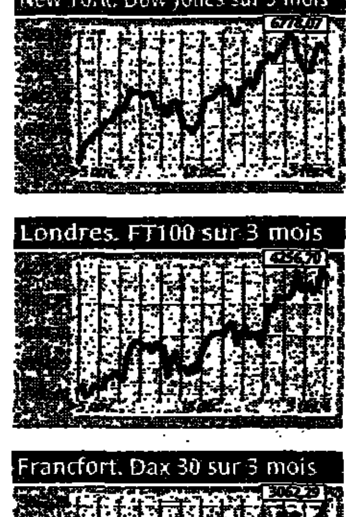
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	03/02	31/01
Allied Lyons	4,28	4,29
Barclays Bank	11,63	11,64
B.A.T. industries	4,81	4,85
British Aerospace	12,63	12,69
British Airways	5,90	5,93
British Gas	2,28	2,24
British Petroleum	7,38	7,34
British Telecom	4,25	4,27
B.T.R.	2,55	2,58
Cadbury Schweppes	4,73	4,70
Eurotunnel	0,80	0,81
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	9,92	9,99
Granada Group Plc	9,19	8,97
Grand Metropolitan	4,57	4,64
Guinness	4,34	4,35
Hanson Plc	0,92	0,92
Great Ic	6,43	6,48
H.S.B.C.	14,52	14,54
Impérial Chemical	7,54	7,54
Legal & Gen. Grp	3,89	3,87
Marks and Spencer	4,90	4,95
National Westminst	7,74	7,71
Peninsular Orienta	6,51	6,52
Reuters	6,51	6,55
Saatchi and Saatch	1,01	1,03
Shell Transport	10,65	10,75
Tate and Lyle	4,38	4,39
Univeler Ltd	13,76	13,96
Zeneca	17,91	18,04

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	03/02	31/01
Allianz Holding N	3070	3045
Basf AG	59,10	59,30
Bayer AG	61,95	62,20
Bay hyp&Wechselbk	52,70	52,05
Bayer Vereinsbank	61,60	62,10
BMW	1032,50	1049
Commerzbank	42,75	41,50
Daimler-Benz AG	119,10	115,50
Degussa	697	699
Deutsche Bank AG	84,35	81,70
Deutsche Telekom	31,60	30,60
Dresdner BK AG FR	53,30	52,30
Henkel VZ	82,45	83,20
Hoechst AG	68,34	68,80
Karstadt AG	496	500
Linde AG	1036	1031
DT. Lufthansa AG	22,10	22,10
Man AG	410	412
Mannesmann AG	643	634
Metro	126,20	126,70
Muench Rue N	3780	3800
Preussag AG	392,50	392,50
Rwe	68,35	69,30
Sap VZ	255	246
Schering AG	140	139,65
Siemens AG	82,83	80,35
Thyssen	318,50	311,80
Veba AG	89,70	90,60
Viag	684	673,50
Volkswagen VZ	603	601





LES TAUX

PARIS ↘ Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK ↗ Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↗ Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

Avancée du Matif

LE CONTRAT NOTIONNEL DU MATIF, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert en hausse, mardi 4 février. Après quelques minutes de transactions, l'échéance mars gagnait 12 centièmes pour s'établir à 130,78 points. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,56 %. La veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance en hausse, les opérateurs ayant bien réagi à l'annonce d'une hausse conforme aux prévisions des dépenses de consommation et des revenus des ménages en décembre (respectivement + 0,5 % et + 0,8 %) et d'un recul de 0,7 % des dépenses de construction. Le rendement de l'obligation à trente ans était revenu à 6,74 % (6,80 % vendredi).

La Banque de France a laissé inchangé, mardi matin, à 3,19 %, le taux de l'argent au jour le jour.

Notionnel 10 % première échéance, 1 an
130,64
5 fév.
5 août
3 févr.

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 03/02	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,15	5,61	6,56	1,60
Allemagne	4	5,77	6,63	1,40
Grande-Bretagne	6	7,51	7,85	2,70
Italie	7,30	7,23	7,81	3,40
Japon	0,50	2,47	—	0,20
Etats-Unis	5,31	6,58	6,87	2,90

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 03/02	Taux au 31/01	indice (base 100 fin 96)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,06	4,10	100,11
Fonds d'État 5 à 7 ans	4,87	4,91	100,78
Fonds d'État 7 à 10 ans	5,37	5,41	101,23
Fonds d'État 10 à 15 ans	5,74	5,79	102,11
Fonds d'État 20 à 30 ans	6,38	6,41	102,87
Obligations françaises	5,74	5,76	101,03
Fonds d'État à TME	– 2,42	– 2,37	99,78
Fonds d'État à TRE	– 1,97	– 2,20	99,29
Obligat. franç. à TME	– 2,35	– 2,11	100,05
Obligat. franç. à TRE	+ 0,08	+ 0,07	100,05

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)

	Achat 03/02	Vente 03/02	Achat 31/01	Vente 31/01
Jour le jour	3,2500	—	3,2500	—
1 mois	3,20	3,33	3,28	3,40
3 mois	3,22	3,35	3,12	3,37
6 mois	3,20	3,32	3,27	3,39
1 an	3,20	3,32	3,32	3,44
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,3184	—	3,3184	—
Pibor Francs 3 mois	3,3340	—	3,3340	—
Pibor Francs 6 mois	3,3379	—	3,3379	—
Pibor Francs 9 mois	3,3379	—	3,3379	—
Pibor Francs 12 mois	3,3418	—	3,3418	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,1042	—	4,1042	—
Pibor Ecu 6 mois	4,0938	—	4,0938	—
Pibor Ecu 12 mois	4,0781	—	4,0781	—

MATIF

Échéances 03/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Mars 97	—	130,64	130,74	130,32	130,58
Juin 97	—	129,38	129,38	129,24	129,26
Sept. 97	—	127,58	127,58	127,58	127,58
Déc. 97	—	—	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Mars 97	—	96,63	96,67	96,63	96,67
Juin 97	—	96,64	96,71	96,64	96,70
Sept. 97	—	96,65	96,68	96,64	96,68
Déc. 97	—	96,58	96,61	96,57	96,61
ÉCU LONG TERME					
Mars 97	—	96,90	96,92	96,82	96,92

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 03/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Février 97	—	2516	2520	2504	2515
Mars 97	—	2520,50	2524,50	2511,50	2520
Avril 97	—	2515,50	2526,50	2515,50	2526,50
Juin 97	—	2481,50	2485	2481,50	2485

LES MONNAIES

US/F → 0,0000 | US/DM ↗ 1,6395 | US/¥ ↗ 121,6700 | DM/F → 0,0000 | £/F → 0,0000

Légère hausse du dollar

LE DOLLAR S'INSCRIVAIT en légère hausse, mardi matin 4 février, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,6420 mark, 5,5520 francs et 122,35 yens. Les opérateurs restaient prudents avant la réunion, dans la soirée, du comité de politique monétaire de la Réserve fédérale américaine. La veille, le dollar avait bénéficié des déclarations du premier ministre japonais Ryutaro Hashimoto, qui a jugé peu probable qu'un accord visant à faire baisser le billet vert soit conclu, samedi 8 février, à Berlin, lors de la réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des sept pays les plus industrialisés (G7).

Le franc cédait du terrain, mardi matin, face à la monnaie allemande. Il cotait 3,3830 francs pour un deutschemark.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 03/02	% 31/01	Achat	Vente

PARITÉS DU DOLLAR	04/02	03/02	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,6395	1,6364	+0,19
TOKYO : USD/Yens	121,6700	121,3400	+0,30

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,5332	5,5322	5,5787	5,5774
Yen (100)	4,5362	4,5316	4,6368	4,6340
Deutschemark	3,3762	3,3758	3,3718	[illegible]
Franc Suisse	3,8829	3,8795	3,8902	3,8868
Lire ital. (1000)	3,4283	3,4245	3,4671	[illegible]
Livre sterling	8,8614	8,8571	9,0126	9,0053
Peseta (100)	3,9937	3,9895	3,0064	4,0022
Franc Belge (100)	16,380	16,358	16,357	16,349

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,25	3,22	3,22
Eurodollar	5,37	5,50	5,62
Eurolivre	6,12	6,25	6,37
Eurodeutschemark	3,06	3,06	3,06

L'OR

	cours 03/02	cours 31/01

LE PÉTROLE

En dollars	cours 03/02	cours 31/01
Brent (Londres)	197,25	—
WTI (New York)	21,23	—
Crude Oil (New York)	—	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	03/02	31/01
Dow-Jones comptant	231,62	232,53
Dow-Jones à terme	410,87	411,98
CRB	238,21	238,99

MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2398	2384
Cuivre à 3 mois	2188	2162
Aluminium comptant	1605	1591,50
Aluminium à 3 mois	1626	1616
Plomb comptant	663	665
Plomb à 3 mois	674	677
Etain comptant	5815	5810
Etain à 3 mois	5860	5865
Zinc comptant	1149	1141
Zinc à 3 mois	1169	1162
Nickel comptant	7530	7430
Nickel à 3 mois	7625	7530

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	4,81	[illegible]
Platine à terme	—	[illegible]
Palladium	—	[illegible]
GRAINES, DENRÉES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	3,61	3,68
Maïs (Chicago)	7,37	7,96
Grain. soja (Chicago)	—	288
Tourt. soja (Chicago)	236,80	236,20
GRAINES, DENRÉES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	52	52
Orge (Londres)	93,75	94,25
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1317	1334
Café (Londres)	1533	1476
Sucre blanc (Paris)	—	[illegible]
OLÉAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	0,74	0,75
Jus d'orange (New-York)	0,85	0,86

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 4 FÉVRIER
Liquidation : 21 février
Taux de report : 3,13
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 PARIS −0,26 %
CAC 40 : 2502,03

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + −	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	960	963	+ 0,31	54,22
Cr.Lyonnais(T.P.)	860	847	− 1,51	51,99
Renault (T.P.)	1675	1675	—	95,39
Rhone Poulenc(T.P)	1950	1950	—	185,01
Saint Gobain(T.P.)	1269	1269	—	85,47
Thomson S.A (T.P)	1004	1012	+ 0,79	57,64
Accor	744	750	+ 0,80	20
AGF-Ass.Gen.France	179,20	180,80	+ 0,89	3,75
Air Liquide	889	870	− 2,13	14
Alcatel Alsthom	542	531	− 2,02	8
Axa	366	365,30	− 0,19	6,50
Axime	702	698	− 0,56	—
Bail Investis.	767	780	+ 1,69	71,52
Bancaire (Cie)	675	671	− 0,59	10
Bazar Hot. Ville	508	502	− 1,18	16
Bertrand Faure	238	236	− 0,84	3,50
BIC	893	887	− 0,67	5
BIS	488	487,90	− 0,02	8
B.N.P.	217,40	215	− 1,10	8,60
Bollore Techno.	610	616	+ 0,98	5
Bongrain	2140	2115	− 1,16	61
Bouygues	532	534	+ 0,37	17
Bouygues Offs.	147,90	147,50	− 0,27	—
Canal +	1177	1177	—	20
Cap Gemini	279	278,20	− 0,28	7
Carbone Lorraine	1175	1140	− 2,97	14
Carrefour	3316	3256	− 1,80	32
Casino Guichard	238,50	237,20	− 0,54	4
Casino Guich.ADP	195,20	196	+ 0,40	4,25
Castorama Dl (Li)	916	916	—	11
C.C.F.	248	247,20	− 0,32	5
CCMX(ex.CCMC) Ly	57,90	56,50	− 2,41	0,50
Cegid (Ly)	774	771	− 0,38	29
CEP Communication	400		—	10
Cerus Europ.Reun	138,40	138,40	—	10
Cetelem	683	676	− 1,02	10
CGIP	1540	1552	+ 0,77	37
Chargeurs Intl	298	298	—	—
Christian Dior	856	862	+ 0,70	5,80
Ciments Fr.Priv.B	180	183,80	+ 2,11	17,50
Cipe France Ly #	729	726	− 0,41	2
Clarins	772	770	− 0,25	7
CLF-Dexia France	488	495,50	+ 1,53	13,90
Club Mediterranee	367	363	− 1,08	4,60
Coflexip	300	301	+ 0,33	3,30
Colas	779	775	− 0,51	25
Comptoir Entrep.	12,85	13,50	+ 5,05	7,80
Comptoir Moder.	2860	2845	− 0,52	22
CPR	461,90	459,90	− 0,43	20
Cred.Fon.France	67	65	− 2,98	25
Credit Lyonnais CI	167	163,10	− 2,33	10
Credit National	351	353,30	+ 0,65	13,50
CS Signaux(CSEE)	268,90	271,10	+ 0,81	5
Damart	4698	4698	—	65
Danone	849	846	− 0,35	16
Dassault-Aviation	1318	1312	− 0,45	8,50
Dassault Electro	586	585	− 0,51	4,30
Dassault Systemes	303,40	299,60	− 1,25	—
De Dietrich	223,90	222	− 0,84	6,50
Degremont	454	455	+ 0,22	9
Dev.R.N-P.Cal Li #	44,10	44,10	—	—
DMC (Dollfus Mi)	159,50	162	+ 1,56	4
Dynaction	125,20	127	+ 1,43	3
Eaux (Cie des)	719	735	+ 2,22	11,25
Eiffage	277	277	—	28,80
Elf Aquitaine	548	550	+ 0,36	13
Eramet	277,80	281,20	+ 1,22	6,60
Eridania Beghin	835	841	+ 0,71	33
Essilor Intl	1641	1620	− 1,27	13,50
Essilor Intl ADP	1506	1485	− 1,39	14,30
Esso	654	638	− 2,44	8
Eurafrance	2350	2349	− 0,04	72
Euro Disney	10,25	10,35	+ 0,97	0,68
Europe 1	1345	1355	+ 0,74	19
Eurotunnel	7,20	7,45	+ 3,47	—
Filipacchi Medias	1369	1438	+ 5,04	13
Fimalac SA	487	485,20	− 0,36	160
Finextel	99,20	101,30	+ 2,31	4,25
Fives-Lille	483	483	—	14
Fromageries Bel	4250	4271	+ 0,49	45
Galeries Lafayette	2249	2240	− 0,40	11
GAN	113,80	112	− 1,58	4
Gascogne (B)	515	514	− 0,19	13
Gaumont #	430	424	− 1,39	1,50
Gaz et Eaux	2375	2350	− 1,05	55
Geophysique	435,50	430	− 1,26	8
G.F.C.	497	494	− 0,60	18,50
Groupe Andre S.A.	466	462	− 0,85	6
Gr.Zannier (Ly) #	127,50	128,50	+ 0,78	2
GTM-Entrepose	307	292	− 4,88	8
Guilbert	1049	1048	− 0,09	12
Guyenne Gascogne	1988	1991	+ 0,15	26
Havas	424	425,60	+ 0,37	8,50
Havas Advertising	608	606	− 0,32	11,80
Imetal	812	809	− 0,36	14,50
Immeubl.France	355	358	+ 0,84	5
Infogrames Enter.#	739	730	− 1,21	—
Ingenico	112,60	112,90	+ 0,26	5
Interbail	232	232	—	20
Intertechnique	1050	1040	− 0,95	13,60
Jean Lefebvre	292	295	+ 1,02	10
Klepierre	770	780	+ 1,29	26,67
Labinal	1374	1350	− 1,74	21,50
Lafarge	331,50	339	+ 2,26	10
Lagardere	154,70	154,50	− 0,12	3
Lapeyre	354,80	352,90	− 0,53	5
Lebon	191	191	—	7
Legrand	938	955	+ 1,81	3,85
Legrand ADP	640	653	+ 2,03	6,16
Legris indust.	245	245	—	4
Locindus	845	849	+ 0,47	20,50
L'Oreal	1940	1927	− 0,67	13,30
LVMH Moet Hen.	1401	1405	+ 0,25	5,80
Lyonnaise Eaux	564	559	− 0,88	11,50
Marine Wendel	538	537	− 0,18	16
Metaleurop	60,50	60,80	+ 0,49	4
Metrologie Inter.	19,40	19,15	− 1,28	—
Michelin	317,70	319,60	+ 0,59	2,75
Moulinex	136,90	137	+ 0,07	4
Nord-Est	145,70	143,20	− 1,71	5,50
Nordon (Ny)	445	455	+ 2,24	—
NRI #	761	770	+ 1,18	9,60
OLIPAR	79,05	81,60	+ 3,22	—
Paribas	376	381,80	+ 1,54	12
Pathe	1442	1436	− 0,41	—
Pechiney	224,50	222,40	− 0,93	3,30
Pernod-Ricard	305,20	304,30	− 0,29	4
Peugeot	579	570	− 1,55	5
Pinault-Prin.Red.	2317	2282	− 1,51	24,50
Plastic-Omn.(Ly)	503	493	− 1,98	7,50
Primagaz	628	622	− 0,95	7,60
Promodes	1539	1533	− 0,38	12
Publicis	570	570	—	4
Remy Cointreau	147,50	149	+ 1,01	4,60
Renault	118,60	118,80	+ 0,16	3,50
Rexel	1705	1690	− 0,87	14,50
Rhone Poulenc A	179,60	179,30	− 0,16	3
Rochette (La)	29,60	29,60	—	1,20
Rue Imperiale(Ly)	5270	5270	—	108
Sade (Ny)	190	189,60	− 0,21	12,50
Sagem SA	3199	3200	+ 0,03	24,50
Saint-Gobain	827	822	− 0,60	16,90
Saint-Louis	1365	1362	− 0,21	38
Salomon (Ly)	459,90	449	− 2,37	55
Salvepar (Ny)	418	411,10	− 1,65	18
Sanofi	554	554	—	6,30
Sat	1684	1721	+ 2,19	29
Saupiquet (Ns)	725	720	− 0,68	40
Schneider SA	279,40	281,40	+ 0,71	4
SCOR	196,70	196,50	− 0,10	5
S.E.B.	1111	1115	+ 0,36	10,20
Sefimeg	402	405	+ 0,74	14,20
SEITA	208,90	210,80	+ 0,90	5,72
Selectibanque	78	78	—	6
SFIM	1135	1140	+ 0,44	30
SGE	122,50	125,70	+ 2,61	5
Sidel	404	410,30	+ 1,55	16,50
Silic CA	855	853	− 0,23	37,34
Simco	525	524	− 0,19	20,76
S.I.T.A.	1200	1215	+ 1,25	11
Skis Rossignol	151,90	151,50	− 0,26	30
Sligos	830	829	− 0,12	9
Societe Generale	639	632	− 1,09	16
Sodexho	2700	2689	− 0,40	22
Sommer-Allibert	172,50	173,10	+ 0,34	38
Sophia	212	211	− 0,47	17,25
Spir Communication	580	579	− 0,17	14,80
Strafor Facom	403	405	+ 0,49	5
Suez	255,30	252,50	− 1,09	8,29
Synthelabo	591	590	− 0,16	4,34
Technip	580	580	—	9
Thomson-CSF	169	169	—	2,60
Total	470,60	469	− 0,33	8,75
U.A.P.(COMPAGNIE)	146,30	145	− 0,82	—
UFB Locabail	520	511	− 1,73	10
UIC	23,80	25,50	+ 7,14	25
UIF	479,50	478,50	− 0,20	22
UIS	190,10	192,50	+ 1,26	14,79
Unibail	510	518	+ 1,56	28
Union Assur.Fdal	637	630	− 1,09	16
Usinor Sacilor	78,85	78,25	− 0,76	4
Valeo	372	379	+ 0,26	10
Vallourec	311	306,50	− 1,44	5
Via Banque	188,20	188	− 0,10	12
Worms & Cie	359,90	359	− 0,25	8
Zodiac ex.dt divid	1599	1590	− 0,56	10
Elf Gabon	1489	1460	− 1,94	43,50

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + −	Montant coupon (1)
ABN Amro Hol.#	365	365	—	4,12
Adecco S.A.	1531	1553	+ 1,43	—
Adidas AG #	525	520	− 0,95	8,62
American Express	341,10	341,70	+ 0,17	1
Anglo American #	309,40	310	+ 0,19	1,82
Amgold #	386,20		—	8,31
Arjo Wiggins App.	14,85		—	0,25
A.T.T. #	218,20	218,10	− 0,04	1,47
Banco Santander #	348	352	+ 1,14	2,18
Barrick Gold #	151	150,50	− 0,33	0,27
B.A.S.F. #	199,50	201	+ 0,75	34,59
Bayer #	208,70	211,80	+ 1,48	37
Cordiant PLC	9	8,75	− 2,77	—
Crown Cork ord.# ■	312,10	308,60	− 1,12	1,18
Crown Cork PF CV# ■	268,80	271	+ 0,81	2,23
Daimler Benz #	401,70	412	+ 2,56	28,32
De Beers #	173	173,10	+ 0,05	0,62
Deutsche Bank #	282,40	282	− 0,14	4,45
Dresdner Bank #	180	180,10	+ 0,05	3,94
Driefontein #	52,30	54,80	+ 4,78	1,09
Du Pont Nemours #	605	598	− 1,15	2,59
Eastman Kodak #	479	476,40	− 0,54	1,80
East Rand #	2,67	3,12	+ 16,85	0,10
Echo Bay Mines #	37	37,20	+ 0,54	0,15
Electrolux #	330	322,10	− 2,39	6,76
Ericsson #	185,10	186,70	+ 0,86	0,34
Ford Motor #	182	179	− 1,64	1,79
Freegold #	41	42	+ 2,43	1,30
Gencor Limited #	22,10	22	− 0,45	0,27
General Elect. #	578	585	+ 1,21	2,32
General Motors #	323	324,40	+ 0,43	1,77
Cie Belgique #	420	418	− 0,47	14,31
Grd Metropolitan	40,80	41,15	+ 0,85	0,89
Guinness Plc #	38,80	39	+ 0,51	0,40
Hanson Plc	8,15	8,15	—	[illegible]
Harmony Gold #	46,45	47,90	+ 3,12	0,47
Hitachi #	49,20	49,20	—	0,21
Hoechst #	232,90	234,30	+ 0,60	32,33
I.B.M #	866	859	− 0,80	1,55
I.C.I #	67,95	67,35	− 0,88	1,03
Ito Yokado #	248	245	− 1,20	0,62
Matsushita #	82	83,50	+ 1,82	0,24
Mc Donald's #	254,60	251,70	− 1,13	0,39
Merck and Co #	500	501	+ 0,20	1,80
Mitsubishi Corp.#	50,60	52,50	+ 3,75	0,16
Mobil Corporat.#	729	730	+ 0,13	4,42
Morgan J.P. #	580	568	− 2,06	3,99
Nestle SA Nom. #	5980	6020	+ 0,66	70,80
Nipp. MeatPacker #	61,50		—	0,62
Nokia A	365	366	+ 0,27	3,18
Norsk Hydro #	315	322	+ 2,22	4
Petrofina #	1951	1926	− 1,28	43,45
Philip Morris #	671	676	+ 0,74	5,48
Philips N.V #	225	229,70	+ 2,08	3,64
Placer Dome Inc #	116	115,80	− 0,17	0,29
Procter Gamble #	635	642	+ 1,10	2,09
Quilmes	305	305	—	10,87
Randfontein #	26,70	27,45	+ 2,80	0,56
Rhone Poul.Rorer #	419,90	418	− 0,45	1,43
Royal Dutch #	962	972	+ 1,03	9,73
R T Z #	82	80,20	− 2,19	0,88
Sega Enterprises	159	156	− 1,88	0,59
Saint-Helena #	30,30	30,65	+ 1,15	1,40
Schlumberger #	620	603	− 2,74	2
SGS Thomson Micro.	400	403,40	+ 0,85	—
Shell Transport #	94,60	95,65	+ 1,10	1,78
Siemens #	281,40	281,10	− 0,10	32,52
Sony Corp. #	368	373	+ 1,35	0,99
Sumitomo Bank #	60,10	61,55	+ 2,41	0,17
T.D.K #	348	349,60	+ 0,45	0,98
Telefonica #	130,10	130,50	+ 0,30	1,86
Toshiba #	31,95	32,35	+ 1,25	0,20
Unilever #	908	914	+ 0,66	5,04
United Technol. #	386,40	381,30	− 1,31	2,43
Vaal Reefs #	372	380	+ 2,15	11,47
Volkswagen A.G #	2586	2626	+ 1,54	14,86
Volvo (act.B) #	133	131,90	− 0,82	2,16
Western Deep #	174,60	180,60	+ 3,43	3,72
Yamanouchi #	105,80	103,50	− 2,17	0,35
Zambia Copper	17,15	17,90	+ 4,37	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.
DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MARDI 4 FÉVRIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	—	[illegible]
CEPME 8,5% 88-97CA	101,75	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	112,14	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	—	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	123,67	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	120,20	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	109,85	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	103,33	[illegible]
CFF 10,25%90-01 CB#	120,30	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	114,35	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	105,25	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	124,15	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	118,45	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	—	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	112,68	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	119,53	[illegible]
Emp.Etat 6%93-97 #	101,14	[illegible]
Finansder 9%91-06#	123,72	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	117,39	0,259
Floral9,75%90-99#	113,44	5,289
OAT 8,5% 87-97CA#	101,84	5,286
OAT 88-98 TME CA#	101,58	0,178
OAT 9/85-98 TRA	102,03	2,008
OAT 9,50%88-98 CA#	108,03	5,908
OAT TMB 87/99 CA#	99,90	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	109,66	5,743
OAT 8,50%90/00 CA#	113,20	7,359
OAT 85/00 TRA CA#	107,20	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	118,13	7,014
OAT 89-01 TME CA#	104,90	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	116,63	1,723
OAT 8,50% 89-19 #	126,09	4,465
OAT 8,50%92-23 CA#	136,60	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	109,18	[illegible]
Lyon.Eaux 6,5%90CV	931	

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	66,05	62,50
Baccarat (Ny) ◆	544	541
Bains C.Monaco	505	518
Bque Transatlantl. ◆	138	138
B.N.P.Intercont.	560	559
Bidermann Intl ◆	110	110
B T P (la cie) ◆	7,60	7,60
Centenaire Blanzy	391,20	394,70
Champex (Ny)	27,25	27,25
CIC Un.Euro.CIP	348,50	341
C.I.T.R.A.M. (B)	1822	1827
Concorde-Ass Risq	946	958
Continental Ass.Ly.	428,90	428,90
Darblay ◆	415	415
Didot Bottin	800	801
Eaux Bassin Vichy ◆	3700	3708
Ecia	780	781
Enr.Mag. Paris ◆	1510	1510
Fichet Bauche ◆	72,80	72,80
Fidel	41,50	41
Finalens	360	360
F.I.P.P.	330	333
Fonciere (Cie) ◆	555	555
Fonc. Lyonnaise #	643	633
Foncina #	485	485
Francarep	265	270
France I.A.R.D.	1006	1006
France S.A. ◆	1300	1300
From. Paul-Renard ◆	2050	2050
Gevelot	940	968
G.T.I (Transport)	215	214
Immobail	103,50	102,90
Immobanque	644	650
Locamion (Ly) ◆	540	540
Lucia ◆	55	55
Monoprix	210,50	220
Metal Deploye	412	410
Mors #	9,10	9,50
Navigation (Nle)	95,10	95
Optorg	303	309
Paluel-Marmont	240	238
Exa.Clairefont(Ny)	1055	1055
Parfinance	226,10	225
Paris Orleans	264	261,10
Piper Heidsieck ◆	1720	1720
Promodes (CI) ◆	1050	1050
PSB Industries Ly	351	350
Rougier #	308	303
Saga ◆	81	81
Salins du Midi	609	606
S.I.P.H. ◆	198,70	198,70
Sofal ◆	37	37
Sofragi	4390	4390
Taittinger	1845	1880
Tour Eiffel ◆	248	248
Vicat	426	425
Caves Roquefort	1750	1750
Elyo	345	338
Finaxa	313	313
Gaillard (M) ◆	1405	1405
Givaudan-Lavirotte ◆	1024	1024
Grd Bazar Lyon(Ly) ◆	185	185
Gd Moul.Strasbourg ◆	1700	1700
Hotel Lutetia	210,60	218
Hotels Deauville ◆	476	476
Immeubl.Lyon(Ly)#	475	476
L.Bouillet (Ly) ◆	295	295
Lloyd Continental ◆	7000	7000
Lordex (Ny) ◆	16	16
Machines Bull	40	40,90
Mag.Lyon Gerl.(Ly) ◆	147	147
Matussiere Forest	74	73,50
Moncey Financiere	2850	2860
M.R.M. (Ly)	166	171
Navigation Mixte	837	840
Part-Dieu(Fin)(Ly) ◆	115	115
Pechiney CIP	244,10	245
Pechiney Intl	104,90	108
Poliet	492	496
Sabeton (Ly)	740	730
Samse (Ly)	830	814

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	200	200
Commerzbank AG	141,90	141,90
Fiat Ord	18,50	18,50
Gevaert	369	369
Gold Fields South	124	124
Kubota Corp	24,90	24
Montedison acz.ep.	10,05	10,05
Olympus Optical	45	45,50
Robeco	459	459,90
Rodamco N.V.	164	165
Rolinco	479,40	478,30
Sema Group Plc	99,30	104,20
Solvay SA	3730	3730

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MARDI 4 FÉVRIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	40,90	[illegible]
AFE #	446	442
Aigle #	191	182,80
Albert S.A (Ns) ◆	135,40	135,40
Altran Techno. #	1944	1891
Montaignes P.Gest	2069	2170
Assystem #	453	450,10
Bque Picardie (Li)	610	600
Bque Tarneaud(B)#	265	265,60
Bque Vernes	150	155
Beneteau #	660	698
B I M P	68,05	68,05
Boiron (Ly) #	694	692
Boisset (Ly)#	300,10	300,10
But S.A.	351	352,50
Candif SA	810	800
C.E.E #	200	197
Cermex (Ly) ◆	370,30	370,30
CFPI #	320	315,20
Change Bourse (M)	272	275
Christ.Dalloz #	2355	2350
CNIM CA#	208,80	207
Codetour	310,20	320
Comp.Euro.Tele-CET	421,20	420,10
Conflandey S.A.	260	261
C.A.Haute Normand.	315	312
C.A. Paris IDF	789	789
C.A.Ille & Vilaine	343	344
C.A.Morbihan (Ns)	317	315,80
C.A.du Nord (Li)	529	539
C.A. Oise CCI ◆	278,90	278,90
Creeks ◆	21,75	21,75
Devanlay	451,30	451,30
Devernois (Ly)	525	516
Ducros Serv.Rapide ◆	65,95	65,95
Adecco Trav.Tem.Ly	460	469
Europ.Extinc.(Ly)#	462,40	468
Expand s.a	431	433
Factorem	694	690
Faiveley #	325	329
Finacor	76	75,80
Fininfo	568	567
Fructivie	618	618
Gautier France #	231,10	226
Gel 2000	67,50	68
GFI Industries #	940	956
Girodet (Ly) # ◆	44,50	44,50
GLM S.A.	280	280,10
Grandoptic.Photo #	830	800
Gpe Guillin # Ly	198	196
Kindy #	147,40	147
Guerbet	290	293,50
Hermes Internat.1 #	1567	1525
Hurel Dubois	594	599
ICBT Groupe #	195,60	195
I.C.C.	125,10	125,30
ICOM Informatique	300	310
Idianova	69	65,60
Int. Computer #	104,90	104,30
IPBM	66,90	66,05
M6-Metropole TV	486	485
Manitou #	725	726
Manutan	460	452
Marie Brizard #	1000	1000
Maxi-Livres/Profr.	159,60	164,90
Mecelec (Ly)	71,70	70,50
MGI Coutier	254	254
Monneret Jouet Ly#	91,50	90,55
Naf-Naf #	65,90	65,10
NSC Schlum. Ny	609	610
Onet #	996	990
Paul Predault #	206,90	221
P.C.W. ◆	19	19
Petit Boy # ◆	93	93
Phyto-Lierac	360	360
Pochet	950	990
Poujoulat Ets (Ns)	216	210
Radiall #	630	615
Robertet #	1060	1040
Rouleau-Guichard ◆	350	350
Securidev #	83	81,50
Smoby (Ly)#	615	615
Sofco (Ly)	46,50	46,45
Sofibus ◆	368	368
Sogepag # ◆	172,90	172,90
Sogeparc (Fin)	914	892
Sopra	492	498
Steph.Kelian #	96	98,10
Sylea	575	581
Teisseire-France	170	170
TF1-1	494	491
Thermador Hold(Ly)	280	280
Trouvay Cauvin #	122	130
Unilog	582	580
Union Fin.France	615	601
Viel et Cie #	136	136
Vilmorin et Cie #	483,50	483
Virbac	602	608

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12 h 30
MARDI 4 FÉVRIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	70	65
Coil ◆	169,90	169,90
Electronique D2	630	648
FDM Pharma n.	201	201
Genset	239	238
High Co.	180	175
Infonie	150	150
Joliez-Regol	88	87,85
Mille Amis	111,50	112
Picogiga	289	297,80
Proxidis	23,45	23
Stelax ◆	4,05	4,05

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MARDI 4 FÉVRIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin Cl. ◆	717	717
Crédit Gén.Ind. ◆	21,10	21,10
Générale Occidentale ◆	85,50	85,50
Mumm ◆	1399	1399
Sté lecteurs du Monde ◆	165,80	165,80

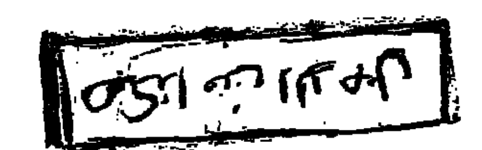
ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 3 février

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	130,79	124,56
BANQUES POPULAIRES		
Valorg ◆	2398,09	2363,65
BANQUE TRANSATLANTIQUE		
Arbitr. Court Terme	9633,10	9633,10
Arbitr. Première	9716,35	9620,15
Arbitr. Sécurité	17682,66	[illegible]
BNP		
Antigone Trésorerie	873661	873661
Natio Court Terme	14034	14034
Natio Court Terme2	381053	381053
Natio Epargne	2273,51	2251
Natio Ep. Capital C/D ◆	16763,44	16599,47
Natio Ep. Croissance	2664,46	2612,22
Natio Ep. Obligations	231,53	226,99
Natio Epargne Retraite	154,79	153,75
Natio Epargne Trésor	11133,46	11119,24
Natio Epargne Valeur	634,29	621,85
Natio France Index	1347,32	1320,90
Natio Immobilier	1319,02	1293,16
Natio Inter	2023,40	1983,73
Natio Monétaire C/D	5425,43	5425,43
Natio Opportunités	183,89	180,28
Natio Patrimoine	1607,97	1576,44
Natio Perspectives	1443,66	1415,35
Natio Placements C/D	77887,65	77887,65
Natio Revenus	1132,86	1121,64
Natio Sécurité	11333,18	11333,18
Natio Valeurs	1248,42	1223,94
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	91240,30	91240,30
Oblig. tres caté.	257,28	253,48
CDC-GESTION		
Livret Bourse Inv. D	760,12	737,98
Le Livret Portefeuille D	991,65	962,77
SICAV MULTI-PROMOTEURS		
Nord Sud Dévelop. C/D ◆	2376,43	2371,69
Patrimoine Retraite C	308,43	302,38
Sicav Associations C	2400,96	[illegible]
CDC TRESOR		
Fonsicav C	19408,58	19408,58
Mutual. dépôts Sicav C	19083,95	19064,89
CAISSE D'EPARGNE		
Ecur. Actions Futur D	252,61	247,66
Ecur. Capicourt C	231,30	231,30
Ecur. Capitalisation C	244,50	244,50
Ecur. Distrimonétaire D.	10463,83	10463,83
Ecur. Expansion C	81621,10	81621,10
Ecur. Géovaleurs C	3265,07	3201,65
Ecur. Investis. D	205,56	201,53
Ecur. Monépremière	11190,82	11190,82
Ecur. Monétaire C	12911,88	12911,88
Ecur. Monétaire D	12296,92	12296,92
Ecur. Trésorerie C/D	317,34	317,34
Ecur. Trimestriel D	2030,12	2030,12
Eparcourt-Sicav D	199,64	199,64
Géoptim C	12464,49	12280,29
Géoptim D	12130,40	11951,13
Horizon C	1992,10	1953,04
Prévoyance Ecur. D	106,09	106,09
Fonds communs de placements		
Ecur. Capipremière C	11845,51	11845,51
Ecur. Sécuripremière C	11810,26	11798,46
Ecur. Sensipremière C	12826,76	12826,76
CRÉDIT AGRICOLE — CNCA		
Amplia ◇	118295,38	118295,38
Atout Amérique	163,62	159,63
Atout Asie	100,54	98,09
Atout Futur C	725,53	707,83
Atout Futur D	682,99	666,33
Coexis	1935,67	1899,58
Dieze	2052,10	2013,84
Elicash ◇	938379,76	938379,76
Epargne-Unie	191,90	187,22
Eurodyn	2213,33	2159,35
Indicia ◆	1545,23	1507,26
Moné.JC ◇	11831,62	11831,62
Moné.JD ◇	11455,49	11455,49
Oblifutur	536,34	526,34
Oraction	1823,09	1778,62
Revenu-Vert	1222,67	1199,87
Sévéa ◆	115,55	112,73
Synthésis	17595,02	17250,02
Uni Association ◇	119,62	119,62
Uni Foncier	1395,20	1361,17
Uni France	790,11	770,84
Uni Garantie C	1855,74	1821,14
Uni Garantie D	1419,34	1392,88
Uni Régions	1726,81	1684,68
Univar C ◇	306,50	306,50
Univar D ◇	300,68	300,68
Univers Actions	213,29	208,09
Univers-Obligations	236,43	232,62
CIC BANQUES		
Francic	674,60	654,95
Francic Pierre	129,44	125,67
Francic Régions	1867,47	1813,08
CIC PARIS		
Cicamonde	1475,10	1432,14
Converticic	380,58	374,96
Ecocic	1627,51	1580,11
Oblicic Mondial	3661,72	3607,61
Oblicic Régions	1208,37	1190,51
Rentacic	167,30	164,83
CRÉDIT LYONNAIS		
Eurco Solidarité	1361,73	1348,25
Lion 20000 C	17003,37	17003,37
Lion 20000 D	16310,78	16310,78
Lion Association	10934,68	10934,68
Lion Plus	1529,89	1499,89
Lion Trésor	2515,85	2490,94
Oblilion	2015,03	1995,08
Sicav 5000	679,37	666,05
Slivafrance	1141,50	1119,12
Slivam	537,05	526,52
Slivarente	246,81	241,97
Slivinter	670,24	657,10
Trilion	5305,89	5257,88
CRÉDIT MUTUEL		
Avenir Alizes	2272,47	2227,91
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	154,83	150,69
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	908,52	908,52
Créd.Mut.Ep.Ind. C	125,61	122,25
Créd.Mut.Ep.J	22715,27	22715,27
Créd.Mut.Ep.long.T.	256,75	249,88
Créd.Mut.Ep.Monde	1437,38	1398,91
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1841,36	1805,25
Créd.Mut.Ep.Quatre	1121,30	1099,31
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000 ◆	823,67	788,20
Saint-Honoré Capital ◆	19402,67	18837,54
St-Honore March. Emer. ◆	763,74	738,85
St-Honoré Pacifique ◆	698,02	667,96
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1816,77	1816,77
Stratégie Actions	1005,13	966,47
Stratégie Rendement	1923,97	[illegible]
LA POSTE		
Amplitude Monde C	906,21	884,11
Amplitude Monde D	882,81	861,28
Amplitude Europe C/D	134,90	131,61
Elanciel D	160,96	157,03
Emergence Poste D	130,44	127,86
Géobilys C	647,60	638,05
Géobilys D	618,09	608,96
Intensys C	116,80	116,63
Intensys D	111,84	111,67
Latitude C	147,03	147,03
Latitude D	138,33	138,33
Oblitys D	621,13	611,95
Plénitude D	188,22	183,63
Poste Gestion C	44059,12	44059,12
Revenus Trimestr. D	5351,88	5298,89
Solstice D	2367,69	2361,79
Thésora C	968,55	958,96
Thésora D	881,61	872,88
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
Actimonétaire C	37614,68	37614,68
Actimonétaire D	30626,69	30626,69
Cadence 1 D	1080,72	1070,02
Cadence 2 D	1084,35	1073,61
Cadence 3 D	1071,42	1060,81
Capimonétaire C	406,61	406,20
Capimonétaire D	377,79	377,41
Sogeoblig C	9079	[illegible]
Interoblig C	7067,72	6997,74
Intersélection France D.	660,11	647,17
S.G. France opport. C	1914,07	1876,54
S.G. France opport. D	1827,22	1791,39
Sogenfrance C	1693,72	1660,51
Sogenfrance D	1548,15	1517,79
Sogéparge D	308,89	305,83
Soginter C	2069,08	2028,51
Fonds communs de placements		
Favor D	1422,03	1394,15
Sogelance D	1717,94	1702,93
Sogenfrance Tempo D	171,36	171,36

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

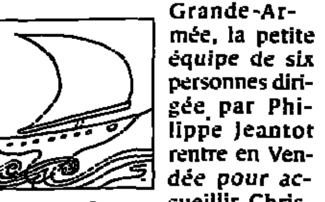


VOILE Il reste à Christophe Auguin 4 300 kilomètres à parcourir dans l'océan Atlantique avant que le skipper de « Geodis » franchisse en vainqueur la ligne d'arrivée du tour du monde en solitaire et sans escale. ● LES VENTS contraires obligent le navigateur à tirer des bords, ce qui réduit sa vitesse et risque de retarder la date de son arrivée aux Sables-d'Olonne. ● PHILIPPE JEANTOT, l'organisateur du Vendée Globe, évoque l'esprit d'une course, exceptionnelle par ses drames, qui a montré jusqu'où pouvait aller l'aventure humaine. ● UNE FORMULE qu'il souhaite conserver à tout prix. « *C'est notre Everest à nous* », explique l'ancien navigateur. ● LA SÉCURITÉ des bateaux inscrits dans les courses en solitaire fait actuellement l'objet d'une réflexion des organisateurs de ces épreuves. Des nouvelles règles devraient être fixées dans les prochains mois.

Philippe Jeantot souhaite que le Vendée Globe reste une aventure

L'organisateur du tour du monde à la voile sans escale et sans assistance veut conserver l'esprit qui a fait naître cette épreuve. Il n'est pas question pour lui de revenir sur le principe d'égalité entre tous les concurrents devant la mer

MERCREDI 5 février, le PC course du Vendée Globe sera revenu aux Sables-d'Olonne. Après trois mois passés à Paris, dans un sous-sol de l'avenue de la Grande-Armée, la petite équipe de six personnes dirigée par Philippe Jeantot rentre en Vendée pour accueillir Christophe Auguin, attendu en vainqueur dans une semaine environ. Ensuite, pendant des semaines encore, le fondateur de l'épreuve se mettra chaque jour à l'écoute des vacations radio pour établir un lien avec les dix concurrents encore en course, qu'ils soient classés ou non. Pour Patrick de Radiguès, le dernier d'entre eux, toujours à réparer son *Afibel* dans le port de Dunedin, en Nouvelle-Zélande, il restera encore 15 000 kilomètres à parcourir quand *Geodis* sera à quai.


VOILE

Jamais, sans doute, une course à la voile n'aura autant mobilisé l'opinion. « *Les drames que nous avons vécus y sont pour beaucoup*, reconnaît Philippe Jeantot. *Mais avant cela, la course avait connu une bagarre exceptionnelle avec d'incessants changements en tête. La raison du succès de cette épreuve tient à sa simplicité : un homme, un bateau. Il s'agit d'une épopée individuelle à laquelle chacun peut rêver. Ainsi, des centaines de classes en France ont suivi l'un ou l'autre des concurrents. Tout le monde a également compris que la course est ouverte à tous les marins car le budget pour y participer reste raisonnable. Même si seulement seize des cinquante candidats ont finalement pris le départ.* »

Le succès du Vendée Globe tient probablement aussi à l'origine de la course. « *Elle a été imaginée par des sportifs, des marins, qui voulaient franchir une dernière étape, une nouvelle difficulté. C'est notre Everest à nous*, raconte Philippe Jeantot, vainqueur des deux premiers BOC Challenge, les tours du monde en solitaire avec escales. *En 1986, avec Guy Bernardin et le Sud-Africain Bertie Reed, à l'escale de Sydney, pendant le deuxième BOC, nous estimions que les assistances techniques donnaient trop d'importance à l'argent. Nous voulions l'égalité de tous devant la mer. L'article premier du règlement le dit bien :* "Le Vendée Globe a été créé pour les marins qui veulent aller au bout d'eux-mêmes." *Il s'agit plus d'une philosophie du respect de la mer, que de considérer les océans comme un simple terrain de sport.* »

L'AIDE DES COLLECTIVITÉS

C'est pour éviter la course à l'argent que les organisateurs du Vendée Globe mettent hors course tous les concurrents qui s'arrêtent pour remettre en état leur bateau : « *Nous continuons à les suivre et à leur prêter assistance si nécessaire, comme ce fut le cas pour Thierry Dubois, mais nous estimons que cela dénature l'esprit de l'épreuve de vouloir réparer pour pouvoir rester compétitif.* »

Philippe Jeantot ne cache d'ailleurs pas ses inquiétudes sur l'attitude d'Isabelle Autissier et de son entourage, alors que la concurrente, hors course, doit arriver quelques jours seulement après Christophe Auguin. « *Il y a une volonté de communiquer à tout prix qui me gêne. Si je ne peux rien faire en tant qu'organisateur, je compte sur la sensibilité de tous pour savoir s'effacer devant ceux qui sont encore en course.* »

« *Je me bats pour conserver l'esprit qui a fait naître cette épreuve*, insiste Philippe Jeantot. *Il faut que cela reste une aventure. Dans le Vendée Globe, il n'y a pas que la victoire qui est jolie. A mes yeux, l'expérience de tous ceux qui vont rentrer est aussi belle que celle du vainqueur. Ils auront tous passé plus de cent jours en mer, dans des conditions extrêmes. J'attendrai avec autant de joie Catherine Chabaud que Christophe Auguin. Ce sera la première femme à avoir bouclé un tour du monde sans escale en course. Le public ne s'y trompe pas qui est au moins aussi nombreux pour les derniers que pour les premiers.* »

Les tentations n'ont pas manqué pour transformer la course. Celle-ci est organisée avec un budget de 10 millions de francs sur quatre ans, essentiellement financé par les collectivités locales. « *Je leur resterai fidèle, même si leurs moyens resteront forcément limités*, assure Philippe Jeantot. *Elles nous ont aidé quand les autorités maritimes nous ont imposé des contraintes administratives pour la première édition. C'est grâce à elles que nous pouvons équiper les concurrents de balises Argos, assurer leur sécurité.* »

Evoquant les limites à imposer aux concurrents, l'organisateur assure : « *Il n'est plus question de descendre dans le Sud, au milieu des icebergs comme nous l'avions fait dans la première édition. Limiter les risques ne dénature pas l'épreuve. Donner des primes démesurées au vainqueur pourrait changer les objectifs de ceux qui y participent. Il s'agit encore pour les concurrents de se dépasser avant tout, et c'est très bien comme cela.* »

Christophe de Chenay

De nouvelles règles pour les solitaires

Les chavirements dans le Vendée Globe et l'impossibilité de deux des trois bateaux de se redresser ont surpris les organisateurs des courses en solitaire autour du monde. Un comité international d'étude des règles de construction de la classe des « 60 Open » (la jauge maximale autorisée de 18,28 mètres) a été constitué par les Britanniques Sir Robin Knox Johnston, vainqueur du Golden Globe, le premier tour du monde en 1968, et détenteur du trophée Jules-Verne avec les Néo-Zélandais d'*Enza*, et Mark Schrader, directeur du BOC Challenge, Philippe Jeantot, oganisateur du Vendée Globe, les navigateur Nandor Fa, président de la classe des 60 pieds open, et Jean-Luc Van Den Heede. Ce comité devrait préparer de nouvelles règles de sécurité et de stabilité qui pourraient ainsi être appliquées dès 1998.

Christophe Auguin perd la notion du temps

● **Christophe Auguin (Geodis)**, à 2 370 milles (4 370 kilomètres) des Sables-d'Olonne, lundi 3 février à 10 heures : « *La partie de saute-mouton contre deux houles croisées se poursuit dans un inconfort punitif. J'en ai encore pour une semaine au bas mot. Pour moi, la notion de temps s'est estompée depuis plusieurs mois. Je n'ai pas vraiment la sensation que cela puisse s'arrêter un jour. Je vais tout de même essayer de penser à stopper aux Sables-d'Olonne avant d'entamer le tour du pôle Nord.* »

● **Marc Thiercelin (Crédit-immobilier-de-France)**, à 2 155 milles (3 975 kilomètres) de Christophe Auguin : « *Pour le moment, en dehors du cap déplorable que je fais, je suis inquiet pour mon bateau. Il souffre énormément à remonter cette mer. Ça tape, ça cogne, ça vibre à chaque vague. J'ai la hantise de cacher quelque chose. J'ai réduit la voilure mais je suis obligé de garder de la puissance si je veux avancer. Je passe mon temps à tout vérifier et à étudier la météo pour les prochains jours.* »

● **Hervé Laurent (Groupe-LG-Traitmat)**, à 2 372 milles (4 376 kilomètres) : « *Ici, le vent est toujours contraire avec des vagues qui font taper le bateau. Je vais essayer de toucher les alizés plus tôt et de faire route directe en n'étant plus au près. Le bateau tapera moins, cela le soulagera, car pour l'instant il souffre un peu dans cette mer hachée. Cette nuit, j'ai dormi trois heures d'affilée. Cela ne m'était pas arrivé depuis longtemps.* »

● **Eric Dumont (Café-Legal-Le-Goût)**, à 2 910 milles (5 360 kilomètres) : « *J'ai lutté dans les vents contraires assez faibles de l'anticyclone de Sainte-Hélène, après avoir essuyé une nouvelle tempête. Le bateau à sec de toile couché, l'intérieur plein d'eau et qui décolle de quatre étages à chaque vague. Le baston, c'est toujours pour moi. La remontée de l'Atlantique, au près serré, a quelque chose de laborieux après les grands surfs des mers du Sud.* »

● **Catherine Chabaud (Whirlpool-Europe 2)**, à 5 091 milles (9 392 kilomètres) : « *Je devrai passer le cap Horn mardi après-midi. Pour moi, ce moment est très important, c'est de toute évidence une étape dans ma vie. C'est une sorte d'aboutissement, d'accomplissement, de rêve qui se réalise. Je pense à tous les marins qui, avant moi, l'ont passé, et je suis fière de bientôt appartenir à cette confrérie. Je n'arrête pas de chanter* La Marseillaise, *et je me suis fixé des objectifs pour la remontée de l'Atlantique.* »

● **Pete Goss (Aqua-Quorum)**, à 6 203 milles (11 400 kilomètres) : « *Il y a des dépressions qui se forment autour de moi, et la météo est complètement imprévisible. Les prévisions changent assez chaque jour pour que ce soit impossible de trouver une bonne route. La seule chose que je puisse faire est de pointer l'étrave de mon bateau vers le cap Horn et espérer que le vent s'établisse.* »

Claudia Riegler, la Néo-Zélandaise qui glisse comme une Autrichienne

SESTRIÈRES
de notre envoyée spéciale

Claudia Riegler se cache. Victorieuse, dimanche 2 février dans le slalom de Laax, la Néo-Zélandaise a retardé son arrivée à Sestrières où devait se disputer, mercredi, le slalom féminin des championnats du monde dont elle est une des favorites. Une façon assez banale de se protéger pour éviter tout contact avec ce phénomène sportivo-scientifique que l'on appelle la pression.


SKI

Banale, cette brunette de vingt ans l'est beaucoup moins. Claudia Riegler est Néo-Zélandaise par nécessité. Son histoire commence à Salzbourg où elle est née le 16 juillet 1976. La demoiselle se prédispose au 100 mètres haies mais en Autriche, les montagnes ne sont jamais bien loin. Lors des vacances, elle montre quelques affinités et du talent sur les skis ; elle gagne assez de compétitions pour être repérée par la fédération autrichienne. En 1993, Claudia Riegler est la meilleure slalomeuse de l'équipe nationale juniors. Cela ne suffit pas. Les Autrichiens veulent des skieuses polyvalentes. Claudia n'aime pas la vitesse de la descente. Elle veut se consacrer toute entière au slalom, dominer l'appréhension de la porte, et l'angoisse de la deuxième manche.

Ne pouvant rentrer dans l'équipe autrichienne, elle envisage de revenir sur terre et à l'athlétisme. Le ski est trop fort. De mère néo-zélandaise, Claudia qui jouit de la double nationalité, demande l'autorisation de courir pour son deuxième pays. Autorisation accordée, la fédération néo-zélandaise l'accueille avec d'autant plus de plaisir qu'Annelise Goberger, bonne slalomeuse, est au bord de la retraite. Seulement, elle ne peut payer sa nouvelle recrue.

« JE SUIS MI-KIWI, MI-FOLLE »

Avec l'appui financier de ses parents, Claudia Riegler gère elle-même l'intendance de ses courses et le salaire modeste de son entraineur... autrichien. Elle se lance dans la Coupe du monde. Au début, Claudia est loin dans les classements, elle est si jeune mais peut côtoyer Vreni Schneider, championne slalomeuse et son idole. Après le départ de la Suissesse, lors de la saison 1995-1996, Claudia rentre dans les quinze premières, la première série. Elle gagne pour la première fois à Serre-Chevalier. Les Néo-Zélandais exultent, les Autrichiens grincent des dents.

Skieuse néo-zélandaise, Claudia Riegler s'épanouit dans sa différence. Elle s'entraîne avec les marginales du circuit qui se consacrent exclusivement au slalom, la Canadienne Edith Rosza ou l'Australienne Zali Steggall, presque inconnues sur le circuit et parfois émergentes dans les épreuves. Cet été, Claudia s'est aussi entraînée avec l'équipe suédoise. Admise dans la cellule personnelle de Pernilla Wiberg, double championne du monde de slalom et de combiné, elle a été un « sparring partner».

Dès le début de la saison, lors du premier slalom de Park City, en novembre, la jeune Néo-Zélandaise en a remontré à tout le monde. Avec son style mêlant l'académisme autrichien et une furia qu'elle dit venir de ses gènes néo-zélandais, elle gagne. En décembre, à Crans-Montana, elle a fait sa démonstration aux meilleures : « *Je suis mi-kiwi, mi-folle* », a-t-elle répété à l'envi.

Et puis, sans doute, comme à chaque fois en slalom, pas grand-chose pour perdre ces centimètres de précisions, la force de ses jambes à l'appréhension de l'arrivée. Une sortie puis une chute, une première manche ratée, et la gentille Claudia s'est étouffée dans ses doutes. Alors, elle s'est cachée. Pendant les deux semaines qui ont suivi le slalom de Zwiesel et celui de Laax, dimanche, la Néo-Zélandaise est partie se ressourcer en Autriche où elle habite. Beaucoup de repos, de l'entraînement lui ont rendu la fraîcheur. Sa victoire, dimanche, à Laax, la première depuis six semaines, lui permet d'espérer à Sestrières où elle se mesure à l'immense Pernilla Wiberg et à la talentueuse italienne Deborah Compagnoni. Claudia Riegler fut quatrième du slalom des championnats du monde 1996.

Bénédicte Mathieu

Doublé norvégien dans le Super-G

Dans la cabane de départ, Atle Skaardal ne s'en est pas trop fait : « *J'étais déjà champion du monde en 1996, alors que me suis dit que si je ne gagnais pas, ce ne serait pas si grave*, raconte le Norvégien. *J'ai attaqué trop fort en haut et j'ai skié plus souple en bas. A l'arrivée, j'étais si inquiet que j'ai failli en vomir. Personne ne m'a rattrapé.* » Ainsi, Atle Skaardal a conservé, lundi 3 février, le titre de champion du monde de Super-G. Vainqueur de la Coupe du monde 1995-1996, le Norvégien avait peu brillé depuis le début de la saison en cours. Son compatriote Lasse Kjus, enfin guéri d'une violente grippe qui l'a cloué au lit cinq semaines, est deuxième. Luc Alphand est douzième. « *Avec un tracé si tournant, je suis à ma place*, a expliqué le Français, qui souffre d'une angine et prend des antibiotiques depuis lundi soir.

Le slalom sera couru sous les feux de la rampe

SESTRIÈRES
de notre envoyé spécial

Les télévisions et les annonceurs du monde entier en rêvaient, les organisateurs italiens des championnats du monde de ski alpin l'ont fait : les quatre épreuves de slalom organisées à Sestrières, à commencer par l'épreuve féminine prévue mercredi 5 février, vont avoir lieu en nocturne, sous la lumière artificielle qui arrose généreusement la piste du Kandahar. Les deux manches de chaque slalom du « Mondial » de Sestrières, spécial et combiné, ont été programmées à 18 et à 21 heures, deux moments idéalement choisis pour rencontrer les plus belles audiences télévisuelles. « *Le ski connaît des problèmes d'audience depuis quelques années*, expliquent les organisateurs. *La diffusion des courses en fin de matinée ne sert pas les intérêts de ces compétitions, car peu de gens peuvent regarder la télévision à cette heure-là.* »

A Sestrières, station en quête permanente de nouveautés et de grands spectacles sportifs, l'idée a été mise en pratique dès 1994, pour la Coupe du monde de slalom. « *Avec ces illuminations, on peut pratiquement skier par tous les temps* », ajoutent les organisateurs. Grâce aux encouragements de la Fédération internationale de ski (FIS), elle aussi à la recherche d'une audience maximale, et à un investissement évalué à 500 000 francs, deux cents projecteurs d'une puissance totale de 1 000 kilowatts ont été disposés au long de la piste, un boulevard rectiligne parfait pour la captation télévisuelle. Seulement trois épreuves masculines et deux féminines ont été disputées dans ces conditions à Sestrières ; il n'en a pas fallu davantage pour réussir à entraîner l'adhésion quasiment unanime des compétiteurs.

UNE BELLE AVANCÉE

Pour les skieuses de l'équipe de France, l'invention des compétitions nocturnes représente une belle avancée pour le spectacle, et même une réussite indiscutable. « *La nuit, la neige est bien bleue, reluisante. Il n'y a aucune ombre sur la piste, c'est plus agréable* », se félicite la slalomeuse Leila Piccard. Dans l'enthousiasme général, elle concède à peine de légers inconvénients : « *Nous ne sommes pas habituées à attendre toute la journée avant de courir*, poursuit la jeune fille des Saisies. *Cela nous oblige donc à modifier notre préparation.* » Aux yeux d'Alberto Tomba, seigneur des lieux et vainqueur de la première nocturne de tous les temps, en 1994, la nouveauté présente un autre avantage : célèbre dans le monde du ski pour ses écarts nocturnes, l'homme déteste se lever tôt pour aller *courir* les médailles.

Le comité d'organisation de Sestrières 97 reconnaît d'ailleurs, du bout des lèvres, que l'expérience – c'est la première fois qu'une compétition comptant pour les championnats du monde de ski alpin a lieu sous les feux de la rampe – n'aurait sans doute pas été tentée sans la présence de l'homme de spectacle Tomba. Ils auraient volontiers prolongé l'essai jusque sur les pentes des slaloms géants : c'était techniquement faisable, mais beaucoup trop onéreux.

Eric Collier

■ **FOOTBALL : Alain Roche**, le défenseur central du Paris-SG, sorti sur une civière à la 34e minute du match PSG-Cannes, samedi 1er février, devra se faire opérer des ligaments croisés au genou droit et sera indisponible pour une période de cinq à six mois, a annoncé lundi le médecin du club, Francis Lepage. Le joueur avait déjà subi une semblable opération il y a dix-huit mois.

■ **Les Pass-98** (formules d'abonnements pour le premier tour et les huitièmes de finale) pour la phase finale de la Coupe du monde 1998 de football en France ont été vendus en totalité dans un stade sur deux, a annoncé, lundi 3 février, le Comité français d'organisation. Après Nantes, Marseille et le Stade de France (Saint-Denis), Bordeaux et le Parc des Princes (Paris) n'ont plus, depuis lundi, aucun Pass disponible.

■ **RUGBY : Jean-Claude Skrela**, sélectionneur de l'équipe de France, a annoncé la liste des vingt et un joueurs pour la rencontre du Tournoi contre le pays de Galles, le 15 février au Parc des Princes. A noter le remplacement de Philippe Benetton, blessé, par le Dacquois Olivier Magne et les retours de Guy Accoceberry, Richard Dourthe et Marc de Rougemont. La liste : Jean-Luc Sadourny, Emile Ntamack, David Venditti, Christophe Lamaison, Alain Penaud, Stéphane Glas, Richard Dourthe, Thomas Castaignède, Philippe Carbonneau, Guy Accoceberry, Richard Castel, Abdelatif Benazzi, Olivier Magne, Fabien Pelous, Olivier Merle, Hugues Miorin, Christian Califano, Jean-Louis Jordana, Pierre Triep-Capdevielle, Marc Dal Maso, Marc de Rougemont.

■ **Les entraîneurs de rugby** du groupe A, rassemblés, lundi 3 février, à Toulouse, ont décidé, à l'unanimité, la création de l'Union nationale des entraîneurs de rugby (UNER). Cette association, présidée par Richard Astre (Béziers), a pour objectif la défense des intérêts des entraîneurs et éducateurs, alors que les rugbys français et international se professionnalisent.

La Belgique agrandit son laboratoire souterrain pour l'étude du stockage des déchets nucléaires

La France envisage l'ouverture de deux ou trois sites expérimentaux

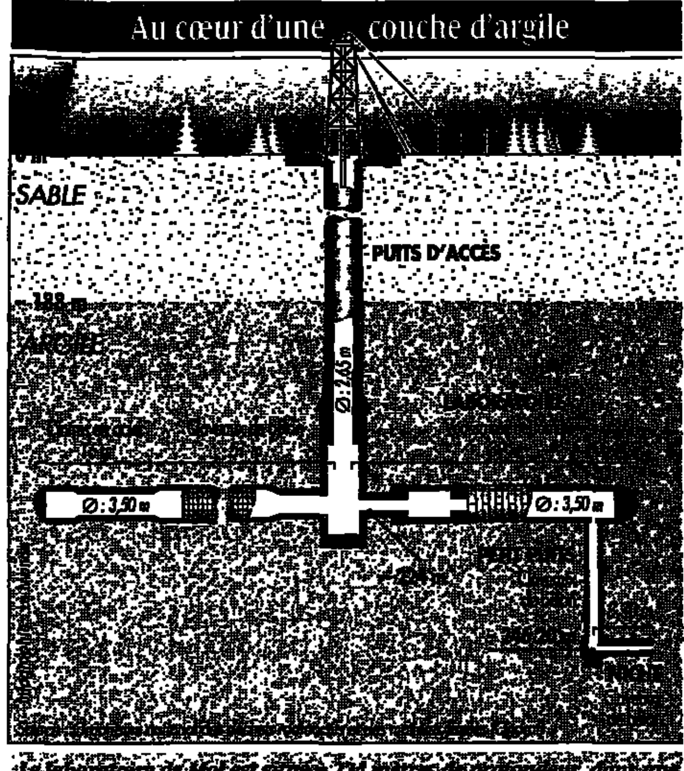
Le laboratoire souterrain de Mol, en Belgique, permet, depuis le début des années 80, d'étudier le stockage en profondeur des déchets nucléaires à vie longue. Situé dans une couche d'argile, il offre de nombreux enseignements sur le comportement de cette roche en présence de fûts radioactifs dégageant une forte chaleur résiduelle. En France, deux sites argileux et un site granitique pourraient accueillir un tel laboratoire.

MOL (Belgique)
de notre envoyé spécial

Trois coups de sonnette brefs donnent le signal. La cage grillagée, exiguë, entame sa descente dans l'étroit puits. Objectif : – 223,9 m. C'est là, dans une galerie creusée au cœur d'une couche d'argile, qu'est installé le laboratoire souterrain belge Hades. Construit par étapes à partir de 1980, il est consacré à l'étude du stockage en profondeur des déchets radioactifs de haute activité à vie longue.

S'il n'impressionne guère, avec son savant désordre d'ordinateurs, de capteurs, de fils électriques, de tuyaux, et ses voussoirs parfois disjoints, le laboratoire n'en a pas moins été pionnier dans ce domaine. Situé sur le Centre d'étude de l'énergie nucléaire (CEN), au cœur de l'ancienne forêt royale de Mol, dans le nord-est du pays, il s'appuie sur un programme de recherche financé depuis 1975 par la Commission européenne.

Coté français, le CNRS, le CEA et l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) participent aux recherches menées à Mol en attendant de disposer de laboratoires propres. En France, les enquêtes publiques concernant les trois sites pressentis par l'Andra – granit pour la Vienne, argile pour la Meuse et le Gard – débutent à peine. De toute façon, « *les argiles françaises sont différentes*, souligne Bertrand Vignal, de l'Andra. *On élargit aussi la palette avec l'argile raide d'un tunnel en Suisse. Pour le granit, outre les mines françaises où le CEA avait travaillé, nous profitons des laboratoires suédois, canadien et suisse* ».



En attendant, un second puits d'accès et de nouvelles galeries doubleront la taille du laboratoire dans les prochains mois. « *Ce second puits est le bienvenu, nous avions un peu enfreint les règles* [de sécurité] *jusqu'à présent* », reconnaît Bernard Neerdael, chef du département déchets-évacuation du CEN. Cette fois, le forage du puits devrait être moins complexe. « *Au départ*, se souvient Bernard Neerdael, chef du département déchets-évacuation du CEN, *nous craignions que l'argile, très plastique, soit impossible à maintenir en place.* » Au début du programme Hades, la physique et la chimie de ce type de terrain n'étaient pas très bien connues. Un dispositif de réfrigération de la roche avait été installé pour forer les premières galeries, avant que les chercheurs s'aperçoivent qu'un tel procédé n'était pas indispensable.

L'objectif de ces recherches souterraines est de tester le comportement de la roche en présence de fûts de déchets radioactifs « *de type Cogema* », du nom de l'opérateur français qui retraitera 15 % des déchets belges. Le reste pourrait être directement stocké en profondeur. Pour l'heure, il s'agit de simulation. Les premiers tests en réel auront lieu en 2010, et les premiers dépôts en 2035. « *L'argile présente une faible résistance mécanique et thermique,* note Bernard Neerdael. *En revanche, sa plasticité permet le colmatage des fractures de la roche, et sa très faible perméabilité réduit les risques de migration des radionucléides.* »

Hélas, ces qualités sont altérées par la chaleur dégagée par la radioactivité résiduelle des fûts, qui peut atteindre 130 degrés centigrades. Même après un entreposage en surface de cinquante ans, la température de ces derniers peut excéder 90 °C et mettre trois siècles à décroître pour les déchets retraités, dix fois plus pour les combustibles usés stockés en l'état. Les expériences menées à Mol ont montré que cette chaleur a pour effet d'assécher et durcir l'argile « *de façon irréversible* ». Déshydratée, elle peut se fracturer, et l'eau peut alors y circuler.

Outre les études mécaniques concernant les méthodes de creusement et d'étayage, divers essais visent à tester la vitesse de déshydratation, la propagation de la chaleur dans la roche, mais aussi la façon dont les éléments radioactifs pourront s'y infiltrer. Il faut avant tout éviter qu'ils n'atteignent des nappes phréatiques. « *Le simple fait de creuser une galerie entraîne des décompressions hydrauliques et mécaniques sur deux à cinq fois le rayon du tunnel* », précise Bertrand Vignal.

REMBLAIS OU SCELLEMENTS

Les recherches portent aussi sur la meilleure façon d'ensevelir les fûts disposés dans les galeries. On envisage de les recouvrir de divers remblais (bentonite, argile de Boom), dont il faut modéliser le comportement.

On tente aussi de mettre au point des méthodes de scellement des puits. L'altération des fûts conduit à la production d'hydrogène, qui peut constituer une bulle contaminée fortement pressurisée. Une nouvelle expérience, baptisée « Praclay », vise par ailleurs à reproduire une galerie de stockage de trente mètres de long et y simuler le comportement des bidons de la Cogema sur une trentaine d'années.

Si la Belgique a vingt ans d'avance sur la France dans ce domaine, c'est que « *le Centre d'étude de l'énergie nucléaire a été très tôt confronté au problème des déchets*, rappelle Jef Vanwildemeersch, directeur du marketing du CEN. *Nous avons réfléchi au stockage définitif dès les années 60 et nous avons eu la chance d'avoir une couche d'argile juste en dessous du centre* ».

En France, la précipitation qui a accompagné les premières prospections, dans les années 80, a suscité une levée de boucliers. Face à cette opposition, la loi de 1991 a accordé un délai de quinze ans pour étudier les différentes manières de se débarrasser des déchets nucléaires. Les expériences menées à Mol montrent que cette période est bien courte pour saisir toute la complexité technique du stockage en profondeur.

Hervé Morin

Début des enquêtes publiques dans la Vienne

Les enquêtes publiques concernant les trois sites français pressentis pour accueillir les futurs laboratoires souterrains d'étude du stockage profond des déchets nucléaires de haute activité à vie longue sont lancées. Engagées depuis lundi 3 février dans la Vienne, elles débuteront le 17 février dans le Gard et le 3 mars dans la Meuse. Les dossiers de demande d'autorisation déposés par l'Andra sont ainsi accessibles aux populations concernées, qui pourront faire part de leurs observations aux commissaires-enquêteurs. Ceux-ci auront un mois pour rendre leur rapport aux préfets, qui, à leur tour, disposeront d'un mois, après consultation des collectivités locales, pour transmettre leurs conclusions. La décision devrait être prise vers la fin de l'année par les ministères de l'environnement, de l'industrie et de la recherche. L'Andra espère commencer les travaux en 1998. Elle a déjà lancé des appels d'offres internationaux pour un prix unitaire de 750 à 900 millions de francs.

Le Programme national de recherche privilégie les transports publics

TGV pendulaire, tramways, bus sont prioritaires

LA VERSION 1990-1994 du Programme national de recherche et d'innovation dans les transports terrestres (Predit) avait fait l'objet de sévères critiques. Chargé d'un audit, Jean-Pierre Causse, membre du comité des applications de l'Académie des sciences, n'avait pas été tendre avec les différents ministères concernés (*Le Monde* du 8 février 1995). Le Predit 1996-2000 évitera-t-il les ornières dans lesquelles son prédécesseur s'était enfoncé ? A priori, le bilan de la première année du nouveau programme le laisse espérer.

La gestion des programmes, en particulier, s'est nettement améliorée et a pris en compte l'essentiel des critiques mentionnées dans le rapport Causse. Dotée d'un comité d'orientation et d'un bureau exécutif, la nouvelle organisation fait appel à des membres des ministères et de l'industrie, mais également à des élus comme Dominique Bussereau, député UDF-PR de la Charente-Maritime et président du comité d'orientation. François de Charentenay, directeur de la recherche du groupe PSA Peugeot-Citroën, succède à Jean-Jacques Payan, directeur de la recherche de Renault, en tant que vice-président du comité d'orientation. Une fonction partagée avec Charles Descours, sénateur RPR de l'Isère, et Georges Dobias, vice-président délégué du Syndicat des transports parisiens (STP).

Les travaux ont été répartis dans treize groupes thématiques supervisés par 300 experts. Une telle structure, dont le fonctionnement est harmonisé par un secrétariat permanent dirigé par Olivier Moulin, devrait garantir une meilleure efficacité. Déjà 200 projets ont été lancés en 1996, pour 1,2 milliard de francs, financés à hauteur de 386 millions par les ministères. Au total, le Predit 1996-2000 devrait concerner un budget de 7,3 milliards de francs, comprenant une contribution publique de 2,1 milliards de francs et un apport de la Communauté européenne d'environ 500 millions de francs.

BATTERIES DU FUTUR

A titre de comparaison, l'industrie automobile française consacre environ 20 milliards de francs par an à la recherche et développement. « *Mais la recherche pure ne représente que 8 % de ce total* », note François de Charentenay. Soit 1,6 milliard de francs. « *Même si le financement public reste marginal, il apporte une incitation utile sur les sujets risqués et à long terme* », ajoute-t-il. Ainsi le principal programme automobile de l'année 1996 a-t-il logiquement concerné l'automobile électrique et, plus précisément, les recherches sur les batteries du futur capables de porter l'autonomie au-delà de 200 kilomètres quand elle ne dépasse pas, aujourd'hui, les 80 à 100 kilomètres.

La nouvelle orientation générale du Predit entend « *privilégier le transport public* », indique Dominique Bussereau. Les recherches sur la voiture individuelle avaient rassemblé plus de la moitié des aides publiques du premier programme. Désormais, les grands axes des travaux mettent en avant le TGV, les bus de nouvelle génération et les systèmes de transport intermédiaires. Ces derniers seront expérimentés à l'aide de trois prototypes de tramways associant le guidage par un rail et les pneumatiques et dont les essais auront lieu dès cette année sur la ligne RATP Trans Val-de-Marne. L'objectif est d'*atteindre un prix de revient de* 50 millions de francs au kilomètre, la moitié du coût actuel.

LES MARCHANDISES PARENT PAUVRE

Le TGV pendulaire, qui a fait couler beaucoup d'encre en 1996, arrive en tête des priorités. Il prend la suite des recherches sur le TGV nouvelle génération, qui, avec l'automobile, avait constitué l'une des rares réussites du programme précédent. Après de nombreuses hésitations, GEC-Alsthom et la SNCF se sont donc décidés à « *inventer un système de pendulation adapté aux rames des TGV* », précise Georges Dobias, qui est chargé de suivre ces recherches. L'horizon est fixé à mars 1998 pour la livraison d'un prototype. L'industrie ferroviaire française s'engage ainsi à rattraper son retard sur cette technologie développée depuis des années en Italie, au Japon et en Suède.

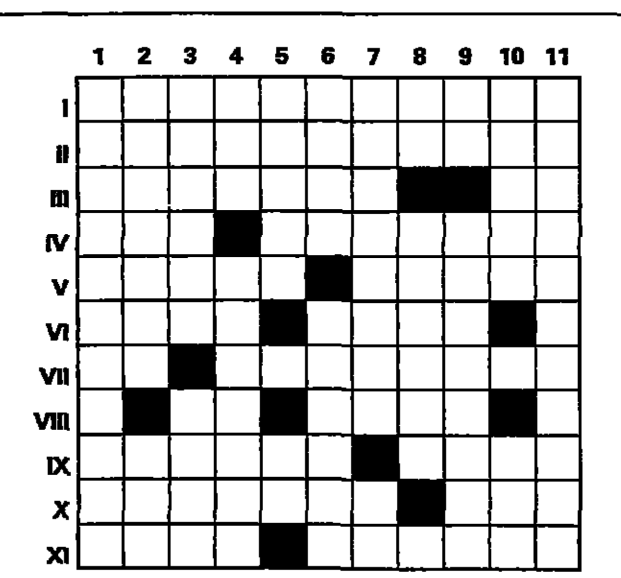
Reste le cas délicat du transport de marchandises, l'un des plus graves échecs du premier Predit et, semble-t-il, parent pauvre du nouveau programme. Les membres du comité d'orientation ne nient pas que la priorité a été donnée au transport de personnes. Du coup, le fameux transport combiné (maritime, rail, route) a été examiné sous un angle nouveau. Afin d'esquiver le problème de la concurrence entre les différents acteurs, la gestion du programme a été confiée à un « client » de cette technologie, en l'occurrence, le Port du Havre.

Michel Alberganti

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97014

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTALEMENT

I. Met en valeur l'image du cadre. – II. Que de fautes, d'erreurs et de bêtises l'on fait en son nom ! – III. Une petite dose d'opium qui fera du bien à la gorge. En bonne place sur le calendrier. – IV. L'aventure commence au bout, mais il vaut mieux ne pas s'y retrouver. De moins en moins fréquent. – V. Nous rend tous nerveux quand il est dans l'air. Machin à laver la vaisselle. – VI. Sans aucune relation. En relation à deux. – VII. En piste et dans la misère. Par grand fond. – VIII. Son jour est fêté après chaque révolution. Possessif monté à l'envers. – IX. Capitale d'Afrique australe visitée par Livingstone. Est-ce parce qu'il est malin qu'on l'imagine souvent petit ? – X. Un art japonais qui n'a rien de martial mais qui demande beaucoup de souplesse *dans les doigts. La moitié* de la rançon. – XI. Refusée à l'évidence. L'effet d'une perle fine.

VERTICALEMENT

1. A été détruit à coup de laser. – 2. Ont perdu leur queue en grandissant. L'un des trois piliers de la Confédération helvétique. – 3. Plus solide sur le Vendée Globe que celui de la Méduse. Partie du monde. – 4. Libère le fidèle. Même si le travail consistait à trouver des épis, il était difficile de faire son blé avec. – 5. Allongé comme un fil. Particule qui ne vaut même pas mille électrons. – 6. Joli prénom qui coule en Sibérie. Permet une production artisanale et cyclique d'électricité. – 7. Payante et très chère. Fin de verbe. – 8. Fait l'ouverture de la gamme avec sa clé. Laisse une grande place à l'interprétation. – 9. Un doublé que l'on retrouve chez Mimi. Le travail de la laine ou de la soie, pas vraiment coton quand il faut suivre de près. – 10. Esclave d'Amphitryon, il fait aujourd'hui la doublure. Ecorce de chêne. – 11. Rassemblement autour du feu.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97013

HORIZONTALEMENT

I. Généticiens. – II. Epépiné. Mou. – III. Naturelle. – IV. EV. Restaure. – V. Régal. Entes. – VI. État. Cent. – VII. Tarira. Asti. – VIII. Moites. OM. – IX. Oranges. Pie. – X. Ndi (nid). Saale. – XI. Sanctionnés.

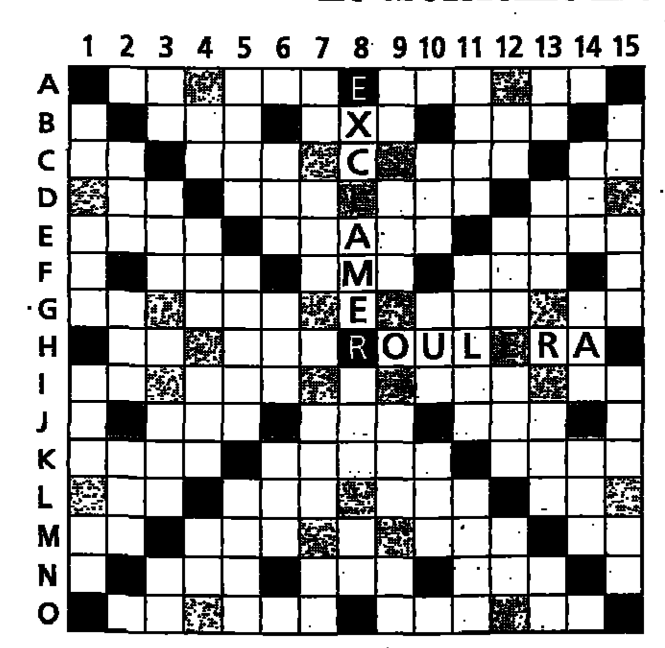
VERTICALEMENT

1. Générations. – 2. Epave. RDA. – 3. Net. Germain. – 4. Epuration. – 5. Tire-larigot. – 6. Inès. Tâte. – 7. Celte. Esso. – 8. Lançàs. An. – 9. Emeutes. Pan. – 10. Nô. Rentoilé. – 11. Surestimées.

SCRABBLE®

PROBLÈME N° 3

Le troisième mot



Vous avez tiré A C E E N T U.

1) Trouvez et placez un mot de sept lettres.

2) Trouvez cinq mots de huit lettres en utilisant cinq lettres différentes de l'un ou de l'autre des deux mots placés sur la grille.

Préparation de la grille du problème de la semaine prochaine.

Premier tirage : E I J N N O S. Trouvez un sept-lettres.

Deuxième tirage : A E H L M R U. Trouver deux sept-lettres dont un faisant son pluriel en S.

Solution dans *Le Monde* du 12 février.

Solutions du problème de la semaine précédente. Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) NUPTIAL, 1 F, 116, faisant PONCTION.

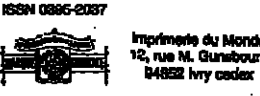
b) PIAULANT, C 1, 61 – PUBLIANT, *B 1, 78 – POULINÂT*, mit bas, en parlant d'une jument, 7 G, 65 – INCULPÂT, 4 F, 80, faisant au passage RI, ON et SU.

c) ROULERA, OURLERA, LOURERA, appuiera sur la première note.

d) EXCLAMER, EXCLAMÉE.

Michel Charlemagne

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037

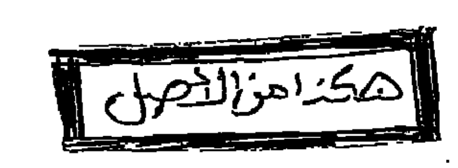


Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax

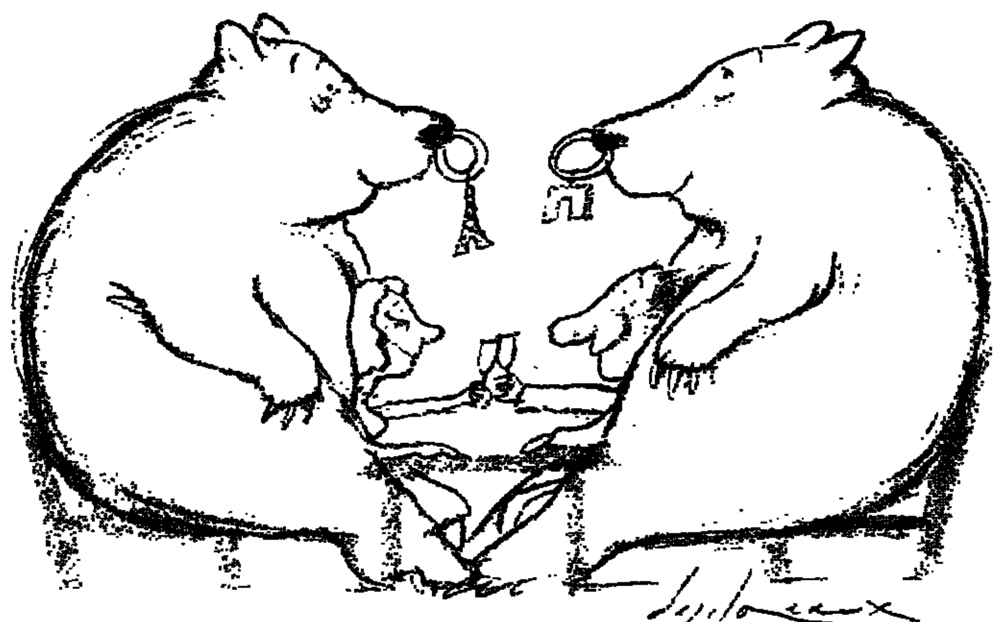
133, avenue des Champs-Elysées
75409 Paris cedex 08
Tél : 01 44 43 76 00 Fax : 01 44 43 77 30

PRINTED IN FRANCE



Russie à la parisienne

Dans la capitale, les traditions slaves sont maintenues par des restaurants français



SANS qu'ils aient véritablement les moyens de les fréquenter, les Parisiens ont toujours été rassurés par la présence dans leur ville d'enclaves russes où ils pourraient, le moment venu, s'en aller casser des verres et verser de chaudes et très libératrices larmes sous le crincrin matinal du violon slave. Etre grand seigneur au moins une nuit dans sa vie. Siffler un dernier carafon de vodka, épuiser sa réserve de devises fortes dans des pourboires distribués à l'aveugle et embrasser sa compagne sur la bouche dans un baiser renversé et définitif.

On s'en tiendra le plus souvent à quelques cornichons malossol, trois blinis et deux tranches de saumon fumé, achetés chez un traiteur de fortune, pour accompagner une nouvelle un peu gaie rapportée du bureau ; le quart de Smirnoff réglementaire devant suffire à engager le mal de tête de l'année et faire cesser pour un temps toute velléité de jouer au cosaque de ville.

Entre les excès jamais consommés et les largesses du comptoir de delicatessen façon Ville de Petrograd, rue Daru, il existait d'autres lieux où l'on pouvait s'enfoncer dans l'Est profond sans trop de risques, ni trop de déboires non plus. Chez Dominique, rue Bréa, par exemple, vieille isba sanctifiée où les couples s'entrelaçaient dans des confidences parfumées à la pure polonaise et où les quelques et fidèles célibataires qui hantaient la place faisaient trainer la lecture du *Monde* avec agacement avant de céder à regret leur place au bar. On voyait passer des gens tout à fait célèbres qu'il était parfaitement inutile de reconnaître. On était un peu chez soi.

Les guides n'ont jamais été tendres avec les restaurants à bortsch et à zakouski de la capitale. Actuellement, ils ne sont que trois à mériter leurs bonnes grâces. Dans cette dure sélection résiste une ancienne maison, Caviar Kaspia, avec épicerie à l'entrée et balcon sur la Madeleine à l'étage, pour dames avec collier de perles et Twingo au parking en train de se faire lustrer. C'est un boudoir pour copines gourmandes qui s'échangent des confidences à la russe entre quelques bouchées de sevruga, un rendez-vous chez Carita et des cinq-à-sept à remaquiller.

ARCHÉOLOGIE CULINAIRE

Paris-Moscou, Moscou-Paris. Tout ne va pas si mal. De la part du peuple français, le président Chirac vient d'offrir à Boris Elstine ses voeux de prompt rétablissement ; le pont Alexandre-III est en train de se faire rénover jusqu'à l'os – de loin, on dirait la devanture d'une pâtisserie viennoise –, et les emprunts russes cesseront bientôt d'être une plaisanterie pour devenir une farce. L'entente est cordiale. Au milieu de toute cette allégresse, une petite dame au jugement très sûr trace son chemin et pourrait bien surprendre son monde dans l'opération de rapprochement certifié entre les deux pays.

Où l'on reparle de Dominique. Créé en 1929, ce restaurant avait légitimement épuisé toutes les joies que l'on peut tirer d'être le « russe » le plus fréquentable de la capitale. Ses clients les plus ardents commençaient à le fuir de peur de retomber sur des souvenirs qui ne les concernaient plus. A un moment donné, ce fut au tribunal de commerce de faire ses comptes.

D'origine scandinave, juriste de formation, cuisinière de profession – l'Auberge des Templiers, sur la nationale 7, est sa base arrière –, Françoise Dépée va jouter contre les repreneurs et emporter la décision. Il fallait à cette frêle et déterminée personne du courage et un solide plan de bataille pour tirer de l'échouage le cuirassé Dominique.

Elle se lance dans l'archéologie culinaire. D'où venait la cuisine russe telle que Paris l'avait découverte, sinon des toques françaises, remettant en ordre, au XIXe siècle, le court fonds gastronomique de l'immense territoire ? Les sauciers, les pâtissiers et les rôtisseurs de Talleyrand avaient joliment suivi le coup après le Congrès de Vienne, qui s'ouvre, rappelons le mot, sur cette réplique du prince de Bénévent à Louis XVIII : *« Sire, j'ai plus besoin de casseroles que d'instructions. »* Pour Françoise Dépée, il était question de redonner une mémoire à ce qui n'en avait plus assez. Travail savant et périlleux.

Alors, il était trois heures de l'après-midi avec de moins en moins de temps pour déjeuner – manger tard est souvent une garantie d'insuccès. Un koulibiak de saumon sauce aux cèpes avait été commandé ; et l'invité qui tardait un peu trop largement à arriver. Nous courions à la catastrophe. Plat simple et un peu longuet à préparer : le saumon à pocher, les œufs à préparer, le riz à travailler et la pâte à manier. Mais tout arrive, forcément, sinon ce serait trop triste. Eh ! bien, ce koulibiak s'est présenté, et à la question : *« Pensez-vous que toutes vos recettes soient aussi réussies ? »*, elle a répondu sobrement, Françoise Dépée : *« Oui, je crois »*. Nous le pensions aussi, comme ces nouveaux voyageurs pure souche qui viennent se refaire un appétit historique tout neuf dans cet endroit à l'enseigne brillamment retrouvée.

Autre conservatoire où sont pieusement protégées quelques pièces ordinaires de l'art culinaire russe, La Datcha Lydie, rue Dupleix. Depuis plus de quinze ans déjà, un couple de Parisiens veille au maintien de la tradition telle que les Français s'en sont forgé l'idée. Le bortsch est ici très fameux, pas moins que la côtelette Kiev, qui abrite du beurre fondu, ou celle, anciennement dénommée « à la maréchal », et présentée, dans cet établissement de facture chaleureuse et modeste, sous l'appellation de côtelette « datcha », avec foies de volailles en remplacement du foie gras des tsars. Et c'est aussi bien ainsi.

Jean-Pierre Quélin

★ **Caviar Kaspia, 17, place de la Madeleine, 75008 Paris. Tél. : 01-42-65-33-32. Menu : 260 F. Carte : 350 F.**
Dominique, 19, rue Bréa, 75006 Paris. Tél. : 01-43-27-08-80. Menus : 98, 150 et 180 F. Carte : 250-350 F.
Datcha Lydie, 7, rue Dupleix, 75015 Paris. Tél. : 01-45-66-67-77. Menu : 128 F. Carte : 150-250 F.



Le yaourt parfumé au thé

« Vous prendrez bien un peu de thé dans votre yaourt ? » Non, ce n'est pas une plaisanterie mais une proposition très sérieuse que fait Danone à ses clients, depuis novembre 1996, sous sa marque Bio. Rhubarbe, baies de sorbier et de sureau : la marque avait déjà donné dans l'originalité. Cette fois-ci, elle est partie à la recherche d'un parfum raffiné qui puisse se marier avec le goût rond, un peu beurré, qui caractérise son Bio, un yaourt enrichi de bifidus actif (ce qui fait d'ailleurs qu'il n'a plus droit _stricto sensu_ à l'appellation yaourt).

Pour cette alliance plutôt osée, le choix du fabricant s'est porté sur un earl grey. Ce n'est certes pas un hasard. Les avis divergent quant à savoir si ce thé parfumé à la bergamote fut créé au XIXe siècle par le comte Grey lui-même, ou s'il n'est qu'un simple hommage à celui qui fut en son temps un premier ministre très populaire.

Tout le monde s'accorde en revanche pour dire que la recette, au fil du temps, s'est de plus en plus « bergamotée ». Le yaourt ne fait pas exception à cette règle. Le parfum d'agrume y est plus présent en bouche que tout autre chose et masque presque les extraits naturels de thé. Pourquoi les aromaticiens ont-ils la main si lourde sur la bergamote ?

« C'est que 99 % des earl grey dans le monde sont fabriqués avec de la bergamote synthétique, et que celle-ci est particulièrement peu chère », explique Didier Jumeau-Lafond. Si, dans sa propre maison de thé, Betjeman and Barton, il a clairement opté pour de l'essence naturelle, obtenue par distillation en Sicile, sur le lieu de production, c'est bien sûr pour faire la différence. _« Mais cela a un prix : un arôme naturel à l'identique ne vaut que 60 F au litre, alors qu'il faut compter 2 000 F pour la même bouteille si vous travaillez directement à partir des fruits. »_

A en croire la maison Tetley, installée dans la banlieue londonienne, la recette du earl grey a beau être native d'Albion, les Anglais, perfides, n'en consomment presque pas. Sur les 200 millions de tasses sirotées quotidiennement outre-Manche, seules 0,2 % seraient du earl grey. Une misère ! Le Français, qui boit en moyenne quinze fois moins de thé que son voisin de l'autre côté du tunnel, est en revanche bien plus amateur de cette variété. A 19 %, c'est celle-ci qu'il choisit. Un succès qui explique qu'on en fasse aujourd'hui des yaourts. Mais pour ceux qui apprécieraient encore l'earl grey dans sa version chaude et infusée, il existe aussi du neuf. Tetley, qui avait lancé le sachet rond en 1989 (aujourd'hui la forme la plus employée en Grande-Bretagne), propose depuis trois mois le premier sachet « anti-goutte » du marché.

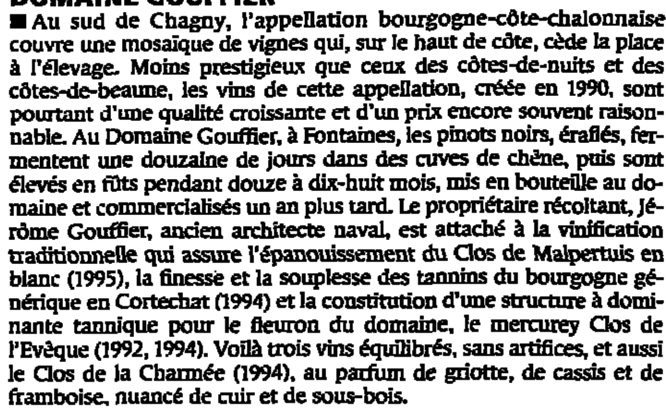
Le système est ingénieux. Un fil passé tout autour de la petite poche de thé est relié en deux points à une large étiquette. Après avoir laissé son earl grey s'épanouir dans la tasse, il suffit de déchirer cette étiquette et de tirer doucement sur chaque extrémité pour que le fil, tout autour, comprime le sachet. L'invention aura du mal à triompher outre-Manche. Bien que 90 % du thé s'y boive en sachet, ces derniers n'ont _ni_ ficelle ni étiquette. Les Anglais n'en ont jamais voulu.

Guillaume Crouzet

★ **Bio saveur earl grey : environ 8,50 F les 4. Earl grey, Tir'press de Tetley, 9,50 F environ les 25 sachets.**

BOUTEILLES

Bourgogne-côte-chalonnaise



DOMAINE GOUFFIER

■ Au sud de Chagny, l'appellation bourgogne-côte-chalonnaise couvre une mosaïque de vignes qui, sur le haut de côte, cède la place à l'élevage. Moins prestigieux que ceux des côtes-de-nuits et des côtes-de-beaune, les vins de cette appellation, créée en 1990, sont pourtant d'une qualité croissante et d'un prix encore souvent raisonnable. Au Domaine Gouffier, à Fontaines, les pinots noirs, éraflés, fermentent une douzaine de jours dans des cuves de chêne, puis sont élevés en fûts pendant douze à dix-huit mois, mis en bouteille au domaine et commercialisés un an plus tard. Le propriétaire récoltant, Jérôme Gouffier, ancien architecte naval, est attaché à la vinification traditionnelle qui assure l'épanouissement du Clos de Malpertuis en blanc (1995), la finesse et la souplesse des tannins du bourgogne générique en Cortechat (1994) et la constitution d'une structure à dominante tannique pour le fleuron du domaine, le mercurey Clos de l'Evêque (1992, 1994). Voilà trois vins équilibrés, sans artifices, et aussi le Clos de la Charmée (1994), au parfum de griotte, de cassis et de framboise, nuancé de cuir et de sous-bois.

★ **Blanc : Clos de Malpertuis 1995 : 35 F. Rouges : Bourgogne en Cortechat 1994 : 30 F. Mercurey Clos de la Charmée 1994 : 50 F. Mercurey 1er Cru Clos de l'Evêque 1992 et 1994 : 60 F.**
Domaine Gouffier. 11, Grande rue, 71150 Fontaines. Tél. : 03-85-91-49-66. Télécopie : 03-85-91-46-98.

J.-C. Rt.

TOQUES EN POINTE

Bistrots

LE BOUCLARD

■ Voici, entre chantiers de démolition et cimetière, un néo-bistrot pavé de bonnes intentions, à 300 mètres de la place Clichy. La formule de base (70 F), c'est l'aligot ou le gratin dauphinois à volonté, et aussi la formule « terroir » : entrée-plat ou plat-dessert, selon un usage désormais admis au déjeuner (110 F). Ceint d'un tablier blanc, lyrique et truculent, le patron s'assure de l'ambiance en débouchant les merveilles de sa cave. Patrick Rayer, un ancien du restaurant Calvet à la grande époque de Saint-Germain-des-Prés, assure une cuisine généreuse et classique : œufs en meurette à la bourguignonne, gratin de queues d'écrevisses, rognon de veau sauce beaugé, confit de canard gras maison aux pommes sarladaises, et desserts de grand-mère. Formules : 70 F et 110 F. A la carte, compter 200 F.

★ **Paris, 1, rue Cavallotti (75018). Tél. : 01-45-22-60-01. Fermé samedi midi et dimanche.**

A LA COUPOLE

■ Inexorablement, le fast food étend son empire dans ce haut Neuilly jusqu'alors préservé. A la Coupole, Pascal Roudin n'en continue pas moins de servir une cuisine artisanale et classique, dans son modeste bistrot. Une manière de l'encourager, c'est d'être attentif au menu de la Saint-Valentin qui lui permet d'offrir – à prix raisonnable (200 F) – un apéritif, le choix parmi trois entrées, deux plats avec dessert et assiette gourmande. Au quotidien, voici les entrées : foie gras maison, terrine de tête de porc, et aussi, salade de lentilles aux gésiers confits tièdes, saucisson chaud et salade de pomme de terre. Les plats du jour, c'est la poêlée de saint-jacques fraîches, l'émincé de rognons de veau, la morue à l'auvergnate. A la carte, compter 150 F.

★ **Neuilly, 4, Rue de Chartres (92200). Tél. : 01-46-24-82-90. Fermé dimanche et lundi.**

Brasseries

LES ABERS

■ Nous sommes loin, dans cette charmante brasserie de proximité – une adresse discrète dans un quartier vivant – des abers, ces vallées fluviales de Bretagne. Poissons, le vendredi seulement – brandade et calmars –, et une salade bretonne de crevettes, crabe et bouquet pour ne pas faire mentir l'enseigne. Le reste de la semaine, on sert une cuisine rustique. La terrine de foies de volaille précède l'andouillette et les frites coupées au couteau ou bien l'entrecôte béarnaise et autres petit salé pommes à l'huile ou jarret demi-sel aux lentilles. Quelques plats mémorables et recherchés aussi, le gras double lyonnais et le boeuf gros sel. Formule à 90 F, fort avantageuse. A la carte, compter 130 F.

★ **Paris, 17, boulevard Malesherbes (75008). Tél. : 01-42-65-10-87. fermé samedi et dimanche.**

L'ATLANTIQUE

■ Sur le banc d'huîtres, les spéciales de Saint-Vaast tiennent la vedette. La carte énumère les plats du jour, le filet de truite saumonée à l'oseille ou bien la poitrine de veau farcie. Deux plats que l'on trouve, au choix, dans la formule tout compris à 95 F. Des moules marinière à la frisée aux lardons, de l'onglet à l'échalote au poulet rôti, rien d'inattendu ici. Les patrons, originaires du Cantal, ont été élevés près des « burons ». Ils connaissent la viande, c'est une côte de bœuf, pommes frites au couteau, accompagnée aussi de haricots verts frais et goûteux. Le fromage – le salers –, c'est le meilleur des fromages ! Une vraie brasserie, à l'espace confortable et fatigué, un service débonnaire, le plaisir de la conversation, du côté du zinc, signent l'atmosphère d'un tel établissement. Menu 95 F. A la carte, compter 150 F.

★ **Paris, 37, rue du Départ, 41, avenue du Maine (75014). Tél. : 01-43-20-83-62. Tous les jours de 5 h 30 à 2 heures du matin.**

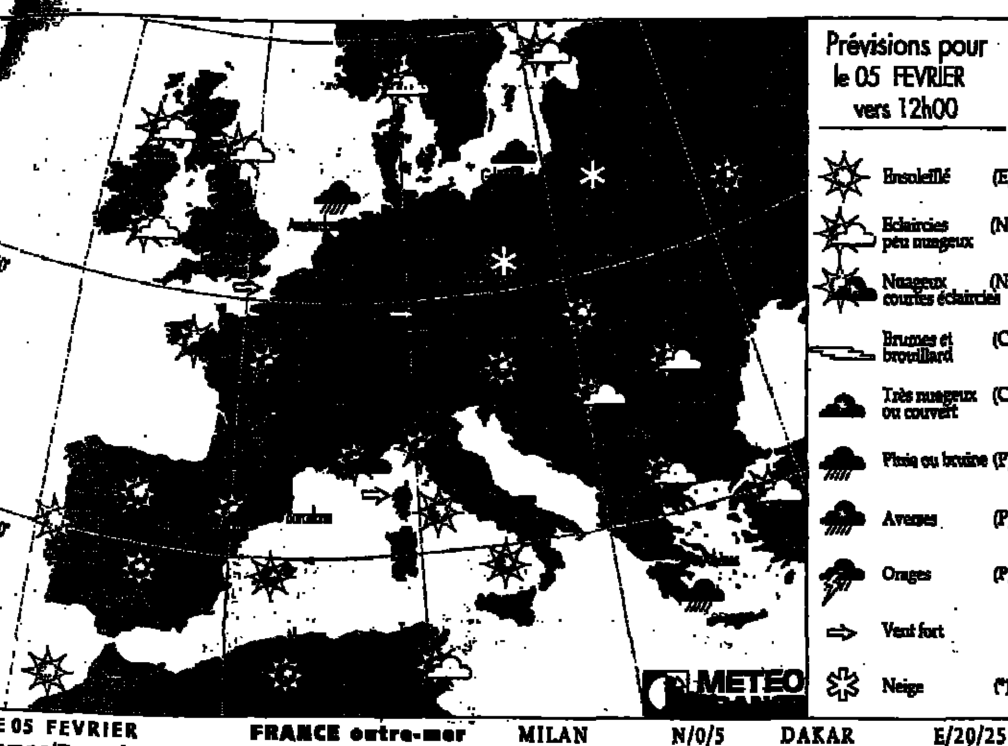
Gastronomie

LA VERRIÈRE D'ÉRIC FRÉCHON

■ *« Loin, très loin, dans les parages inexplorés de la Halle aux vins et du Jardin des Plantes »*, écrivait un critique au début du siècle pour situer la Tour d'Argent. Que dire alors de cette Verrière, aux confins de Belleville et des Buttes Chaumont ? Un phénomène de mode, cyclique – on se souvient de l'époque des « barrières » et du Pot-au-feu d'Asnières – qui permet aujourd'hui encore à de jeunes chefs talentueux de s'installer à moindres frais. Eric Fréchon est de ceux-là, chez qui accourent les gourmands et les autres, attirés par une exceptionnelle cuisine du marché au prix forfaitaire de 190 F, fromages et dessert compris. Un décor sobre mais élégant, une carte mobile, soumise aux saisons, dont les seuls produits de luxe sont le foie gras poêlé au pain d'épice (sup. 30 F) et l'intéressant dos de bar à la crème de champignons truffée (sup. 20 F), accompagné de châtaignes, soustraites pour une fois à la tyrannie du gibier. Les huîtres de Saint-Vaast tièdes en ravigote de pied de veau se contentent de mettre en avant les qualités d'exécution de l'équipe de cuisine, en revanche le clafoutis de moules légèrement safrané au jus de coques à l'huile d'olive exprime une maîtrise souveraine des saveurs et de leur expression aromatique, et un subtil accord de textures. L'ancien second de Christian Constant se révèle un vrai cuisinier, imaginatif et capable aussi de faire d'un mendiant de semoule caramélisé et pruneaux au vin rouge et agrumes un dessert à la fois suave et peu sucré. Sylvie Fréchon veille sur le service ; le sommelier sur une carte des vins courte mais astucieuse. Carte-menu : 190 F.

★ **Paris, 10, rue du Général-Brunet (75019). Tél. : 01-40-40-03-30 fermé dimanche et lundi.**

Jean-Claude Ribaut



LE 05 FEVRIER
Temps/Températures minima/maxima

FRANCE métropolitaine	
AJACCIO	N/4/16
BIARRITZ	P/6/14
BORDEAUX	N/5/13
BOURGES	N/4/7
BREST	N/5/9
CAEN	N/5/8
CHERBOURG	N/5/8
CLERMONT-F	P/3/8
DIJON	N/1/5
GRENOBLE	P/0/7
LILLE	P/4/7
LIMOGES	N/4/11
LYON	P/1/6
MARSEILLE	N/4/15
NANCY	P/2/6
NANTES	N/6/10
NICE	N/7/15
PARIS	N/4/8
PAU	P/1/11
PERPIGNAN	N/3/14
RENNES	N/6/9
ST-ETIENNE	P/3/7
STRASBOURG	P/1/6
TOULOUSE	P/4/11
TOURS	N/5/7
FRANCE outre-mer	
CAYENNE	N/23/29
FORT-DE-FR.	N/25/26
NOUMEA	P/23/24
PAPEETE	E/27/28
POINTE-A-PIT.	P/25/26
ST-DENIS-REU.	E/25/26
EUROPE	
AMSTERDAM	P/3/6
ATHENES	P/6/10
BARCELONE	E/6/11
BELFAST	N/5/7
BELGRADE	N/-9/6
BERLIN	C/1/3
BERNE	C/-3/2
BRUXELLES	P/2/8
BUCAREST	N/-13/0
BUDAPEST	E/-11/-1
COPENHAGUE	N/-1/2
DUBLIN	N/3/7
FRANCFORT	P/1/5
GENEVE	C/-4/2
HELSINKI	N/-2/0
ISTANBUL	N/-2/3
KIEV	E/-13/-6
LISBONNE	E/6/14
LIVERPOOL	N/4/8
LONDRES	P/3/9
LUXEMBOURG	P/1/6
MADRID	E/0/8
MILAN	N/0/5
MOSCOU	C/-10/-8
MUNICH	*/-5/4
NAPLES	E/6/11
OSLO	N/-8/-6
PALMA DE M.	E/12/13
PRAGUE	*/-3/2
ROME	E/9/12
SEVILLE	E/5/14
SOFIA	N/-12/2
ST-PETERS.	*/-3/-2
STOCKHOLM	N/-2/1
TENERIFE	N/16/18
VARSOVIE	*/-5/1
VENISE	N/-3/5
VIENNE	E/-10/0
AMERIQUE	
BRASILIA	N/18/27
BUENOS AIRES	E/14/22
CARACAS	P/23/25
CHICAGO	C/-5/-2
LIMA	C/15/20
LOS ANGELES	E/8/11
MEXICO	N/10/16
MONTREAL	*/-6/-3
SAN FRANC.	E/9/12
SANTIAGO	E/7/20
AFRIQUE	
ALGER	E/10/12
DAKAR	E/20/25
KINSHASA	C/20/29
LE CAIRE	N/1/12
MARRAKECH	E/9/16
NAIROBI	E/17/28
PRETORIA	E/18/28
RABAT	E/9/16
TUNIS	N/10/14
ASIE-OCEANIE	
BANGKOK	E/22/31
BOMBAY	E/15/27
DJAKARTA	P/26/27
DUBAI	E/16/23
HANOI	N/14/20
HONGKONG	E/13/21
JERUSALEM	N/4/8
NEW DELHI	E/4/17
PEKIN	E/-15/-8
SEOUL	C/-4/1
SINGAPOUR	P/25/28
SYDNEY	E/16/24
TOKYO	E/0/5

C: ciel couvert
E: ensoleillé
N: nuageux
P: pluie
*: neige

Pluie par l'ouest

UNE PERTURBATION traversera la France d'ouest en est au cours de la journée de mercredi. Elle donnera de la pluie plus soutenue sur l'extrême nord du pays. La dépression associée qui évoluera de la Manche vers la Belgique apportera du vent de sud-ouest soufflant fort le matin au nord de la Seine.

Bretagne, Pays de la Loire, Basse-Normandie. – Après les pluies et le vent fort de la nuit, les nuages resteront nombreux le matin , avec des éclaircies plus belles l'après-midi. Le vent d'ouest, assez fort en début de matinée, faiblira l'après-midi. Les températures seront douces, avec 8 à 10 degrés l'après-midi.

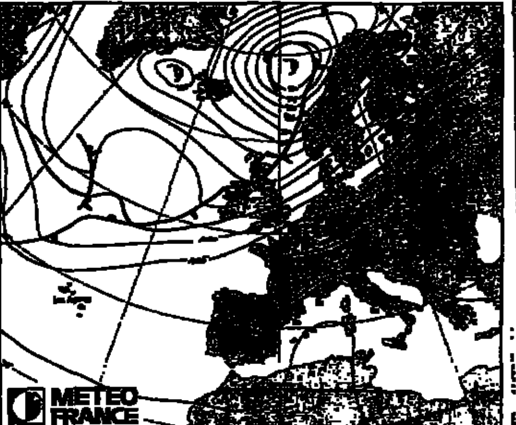
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Sur les Ardennes, il pleuvra une bonne partie de la journée. Sur Nord- Picardie, les pluies du matin laisseront place à un ciel très nuageux l'après-midi, avec quelques averses. Le vent de sud-ouest soufflera jusqu'à 100 km/h en rafales en début de matinée, puis faiblira. Ailleurs, après les pluies de fin de nuit, le ciel restera nuageux. Il fera 5 à 8 degrés l'après-midi.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Le temps restera couvert une bonne partie de la journée, avec de la pluie. Il neigera sur les Vosges et le Jura au-dessus de 600 à 800 mètres l'après-midi. Le vent de sud-ouest à ouest soufflera à 80km/h en rafales l'après-midi près des frontières. Les températures maximales avoisineront 4 à 7 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Sur Poitou-Charentes, le ciel restera nuageux. Ailleurs, les pluies seront faibles et cesseront en cours d'après midi. Il neigera sur les Pyrénées au-dessus de 1 700 mètres. Il fera doux, avec 9 à 12 degrés l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Sur le Limousin, la pluie cessera dès le matin. Ailleurs, il pleuvra une bonne partie de la journée et il neigera au-dessus de 1 200 mètres sur les Alpes. Il fera 6 à 8 degrés l'après-midi en plaine, et 8 à 9 degrés sur le Limousin.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le ciel se voilera le matin, puis deviendra très nuageux l'après-midi. Le vent d'ouest soufflera fort l'après-midi sur le littoral varois. Les températures maximales seront proches de 10 à 15 degrés.



Situation le 4 février



Prévisions pour le 6 février

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **DISTINCTION.** Pour la deuxième année consécutive, Eurowings a été désignée comme la meilleure compagnie régionale d'Europe en 1996 par le magazine *Business Traveller*. Le sondage, réalisé auprès de 4 200 lecteurs voyageant principalement en Allemagne, en Autriche et en Suisse, tenait compte de sept critères : la proportion de vols directs, le temps de vol, la ponctualité, l'amabilité du personnel, la rapidité d'enregistrement des bagages, le confort des sièges et la sécurité.

■ **BULGARIE.** Les grèves, notamment à Sofia, la capitale bulgare, et à Plovdiv, deuxième ville du pays, continuent, et la circulation est paralysée par les chauffeurs de taxi et d'autobus. La route et la ligne de chemin de fer reliant Sofia à la Grèce sont restées occupées le dimanche 2 février, pour le cinquième jour consécutif, à Doupnitsa, à 60 km au sud de Sofia. – *(AFP.)*

■ **ITALIE.** Les cheminots italiens ont déposé des préavis de grève pour les 11 et 19 février. – *(AFP.)*

■ **INDONÉSIE.** Une épidémie de dengue qui frappe l'île de Madura (est de Java) a fait au moins 24 morts depuis novembre 1996.

DROIT

Pièges et subtilités de l'assurance-incendie

Avec ou sans expert, comment savoir à quoi vous expose un sinistre

« LE FEU a pris très vite : un court-circuit dans la machine à laver, et nous nous sommes retrouvés, en pleine nuit, en peignoir dans le jardin. Les ennuis ne faisaient que commencer. » Martine P. se souvient avec effroi de l'incendie qui a ravagé sa villa. *« L'expert de l'assurance a fait remarquer que la surface du living dépassait les 30 mètres carrés et que nous aurions par conséquent dû déclarer une pièce de plus. Le garage, qui avait été aménagé de manière à pouvoir y recevoir des amis en été, aurait dû également être enregistré comme une pièce d'habitation. L'indemnité a donc été réduite proportionnellement à la prime que nous aurions dû acquitter. »* Des inconvénients qui auraient pu être évités lors de la souscription du contrat.

Avant d'assurer les murs du pavillon dont on est propriétaire ou le *« mobilier »* de son logement (meubles, équipement ménager, vêtements, bibelots, bijoux, objets personnels), il faut en faire une évaluation correcte. Le principe de base de l'assurance est le remplacement : le bâtiment peut être assuré en *« valeur de reconstruction, vétusté déduite »*, ou en *« valeur à neuf »* ; celle-ci est plus avantageuse, bien que la prime soit plus élevée, car elle garantit la reconstruction à l'identique. Et avec les mêmes matériaux.

Quant au mobilier, il est couvert pour une somme forfaitaire. S'assurer pour une somme très inférieure à la valeur réelle de son mobilier entraînera un grave préjudice. Mais s'assurer pour un montant nettement supérieur obligera à acquitter des primes excessives, sans pour autant être mieux indemnisé en cas de sinistre. Il est recommandé de conserver les factures de ses acquisitions et de demander éventuellement une réévaluation du plafond d'indemnisation.

Malheureusement, les assureurs se contentent le plus souvent d'un entretien superficiel, et il faut parfois insister pour obtenir la *« notice d'information pré-contractuelle »* répertoriant les risques couverts, ceux qui ne le sont pas (« exclusions ») et les garanties optionnelles : *« pertes indirectes »* (remboursement des déplacements et des journées d'absence au travail), *« villégiature »* pour une location de vacances, *« objets précieux »* et *« honoraires d'experts »* (l'assurance prend partiellement en charge les honoraires d'un expert choisi par l'assuré).

On a intérêt à faire jouer la concurrence en comparant contrats et tarifs. Pas toujours facile à faire. Françoise, qui vient d'acheter un deux-pièces à Paris, raconte son marathon. *« Le premier courtier commercialisait les prestations de deux compagnies. A l'énoncé de mes 50 mètres carrés, il m'a orientée d'office vers la plus petite, avec une prime de 930 F pour un capital mobilier de 50 000 francs, sans franchise pour les meubles, vêtements et l'électroménager, embellissements à part, compris en garantie valeur à neuf. »* Traduction ? *« Si tout brûle, on vous rembourse le montant pour lequel vous êtes assuré, plus le montant pour remettre à neuf. »* Cette explication est pour le moins approximative, car il y aura toujours application du *« coefficient de vétusté »* (déduction pour tenir compte de l'usure des objets).

Lorsque Françoise T. a voulu s'informer des conditions offertes par la seconde compagnie, on lui a répondu qu'à garantie égale les primes seraient plus élevées. Elle a eu du mal à obtenir la brochure, afin de vérifier elle-même. Le deuxième assureur lui a seulement demandé s'il s'agissait d'une HLM ou d'une résidence. *« En apprenant ma qualité de copropriétaire, il a barré d'un trait énergique l'une des options proposées pour les appartements. J'ai ainsi appris avec stupéfaction qu'en HLM on n'assurait pas le vol... car, c'est bien connu, il n'y a rien à voler ! »*

Pour tout sinistre supérieur à 200 000 francs, on a intérêt à faire appel à un expert d'assuré. Le lendemain de son incendie, Martine P. en a vu arriver une demi-douzaine, visiblement prévenus. Elle en a choisi un au hasard et n'a pas eu de chance. *« Il a sous-évalué le coût de la reconstruction de la maison. Comme j'avais donné mon accord, le juge a estimé qu'il ne me restait plus qu'à me retourner contre mon propre expert ! »* L'accès à cette profession n'est pas réglementé et les honoraires sont libres (de 0,50 % à 12 % de l'indemnité). Il faut donc prendre le temps de se renseigner avant de s'engager.

On peut s'adresser au Syndicat national des experts d'assurés (SNEA) ou à un expert agréé par l'Assemblée plénière des sociétés d'assurances-dommages (Apsad) : experts chargés des estimations préalables pour déterminer les capitaux à assurer en milieu industriel et commercial. L'expert d'assuré discute de manière contradictoire l'interprétation du contrat : le procès-verbal d'expertise mentionne les conclusions communes, signale les points de désaccord et désigne éventuellement un *« tiers-expert »*: C'est l'étape obligée avant d'aller en justice car, en matière d'assurances, tout est affaire de négociation.

Michaëla Bobasch

Précautions et information

● **L'assurance-incendie** fait partie de la *« multirisque habitation »*. Elle comprend le risque catastrophe naturelle et actes de terrorisme. Souvent couplée avec l'assurance-tempête-grêle, poids de la neige sur les toitures, elle couvre les dommages matériels dus au feu, les pannes des appareils électriques dus à une surtension, les dommages ménagers consécutifs à un excès de chaleur, sans qu'il y ait eu d'incendie (chute d'un fer à repasser sur la moquette, par exemple), à condition que ce soit accidentel.

● **Le Centre de documentation** et d'information de l'assurance (CDIA, 2, rue de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris) envoie des brochures et renseigne par Minitel : 3614 CDIA.

● **Ouvrages utiles :** *« Comprendre le langage de votre assureur »* (Editions GabriAndre, 100 F), réalisé par la Confédération syndicale des familles (CSF) du Nord - Pas-de-Calais.
« L'Incendie » par A. Gellion et J. Landel (L'Argus, 320 F).

MODES DE VIE

La radiomessagerie réhabilite les opératrices du téléphone

COURONNÉS d'un casque muni d'oreillettes et d'un minuscule micro, les *« téléopérateurs »* tapotent à tout va, posant invariablement les mêmes questions : *« Bonjour, quel est le numéro de votre correspondant ? Y a-t-il un numéro où il peut vous joindre ? Et ce message est signé... ? »*. Le *« 22 à Asnières »* ne répond plus, mais le succès de la radiomessagerie – qui permet de recevoir, sur un petit boîtier (Tam-Tam, Kobby) ou sur l'écran de son téléphone portable, de courts messages alphanumériques – a remis au goût du jour les « opératrices » que l'on croyait disparues.

Lorsque l'on ne dispose pas d'un Minitel ou d'une connexion Internet pour rédiger soi-même le message que l'on souhaite adresser, le passage par un « téléopérateur » devient incontournable. De même, ces derniers peuvent se charger de gérer les appels téléphoniques d'un client et adresser, sur l'écran de son boîtier, les messages qui lui sont destinés. C'est ainsi que, croyant entrer en contact avec un interlocuteur, on est accueilli par une voix inconnue mais agréable qui se propose de servir d'intermédiaire. Ils sont étudiants, employés vingt ou trente heures par semaine, ou mères de famille, qui reprennent une activité professionnelle après avoir élevé leurs enfants. Kobby (Bouygues Télécom) affirme en avoir embauché 120, quand Tam-Tam (SFR) garde ce chiffre secret, pour des raisons « stratégiques »...

MESSAGES INSOLITES

Onze heures, la pression monte. Les appels affluent. Les téléopérateurs lâchent pour un temps leur roman, leur catalogue ou leur conversation pour se consacrer aux seuls messages que les appelants les pressent d'envoyer. *« Avant, j'étais standardiste,* raconte Laurence, trente-sept ans. *Quand j'ai appris que Kobby embauchait pour ce type d'emploi, je me suis dit que c'était original. La fonction n'est pas limitée, il se passe toujours quelque chose »*, s'enthousiasme-t-elle. François-Michel, quarante ans, ancien gérant d'hôtels, compare son activité actuelle à celle de ses premiers jobs, lorsqu'il était standardiste d'hôtel. *« La nuit du 31 décembre, entre minuit et une heure et demie du matin, il y avait en permanence 35 appels en souffrance*, raconte-t-il avec vivacité, encore épouvanté par le stress que la situation a généré chez lui. *Ça m'a rappelé l'époque où il fallait que je me dépêche d'enfoncer les fiches au bon endroit, pour connecter la bonne personne avec la bonne chambre, et qu'au moment de la relève tout le tableau s'allumait en même temps ! »*

Une bonne maîtrise de la grammaire et de l'orthographe s'avère indispensable. C'est pourquoi des personnes très diplômées mais incapables de conjuguer les verbes du troisième groupe ne peuvent prétendre à l'embauche. Les tests de sélection comprennent des dictées, puis quelques formations permettent de se remettre en mémoire les règles de l'accord du participe passé ou du redoublement des consonnes. Cependant, même si les dictées de sélection comprennent les mots qui reviennent le plus souvent dans les messages, ils disparaissent en fait très vite de la pratique. Des « raccourcis-clavier » permettent d'inscrire *« rappeler »*, *« impérativement »*, *« de toute urgence »*, *« aujourd'hui »*, *« après-midi »*, *« Monsieur »* ou *« Mademoiselle »* en appuyant sur une seule touche. Selon la saison, *« Meilleurs Vœux »* ou *« Bonne fête Maman »* viennent à leur tour faciliter la tâche des opérateurs.

Répétitif, parfois monotone, le métier réserve heureusement quelques surprises. En dehors du pain à ne pas oublier, d'une personne à rappeler et d'un succès au permis de conduire à annoncer, parviennent quelques messages insolites ou énigmatiques : *« Si tu n'es pas en cours, tu finiras hôtesse d'accueil comme ta sœur »*. *« Ce soir, nous nous mettons tous à l'abri atomique »*. *« N'oublie pas l'urne funéraire de Maman sur l'armoire »*. *« Ouvre-moi la porte, j'ai oublié mon pantalon sous ton lit »*...

Aude Dassonville

DÉPÊCHES

■ **ENVIRONNEMENT.** Les pelouses des jardins parisiens, souvent interdites aux visiteurs, pourraient bientôt leur être accessibles, a annoncé Françoise de Panafieu, adjoint au maire chargé des parcs et jardins. Des pelouses seront rendues accessibles par rotation, *« afin de ne pas les transformer en terrains vagues »*. On pourra y flâner ou s'y allonger, comme c'est le cas dans les jardins anglais. Par ailleurs, dans les parcs clos (Bagatelle, Pré-Catelan, Parc floral...), des transats pourront être loués et disposés sur l'herbe.

■ **PRÉVENTION ROUTIÈRE.** Jean Flory, ancien vice-président délégué de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), a succédé, le 30 janvier, à Pierre Florin à la présidence de la Prévention routière. Fondée en 1949 à l'initiative des assureurs, la Prévention routière (300 000 adhérents) mène des actions d'éducation, d'information et de formation routières.

■ **DÉMOLITION.** Trente et une entreprises de démolition automobile se sont engagées à mener dans les meilleures conditions le retraitement des véhicules en fin de vie. Ces sociétés s'engagent notamment à dépolluer les véhicules hors d'usage sur des aires étanches, à récupérer batteries et fluides, à démonter les éléments non métalliques récupérables. Fin 1997, deux cents entreprises devraient être certifiées.

■ **EUROSTAR.** Le retour à la durée normale du trajet Paris-Londres (trois heures) est effectif pour deux trains par jour depuis le dimanche 2 février. A la suite de l'incendie du 18 novembre dans le tunnel, les convois mettaient une demi-heure de plus en moyenne. La durée du voyage entre Bruxelles et Londres se rapproche également de la normale, tandis que les voyages dans le sens Londres-Paris restent inchangés. Il faudra attendre la mi-juin pour le rétablissement complet des horaires. – *(AFP.)*

■ **SUISSE.** Les chemins de fer suisses célèbrent leur cent cinquante ans d'existence. Les manifestations et avantages liés à cet anniversaire figurent dans une édition spéciale diffusée par l'Office de tourisme et comportant le calendrier des festivités. Des cartes journalières vendues 29 francs permettent aux usagers de se déplacer n'importe où en seconde classe. Emises en nombre limité, elles doivent être utilisées au cours de leur mois d'émission.

MUSIQUE Le festival Présences 97 se tiendra à la Maison de Radio France du 7 au 27 février. Luciano Berio et la création contemporaine y seront à *l'affiche ainsi* qu'une vingtaine de compositeurs français dont les œuvres seront données au cours de vingt-trois concerts gratuits. ● LA MUSIQUE CONTEMPORAINE traverse une phase de remise en question des repères traditionnels d'esthétique et de communication. Contrairement à ce qui est souvent dit en France et repris en postulat dans un recueil d'entretiens de jeunes compositeurs, l'activité contemporaine ne se réduit pas à une lutte d'influences entre Pierre Boulez et John Adams. ● UNE DISCOGRAPHIE proposant les œuvres de trente compositeurs vivants, allant de John Adams à Iannis Xenakis, prouve la vitalité de la création et l'impossibilité qu'il y a d'enfermer les uns et les autres dans le carcan des *diktats esthétiques*.

Les compositeurs contemporains en mal de reconnaissance

Le festival Présences 97 organisé par Radio France propose vingt-trois concerts gratuits du 7 au 27 février. Cette manifestation est souvent accusée d'être la plate-forme d'un art officiel

DEPUIS 1991, Radio France organise, sous l'impulsion de Claude Samuel, un festival de création musicale intitulé Présences. Bien dans l'esprit de ses devancières, l'édition 97 comporte une triple orientation. Elle rend hommage à *Luciano* Berio (*né en 1925*), *puis* effectue, en toute logique, un tour d'*horizon de la production* italienne et favorise enfin l'expression des compositeurs français grâce à un nombre non négligeable de commandes.

En dépit de son recours systématique à la commémoration (le Hongrois György Ligeti, la Russe Sofia Goubaïdoulina et l'Argentin *Mauricio Kagel ont été honorés* depuis 1994) et de sa persistance à chercher dans l'identité nationale la cohérence d'une vaste programmation, Présences constitue un indispensable terrain d'investigation pour le mélomane curieux. La gratuité des vingt-trois concerts doit donc permettre d'endiguer, au moins pendant trois semaines, la baisse de fréquentation des salles *relevée les soirs de musique* contemporaine (*Le Monde* du 17 décembre 1996).

DESSIN FRANÇOIS JATTIOT

Présences offre la possibilité de vivre l'aventure promise, en principe, par toute œuvre exécutée en création. L'auditeur assidu aura-t-il pour autant en fin de parcours la sensation d'avoir participé à un véritable état des lieux de la musique d'aujourd'hui ? Rien n'est *moins sûr si l'on en croit les critiques* adressées ces dernières années au festival.

PLURALISME

Selon certains, il serait coupable de servir de plate-forme à une esthétique hexagonale jugée officielle et d'ignorer les tendances fédérées par l'appellation de Nouvelle Musique. Par ailleurs, d'*autres voix se sont unies* en Collectif Musique (regroupant des associations et des ensembles spécialisés autant que des compositeurs et des interprètes) pour dénoncer plus généralement « *les effets d'affiches, de modes voire de coûts, et le rétrécissement des champs esthétiques au profit d'une sorte d'« art officiel » ; prédominance des entrepreneurs sur les auteurs, des politiques sur les acteurs ; protectionnisme des réseaux ; dérives de l'exploitation ; obscurité dans l'attribution des subventions...* ».

La radicalité esthétique ne saurait cependant caractériser les années quatre-vingt-dix. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, toutes les pistes ouvertes dans ce siècle semblent en effet avoir déjà été explorées jusqu'au bout : l'in*tensification – jusqu'à saturation* – des paramètres de l'écriture ; leur réduction – jusqu'au silence – minimaliste ou conceptuelle ; la révision des frontières dans le domaine des sources (son et bruit, acoustique et électronique) comme dans celui des genres (populaires ou savants) et bien sûr des cultures (Nord/Sud, Est/Ouest). *Le* pluralisme, qui a aussi servi de *doctrine par le* passé (*entre autres* à l'inclassable Allemand Bernd Aloïs Zimmermann, mort en 1970), devient donc le maître mot, sinon des créateurs d'aujourd'hui, du moins de quelques festivals qui tentent de les promouvoir. Les 38[e] Rugissants à Grenoble ou Sons d'hiver dans le Val-de-Marne intègrent *donc à leur programmation* des éléments venus du rock, du jazz, des musiques ethniques, de l'électro-acoustique et de diverses tendances contemporaines. Lancé notamment en musique de chambre par les Américains du Quatuor Kronos (qui associent la formation à cordes la plus représentative de la tradition classique à des instruments extraeuropéens), ce phénomène de *cross over* s'observe de plus en plus fréquemment à l'intérieur d'œuvres *telles que Noich'* de Fabien Tehericsen (le pipa et le quin chinois y dialoguent avec un ensemble articulé autour du quatuor à cordes) ou *Autres contacts* de Jean-Pierre Drouet (fondé sur la rencontre d'un maître du tambour mandingue et des Percussions de Strasbourg).

Même si tous les compositeurs d'aujourd'hui, loin s'en faut, ne s'engagent pas sur la voie de la world music, la manière dont ils envisagent le plus souvent leur formation les apparente à des globe-trotters volant de *master class en académie d'été dans* les années qui suivent l'obtention de leur diplôme au Conservatoire. La notion d'école nationale se trouve donc ainsi invalidée par un phénomène qui comporte un risque d'uniformisation planétaire. Un Chinois et un Finlandais ayant opté pour le même itinéraire pédagogique passant par *Darmstadt*, Cologne, Sienne, Tanglewood avant d'aboutir au cursus d'Informatique musicale de l'Ircam ne sont-ils pas destinés à se confondre dans le même langage ? Sans doute, s'ils n'ont retiré de ce périple *qu'un bénéfice technique* confinant à l'apprentissage de recettes. Mais la fréquentation régulière des œuvres nouvelles, et pas seulement dans les festivals, apprend qu'il se trouve un nombre appréciable de créateurs défiant les classifications et que les compositeurs ne se répartissent pas comme *certains* l'affirment entre bouléziens orthodoxes et libéraux *adamsiens ! Ou, pour re*courir à une typologie plus parlante, entre tenants d'une modernité issue de l'avant-garde historique et (p)artisans d'un post-modernisme reconnu massivement par le public... Quel public ?

Pour signifier de manière indiscutable l'avantage d'une esthé*tique sur l'autre, on brandit* souvent les chiffres des ventes de disques. Un examen scrupuleux des statistiques pourrait bien renvoyer les deux camps dos à dos. Les sommets atteints ces dernières années par l'Estonien Arvo Part et le Polonais Henryk Gorecki, chacun avec une seule œuvre, n'ont pas valeur de symboles, pour deux raisons au moins. D'abord parce qu'ils n'ont pas été confirmés chez d'autres représentants d'un prétendu renouveau musical nourri de l'imitation servile du passé et *ensuite parce qu'ils ne comblent* pas, contrairement à ce qui est souvent dit, le fossé existant entre le public de la musique classique et les œuvres contemporaines. L'engouement provoqué par Part et Gorecki a concerné un public venu principalement du jazz ou du rock et qui a été touché par le biais du cinéma. Ce phénomène n'est certes pas à négliger car il rejoint les *préoccupations de nombreux* compositeurs aujourd'hui désireux de ne pas rester enfermés dans une sphère strictement musicale. L'opéra, en passe de constituer un genre prioritaire comme au XIX[e] siècle, témoigne de cette volonté d'ouverture tout comme les commandes effectuées pour le cinéma muet par CinéMémoire.

JALONS D'IMPORTANCE

Mais d'autres expériences, couronnées de succès, indiquent que l'avenir se situe dans une reconsidération de la forme du concert. Martin Matalon lors de l'exposition Borgès au Centre Pompidou, Michaël Jarrell avec Marthe Keller dans le monodrame *Cassandre* présenté au Châtelet, Thierry de Mey avec la chorégraphe Anna Te*resa de Keersmaker au Théâtre de* la Ville et Pascal Dusapin avec le plasticien James Turrell à Nanterre ont posé des jalons d'importance. S'agissait-il d'une grammaire sérielle, de spéculations spectrales, de résurgences modales ou tonales ? Pour aucun d'entre eux le public, enthousiaste et renouvelé, ne s'est posé la question du langage, célébrant sans doute in*consciemment ce que* Baudelaire tenait pour la modernité : « *Le transitoire, le fugitif, le contingent, la moitié de l'art, dont l'autre moitié est l'éternel et l'immuable.* »

Pierre Gervasoni

★ **Présences 97, vingt-trois** ***concerts gratuits, donnés à la Mai*****son de Radio France. Quarante compositeurs joués (dont vingt Italiens), soixante-quatorze œuvres (dont dix-huit de Luciano Berio) ; quarante-quatre créations (dont vingt-neuf mondiales). Renseignements, tél. : 01-42-30-15-16.**

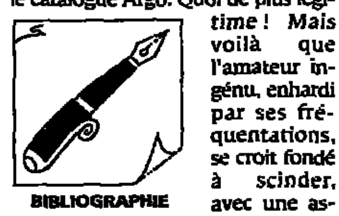
De nouvelles appellations

Le terme de musique contemporaine effraie. Il représente souvent pour le mélomane une porte ouverte sur la cacophonie ou, plus modérément, sur une activité expérimentale peu gratifiante pour les non-initiés. De plus, il concerne, par abus de langage, la production dite savante des musiques de notre temps, par opposition aux contributions « populaires », dont relèvent la chanson, la variété, le rock, le *jazz*...

A l'affiche des festivals, on ne découvre donc plus de musique contemporaine, mais une « musique nouvelle » ou, par réaction, une « nouvelle musique » et surtout des – pluriel indispensable – « musiques d'aujourd'hui », « musiques actuelles », « musiques vivantes » et « musiques innovantes ». On a même vu récemment, à l'initiative de la Muse en circuit, un avertissement de circonstance pour la création : « *Attention. Musiques fraîches !* »

Boulez et la famille Adams

STEPHANE LELONG désire faire partager sa passion en publiant un livre d'entretiens accompagné d'un CD d'extraits d'œuvres puisées dans le catalogue Argo. Quoi de plus légitime ! Mais voilà que l'amateur ingénu, enhardi par ses fréquentations, se croit fondé à scinder, avec une assurance de théoricien, la création musicale « *en deux grands courants. Le courant « tonal », volontiers consonant, pulsé et mélodique, se situant dans une lignée plus expressive, généralement appelé Nouvelle Musique. Le courant « atonal », caractérisé par l'utilisation quasi systématique des sauts de registre, de la dissymétrie rythmique et des dissonances, appelé aussi musique contemporaine, représenté en France par Pierre Boulez* ».



BIBLIOGRAPHIE

Trahissant un parti de dilettante (la définition de l'atonalité d'aujourd'hui semble une appréciation caricaturale du *Marteau sans maître* achevé par Boulez en... 1955), ce constat passe sous silence l'essentiel de l'activité contemporaine pour opposer en une simplification outrancière le camp des disciples obscurs de Boulez et celui des francs-tireurs épanouis au *service* de la Nouvelle Musique. Ces derniers forment une famille des plus hétérogènes regroupée derrière la figure très séduisante de l'Américain John Adams. Cependant, *la* lutte d'influence qui est menée en son nom dans l'Hexagone semble embarrasser le compositeur américain (« *Je n'ai pas envie d'être récupéré « contre » Boulez, cela n'a pas de sens* », déclarait-il récemment (*Le Monde* du 28 janvier) autant que le mouvement Nouvelle Musique, auquel il évite, par une pirouette, de se rattacher : « *Je suis un esprit libre et un véritable aspirateur.* »

UNE BANNIÈRE ATTRAPE-TOUT

Cette attitude est en fait adoptée par plus d'un interlocuteur de Stéphane Lelong. Thierry Escaïch va même plus loin en considérant « *avec beaucoup de suspicion ces compositeurs qui, après avoir fait de la musique atonale pure et dure, se mettent à plonger corps et âme – souvent de façon très médiocre car le système tonal cache beaucoup moins les carences de métier et d'oreille que l'écriture atonale – dans ce qu'on appelle la Nouvelle Musique* ».

Il faut pourtant savoir gré à Stéphane Lelong d'avoir réuni une utile documentation en français sur des compositeurs à majorité anglo-saxonne, nés pour la plupart après 1950, qui, à l'instar des animateurs de la scène *new-yorkaise Bang on a* Can (Michael Gordon, David Gordon et Julia Wolfe), désirent « *combattre le conservatisme* ». Calqués sur un modèle-type (formation, *inspiration, goûts, enseigne*ment, relations avec Dieu et avec l'ordinateur), ces entretiens révèlent des personnalités aux préoccupations fort dissemblables et aux déclarations souvent discordantes. Et pas seulement sur l'influence de la musique *techno ! Rares sont* finalement les créateurs qui se réclament résolument de la Nouvelle Musique, conscients qu'une telle bannière peut rassembler tout et n'importe quoi « *entre le rock alternatif et la production la plus pointue d'un ensemble universitaire* », ainsi qu'en atteste Scott Johnson.

P. Ge.

★ ***Nouvelle Musique.*** **A la découverte de vingt-quatre compositeurs : John Adams, Louis Andriessen, Nicolas Bacri, Robert Beaser, Gavin Bryars, Guillaume Connesson, Michael Daugherty, Thierry Escaïch, Graham Fitkin, Anthony Girard, Philip Glass, Michael Gordon, Scott Johnson, Aaron Kernis, David Lang, Steve Martland, Robert Moran, Steve Reich, Terry Riley, Michael Torke, Mark-Anthony Turnage, Julia Wolfe, Pascal Zavaro et Jean-François Zygel. *Entretiens recueillis par Stephane* Lelong. Balland, 408 p. 130 F.**

Discographie à contre-courant

Les CD répertoriés ici concernent des compositeurs contemporains au sens strict, c'est-à-dire encore vivants, et *invitent dans leur ensemble* à dépasser les cloisonnements esthétiques. « *A la question : "que pensez-vous de tels ou tels moyens, écoles, tendances", la réponse se résume à :... ça dépend... qui est le compositeur ?* » (Edgar Varèse).

● Pour mettre à mal les classifications.

John Adams : *The Wound Dresser ; Fearful Symmetries.* Elektra Nonesuch 7559-79218-2

François Bayle : *Erosphère.* INA C. 9 108. BA.

Pierre Boulez : *Notations ; Structures pour 2 pianos ; ... Explosante-Fixe...* Deutsche Grammophon 445 833-2.

Earle Brown : *Event ; Synergy II ; Trackling Pierrot ; Wind-sor Jambs.* Hat Hut Records « Now Series » HatArt CD 6172.

Gérard Grisey : *Taléa ; Prologue ; Anubis : Nout ; Jour, Contre-jour.* Accord « Una corda » 201 952.

Helmut Lachenmann : « *... zwei Gefühle...* » ; *Musik mit Leonardo ; Notturno.* Accord « Una corda » 204 852.

György Ligeti : *Etudes pour piano, Livres I et II ; White in white : Musica ricercata.* Sony « Classical » SK 62 308.

Steve Reich : *Proverb ; Nagoya Marimbas ; City Life.* Elektra Nonesuch 7559-79430-2.

Karlheinz Stockhausen : *Welt-Parlament.* Stockhausen-Verlag 51, Kürten.

● Pour apprécier des trajectoires indépendantes.

Georges Aperghis : *Sextuor.* MFA/Radio France 216 004.

Luciano Berio : *Corale ; Voci ; Requies.* RCA RD 87 898

William Bolcom : *Concerto pour violon en ré ; Fantasia concertante ; Symphonie n° 5.* Argo 433 077-2

Henri Dutilleux : *Sonate pour piano ; Ainsi la nuit ; Les Citations.* Erato « Musifrance » 4 509-91.

Pascal Dusapin : *Fist. Hop' ; Musique captive ; Aks ; Niobé.* 2e2m Collection 1008.

Heinz Holliger : *Beiseit ; Alb-Chehr.* ECM « New Series » 1540.

Klaus Huber : *Canciones de circulo gyrante.* Montaigne-Auvidis MO 782 060.

György Kurtag : *Musique pour instruments à cordes.* ECM « New Series » 1598

Magnus Lindberg : *Ur ; Corrente ; Duo concertante ; Joy.* Adès « Compositeurs d'aujourd'hui » 203 582.

Peter Maxwell Davies : *Symphonie n° 5 ; Chat Moss ; Cross Lane fair ; 5 Klee Pictures.* Collins Classics 14 602.

Marc Monnet : *Siècle pierre tombeau ; Close ; Wa-Wa ; Fantasia bruta ; Chants ténus.* Montaigne-Auvidis MO 782 072.

Tristan Murail : *Attracteurs étranges ; Couleur de mer ; L'Attente ; La Barque mystique.* Accord « Una corda » 204 672.

Jean-Marc Singier : *Tohu-bohu d'intrus ; Zombres-Blablaïka-Ballérinabulle.* Accord « Una Corda » 202 276-2.

Isang Yun : *Gagok ; Contrasts ; Duo ; Sori ; Novelette.* CPO 999 118-2.

Iannis Xenakis : *Pléiades.* Harmonia Mundi HMA 1905 185.

● Pour découvrir de jeunes individualités.

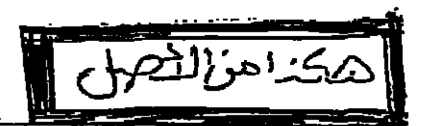
James Dillon : *Evening Rain ; Sgothan ; A Roaring Flame : Crossing over...* Montaigne-Auvidis MO 782 037.

Frédéric Durieux : *So schnell, zu früh ; Devenir ; Là, au-delà.* Adès « Compositeurs d'aujourd'hui » 204 552.

Graham Fitkin : *Hook ; Mesh ; Stub ; Cud.* Argo 440 216-2.

Philippe Leroux : *Continuo (ns) ; PPP ; Air-Ré ; Phonie douce.* MFA/Radio France 216 005.

Eric Tanguy : *Océan N. Y ; Fantaisie ; Solo ; Azur ; Towards : Alloys ; Wadi ; Avènement de la ligne.* Salabert SCD 9408.



Une vision d'un « Werther » viril et épuré à Lyon

WERTHER, de Jules Massenet. Avec Martin Thomson et Joseph Kundlak (Werther), Lorraine Hunt (Charlotte), Gérard Théruel (Albert), Virginie Pochon et Sophie Morales (Sophie), Jean-Marie Frémeau (Le Bailli), Marc Dugay (Schmidt)... Orchestre de l'Opéra de Lyon, Chœur de femmes et Maîtrise de l'Opéra de Lyon, Kent Nagano (direction). Willy Decker (mise en scène), Jean-Louis Cabane (réalisation). Wolfgang Gussmann (décors et costumes). Hans Toelstede (lumières). OPÉRA DE LYON, les 4 et 6 février, à 20 h 30. Tél. : 04-72-00-45-45. De 85 F à 370 F.

LYON
de notre envoyé spécial

Dès le lever de rideau, le beau décor de Wolfgang Gussmann annonce la couleur. Au premier plan, un intérieur bleu, froid et nu ; au second, un plateau incliné, lumineux ouvre sur le ciel. D'un côté, la maison, la famille, l'institution, de l'autre, la nature, la poésie, la liberté. Werther est du côté du soleil, mais il se brisera sur le socle d'une société qui gèle les poètes et leurs amours.

Cet environnement, le metteur en scène Willy Dekker le peuple de jeux de construction et de protagonistes en habits noirs, représentants sinistres d'une bourgeoisie bridée, corsetée. La production amsterdamoise, reprise à Lyon par Jean-Louis Cabane, est parfois insistante. La direction d'acteurs se contente de poses conventionnelles. Mais la disposition des protagonistes sur le plateau, les échappées visuelles soigneusement contrôlées, les éclairages contrastés donnent vie à des images évocatrices : noces figées, neige qui tombe. Décors et costumes évitent le réalisme bêtifiant et donnent au spectacle sa fluidité et sa clarté.

MODERNITÉ

On retrouve cette même coulée dans la direction rigoureuse de Kent Nagano. Le directeur musical de l'Opéra de Lyon sait émouvoir sans sensiblerie, dans une œuvre qui a donné lieu à tant de débordements larmoyants. Non seulement il extrait de l'orchestre des sonorités rarement mises en avant, mais il imprime une dynamique constante à la partition : le bal du premier acte se mue en une valse grinçante, « L'Air des lettres » est animé d'un bouillonnement presque sauvage. Cette vision épurée, vigoureuse, virile, donne à *Werther* une modernité qu'on ne lui soupçonnait pas.

La distribution est à sa hauteur. Lorraine Hunt est une Charlotte sans faiblesse. Timbre chaud, coloré, son interprétation retenue et pourtant expressive s'accorde parfaitement au parti pris de Nagano. Martin Thomson (Werther) a de la vaillance, mais, appelé à la rescousse après la défaillance du ténor titulaire, il ne s'était sans doute pas encore remis, le soir de la première, du voyage San Francisco-Lyon : aigus défaillants, émission incertaine et style plus proche du vérisme italien que de Massenet.

Virginie Pochon et Gérard Théruel témoignent de la bonne santé du jeune chant français. Leur diction est impeccable, leur musicalité et leur présence scénique patente. La première transforme le rôle parfois niais de la petite sœur en une jeune fille drôle et touchante. Le second, aidé par la mise en scène, fait d'Albert un homme ambigu, à l'opposé du bon gros garçon que l'on représente souvent.

Pierre Moulinier

Pierre Franck met en scène une brillante conversation

Quatre acteurs enlèvent un texte de Paul Claudel

Pierre Franck met en scène les *Conversations dans le Loir-et-Cher*, de Paul Claudel, écrites en 1925. Quatre des cinq personnages originaux sont ici conservés. L'argument tient en quelques mots : après une panne d'automobile, des voyageurs espèrent un garagiste. Les acteurs se renvoient la balle, sur un texte dense.

**CONVERSATIONS DANS LE LOIR-ET-CHER, de Paul Claudel. Mise en scène : Pierre Franck. Avec Marianne Basler, Laurent Malet, Jean-Paul Muel et Jacques Spiesser.
THÉÂTRE DE L'ATELIER, place Charles-Dullin, Paris 18e. Mo Anvers. Du mardi au vendredi, à 21 heures ; le samedi, à 18 heures et 21 heures ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 01-46-06-49-24. Durée : 1 h 30. De 50 F à 250 F. Jusqu'au 30 juin.**

« *Une série de conversations embrouillées et extravagantes qui pourraient s'appeler* Les Cheveux dans la soupe », écrit Paul Claudel – façon cavalière d'annoncer les *Conversations dans le Loir-et-Cher*, qui sont en vérité bien moins fofolles que ça. C'est un très beau mois d'août, en 1925, en Touraine. Claudel a loué, pour l'été, en toute simplicité, un château. Il vient de beaucoup écrire, il veut respirer, se distraire. Il invite Mme Audrey Parr, qu'il a connue au Brésil. Avec elle il visite les châteaux de la Loire, qui suscitent en lui toute une vague de méditations sur l'architecture, la campagne, la communauté, les villes et leur avenir... Envolées les résolutions de farniente : Claudel, dans sa grosse main, reprend son gros stylographe.

Il appelle son nouveau livre *Conversations*, c'est un demi-mensonge. Les cinq moulins à paroles qu'il met en jeu – un missionnaire, un architecte, un rentier, une actrice, une musicienne – ne sont qu'un seul et même soufflet de forge : Paul Claudel, dans ses bons jours. Qui saurait, comme il le fait ici, décrire la couleur des maisons de Rome ou les délices de la Cité future ?

Pierre Franck est un fidèle de l'auteur de *Tête d'or*. Voici qu'il met en scène un abrégé des *Conversations dans le Loir-et-Cher* (il met le mot *Conversation* au singulier et il supprime l'une des deux femmes). Un décor bon enfant : Claudel imagine une panne d'automobile, les voyageurs, sur un talus, espèrent un garagiste ; le décorateur Jacques Noël tend juste une draperie blanche qui pourrait être une cascade, ou une route (non goudronnée) en pente. Mise en scène sans façons : on s'assied, on se lève (les cailloux sont durs aux derrières), on boit un verre de sancerre, on fait semblant de jouer au bridge...

Marianne Basler, vive, charmante, claire, Jean-Paul Muel, coloré, drôle, chaleureux, et Laurent Malet, plus coincé (missionnaire oblige), enlèvent ce texte de Claudel, qui tout de même pèse son poids, avec brio, et allant : trois pies en pleine forme se renvoyant la balle. Cela s'écoute, mais dénature par moments le propos de Claudel, en l'allégeant trop, en le faisant voleter trop, puisque ces échanges à quatre ou cinq voix ne font que travestir une seule et même méditation réfléchie, opiniâtre. Ce qu'a bien senti Jacques Spiesser, le quatrième acteur, qui « suit » ses idées, dans son coin, en cabochard ténébreux.

Michel Cournot

Un « Macbeth » selon Katharina Thalbach qui fera date

Parade sauvage avec Shakespeare

**MACBETH, de Shakespeare. Traduction : Jean-Michel Déprats. Mise en scène : Katharina Thalbach. Avec Jeanne Balibar, Jacques Boudet, Michel Dussarrat, Gauthier Baillot, Jean-Claude Adelin...
THÉÂTRE NATIONAL DE CHAILLOT, SALLE GÉMIER. 1, place du Trocadéro, Paris 16e. Mo Trocadéro. 20 h 30, dimanche, 16 heures, fermé lundi. Durée : 2 h 20. Tél. : 01-47-27-81-15. De 80 F* à 160 F. Jusqu'au 29 mars.**

Sur la longue lignée des présentations de *Macbeth*, et même des présentations de Shakespeare dans l'ensemble, cette mise en scène fait date. Un *Macbeth* tout de coups de vent forts, carrément blancs, carrément noirs, échappés aussi bien qu'enfouis, qui s'emboîtent en continuité, chacun découpé net. Un *Macbeth* tout de visions choquantes, qui vous cueillent sans prévenir, mais dont l'évidence peu à peu vous aveugle. Sorcières de sex-shops nageant dans des filets de pêche. Officiers et seigneurs en kilts (et même strings) écossais. Armures, heaumes, et sabres, encombrant l'espace, gadgets superflus, et jetés à la décharge. Echelle de Jacob démontable par quoi le roi et la reine grimpent jusqu'aux chambres du Palais. Autant d'accès brusques d'une parade sauvage, décalée, surréelle, dont la raison profonde est qu'elle annonce chaque fois, en douceur, des coups de sonde, donnés d'une main sûre, dans les creux les plus précaires du for intérieur, dans les faux-mouvements les plus meurtriers de l'Histoire. Et nous, les témoins de ça, c'est comme si nous n'avions jusque-là vécu que pour être cloués par ces voix qui si soudain changent, par ces silences noirs d'examen de conscience.

Notons que par l'effet de retour de cette mise en scène formidable de Katharina Thalbach, il se trouve que la justesse et la splendeur de la traduction de Jean-Michel Déprats, et du coup la voix de Shakespeare lui-même, ont droit à une écoute d'une exceptionnelle pureté. Nous entendons des coups de foudre, des élancements brefs de paroles, des empoignades brèves de paroles, des échos sourds brefs de paroles qui tombent comme des pierres dans les trous du cœur, et ces bruits du monde illuminent les ombres.

L'art personnel de chaque acteur sait s'inscrire insensiblement dans l'accomplissement de la démarche. Jeanne Balibar (Lady Macbeth), Jacques Boudet et Michel Dussarat (le Noble Rosse et Duncan), Gauthier Baillot (Macbeth), pour ne citer qu'eux, sont on ne peut mieux, puisqu'ils ont admis de plier leur art si rare à ce si rare soir de théâtre.

M.C.

Chantal Morel ranime le feu de Dostoïevski

**LA FEMME DE GILLES, de Madeleine Bourdouxhe. Mise en scène : Chantal Morel. Avec Véronique Kapoïan et Bruno Thircuir.
ÉQUIPE DE CRÉATION THÉÂTRALE, 38 rue Saint-Laurent, Grenoble. 20 h 30, mercredi, vendredi et samedi ; 21 heures, jeudi. Tél. : 04-76-54-12-30. De 35 F à 70 F. Jusqu'au 8 février**

GRENOBLE
de notre envoyée spéciale

Des guirlandes et des lampions donnent un air de guinguette à la petite salle de la rue Saint-Laurent où est restituée l'ambiance musicale de *La Belle équipe*, de Julien Duvivier. Monsieur Jean, le serveur, ouvre un gros livre relié pour lire les premières pages d'une histoire de femme au « *corps sans force, anéanti de douceur* », qui attend celui qu'elle aime. Dans quelques minutes, l'héroïne de *La Femme de Gilles* va entrer dans la guinguette s'asseoir à l'une des tables et poursuivre le récit.

Ce spectacle de Chantal Morel est le troisième d'un triptyque sur « *les gens* » dans son nouveau lieu grenoblois, au cœur du vieux quartier italien des rives de l'Isère. Après avoir renoncé, en 1989, à la direction du Centre dramatique national des Alpes, cette artiste rebelle a payé de son errance la liberté retrouvée. De productions lourdes *(Le Roi Lear)* en « petites formes » nomades (des textes de Valletti joués par un ou deux acteurs), elle a eu le temps de laisser mûrir ses réflexions. Le ton sombre de sa création *Pourvu que le monde ait encore besoin de nous*, en décembre 1995, travail collectif présenté dans une friche industrielle, pouvait laisser penser qu'elle cédait au désenchantement. Moins d'un an plus tard, Chantal Morel a entrepris de ranimer le feu de l'utopie.

Un ancien restaurant, réaménagé, est devenu une salle de rencontres où les Grenoblois peuvent, les jeudis, participer à des échanges sur la santé et la mémoire avant de partager un repas. Une kinésithérapeute lance un débat sur la douleur, un conteur utilise des légendes iséroises pour susciter des récits plus intimes, et le poulet au porto est l'occasion d'approcher l'univers de Madeleine Bourdouxhe ou de Dostoïevski.

UNE HISTOIRE D'AMOUR

La saison rue Saint-Laurent a commencé par une exposition de visages grenoblois, photographiés par Maryvonne Arnaud, sur un des ponts voisins. Elle s'est poursuivie par l'interprétation de deux textes de Dostoïevski traduits par André Markowicz, *La Douce* et *Le sous-sol* : deux vertigineux travaux d'acteurs, de Maurice Deschamps et Roland Depauw, sur les blessures secrètes d'êtres qui se protègent derrière leur misanthropie, leur paranoïa, leur complaisance dans l'abjection. Chantal Morel, qui dirigeait ces deux créations, n'en a pas fini avec Dostoïevski. Une bourse de la Villa Médicis hors les murs va lui permettre de préparer la mise en scène, prévue pour la rentrée, de *Crime et Châtiment*. Deux mois, pour elle, d'immersion dans la société russe, tandis que son équipe proposera des approches du roman accompagnées de discussions littéraires, philosophiques, théologiques.

Ces heureuses perspectives n'empêchent pas les habitués du petit théâtre de se passionner aujourd'hui pour l'histoire *a priori* peu dostoïevskienne (bien que sa fin rappelle *La Douce*) de *La Femme de Gilles*. Une histoire d'amour simple et bouleversante, écrite dans les années 30 par une jeune femme belge qui allait captiver Jean Paulhan et susciter un cercle de lecteurs passionnés. Véronique Kapoïan, qui a adapté le texte avec Chantal Morel, tient le public en baleine en incarnant et en racontant tour à tour le drame d'une femme du peuple grandie par la pureté de sa passion. Elle rappelle qu'il y a place pour l'héroïsme, comme pour la tragédie, dans la vie des « *gens* ».

Bernadette Bost

DÉPÊCHES

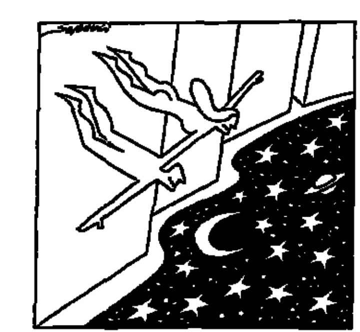
■ **ÉDITION : les ayants droit de Guy Debord**, sa veuve Alice et l'écrivain Patrick Mosconi, ont décidé, après avoir quitté les éditions Gallimard, de confier aux éditions Fayard la publication de l'œuvre de l'écrivain et cinéaste – qui s'est suicidé le 30 novembre 1994 –, a annoncé, lundi 3 février, Fayard. La parution de *L'Internationale situationniste* dans une édition augmentée, est prévue en mai et celle de l'inédit *Panégyrique II* à l'automne.

■ **MUSIQUE : la soprano noire américaine Jessye Norman** donnera son unique récital parisien de la saison, salle Pleyel, le 24 mars. Au programme sont annoncées des mélodies de Poulenc et des lieder de Schubert et Brahms dont on célèbre respectivement le bicentenaire de la naissance et le centenaire de la mort.

■ ***L'association Life, live in the Bar*** a lancé, lundi 3 février, une pétition de soutien à l'Erotika, salle rock parisienne du 18e arrondissement, placée sous le coup d'une menace de fermeture suite à un projet de réhabilitation immobilière. Ancien théâtre des Trois-Baudets, cabaret-théâtre fondé en 1947 par Jacques Canetti, cabaret strip-tease à partir des années 70, la salle était devenu un lieu réputé de concerts rock. L'Erotika fait partie d'un ensemble immobilier que la Ville de Paris désire réhabiliter pour en faire un centre d'appelés.

Le « Premier Bal » du Club des cinq

Un même festival de danse dans quatre villes à la fois



ANGERS, Saint-Nazaire, Saint-Herblain, Blois, mettent cinq lieux à la disposition de la danse. On pourra, à Angers, voir Jérôme Bel ou Benoît Lachambre. A Blois, Marco Berrettini, mais aussi Catherine Contour, qui convie les spectateurs dans des chambres du château de Nanteuil, ou encore Olivia Grandville. A Saint-Herblain, le malin Félix Ruckert et ses face-à-face danseur/spectateur, Accrorap, Le Bal moderne. A Saint Nazaire, Fattoumi/Lamoureux, mais aussi Cré-Ange, Appaix, Käfig. Certaines compagnies jouent pour deux villes à la fois. C'est un nouvel état d'esprit. L'heure est à ce genre de festivals régionaux, audacieux et sans prétention. Celui-ci se nomme Le Club des cinq, et sa première édition s'appelle « Premier Bal ». Les organisateurs sont Jean Blaise, Salvador Garcia, Jean Joël Le Chapelain, Patrick Pernin, Joëlle Bouvier, Régis Obadia, Christian Petit. Après les spectacles, il y aura, à Angers, des soirées au Chabada : pour qui aime danser toute la nuit !

★ Angers, CNDC, tél. : 02-14-24-12-12 ; Nouveau Théâtre, tél. : 02-41-96-13-40. Blois, Halle aux grains, tél. : 02-54-56-19-79. Saint-Herblain, Onyx, tél. : 02-40-92-24-00. Saint-Nazaire, tél. : 02-40-22-91-36 et 02-40-22-70-93. Jusqu'au 16 février. De 40 F à 110 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

David Murray Big Band
Ultime concert de l'édition 1997 du Festival Sons d'hiver. Parmi les nombreuses formations que dirige le saxophoniste David Murray, son big band est parmi les plus intéressantes. Invention et renouvellement du grand orchestre avec des solistes magistraux. Sylvain Kassap en quartette jouera en première partie.
Théâtre Romain-Rolland, 18, rue Eugène-Varlin, Villejuif (94). Mº Villejuif/Paul Vaillant-Couturier. 20 h 30, le 4. Tél. : 01-46-87-31-31. De 60 F à 120 F.

Joseph Arthur
Par le biais d'une cassette arrivée aux oreilles de Peter Gabriel, ce tout jeune homme, fan de Leonard Cohen et de Kurt Cobain, a enregistré un album (*Big City Secrets*) de folk intime et décapant. Sur scène, il marie intelligemment humour, neurasthénie et bricolage.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mº Château-d'Eau. 20 heures, le 5. Tél. : 01-45-23-51-41.

Nada Surf
Propulsée par un single emballant (*Popular*), la pop punk de Nada Surf a conquis le public. Un concert qui promet son lot de décharges d'adrénaline rigolarde et sans prétention.
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mº Anvers. 19 h 30, le 5. Tél. : 01-44-92-45-45. 121 F.

Anne Baquet
La chanteuse-comédienne, accompagnée au piano par Pierre Trocellier, honore de sa belle voix de soprano Prévert, Hugo, Louki, Desnos, mais encore Rossini, Diabelli et Rachmaninov.
Théâtre du Renard, 12, rue du Renard, Paris 4e. Mº Hôtel-de-Ville. 19 heures, du mardi au samedi. Jusqu'au 14 février. Tél. : 01-42-71-46-50. De 60 F à 120 F.

Chano Lobato
Pendant dix-sept ans, il accompagna les ballets de la compagnie Antonio Gades, puis il travailla avec la danseuse Matilde Coral. A la fin des années 70 , changement de trajectoire. Il se consacre désormais au chant soliste, dont on peut approcher l'essence à travers l'album *La Nuez Mosca* (Flamenco Vivo/Auvidis).
Théâtre Valhubert, 1, place Valhubert, Paris 13e. Mº Gare-d'Austerlitz. 20 h 30, les 4 et 5. Tél. : 01-43-48-99-92. 100 F et 130 F.

THÉÂTRE

Une sélection des pièces à Paris et en Ile-de-France

NOUVEAUTÉS

Frères et Sœurs (en russe sous-titré en français)
d'après Fedor Abramov, mise en scène de Lev Dodine, avec la troupe du théâtre Maly de Saint-Pétersbourg.
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mº Odéon, Luxembourg. Les jeudi 6 et vendredi 7, à 20 heures ; les samedi 8 et dimanche 9, à 16 heures. Tél. : 01-44-41-36-36. De 30 F à 150 F.

L'Illusion comique
de Pierre Corneille, mise en scène de Jean-Marie Villégier, avec Anne-Claire, Jean-Pierre Baudson, Sandrine Bonjean, Alfredo Canavate, Stéphane Fauville, François Frapier, Antoine Girard, Frédéric Laurent, Didier Niverd, Candy Saulnier et Bernard Waver.
Athénée-Louis Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, Paris 9e. Mº Opéra. A partir du 4 février. Le mardi 4, à 19 heures ; Du mercredi 5 au samedi 8, à 20 heures ; le dimanche 9, à 16 heures. Tél. : 01-47-42-67-27. Durée : 2 h 45. De 20 F à 150 F. Jusqu'au 8 mars.

Pelléas et Mélisande
de Maurice Maeterlinck, mise en scène d'Olivier Werner, avec Geneviève Esménard, Frédéric Cherbeuf, Marc Zammit, Karine Fellous, Jean-Paul Billecocq, Anne de Calderon, Sandrine Bourreau, Sylvia Conti-Caustier et en alternance Eloi Jacquelin, Ludwig-Stanislas Loison-Robert et Léo Maurice ou Médéric Thoirey.
Athénée-Louis Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, Paris 9e. Mº Opéra. A partir du 4 février. Le mardi 4, à 19 heures ; Du mercredi 5 au samedi 8, à 20 heures ; le dimanche 9, à 16 heures. Tél. : 01-47-42-67-27. Durée : 2 h 30. 90 F et 120 F. Jusqu'au 8 mars.*

Theater Meschugge
avec Ilka Schönbein.
L'Européen, 5, rue Biot, Paris 17e. Mº Place-de-Clichy. A partir du 6 février. Du jeudi 6 au samedi 8, le lundi 10, à 20 h 30 ; le dimanche 9, à 17 heures. Tél. : 01-43-87-97-13. 80 F et 130 F. Jusqu'au 23 février.*

Une répétition au théâtre du crime
de Jacques Mauclair, mise en scène de Belkacem Tatem, avec Roger Jacquet, Odette Barrois, Amanda Langlet et Philippe Rigot.
Théâtre du Marais, 37, rue Volta, Paris 3e. Mº Arts-et-Métiers. A partir du 5 février. Du mercredi 5 au samedi 8, à 21 heures ; le dimanche 9, à 17 heures. Tél. : 01-42-78-03-53. Durée : 1 h 30. 100 F et 150 F. Jusqu'au 30 juin.*

La Vie parisienne
d'Henri Meilhac et Ludovic Halévy, mise en scène de Daniel Mesguich, avec Thierry Hancisse, Nicolas Lormeau, Alain Lenglet, Sylvia Bergé, Laurent Rey, Céline Samie, Laurent d'Olce, Jean Dautremay, Michel Favory, Catherine Salviat, Claude Mathieu, Bruno Raffaelli, Simon Eine, Christian Blanc, Isabelle Gardien, Véronique Vella, Jean-François Rémi et Claudie Guillot.
Comédie-Française Salle Richelieu, 2, rue de Richelieu, Paris 1er. Mº Palais-Royal. Le samedi 8, à 20 h 30. Tél. : 01-44-58-15-15. Durée : 2 h 45. De 35 F à 220 F. Jusqu'au 30 juillet.

SÉLECTION

Les Bonnes
de Jean Genet, mise en scène de Philippe Adrien, avec Catherine Hiegel, Dominique Constanza et Muriel Mayette.
Comédie-Française Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris 6e. Mº Saint-Sulpice ou Sèvres-Babylone. Les mardi, mercredi, vendredi, samedi, à 20 h 30 ; le jeudi, à 19 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-44-39-87-00. Durée : 1 h 30. De 65 F à 160 F. Jusqu'au 23 février.*

Ce mal exquis
de Jean Bois, mise en scène de l'auteur, avec Dominique Constantin, Jean Bois et Jocelyne Sand.
Essaïon de Paris, 6, rue Pierre-au-Lard, Paris 4e. Mº Hôtel-de-Ville. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-42-78-46-42. Durée : 1 h 30. De 60 F à 120 F. Jusqu'au 16 février.*

La Cerisaie
d'Anton Tchekhov, mise en scène de Margarita Mladenova et Ivan Dobtchev, avec Jean Allbert, Fabrice Bénard, Cécile Bouillot, Isabelle Cagnat, Arnaud Carbonnier, Mikhaël Dontchev, Natalia Dontcheva, Jacques Herlin, Anne Le Guernec, Frédéric Leidgens, Magali Léris, Sava Lolov et Mathias Mlékuz.
Cité internationale (Théâtre), 21, boulevard Jourdan, Paris 14e. RER Cité-Universitaire. Le mardi 4, à 20 h 30. Tél. : 01-45-89-38-69. Durée : 2 heures. De 55 F à 110 F. Dernière.*

Le Cirque Plume
de Bernard Kudlak, mise en scène de l'auteur, avec Alexandre Demay, Valérie Dubourg, Michèle Faivre, Valérie Garçon, Jean-Marie Jacquet, Pierre Kudlak, Alain Mallet, Robert Miny, Rachel Ponsonby, Patricia Reynier-Peugniez, Jacques Schneider et Brigite Sepaser.
Parc de la Villette (Espace chapiteau), avenue Corentin-Cariou, Paris 19e. Mº Porte-de-la-Villette. Du jeudi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-40-03-75-75. Durée : 1 h 45. 110 F et 140 F. Jusqu'au 16 mars.*

Clavigo
de Goethe, mise en scène d'Agathe Alexis, avec Jean-Michel Vovk, Jean-Louis Cassarino, Xavier Helly, Peter Kings, Renaud Lille, Florence Masure, Isabelle Mentré, Alexandre Migliore et Vincent Nemeth.
Théâtre 13, 24, rue Daviel, Paris 13e. Mº Glacière. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-45-88-62-22. Durée : 1 h 50. 85 F et 120 F. Jusqu'au 2 mars.*

Ernesto Prim
de Raymond Lepoutre, mise en scène d'Aurélien Recoing, avec Yannis Baraban, Prunella Rivière, Nine de Montal, Jauris Casanova, Stéphanie Tesson, Charlie Windelschmidt, Sébastien Lalanne, Christophe Gendreau, Thierry Lavat, Guillaume Laîné, Antoine Scotto, David Recoing (pianiste) et le Petit Orchestre.
Théâtre de la Commune-Pandora, 2, rue Edouard-Poisson, 93 Aubervilliers. Les mardi, jeudi, vendredi, samedi, à 20 h 30 ; le mercredi, à 19 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-48-34-67-67. Durée : 3 heures. De 70 F à 130 F. Jusqu'au 16 février.*

Fabrice Luchini
d'après Baudelaire, Céline, La Fontaine et Nietzsche.
Théâtre Molière-Maison de la Poésie, 157, rue rue Saint-Martin, Paris 3e. Mº Rambuteau. Du mardi au vendredi, à 19 heures ; le samedi, à 17 heures et 19 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-44-54-53-00. Durée : 1 heure. 90 F et 150 F. Jusqu'au 26 février.*

Les Fausses Confidences
de Marivaux, mise en scène de Jean-Pierre Miquel, avec Catherine Samie, Gérard Giroudon, Andrzej Seweryn, Cécile Brune, Florence Viala, Michel Robin, Laurent d'Olce, Nicolas Lormeau et Jean-Pascal Abribat.
Comédie-Française Salle Richelieu, 2, rue de Richelieu, Paris 1er. Mº Palais-Royal. Les mercredi 5 et dimanche 9, à 20 h 30. Tél. : 01-44-58-15-15. Durée : 2 h 30. De 30 F à 185 F. Jusqu'au 3 mai.

L'Homosexuel, ou la Difficulté de s'exprimer
de Copi, mise en scène de Philippe Adrien, avec Margot Abascal, Christophe Reymond, Benoît Strebler, Dominique Boissel et Jean-Daniel Magnin.
Cartoucherie-Théâtre de la Tempête, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12e. Mº Château-de-Vincennes, puis navette Cartoucherie ou bus 112. Du mardi au samedi, à 20 heures ; le dimanche, à 16 h 30. Tél. : 01-43-28-36-36. Durée : 1 h 15. De 50 F à 110 F. Jusqu'au 23 février.*

Italienne avec orchestre
de Jean-François Sivadier, mise en scène de l'auteur, avec Cyril Bothorel, Charlotte Clamens, Nora Krieff et Jean-François Sivadier.
Opéra-Comique, 5, rue Favart, Paris 2e. Mº Richelieu-Drouot. Du mercredi 5 au vendredi 7, à 20 h 30 ; les samedi 8 et dimanche 9, à 16 heures et 20 h 30. Tél. : 01-42-44-45-46. Durée : 1 h 20. 100 F. Jusqu'au 13 février.

La Mort de Tintagiles
de Maurice Maeterlinck, mise en scène de Claude Régy, avec Valérie Dréville, Yann Boudaud, Virginie Anton, Christophe Lichtenauer, Carine Baillod, Anne Klippstiehl et Laure Deratte.
Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93 Saint-Denis. Du mardi 4 au samedi 8, à 20 h 30 ; le dimanche 9, à 16 heures. Tél. : 01-48-13-70-00. Durée : 1 h 45. 70 F et 110 F. Jusqu'au 16 mars.*

Ouragan sur le Caine
d'Herman Wouk, mise en scène de Robert Hossein, avec Robert Hossein, Marc Cassot, Sylvain Joubert, Jean Negroni, Yves Le Moign, Frédéric Smektala, Hervé Bellon, Hélène Médigue, Cheik Doukouré et Stéphane Boutet.
Comédie des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mº Alma-Marceau, Champs-Elysées. Du mardi 4 au samedi 8, à 20 h 45 ; le dimanche 9, à 15 heures. Tél. : 01-53-23-99-19. Durée : 1 h 40. De 110 F à 250 F. Jusqu'au 30 juin.*

La Promenade
d'après Robert Walser, mise en scène de Gilberte Tsaï, avec Claire Lasne.
Théâtre national de l'Odéon (petite salle), 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mº Odéon, RER Luxembourg. Les mardi et mercredi, à 18 heures. Tél. : 01-44-41-36-36. Durée : 1 h 15. De 50 F à 70 F. Dernières.*

Le Quatuor : Il pleut des cordes
mise en scène d'Alain Sachs, avec Laurent Vercambre, Pierre Ganem, Laurent Cirade et Jean-Claude Camors.
Théâtre du Palais-Royal, 38, rue Montpensier, Paris 1er. Mº Palais-Royal, Bourse. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 01-42-97-59-81. Durée : 1 h 30. De 70 F à 230 F. Jusqu'au 30 mars.

La Terrasse
de Jean-Claude Carrière, mise en scène de Bernard Murat, avec Jean- Pierre Marielle, Anne Brochet, Hippolyte Girardot, Chantal Lauby, Jean-Pierre Darroussin, Marie-Thérèse Arène et Roger Dumas.
Antoine-Simone-Berriau, 14, boulevard de Strasbourg, Paris 10e. Mº Strasbourg-Saint-Denis. Du mardi au samedi, à 20 h 45 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 01-42-08-77-71. Durée : 1 h 45. De 80 F à 280 F. Jusqu'au 30 juin.

Tout comme il faut
de Luigi Pirandello, mise en scène de Jacques Lassalle, avec Dominique Blanchar, Philippe Lardaud, Dominique Labourier, Olivier Perrier, Océane Mozas, Michel Peyrelon, Mark Saporta et Jean Pennec.
Théâtre Hébertot, 78bis, boulevard des Batignolles, Paris 17e. Mº Rome. Du mardi au vendredi, à 21 heures ; le samedi, à 17 h 30 et 21 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-43-87-23-23. Durée : 2 h 30. De 100 F à 250 F. Jusqu'au 30 juin.

Un grand cri d'amour
de Josiane Balasko, mise en scène de l'auteur, avec Josiane Balasko Richard Berry, Jean-Claude Bouillon et Philippe Bruneau.
Théâtre de la Michodière, 4 bis, rue de la Michodière, Paris 2e. Mº Opéra, Quatre-Septembre. Du mardi au vendredi, à 20 h 30 ; le samedi, à 17 heures et 20 h 30. Tél. : 01-47-42-95-22. Durée : 2 heures. De 50 F à 240 F. Jusqu'au 30 mai.

(*) tarifs réduits.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

AMORES QUE MATAN
Film espagnol de Juan Manuel Chumilla, avec Carmen Maura, Juanjo Puigcorbe, Jean-Pierre Cassel, Lucina Gil, Rafael Alvarez (1 h 30).
VO : Latina, 4e (01-42-78-47-86).

CARMIN PROFOND (**)
Film franco-mexicain-espagnol d'Arturo Ripstein, avec Regina Orozco, Daniel Gimenez Cacho, Marisa Paredes, Patricia Reyes Espindola, Julieta Egurrola, Rosa Furman (1 h 54).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

CRIMINALS
Film américain de Joseph Strick, (1 h 13).
VO : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).

DIDIER
Film français d'Alain Chabat, avec Jean-Pierre Bacri, Alain Chabat, Isabelle Gelinas, Caroline Cellier, Chantal Lauby, Dominique Farrugia (1 h 45).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra I, dolby, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Danton, dolby, 6e ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

FANTÔMES CONTRE FANTÔMES (*)
Film américain de Michael J. Fox, avec Trini Alvarado, Peter Dobson, John Astin, Jeffrey Combs, Dee Wallace Stone, Jake Busey (1 h 40).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60).

GHOST IN THE SHELL
Dessin animé japonais de Mamoru Oshii, (1 h 25).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Danton, 6e ; UGC Rotonde, 6e ; George-V, 8e.

JOURNAL D'UN VICE
Film italien de Marco Ferreri, avec Sabrina Ferilli, Valentino Macchi (1 h 28).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).

LOOKING FOR RICHARD
Film américain d'Al Pacino, avec Al Pacino, Harris Yulin, Penelope Allen, Alec Baldwin, Kevin Spacey, Winona Ryder (1 h 53).
VO : UGC Ciné-cite les Halles, dolby, 1er ; Grand Action, dolby, 5e (01-43-29-44-40) ; UGC Triomphe, dolby, 8e.

LES « LUMIÈRE » DE BERLIN
Film allemand de Wim Wenders, avec Udo Kier, Nadine Büttner, Christoph Merg, Otto Kuhnle (1 h 20).
VO : L'Arlequin, 6e (01-45-44-28-80 ; réservation : 01-40-30-20-10).

NÉNETTE ET BONI
Film français de Claire Denis, avec Grégoire Colin, Alice Houri, Jacques Nolot, Valéria Bruni-Tedeschi, Vincent Gallo (1 h 43).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, dolby, 8e (01-45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

NITRATE D'ARGENT
Film français de Marco Ferreri, avec Sabrina La Leggia, Doriana Bianchi, Eric Berger, Marc Berman, Dario Costa (1 h 27).
VO : *Gaumont les Halles, dolby, 1er* (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).

RELIC (*)
Film américain de Peter Hyams, avec Penelope Ann Miller, Tom Sizemore, James Whitmore, Linda Hunt, Clayton Rohner, Chi Muoi Lo (1 h 50).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e.

ZINA
Film franco-britannique de Ken McMullen, avec Domiziana Giordano, Ian McKellen, Philip Madoc, Rom Anderson, Micha Bergese (1 h 33).
VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).

EXCLUSIVITÉS

BRIGANDS, CHAPITRE VII
d'Otar Iosseliani,
avec Amiran Amiranachvili, Dato Gogibedachvili, Guio Tzintsadze, Nino Ordjonikidze, Keti Kapanadze, Alexi Djakeli.
Franco-géorgien-italien-suisse (2 h 09).
VO : *Gaumont Opéra Impérial, dolby*, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Andre-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).

DIEU SAIT QUOI
de Jean-Daniel Pollet,
Français (1 h 30).
Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

EAU DOUCE
de Marie Vermillard,
avec Nathalie Richard, Antoine Chappey, Elie Tazartes, Alexis Batoussov, Raymond Martin.
Français (52).
Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).

EN ROUTE VERS MANHATTAN
de Greg Mottola,
avec Hope Davis, Stanley Tucci, Parker Posey, Liev Schreiber, Anne Meara, Pat McNamara.
Américain (1 h 29).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; *Gaumont Opéra I, dolby, 2e* (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).

I. D. (*)
de Philip Davis,
avec Reece Dinsdale, Richard Graham, Perry Fenwick, Philip Glenister, Warren Clarke, Claire Skinner.
Britannique (1 h 47).
VO : Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).

LAYLA MA RAISON
de Taïeb Louhichi,
avec Tarik Akan, Safy Boutella, Anca Nicola, Fatma Ben Saidane, Mouna Noureddine, A. Al-Rachi.
Tunisien (1 h 30).
VO : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34) ; L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

LOST HIGHWAY (*)
de David Lynch,
avec Bill Pullman, Patricia Arquette, Balthazar Getty, Robert Blake, Robert Loggia, Gary Busey.
Américain (2 h 15).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Bretagne, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (01-43-59-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

LOVE SERENADE
de Shirley Barrett,
avec Miranda Otto, Rebecca Frith, George Shevtsov, John Alansu, Jessica Napier.
Australien (1 h 41).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

POUR RIRE
de Lucas Belvaux,
avec Ornella Muti, Jean-Pierre Léaud, Antoine Chappey, Tonie Marshall, Philippe Fretun, Bernard Mazzinghi.
Français (1 h 40).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, dolby, 8e (01-45-61-10-60) ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

QUAND LE SOLEIL DEVINT FROID
de Yim Ho,
avec Siquin Gowa, Tuo Zhong Hua, Ma Jing Wu, Wai Zhi, Shu Zhong, Li Hu.
Hongkong (1 h 39).
VO : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).

ROMAINE
d'Agnès Obadia,
avec Agnès Obadia, Martine Delumeau, Eva Ionesco, Laurence Côte, Gérald Laroche, Jean-Luc Gaget.
Français (1 h 22).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Saint-André-des-Arts II, 6e (01-43-26-80-25) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).

THE PILLOW BOOK
de Peter Greenaway,
avec Vivian Wu, Yoshi Oida, Ken Ogata, Hideko Yoshida, Ewan McGregor, Judy Ongg.
Franco-britannique (2 h 06).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; *Gaumont Opéra I, dolby, 2e* (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (01-43-54-15-04) ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; *Le Cinéma des cinéastes, 17e* (01-53-42-40-20).

LE VIOLON DE ROTHSCHILD
d'Edgardo Cozarinsky,
avec Serguei Makovetsky, Dainius Kazlauskas, Tõnu Kark, Tarmo Männard, Tamara Solodnikova, Kaljo Kiisk.
Franco-suisse-finlandais-hongrois (1 h 41).
VO : Grand Pavois, dolby, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10).

Y AURA-T-IL DE LA NEIGE A NOËL ?
de Sandrine Veysset,
avec Dominique Reymond, Daniel Duval, Jessica Martinez, Alexandre Roger, Xavier Colonna, Fanny Rochetin.
Français (1 h 30).
14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).

REPRISES

AUTOPSIE D'UN MEURTRE
d'Otto Preminger,
avec James Stewart, Lee Remick, Ben Gazzara, Joseph N. Welch, Kathryn Grant, Arthur O'Connell.
Américain, 1959, noir et blanc (2 h 40).
VO : Grand Action, 5e (01-43-29-44-40).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

TOUS LES FILMS PARIS/PROVINCE
3615 LEMONDE
ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

PUBLICITÉ Les investissements publicitaires en presse, télévision et radio se sont accrus de 5,1 % en 1996, pour s'établir à 55,1 milliards de francs selon les chiffres de la Secodip (groupe Sofres). Cet accroissement, inférieur d'un point à celui de 1995, confirme la tendance à la morosité enregistrée depuis quatre ans. ● LA TÉLÉVISION « tire » toujours le marché français alors que ce média perd des parts de marché dans d'autres pays européens. La presse reste le support principal mais s'essouffle, et la radio accuse un recul de ses recettes malgré des taux d'audience records. ● LA STRATÉGIE des annonceurs pour 1997 devrait tenir compte de la nouvelle donne du marché, qui n'est pas seulement liée à la conjoncture, notamment avec un net déclin du « tout-télé » et un recours de plus en plus fréquent aux « médias de complément ».

Les annonceurs sont à la recherche de nouveaux supports

Les chiffres des investissements publicitaires en 1996 font apparaître une modification des données du marché. Les entreprises révisent leur stratégie vis-à-vis de la presse, de la radio et de la télévision au profit de « médias de complément »

LE MARCHÉ publicitaire français ne connaîtra plus la croissance *« à deux chiffres »* des années 80. Les investissements publicitaires en presse, télévision et radio, se sont accrus de 5,1 % en 1996, pour s'établir à 55,1 milliards de francs selon les chiffres livrés mardi 28 janvier par la Société d'étude de la consommation, de la distribution et de la publicité (Secodip, groupe Sofres). Cet accroissement, inférieur d'un point à celui de 1995, confirme la tendance à la morosité enregistrée depuis quatre ans.

Les données annuelles de Secodip prennent en compte les tarifs publicitaires bruts – avant négociations et ristournes – des trois grands médias (presse, télévision et radio). Elles reflètent l'atonie de la consommation hexagonale. Le marché publicitaire est tiré par la croissance de la télévision : les chaînes hertziennes ont en effet enregistré un chiffre d'affaires publicitaire de 22,6 milliards de francs, qui progresse de 7,6 % et gagne un point de part de marché (41 % contre 40,1 %). Ce n'est pas le cas dans d'autres pays européens, comme la Grande-Bretagne ou les Pays-Bas, où, fait nouveau, les parts de marché de la télévision régressent. La presse voit sa croissance s'essouffler (+ 4,6 % en 1996 contre 6,7 % en 1995), mais elle reste le premier média investi par les annonceurs, avec 25 milliards de francs. La surprise vient surtout de la radio. Elle affiche, pour la première fois depuis longtemps, un léger recul (– 0,3 %), même si son chiffre d'affaires publicitaire est équivalent, en francs courants, à celui de 1995 (7,4 milliards de francs). Sur 60 000 annonceurs, moins de 5 000 auraient le réflexe radio, selon NRJ Régies.

Ce recul peut s'expliquer par le statut de la radio. Considérée par les professionnels comme un « média de crise », elle a été utilisée ces dernières années, suivant une logique de court terme, pour promouvoir des produits rapidement et à peu de frais. Or, cette année, il semble que des réflexions de fond aient été engagées par les annonceurs. Le nombre de spots diffusés en 1996 a diminué de 38 000 à la radio, contre 4 700 à la télévision, tandis que la presse enregistrait 9 500 annonces de moins. Ces deux derniers médias ont cependant réussi à compenser cette diminution du nombre des insertions par une hausse de leurs tarifs.

Parallèlement, les familles de produits qui pèsent le plus lourd en matière d'investissements publicitaires dans les trois grands médias ont augmenté cette année leur budget de 6,4 % par rapport à 1995. Le secteur alimentaire – premier budget avec plus de 7 milliards de francs (majoritairement en télévision) – donne le ton avec un taux de croissance de 5,2 %. Les transports traduisent davantage les doutes qui paralysent les annonceurs : avec près de 6 milliards de francs d'investissements, ils n'ont augmenté leurs dépenses publicitaires 1996 que de 3,9 %. Et ce, en dépit du Mondial de l'automobile.

L'ÉNIGME DE LA RADIO

La grande distribution, qui investit beaucoup à la radio, a maintenu un niveau d'investissement similaire à celui de 1995 (5,3 milliards en francs courants). Enfin, les produits d'hygiène-beauté (gros consommateurs de télévision et de presse magazine) ont rogné eux aussi leur budget médias (– 2 %). La seule véritable embellie vient du secteur des services : il a augmenté ses dépenses médias d'un impertinent 16 % en 1996, grâce à la concurrence entre opérateurs de la téléphonie mobile, et dans une moindre mesure à celle des banques et des assurances.

La croissance s'essouffle

en pourcentage

RADIO	PRESSE	TÉLÉVISION	TOTAL
-0,3 %	4,6 %	7,6 %	5,1 %

Source : Secodip

Le secteur des services a augmenté ses dépenses médias de 16 % alors que les autres "produits" (transports, grande distribution, alimentation) stagnent.

Ce bilan mitigé soulève des interrogations chez les professionnels pour 1997. Un doute est né quant à l'efficacité des stratégies n'utilisant que la télévision. Au point que certains annonceurs tentent aujourd'hui des expériences « alternatives ». Simultanément, une énigme persiste pour la radio. Celle-ci enregistre un tassement historique de ses recettes, alors que son audience bat des records : *« Nous enregistrons des audiences cumulées quotidiennes de plus de 80 % ! »*, fait remarquer Cyril Peron, responsable de la radio à la centrale d'achat d'espace Initiative Média.

L'évolution du marché publicitaire français présente des similitudes avec le reste du monde. En Europe, les investissements publicitaires ont augmenté en 1996 d'environ 3,5 %, soit moins qu'en 1995 (4 %). Et les investissements publicitaires aux Etats-Unis – premier marché publicitaire, avec 48 % des investissements mondiaux –, ont augmenté d'environ 5 %, un taux qui ne reflète guère les bons chiffres de la reprise économique. De plus, cet accroissement correspondrait surtout à des événements ponctuels : *« C'est le marché fédéral qui a plutôt fonctionné cette année, grâce à l'élection présidentielle et aux Jeux olympiques d'Atlanta qui ont nourri les grands " networks " américains »*, indique Alain Neville, directeur de la recherche à IP (Havas Intermédiation), régie plurimédias présente dans vingt-huit pays, pour qui *« l'évolution du marché publicitaire ne serait pas liée à la croissance. »*

En fait, cette évolution témoignerait d'une mutation structurelle, qui ne serait ni spécifique à la France ni propre à un média. Selon IP, outre-Atlantique comme en Europe, l'offre médias a atteint un certain niveau de développement, que d'aucuns appellent *« maturité »*. D'autant que le hors-médias – publipostage, marketing direct, relations presse et publiques, etc. – bénéficie des faveurs d'annonceurs soucieux de mesurer avec précision leur retour sur investissement. Selon Alain Neville, *« le développement du marché publicitaire sera davantage encore, à l'avenir, tributaire de sa logique interne de croissance »*, c'est-à-dire du développement des budgets de communication des entreprises, et de la capacité des médias à proposer toujours plus de valeur ajoutée aux annonceurs.

Florence Amalou

Le déclin du « tout-télé »

KELLOGG'S lance, mercredi 5 février, une campagne publicitaire pour son produit « Kellogg's Extra-Chaud », *via* 7 200 panneaux d'affichage, sur tout le territoire. C'est la première fois en huit ans que la marque américaine spécialiste du petit déjeuner organise une campagne publicitaire sans la télévision. Cela illustre un nouveau type de stratégie médias.

Les directions marketing des annonceurs utilisent la télévision pour ses taux de pénétration et sa couverture géographique, *« qui restent uniques »*, mais aussi pour ses mesures d'audience précises et sa consommation moyenne de trois heures par jour et par téléspectateur. Toutefois, certains s'inquiètent des coûts parfois phénoménaux d'un spot et la déperdition sur les cibles de consommateurs visés. Du coup, ils *« réfléchissent à des solutions alternatives »* et complémentaires.

C'est le cas d'Heudebert (groupe Danone), qui commercialise notamment les biscottes du même nom, le pain grillé Pelletier, etc. L'an dernier, la firme a consacré 12,5 millions de francs à la télévision pour le lancement des Crakers Heudebert – sur un budget global de 42 millions. Le reste du budget a été affecté à des campagnes d'affichage. Satisfaite des résultats, Heudebert devrait continuer à investir dans les « médias de complément » en 1997.

La compagnie aérienne United Airlines a aussi décidé d'en finir avec le « tout-télé ». En 1996, la moitié de son budget communication (30 millions de francs par an) a été affecté à la télévision, mais les efforts créatifs ont surtout porté sur des opérations *« événementielles »*. A l'automne, United Airlines s'est affichée pour la première fois sur 500 taxis parisiens, rarement utilisés jusqu'ici comme supports publicitaires, au contraire des *cabs* londoniens ou new-yorkais. *« Nous avons pu toucher la cible des voyageurs sur leurs trajets gares-capitale ou aéroports-capitale »*, explique Marcelle Zeeb, directrice du marketing de United Airlines-France. L'opération, complexe à monter, a bénéficié d'un budget modeste d'environ 600 000 francs : *« les résultats ont dépassé nos espérances »*, affirme l'agence de publicité BL/LB, chargée de ce budget.

CAMPAGNE DE LOBBYING

Ces décisions auraient-elles été influencées par la campagne de lobbying menée dans *Le Figaro* en juillet 1996 ? Une enquête titrée « Publicité à la télévision : le ras-le-bol des Français », affirmait que *« 50 % des Français ne regardaient plus la télévision pendant les écrans publicitaires »*. *« Certains clients sont venus me voir,* répond Philippe Deshons, directeur de Léo Media, filiale du groupe BL/LB, dont 60 % du chiffre d'affaires d'achat d'espace se fait avec la télévision. *Ils me demandaient soit d'annuler des vagues télévisées qui allaient démarrer ; soit de leur faire de nouvelles propositions. »*

Fl. A.

Télévision : Bruxelles veut garantir les retransmissions sportives

LE COMMISSAIRE européen chargé du dossier, Marcelino Oreja, estime que les téléspectateurs doivent se voir garantir dans chaque pays membre de l'Union européenne (UE) la diffusion des grands rendez-vous sportifs de l'année, sans devoir s'abonner à des chaînes payantes. Chaque Etat membre de l'UE doit donc veiller à ce que les télédiffuseurs qui ont acheté des droits exclusifs couvrant le territoire d'un ou de plusieurs pays de l'UE ne privent pas les téléspectateurs de la retransmission de ces événements majeurs.

La multiplication des chaînes de télévision payantes a entraîné depuis quelques années une escalade des coûts pour acquérir des droits exclusifs. Le faible taux de pénétration de la télévision payante avait déjà incité le Parlement européen à soulever, au mois de novembre 1996, le problème de l'accès du grand public à ces événements sportifs d'importance nationale. La Commission devait examiner cette question, mardi 4 février.

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : les Editions du Juris-Classeur,** filiale du géant d'édition anglo-néerlandais Reed Elsevier, ont racheté la société Infolib, spécialisée dans les services électroniques à destination des études notariales. Fondée en 1984, Infolib, dont le siège est à Ormes, près d'Orléans, a réalisé en 1995-1996 un chiffre d'affaires de 32 millions de francs.

■ ***Mon Quotidien*, un journal d'actualité des 10-15 ans,** fête mercredi son numéro 500, quelques jours après son second anniversaire. Exclusivement vendu par abonnements (2 francs le numéro), le journal vient de passer le cap des 40 000 abonnés, dont plus de 6 000 souscrits par les classes (principalement CM 2 et sixièmes), et affirme être lu par 220 000 personnes par jour. Il s'agit du seul quotidien pour enfants du monde occidental, un journal équivalent existant au Japon : l'*Asahi Shogakusei Shimbun* (« Le Matin des écoliers »).

■ **AFFICHAGE : la société française d'affichage Giraudy** renforce son réseau en région parisienne avec le rachat, annoncé lundi 3 février, des sociétés CEP, dont il détenait déjà 20 %, et Affichage européen. CEP représente 150 panneaux implantés à Paris et Affichage européen 400 panneaux dans la première couronne parisienne.

■ **MÉDIAS : le Médiasid vient de paraître.** Dans son édition 1997, cet *« aide-mémoire de la presse et de la communication »* réalisé par le service d'information du gouvernement et diffusé par la Documentation française (170 francs) inclut, chaque fois qu'elle existe, l'adresse Internet des médias et organismes cités.

■ **EMPLOI : un magazine intitulé *Femmes en entreprise*** a été lancé, lundi 3 février à Metz, par le préfet de Lorraine, Bernadette Malgorn et le recteur de l'académie de Metz-Nancy, William Marrois. Cet ouvrage qui a pour objectif d'aider à l'insertion professionnelle des femmes a été tiré à 3 000 exemplaires. Il sera disponible notamment dans les centres d'information (CIO), de documentation (CDI), ainsi qu'à l'ANPE.

Les autorités américaines retardent l'installation de CNN à Cuba

NEW YORK
de notre correspondante

Lorsqu'au cours de l'été 1995 la direction de CNN entama les démarches en vue de l'ouverture d'un bureau permanent à La Havane, elle ne s'attendait probablement pas à ce que l'obstacle principal fût posé par les autorités de son propre pays. Les Etats-Unis, dont la diplomatie a su efficacement appuyer les efforts de leurs médias pour être présents à Moscou ou à Pékin, ont toujours fait de la libre circulation de l'information l'un des axes de leur politique de défense des droits de l'homme.

Les autorités cubaines, qui expulsèrent en 1969 le dernier correspondant permanent américain à La Havane, un journaliste de l'agence Associated Press (AP), mirent un an avant de donner officieusement leur accord à CNN ; cet accord a été formellement notifié en novembre 1996, précise-t-on au siège social de la chaîne d'informations câblée, à Atlanta.

CNN souhaite ouvrir à La Havane un bureau de cinq personnes, trois ressortissants américains et deux cubains, dirigé par l'une de leurs spécialistes des affaires latino-américaines, Lucia Newman. Mais Washington a jusqu'ici refusé d'autoriser cette initiative, autorisation exigée par l'embargo économique américain en vigueur depuis plus de trente ans, et qui s'est trouvé renforcé en 1996 par la loi Helms-Burton.

LE « MIAMI HERALD » REFUSÉ

Le vice-président de CNN, Steve Haworth, s'est déclaré, mardi 28 janvier, *« prudemment optimiste »* sur les chances de CNN d'arracher le feu vert de Washington, où le président de la chaîne, Tom Johnson, est allé plaider sa cause ces derniers jours. En cas de refus, CNN se réserve la possibilité d'attaquer l'administration en justice.

Le président Clinton n'a sans doute pas oublié qu'en octobre 1995, il avait annoncé une série de mesures destinées à assouplir les restrictions sur les voyages et certains échanges culturels, dans le but de promouvoir la libre circulation des idées vers Cuba. Ces mesures entendaient mettre en œuvre la « deuxième voie » d'une loi votée par un Congrès démocrate en 1992, la « loi pour la démocratie cubaine » (Cuban Democracy Act), également appelée loi Torricelli.

La « première voie » confirmait l'embargo économique comme principal moyen de pression sur le régime de Fidel Castro, tandis que la deuxième visait, parallèlement, à saper son assise politique en favorisant l'introduction du virus démocratique. Mais, en février 1996, la destruction par les Mig cubains de deux bi-moteurs civils pilotés par une organisation cubano-américaine de Floride, Hermanos al Rescate, modifia l'équation et, en pleine année électorale, provoqua un net durcissement à Washington, marqué par l'adoption de la loi Helms-Burton.

Les mesures annoncées en octobre 1995 par M. Clinton sont en principe toujours valides, précisait un responsable américain au lendemain du vote de la loi. Aujourd'hui libéré de toute obligation électorale, le président américain va-t-il se permettre de relancer « la deuxième voie » en donnant le feu vert à CNN ? Le problème de CNN se trouve compliqué par la situation d'autres médias américains, comme le *Miami Herald*, qui cherchent depuis longtemps à ouvrir un bureau à La Havane mais qui n'ont pas eu, eux, l'agrément de Fidel Castro.

Pour CNN, qui doit lancer en mars une chaîne en espagnol à destination de toute l'Amérique latine, le temps presse. Mais faire cavalier seul ne serait pas forcément dans son intérêt : *« ce serait évidemment mieux si d'autres médias américains pouvaient s'installer à Cuba en même temps que nous »*, reconnaît-on à CNN.

Sylvie Kauffmann

Une discrétion rare

par Alain Rollat

UN TAPIE en prison ne se donne pas en spectacle. M. Tapie a donc eu la délicatesse d'épargner à ses amis la télé-vision trop poignante de sa mise en taule. Ce n'est qu'à 19 h 45, pour être sûr de ne pas faire la une des journaux télévisés de 20 heures, qu'il a fait confirmer son incarcération à la Santé. Tout s'est donc passé comme il l'avait souhaité : dans une extrême intimité. On ne l'a pas vu. Il n'a pas fait la une des JT mais, plus sobrement, la Une, la Deux et la Trois. France 2 n'a pu consacrer à son absence que sept minutes. TF 1 n'a pu lui en a accorder que six.

Tout le monde a donc scrupuleusement respecté son refus de médiatiser cet épisode pathétique de son feuilleton privé. Le message délivré par son avocat est bien passé. C'est *« discrètement »* que M. Tapie voulait entrer en prison, c'est en direct qu'il y a été accompagné par les médias mobilisés aussi massivement que discrètement. Tous les commentateurs ont bien répercuté la consigne : *« Il a fait le choix d'entrer en prison le plus discrètement possible* (TF 1). » *« Il ne veut pas faire de son incarcération un événement* (France 2). »

La télévision s'est ainsi inclinée le plus respectueusement possible devant la pudeur invoquée par l'avocat du détenu novice : *« La prison n'est pas un lieu de vacances, c'est gris, froid, un peu effrayant... »* Nous avons donc compati à *« l'angoisse »* de cet homme *« résigné »* mais *« courageux »* devant une justice impitoyable. Le chroniqueur de TF 1 en était si troublé que nous avons partagé son émotion à l'idée que ce battant, *« lui si actif, si productif »*, puisse soudain *« se retrouver seul, face à lui-même dans une cellule de dix mètres carrés... »*. Ce fut donc le non-événement le plus discrètement célébré en grande pompe qu'on ait vu depuis longtemps.

Mais on n'a pas vu M. Tapie. On n'a vu que son image subliminale, si absente et pourtant si présente. En trente exemplaires, tous différents, moitié sur France 2, moitié sur TF 1. Le Tapie débutant qui se faisait appeler Tapy dans les émissions de variétés des années 60. Le Tapie charmeur des années 80 qui chantait *« J'aurais aimé être un artiste... »* au « Jeu de la vérité ». Le Tapie Wonderman sauveur d'entreprises. Le Tapie boxeur des rings anti-Le Pen. Le Tapie prêcheur de l'argent-roi. Le Tapie gagnant de l'OM. Le Tapie triomphant des temps mitterrandiens. Le Tapie martyrisé du dernier Lelouch, si photogénique et si prophétique : *« Le pire, il est jamais certain... »* Nostalgie d'un Tapie qui nous manque déjà...

On n'en dira pas autant de la mise en scène complaisante à laquelle « Stade 2 » s'est livrée, dimanche soir, avec la complicité musicale de Jean-Jacques Goldman, en consacrant deux minutes aux états d'âme de cet ex-footballeur de Valenciennes en exil à la Réunion, le dénommé J. G., qui cherche encore à attirer l'attention sur l'ostracisme qui le frappe depuis qu'il a osé, au soir d'un match corrompu, dire une vérité indiscrète. Il n'y a plus de décence...

Primo Levi, dire et mourir

William Karel a réalisé pour France 3 un portrait fort et juste du rescapé et témoin d'Auschwitz qui s'est suicidé il y a dix ans. En filigrane, une réflexion sur la puissance des mots

VOILÀ bientôt dix ans, le 11 avril 1987, Primo Levi se jetait dans la cage d'escalier de l'immeuble où il était né, à Turin. La nouvelle a consterné tous ceux pour qui *Si c'est un homme*, *La Trêve*, *Les Naufragés et les Rescapés* sont devenus les références édifiantes de l'horreur des camps ; le témoignage insoutenable du pire que l'on puisse imaginer d'inhumain pour l'humain parce que très précisément pesé, *« une écriture compacte où le superflu n'a pas sa place »*, comme la voulait Levi : *« Tirer les choses du souvenir et les décrire avec le maximum de rigueur et le minimum d'encombrements. Il n'était pas nécessaire de souligner l'horreur. L'horreur existait déjà dans ce que je racontais. »* Affligés, tous ceux, surtout, qui conservent quelque espoir en la puissance réparatrice des mots. Dire le pire, témoigner de l'enfer – voir Robert Antelme, Jorge Semprun et d'autres –, n'est-ce pas s'autoriser à vivre ? Primo Levi, comme Bruno Bettelheim, Paul Celan, Jean Améry, ou d'autres demeurés anonymes ont apporté une réponse désespérante à cette question lancinante que pose en filigrane le portrait de William Karel.



Tissé d'images d'archives, de lectures et d'entretiens avec les proches de Primo Levi, ce très beau film déroule sobrement et pudiquement le chemin singulier de ce chimiste dans l'âme, rattrapé à soixante-huit ans par le dégoût de la vie, alors même que son témoignage avait pris valeur universelle. Comme tous les survivants, Primo Levi avait vécu une angoisse essentielle, un cauchemar récurrent, celui de ne pas être cru. *« Pourquoi la douleur de chaque jour se traduit-elle dans nos rêves de manière aussi constante par la scène toujours répétée du récit fait et jamais écouté ? »*

« UNE SUPPOSITION... »

C'est exactement ce qui arriva, lors de son retour à Turin, après la libération du camp par les soldats russes, et près d'un an de pérégrinations sur les routes d'Europe centrale. Publié en 1947 après maints refus, *Si c'est un homme* n'a véritablement été reconnu que plus de dix ans plus tard. Ce témoignage, Primo Levi n'envisageait pas de le publier, seulement d'en donner quelques copies à ses proches.

Cet homme *« petit, menu, toujours souriant, tellement délicat »*, ainsi que l'évoque Ferdinando Camon (qui a publié des *Conversations avec Primo Levi* entreprises entre 1982 et 1986), avait longtemps pensé que les mots pourraient le sauver : *« Le besoin premier était d'écrire afin de me libérer. Ecrire dans un but thérapeutique. Ecrire m'a soulagé. J'ai eu l'impression que l'acte d'écrire équivalait pour moi à m'étendre sur le divan de Freud. »* A Turin, le chimiste a retrouvé sa famille, son travail, la chaleur de ses amis, un confort quotidien ; *« un lit large et propre que le soir, avec un instant de terreur, je sentis céder mollement sous mon poids. Mais je mis des mois à perdre l'habitude de marcher le regard au sol comme pour chercher quelque chose à manger ou à vite empocher pour l'échanger contre du pain... »* Tout cela : des fragments de bonheur, impropres à juguler l'éternel présent du camp.

Car la délivrance par les mots a bientôt fait place à une autre forme de hantise, autrement plus douloureuse, insoluble, essentielle à tous ceux qui ont vécu l'extrême (voir *Survivre*, de Bruno Bettelheim), et qu'il a tenté de définir dans *Les Naufragés et les Rescapés* : *« Tu as honte parce que tu es vivant à la place d'un autre ? Et, en particulier, d'un homme plus généreux, plus sensible, plus sage, plus utile, plus digne de vivre que toi ? (...) Ce n'est qu'une supposition, moins : l'ombre d'un soupçon : que chacun est le Caïn de son frère, que chacun de nous (...) a supplanté son prochain et vit à sa place. C'est une supposition, mais elle ronge ; elle s'est nichée profondément en toi, comme un ver, on ne la voit pas de l'extérieur, mais elle ronge et crie. »* Une supposition qui a fini par triompher.

Valérie Cadet

★ **« Un siècle d'écrivains » :** ***Primo Levi ou « Et mon tout est un homme »***, **France 3, mercredi 5 février à 23 h 15.**

MARDI 4 FÉVRIER

TF 1

20.45

TEQUILA SUNRISE
Film ○ de Robert Towne, avec Mel Gibson, Michelle Pfeiffer (1988, 120 min). 616988
Un ancien trafiquant de drogue et un policier, amis d'enfance, tombent tous deux amoureux de la mystérieuse patronne d'un restaurant.

22.45

LE MONDE DE LÉA
Magazine présenté par Paul Amar (100 min). 6584075
0.25 et 1.05, 2.10, 3.10, 4.15 **TF 1 nuit.**
0.40 Reportages. Documentaire d'Henri Chambon. Journaux de campagne (rediff., 25 min). 7849871
L'équipe de Reportages *a suivi la fabrication de deux petits journaux.*

1.35 Gala Richard Tucker. Concert (rediff.). 2.20 et 4.25, 5.10 Histoires naturelles. Documentaire (rediff.). 3.20 Les Défis de l'océan. Documentaire (rediff.). 5.05 Musique (5 min).

France 2

20.50

JE SUIS TIMIDE MAIS JE ME SOIGNE
Film de Pierre Richard, avec Pierre Richard, Aldo Maccione (1978, 95 min). 152855
22.25 Les films qui sortent le lendemain dans les salles de cinéma.

22.40

LE ROUGE EST MIS ■
Film de Gilles Grangier, avec Jean Gabin, Annie Girardot (1957, N., 80 min). 5431100
Adaptation d'une « série noire » d'Auguste Le Breton.
0.00 Journal, Bourse, Météo.
0.20 Le Cercle de minuit. Magazine présenté par Laure Adler. Cinéma (75 min). 9896582

1.35 Histoires courtes. Court métrage. Seule. 2.40 Patagonie force 10. Documentaire. 3.35 24 heures d'info. 3.45 Météo. 3.50 Les Z'amours (rediff.). 4.15 Pyramide (rediff.). 4.50 Aux marches du palais. Documentaire. Dominici. 5.05 La Compète. Trahison (35 min).

France 3

20.50

LES 4ES VICTOIRES DE LA MUSIQUE CLASSIQUE
Présenté par Jacques Chancel, en direct du Palais des congrès de Paris. Diffusée simultanément en stéréo sur France-Musique (125 min). 86754365
22.55 Journal, Météo.

23.30

LES NOUVEAUX AVENTURIERS
Documentaire de Patrice Franceschi. La vallée perdue (60 min). 80029
En 1994, une expédition découvre sur la partie indonésienne de l'île de Nouvelle-Guinée Irian-Jaya, une vallée perdue à la population papoue inconnue.
0.30 Cinéma étoiles. (25 min). 4086989

1.30 Capitaine Furillo. Série. 2.15 Musique graffiti. Magazine. Musique de chambre. Kaiserwalzer, Valse de l'Empereur, de Johann Strauss (20 min).

Arte

20.45

LA VIE EN FACE : LA LOI DU COLLÈGE
Documentaire de Mariana Otero [2/3] (55 min). 7619094
Tourné avec un équipement très léger, ce film cerne au plus près l'école française des années 90, vue de l'intérieur d'un collège de banlieue, réputé difficile. Remarquable, passionnant.

21.40

SOIRÉE THÉMATIQUE : LE MAL
Soirée proposée par Claus Schmid.
21.50 Plus fort que le mal. Documentaire de Hans Meininger et Klaus Bertram (50 min). 8245574
22.40 Débat. Animé par Pierre-André Boutang (25 min). 951907
23.00 La Nuit du chasseur ■ ■ ■ Film de Charles Laughton, avec Robert Mitchum (1955, N., v. o., 93 min). 42926
0.30 Les Valeurs en question. Documentaire de Hans-Christian Meiser (30 min). 2333100
1.10 Bibliographie.
1.25 Paix et Amour. Téléfilm de Laurence Ferreira Barbosa (rediff., 65 min). 28193969
2.30 Tracks (rediff., 30 min). 2397308

M 6

20.50

L'HISTOIRE SANS FIN 2 ■
Film de George Miller, avec Jonathan Brandis (1991, 105 min). 600758
Une suite convenable, dans le registre du merveilleux des contes de fées, au film de Wolfgang Petersen.

22.35

CRISES DE FOLIE
Téléfilm ○ de Waris Hussein, avec Melissa Gilbert, Woody Harrelson (110 min). 1435182
Une interne de garde dans un hôpital psychiatrique se passionne pour le cas de son malade.
0.25 Capital. Magazine. L'argent de la justice (rediff.).

2.10 Culture pub. Magazine. Les enfants et la télé (rediff.). 2.40 Best of 100 % Français. La semaine de la chanson Française. 4.15 Hot forme. Magazine (rediff.). 4.40 Movida opus I. Documentaire (55 min).

Canal +

20.35

TERMINAL VELOCITY
Film de Derek Sarafian, avec Charlie Sheen, Nastassja Kinski (1994, 95 min). 282549
Parachutisme sportif et mafia russe, soit un film vaguement à la mode du spectacle politique du moment.
22.10 Flash d'information.

22.20

BRAIN DEAD ■
Film d'Adam Simon, avec Bill Pullman (1990, 85 min). 5093384
Un spécialiste des maladies mentales accepte d'opérer le cerveau d'un brillant mathématicien.
23.45 Surprises. Festival de Clermont-Ferrand.
0.00 Les Napolitaines. Film de Pappi Corsicato (1993, v.o., 85 min). 8209747
1.25 Le Journal du hard.
1.30 Antefutura. Film classé X d'Ian Nicols (1996, 101 min). 4173834

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison. André Comte-Sponville.
20.30 Archipel science. Le Centre national d'Etudes spatiales (CNES).
21.30 Ty Ar Pen : la maison du bout. Un atelier d'écriture en hôpital psychiatrique.
22.40 Nuits magnétiques. Entrée de secours.

0.05 Du jour au lendemain. Jean-Pierre Otte (*Histoires du plaisir d'exister*). 0.48 Musique : Les Cinglés du music-hall. Journée du 11 avril 1945, avec Jean Velenti. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Concert. Les Victoires de la Musique classique, en direct du Palais des Congrès à Paris (et en simultané sur France 3).
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Davies, Mochizuki.
23.07 Atout chœur. Petite histoire de la maîtrise de Radio-France. Œuvres de Caplot, Fauré, Jolivet.

0.00 Des notes sur la guitare. 1.00 Les Nuits de France Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Concert enregistré le 1er décembre 1996 au Théâtre de la Ville. L'ensemble Concerto Köln. Œuvres de Corelli, Locatelli, Bach, Vivaldi.

22.35 Les Soirées de Radio Classique... (Suite). 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Envoyé spécial. Un château de rêve ; Chômeurs, la rébellion ; Post-scriptum : belle du silence.
21.30 Perfecto.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Bouillon de culture. Le nucléaire : les réponses de Georges Charpak, Prix Nobel de physique.
23.50 Viva. Qu'elle était belle ma fabrique !

Planète

20.05 La Vie secrète des machines. [6/18] La télévision.
20.35 Missions aériennes au Vietnam. [6/6] Les hélicoptères Gunship.
21.25 Les Enfants de Bellini.
22.20 Une tragédie américaine : la guerre de sécession. [4] 1863 : la bataille de Gettysburg.
23.10 A chacun son Everest.

Animaux

21.00 Monde sauvage. La vie dans les marécages.
21.30 La Vie des zoos.
22.00 Portrait de la planète.
23.00 Faune ibérique. Le clan familial.
23.30 Le Husky.

Paris Première

20.00 et 0.30 20 h Paris Première. Invitée : Dominique Issermann.
21.00 Nova.
21.55 et 1.50 Le J.T.S.
22.25 La Rupture ■ ■ Film de Claude Chabrol (1970, 125 min). 91827159
1.25 Stars en stock. Gregory Peck.

France Supervision

20.30 Marie-Chantal contre le Dr Kha ■ Film de Claude Chabrol (1964, 110 min). 97670471
22.20 Superglisse.
23.15 Concerti pour orgue de Haendel (80 min). 43688758
0.35 Transboréal.
1.25 Les Movidas espagnoles.
2.15 La Croisière blanche (50 min).

Ciné Cinéfil

20.30 Lucrèce ■ Film de Léo Joannon (1943, N., 95 min). 5786278
22.05 Une gueule comme la mienne ■ Film de Frédéric Dard (1959, N., 90 min). 8358297
23.35 La Foire aux cancres ■ Film de Louis Daquin (1963, N., 90 min). 3010013

Ciné Cinémas

20.30 L'Apiculteur ■ ■ Film de Théo Angelopoulos (1986, 120 min). 1077855
22.30 Rambo ■ Film de Ted Kotcheff (1982, v.o., 90 min). 5148297
0.00 Sables mortels. Film de Roger Donaldson (1992, 100 min). 54108476

Série Club

20.15 Flipper, le dauphin. [1/2] Flipper's New Friends.
20.40 Le Club.
20.45 Les Champions. L'espion.
21.35 et 1.30 La Comtesse de Charny.
22.30 Zéro un Londres. L'oncle Georges.
23.00 La Famille cigale.
23.45 Chapeau melon et Bottes de cuir. Les espions font le service.

Canal Jimmy

21.00 Friends. Celui qui se met à parler.
21.25 Le Fugitif. Un être inoffensif.
22.15 Chronique de la route.
22.20 Automobiles : Fiat.
23.10 Star Trek : The Next Generation. Dans la peau de Q (v.o.).
0.00 V.R.5. Le voyage virtuel.

Festival

20.30 ▶ Maîtres et valets. Feuilleton [4/13].
22.15 Sentiments. Téléfilm de Maurice Dugowson, avec Jean-François Stévenin. Ils n'avaient pas rendez-vous (100 min). 59432988
23.55 La Baby-Sitter. Rencontres du troisième âge (20 min).

Téva

20.45 Cet enfant est le mien ! Téléfilm de David Greene, avec Lindsay Wagner (90 min). 500352278
22.15 Murphy Brown. Plus dure sera la chute.
22.45 XY Elles. Invitée : Lucie Aubrac.
23.45 Système Téva. Environnement : le bruit ; l'éco-logis (55 min).

Voyage

19.55 et 23.25 Chronique de Jacques Lanzmann. Partir.
20.00 Suivez le guide. Safari photo ; L'Allemagne ; Le Kenya.
22.00 En parcourant le monde. Grenade.
22.30 L'Heure de partir.
23.30 Suivez le guide. Le corail ; Gloucester ; Le Sénégal (120 min).

Eurosport

17.00 Natation. En direct. Coupe du monde (7e manche), à Imperia (It.) (60 min). 197928
18.00 Fléchettes. L'Open d'Allemagne.
19.00 Bobsleigh. Championnats du monde : épreuve à Saint Moritz.
20.00 Les Jeux de l'extrême d'hiver. 3e partie.
21.00 Boxe. En direct. Combats poids lourds (120 min). 792655
23.00 Football. Finale de la F.A. Cup 1990 : Manchester United - Crystal Palace.
0.00 Equitation. Coupe du monde Volvo (60 min).

Muzzik

20.30 et 2.10 L'Invité : David Sanchez.
21.00 The London Sinfonietta : musique du XXe siècle. Concert. Enregistré à l'Opéra Royal du Covent Garden (135 min). 7084988
23.15 L'Arpeggione de Schubert.
23.45 Best of Jazz I.
0.45 Messe de Schubert en sol majeur (25 min).

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 1.00, 2.00 World News. 21.00 Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View (30 min).

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.45 et 21.15, 0.20 Correspondent. 20.10 et 21.40, 0.15, 1.40 Analysis. 20.15 No Comment. 20.25 et 22.20, 1.45 Europa. 20.45 et 23.45 Europeos. 21.45 Artissimo. 21.50 Media. 22.50 et 1.20 International. 23.15 Eurobusiness. 23.20 Agrinova. 0.40 Odeon (10 min).

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.30 et 20.30 Le Grand Journal. 19.56 et 21.56, 1.12 Bourse. 20.13 et 20.45 Le 18-21. 21.10 Le Journal du monde. 21.17 et 22.30 Le Journal de l'économie. 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 22.10 Talk Média. 22.50 L'Invité de l'économie 23.40 Sports (30 min).

Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Vieux et pauvre comme un Romain

Selon le quotidien « La Repubblica », la capitale de l'Italie risque de devenir après l'an 2000 une ville à la population âgée et paupérisée

LA POPULATION de la Ville éternelle est « *de plus en plus vieille et de plus en plus pauvre* », titre *La Repubblica*. Ce constat rapporté dans le quotidien libéral de gauche créé par Eugenio Scalfaro est plutôt déplaisant. Il est aussi alarmant pour une ville qui s'efforce de regarder vers l'avenir tout en faisant miroiter son passé. Non seulement Rome ambitionne d'accueillir les Jeux olympiques en 2004 mais elle sera, dans trois ans, le carrefour de la chrétienté pour le jubilé de l'année sainte, en l'an 2000. L'événement est d'ailleurs envisagé avec inquiétude par les autorités en raison de l'afflux prévisible de dizaines de millions de touristes qui transformeront Rome en ville assiégée.

Que verront ces processions de pèlerins en dehors des monuments et des ruines de la ville ? Une « *capitale de vieux et de nécessiteux, une population confrontée à un chômage croissant, à des services sociaux et culturels non seulement généralement déficients, mais, en plus, incroyablement mal répartis entre les différents quartiers*, répond *La Repubblica*. *Une réalité à laquelle il faut souvent ajouter l'intolérance et la violence* ». Le quotidien rapporte, sans autre commentaire, les propos tenus lors d'un colloque organisé par le syndicat CGIL (Confédération générale italienne du travail) au cours duquel le président de Caritas, Mgr Di Liegro, a fait part de son inquiétude sur la montée du racisme et sur « *la frontière de plus en plus mince entre immigrés et Romains en difficulté* », ce qui provoque une réaction de rejet. « *Le mal s'insinue dans la métropole*


la Repubblica
Europa, sconto all'Italia

au seuil de l'an 2000 », souligne *La Repubblica*.

Le bilan dressé par Stefano Bianchi, secrétaire général de la CGIL pour Rome et la province du Latium, qui entoure la capitale, est « *préoccupant* ». « *On compte aujourd'hui 400 000 personnes de plus de soixante-cinq ans et 700 000 dans tout le Latium. En 2008, selon l'Institut des statistiques, un quart de la population du Latium sera composé de vieux, dont la plupart vivent d'une retraite de misère. A Rome, 61,9 % des familles ont un revenu annuel inférieur à 130 000 francs, plus bas que la moyenne nationale.* »

Sur une population de 2,7 millions d'habitants, 300 000 vivent en état de pauvreté. Pour Caritas, la preuve des difficultés grandissantes des Romains est l'afflux croissant de citoyens dans les centres de soins gratuits. *La Repubblica* mentionne que, selon Stefano Bianchi, « *il y a d'une part les riches, qui sont de moins en moins nombreux mais de plus en plus riches, et de l'autre les pauvres, dont le nombre grossit d'année en année et qui sont de plus en plus pauvres* ».

Michel Bôle-Richard

REVUE DE PRESSE

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ Bernard Tapie à la Santé, c'est l'enlisement final d'une trajectoire météorique, c'est l'implosion terminale d'un mythe. L'ex-président de l'OM, c'est en effet l'aventurier type des années Mitterrand, l'autodidacte fulgurant bousculant les normes, les lois, les règlements, la bienséance, se frayant un chemin à coups de hache à travers les sous-bois de la société. C'est la confusion systématique des affaires et de la politique, de la finance et du sport, des médias et de l'engagement contre l'extrême droite. (...) C'est le petit chanteur devenu le brasseur d'affaires, le sportif devenu éphémère ministre de la République, Bibi Fricotin à l'Elysée, Mandrin à l'OM. C'est aussi la démonstration que, contrairement à ce que pense une forte majorité de Français, la justice finit par passer, pour les riches comme pour les pauvres, pour les puissants comme pour les faibles.

FRANCE-INTER
Dominique Bromberger

■ Isolé dans son palais présidentiel, coupé du reste du monde, n'entretenant plus de contact qu'avec son intraitable épouse, quelques subordonnés politiques et les chefs des forces de l'ordre, Slobodan Milosevic peut d'un moment à l'autre décider de briser par la force le mouvement de protestation qui depuis soixante-dix-sept jours se déroule dans les rues de Belgrade. Les violences policières de dimanche et lundi ne donnent qu'un avant-goût des développements dramatiques qui pourraient se produire si le président serbe en venait à cette extrémité. Or cette hypothèse est de plus en plus vraisemblable pour deux raisons.

La première, c'est que, jour après jour depuis la mi-novembre, Slobodan Milosevic a perdu ses alliés : un parti de sa coalition, la Nouvelle Démocratie, et les dirigeants du Montenegro ont pris leurs distances. Les intellectuels, et notamment les professeurs d'université qui avaient pourtant été les promoteurs de la purification ethnique, l'ont désavoué. L'Eglise orthodoxe, qui avait été, même sous le régime communiste, de connivence avec les gouvernants, a pris position contre lui. Plus grave, l'armée, dont les effectifs et les soldes ont été réduits au bénéfice de la police, a fait savoir aux étudiants qu'elle resterait neutre si la confrontation devait s'aggraver.

La seconde raison est que, jusqu'à ces dernières heures au moins, le président serbe pouvait avoir l'impression que l'Occident le laisserait faire sans autre sanction qu'une condamnation de principe. De ce point de vue, le geste de la France invitant les trois chefs de l'opposition à se rendre à Paris est le premier acte déterminé des Occidentaux.

EN VUE

■ « *Il n'y aura plus rien après Coco Chanel et moi* », vient de déclarer **Yves Saint Laurent**. Le couturier, dans un entretien accordé à l'hebdomadaire allemand *Focus*, se dit « *effrayé par le spectacle ridicule* » livré par ses cadets **John Galliano, Alexander McQueen, Thierry Mugler** et **Jean-Paul Gaultier**. « *Ce que je vois m'effraie* », ajoute-t-il. Yves Saint Laurent s'était déjà ému lors des défilés de ces jeunes confrères.

■ L'Eglise orthodoxe a obtenu du gouvernement russe un décret autorisant la construction d'une cathédrale à Ekaterinbourg (Oural) sur l'emplacement de la maison Ipatiev, où le tsar **Nicolas II** et sa famille ont été assassinés, le 17 juillet 1918, par les bolcheviks. **Boris Eltsine**, lorsqu'il était premier secrétaire du Parti communiste de Sverdlovsk – le nom soviétique d'Ekaterinbourg –, avait donné l'ordre de détruire la maison Ipatiev, pour empêcher qu'elle ne devienne un lieu de pèlerinage.

■ Le diplomate **Frank Wisner** ou le banquier **Felix Rohatyn** pourrait être nommé ambassadeur des Etats-Unis en France. Ce sont les deux noms qui sont le plus souvent évoqués à Washington selon l'hebdomadaire *Newsweek*.

■ D'après l'écrivain américain Kurt Singer, **Winston Churchill** n'allumait que rarement ses éternels cigares. L'auteur tient cette révélation de **Maurice Mességué**. Le célèbre herboriste avait, un jour, voulu priver de ses havanes le « Vieux Lion » octogénaire pour le débarrasser de ses quintes de toux. Churchill lui avait alors répondu qu'il ne fumait pas vraiment et que depuis longtemps ses « bâtons de chaise » ne servaient plus qu'à sa légende.

■ **Robert Hue** et **Alain Krivine** ont déjeuné ensemble dans un restaurant parisien. C'est la première fois, après vingt-cinq ans de désaccords profonds, qu'Alain Krivine, exclu du PCF en 1962, se retrouvait en tête à tête à la même table qu'un dirigeant communiste. « *C'était un repas très fraternel* », a confié le porte-parole de la Ligue communiste révolutionnaire, qui était l'invité du secrétaire national du PCF.

■ La première femme torero dans l'histoire de la tauromachie en Europe, **Cristina Sánchez**, a dû interrompre sa saison en Amérique latine. « *La* » Sanchez, qui avait d'abord soulevé l'enthousiasme des « *aficionados* », a ensuite collectionné les *broncas* à Bogota, à Mexico, à Quito, et, pour finir, à San Cristobal, où elle n'a jamais pu venir à bout d'un taureau qui, de guerre lasse, s'en est retourné sur ses quatre pattes au toril.

■ La veuve de **Jean Giono, Elise Maurin**, vient de fêter ses cent ans à Manosque, dans cette maison de la Paraïsse où l'écrivain (décédé en 1970) est né et a toujours vécu.

■ Un album de 104 photographies, réalisées autour de **Victor Hugo** et de ses proches en exil à Jersey, sera mis en vente vendredi à Drouot. Ces clichés ont été pris pour la plupart par le fils de l'écrivain, **Charles Hugo**, et l'écrivain **Auguste Vacquerie**.

MERCREDI 5 FÉVRIER

TF 1

16.15 L'Homme qui tombe à pic. Série. Les riches s'enrichissent.
17.10 Melrose Place. Feuilleton. Nouveaux partenaires.
18.05 K 2000. Série. Le bon programme.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, L'image du jour.

20.45

COMBIEN ÇA COÛTE ?
Magazine présenté par Jean-Pierre Pernaut. Invités : Pierre Perret, Marc Jolivet. L'argent de nos impôts. La chasse à la fraude fiscale ; Les grands gaspillages de la V[e] République ; Ils se dressent contre le fisc ; Gstaad... (125 min). 283872

22.50

COLUMBO
Meurtre à l'ancienne. Série de Robert Douglas, avec Peter Falk (80 min). 452489
0.10 et 0.55, 2.35, 3.40, 4.45 TF 1 nuit.
0.25 Cas de divorce. Série. Leroy contre Leroy.
1.05 L'Odyssée sous-marine du commandant Cousteau. Du Grand Large aux grands lacs (rediff., 90 min). 5622490

2.45 et 5.05 Histoires naturelles. Documentaire (rediff.). 3.50 Les Défis de l'océan. Documentaire. La conquête des grands fonds (rediff.). 4.55 Musique. Concert (10 min).

France 2

16.55 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.25 Le Prince de Bel Air. Série. Après l'émeute.
17.55 Matt Houston. Série.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.25 et 2.00 Studio Gabriel. Invité : Philippe Douste-Blazy.
19.55 et 20.45 Tirage du Loto.
20.00 Journal, A cheval !, Météo.

20.55

▶ LE PREMIER QUI DIT NON
Téléfilm de Maurice Faivelic et Didier Daeninckx, avec Lyes Salem (95 min). 9248899
Un jeune footballeur professionnel découvre que son frère est mort d'une overdose. Regard fin sur la banlieue.

22.30

ÇA SE DISCUTE
Magazine. Insécurité routière : à qui la faute ? (105 min). 9855872
0.15 Ski. Championnat du monde : Slalom femmes.
0.30 Journal, Bourse, Météo.
0.45 Le Cercle de minuit. Magazine. Vivant. Invités : Catherine Hiegel, Bill T. Jones, Ernest Pignon Ernest, Arthur H (75 min). 7788341

2.30 Agapè. Magazine (rediff.). 3.25 Rapport du Loto. 3.30 24 heures d'info. 3.40 Météo. 3.45 Les Z'amours (rediff.). 4.15 Outremers. Documentaire (rediff., 75 min).

France 3

18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Angkor et dix siècles d'art khmer*, de Thierry Zéphir et Helen Jessup.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.

20.50

▶ LA MARCHE DU SIÈCLE
Magazine présenté par Jean-Marie Cavada. Le suicide des jeunes. Invités : docteur Xavier Pommereau, Jannick et Patrick Fonfroide... (110 min). 907114
22.40 Journal, Météo.

23.15

UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Documentaire de William Karel. Primo Levi ou "Et mon tout est un homme" (55 min). 8826308
Portrait d'un homme devenu écrivain par accident, auteur d'un témoignage unique sur l'univers concentrationnaire et la Shoah.
● Lire page 28.
0.10 Cap'tain café. Magazine. Invités : Jean-Jacques Milteau, Polya Jordan, Chanson plus bifluoré, Dadin (50 min). 7402761
1.05 Capitaine Furillo. Série.

1.50 Musique graffiti.

La Cinquième

18.10 Cinq sur cinq inventions. 18.25 Le Monde des animaux. 18.55 Le Journal du temps.

Arte

19.00 Don Quichotte. Dessin animé [38/39].
19.30 7 1/2. Magazine. Corse, quinze ans d'autonomie.
20.00 Les Bouquetins du Sinaï. Documentaire de Britta Kiesewetter et Georg Von Rönn (30 min). 8582
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE : LE RÉSEAU RATLINES
Documentaire de C. Thompson (55 min). 7686788
A partir d'archives des renseignements américains, une mise au jour d'un réseau, installé par des membres de l'Eglise catholique et des services secrets alliés, qui permit à des criminels de guerre de se reconvertir dans la lutte anticommuniste.

21.40

MUSICA
21.40 Fausses pistes : un portrait d'Erik Satie. Documentaire de F. Breisach (55 min). 2965768
22.35 Zahkar Bron, le professeur de violon sibérien. Documentaire (30 min). 3413327
Un professeur qui « produit » des virtuoses...
23.05 ▶ Profil : Georges Duby, le plaisir et le temps. Documentaire de Jean-Michel Meurice (70 min). 7585940
0.15 La Lucarne : Les rêves de Topor. Documentaire de Gerhard Thiel (50 min). 2902761
1.05 Dans l'empire de la secte. Téléfilm de Thorsten Näter, avec Franziska Petri (rediff., 90 min). 5298544

M 6

18.10 Central Park West. Série. La nouvelle recrue.
19.00 Lois et Clark. Série. Un homme étrange venu d'ailleurs.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille. Série. Vive la liberté.
20.35 Ecolo 6. Magazine. Vertueux vers de terre.

20.45

UN ENFANT DE TROP
Téléfilm de Jacob Berger (105 min). 270037
Libérée de prison, une femme se rend chez un paysan vaudois qu'elle a connu en répondant à une annonce matrimoniale. Il ignore qu'elle a un enfant.

22.30

ILLÉGITIME DÉFENSE
Téléfilm O de Lawrence Schiller, avec Rachel Ward (105 min). 8144871
Le proviseur d'une petit collège demande à son épouse, brillante avocate, de défendre une ancienne liaison.
0.15 Secrets de femmes. Magazine □. Adèle. Parfum d'Innocence (35 min). 7112761
0.50 Rock express. (30 min). 3249099

1.20 Best of pop-rock. 3.05 Turbo. Magazine (rediff.). 3.35 Jazz 6. Magazine (rediff.). 4.45 E = M 6. Magazine (rediff.). 5.10 Fréquenstar. Magazine. Maurane (40 min).

Canal +

16.30 Basket américain. Utah - Washington.
17.45 Pas si vite (rediff.).
17.50 Carland Cross. Le fantôme du British Museum.
▶ En clair jusqu'à 20.45
18.35 Nulle part ailleurs. Invités : Viviane Forrester, Vincent Pérez ; Deus.

20.30

FOOTBALL
En direct. Match retour de la Supercoupe d'Europe : Juventus de Turin - Paris SG. 20.45 Coup d'envoi (135 min). 8423698
Une rencontre devenue sans enjeu après la défaite à domicile des Parisiens (1-6).
22.45 Flash d'information.

22.55

LUDWIG VAN B ■ ■
Film de Bernard Rose, avec Gary Oldman, Jeroen Krabbé (1994, v.o., 115 min). 403124
Après la mort de Beethoven, son secrétaire, Schindler, qui règle sa succession, découvre un testament en faveur d'une « immortelle bien-aimée ».
0.50 Surprises. Festival de Clermont-Ferrand.
1.20 Le Manuel d'un jeune empoisonneur ■ ■ Film de Benjamin Ross (1995, 101 min). 30263780

Radio

France-Culture

20.30 Tire ta langue. Un monde (au moins) bilingue.
21.32 Correspondances.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Chemin de terre. Marie-Thérèse Oberli.
22.40 Nuits magnétiques. A ciel ouvert.

0.05 Du jour au lendemain. Pietro Citati (*La Colombe poignardée*). 0.48 Musique : Les Cinglés du music-hall. Journée du 11 avril 1945, avec Jean Valenti. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Concert. En direct de la salle Olivier-Messiaen à Radio France, le Choeur de Radio France, dir. François Polgar. Œuvres de Berlioz, Debussy, Poulenc, Satie, Ravel.
22.30 Musique pluriel. Roxanne Turcotte.
23.07 Musicales comédies. Girl Crazy, comédie musicale de George Gershwin.

0.00 Jazz vivant. La nuit Dreyfus des Nancy Jazz Pulsations. Petrucciani, Thielemans, Galliano, Louiss, Jenny-Clarke, Haynes. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Buovo d'Antona, opéra en 3 actes, de Traetta par l'Orchestre du théâtre de la Fenice de Venise.

23.10 Les Soirées de Radio Classique... (Suite). Œuvres de Rosenmüller. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Faut pas rêver
21.00 Strip tease (RTBF du 15/01/97).
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Comment ça va ? (France 3 du 29/11/96).
23.35 Bons Baisers d'Amérique.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Un imprésario à New York. Herbert H. Breslin.
21.30 La Vie secrète des machines. [6/18] La télévision.
21.55 Missions aériennes au Vietnam. [5/6].
22.50 Les Enfants de Bellini.
23.45 Une tragédie américaine : la guerre de Sécession. [4/6] 1863 : la bataille de Gettysburg.

Animaux

21.00 Monde sauvage. [2] Le monde aride.
21.30 Le Vagabond. Willy et Kate.
22.00 Okavango : les ténors du Kalahari.
23.00 Australie.
23.30 Jeux de la nature. La mer, origine de la vie.

Paris Première

20.00 et 0.20 20 h Paris Première. Invité : Bernard Rapp.
21.00 Paris mode. Spécial Nicola Trussardi.
21.55 et 1.50 Le J.T.S.
22.25 Show Zizi Jeanmaire.
23.25 Zizi Jeanmaire à Bobino. Enregistré en 1978.

France Supervision

20.30 Basket. En direct. Euroligue 96-97 Asvel-Pau-Orthez (95 min). 59512969
22.05 Trait pour trait.
22.30 La Légende des sciences. Série.
23.25 Les Movidas espagnoles.

Ciné Cinéfil

20.30 Les Hors-la-loi du mariage ■ ■ Film de Paolo Taviani, Vittorio Taviani et Valentino Orsini (1963, N., v.o., 95 min). 5748850
22.05 Le Faucon maltais (The Maltese Falcon) ■ ■ ■ Film de John Huston (1941, N., v.o., 100 min). 67181143
23.45 Falbalas ■ ■ ■ Film de Jacques Becker (1944, N., 110 min). 38285835

Ciné Cinémas

20.30 Le Facteur sonne toujours deux fois ■ Film de Bob Rafelson (1981, 120 min). 1044327
22.30 Max et Jérémie ■ Film de Claire Devers (1992, 115 min). 13519037

Série Club

20.40 Le Club.
20.45 Flash. Tina, c'est vous ?
21.35 et 1.30 La Comtesse de Charny.
22.30 Zéro un Londres. Le whisky brûle.
23.00 Les Champions. L'espion.
23.45 Chapeau melon et Bottes de cuir. L'héritage diabolique.
0.40 Covington Cross. Celebration.

Canal Jimmy

20.30 Star Trek : The Next Generation. Dans la peau de Q.
21.15 Vélo.
21.45 Mister Gun. Un nazi sur le campus.
22.10 Chronique de mon canapé.
22.20 Seinfeld. Le blase du blazer.
22.45 Friends. Celui qui se met à parler.
23.10 Absolutely Fabulous. Vive le régime.
23.40 The New Statesman. H.A.S.H.

Festival

20.30 Puissance 4. Notre-Dame-des-Anges. Téléfilm de Pascal Goethals, avec Jean-François Perrier (90 min). 62558785
22.00 Suicides sous influence. Téléfilm de Robert Bierman, avec Charlotte Rampling (90 min). 99816989
23.30 Sueurs froides. Dernier week-end. Téléfilm d'Hervé Palud, avec Arielle Dombasle (30 min). 57448037

Téva

20.30 Tévaroscope.
20.45 Nuits secrètes. Téléfilm de Billy Hale, avec Arielle Dombasle [1/2] (125 min). 500522037
22.50 Murphy Brown. L'amour a ses raisons.
23.20 Ça m'interpelle. Femmes, elles font bouger le monde ; Les femmes dans la société : état des lieux (145 min).

Voyage

19.55 et 23.25 Chronique de Jacques Meunier. Derrière l'horizon.
20.00 Suivez le guide. Leçon d'éco ; Gloucestershire et Chicago ; Le Boeuf musqué.
22.00 En parcourant le monde. Antigua.
22.30 L'Heure de partir.
23.30 Suivez le guide (55 min).

Eurosport

17.00 Natation. En direct. Coupe du monde (7[e] manche), à Imperia (Italie) (55 min). 144766
17.55 Ski alpin. En direct. Championnats du monde. Slalom dames à Sestrières (Italie) : 1[re] manche (65 min). 8289501
20.55 2[e] manche (50 min). 9238853
19.00 Motors.
20.00 Les Jeux de l'extrême d'hiver. 4[e] partie.
21.45 Athlétisme. En direct. Le meeting IAAF de Madrid (Espagne) (75 min). 9716230
23.00 Boxe (60 min).

Muzzik

20.25 Rostropovitch : Three Friends.
21.00 Winter dreams. Ballet. Chorégraphie de Kenneth MacMillan. The Royal Ballet (60 min). 25414
22.00 L'Invité : David Sanchez.
22.30 Dietrich Fischer-Dieskau chante Schubert.
23.35 Recollections : Stan Getz et Dizzy Gillespie.
0.10 Claudio Abbado. Portrait (50 min).

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 1.00, 2.00 World News. 21.00 Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View (30 min).

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.45 et 21.15, 0.15 Perspective. 20.10 Sport. 20.15 No Comment. 20.25 et 22.20, 1.40 Europa. 20.45 et 23.45 Label Europe. 21.40 et 22.50, 1.20 International. 21.45 Odeon. 21.50 et 0.50 Visa. 23.15 et 0.10 Analysis. 23.20 Labnews. 0.20 Perspective (20 min).

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.30 et 20.30 Le Grand Journal. 19.56 et 21.56, 1.12 Bourse. 20.13 et 20.45 Le 18-21. 21.10 Le Journal du monde. 21.17 et 22.30 Le Journal de l'économie. 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 22.10 Talk Média. 22.50 L'Invité de l'économie 23.40 Sports (30 min).

LES CODES DU CSA

○ Accord parental souhaitable.
△ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

21.05 My father, ce héros. Film de Steve Miner (1993, 95 min), avec Gérard Depardieu. *Comédie*.

RTL 9

22.15 Benny et Joon. Film de Jeremiah Chechik (1992, 100 min), avec Johnny Depp. *Comédie dramatique*.
0.10 Les Amants de Vérone. Film d'André Cayatte (1948, 105 min), avec Serge Reggiani. *Drame*.

TMC

22.40 Madame Sans-Gêne. Film de Christian-Jaque (1961, 100 min), avec Sophia Loren. *Comédie*.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble et du satellite sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.

Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde
MERCREDI 5 FÉVRIER 1997

Dignité *par Pierre Georges*

IL PARAÎTRAIT, selon un tohu-bohu persistant, que Bernard Tapie aurait couché en prison. A la Santé, quartier des VIP. Ah bon ? Il paraîtrait que Georges Soros, le gourou de Wall Street, 12 milliards de dollars de gains à la roulette des marchés, dénoncerait avec la fureur et la conviction des défroqués, les méfaits extrêmes du capitalisme. Ah bon ? Il paraîtrait qu'à Vitrolles, Catherine Mégret, candidate de paille et de feu, serait sur le point de l'emporter et d'offrir à son mari une mairie conjugale. Ah bon ? Il paraîtrait qu'à Moscou notre président-médecin a ausculté un président-malade et l'a déclaré bon pour le service. Ah bon ? Il paraîtrait qu'un autre président, Alberto Fujimori affirme que la présence *« et le sort »* de son frère cadet Pedro parmi les 72 otages de l'ambassade du Japon ne changeront rien à sa détermination. Ah bon ? Il paraîtrait qu'Yves Saint-Laurent, mauvais camarade, dit pis que pendre de ces jeunes gens *« ridicules »* qui font ou défont la haute-couture. Ah bon ?

Et si l'on parlait d'autre chose ? Ces ouvrières de Maryflo par exemple. L'affaire était racontée, hier, dans *Le Monde*. Et elle est exemplaire. 85 salariées sur les 110 qu'emploie cet atelier de confection ont cessé le travail depuis le 9 janvier. Une grève dure, et qui dure. Non pas pour revendiquer des salaires supérieurs ou des horaires réduits, mais simplement pour exiger le droit au respect. C'est tout simple : depuis l'arrivée d'un nouveau directeur technique, Alain Le Bruhec, les ouvrières n'en peuvent plus. Insultes, brimades, persécutions, le petit chef qui a fait ses classes dans des usines de confection au Maroc et en Asie, ne cesse de les harceler, de vouloir les casser. Coud ou crève ! Le dossier est accablant. Des épithètes les plus sexistes aux menaces constantes de licenciement.

Ces femmes luttent pour leur dignité. Toute une région les soutient. Le patronat du Morbihan *« condamne lourdement les agissements »* du cadre. Il n'est guère que le PDG de Maryflo, Maryvonne Guétat, pour refuser de se séparer de son directeur aux méthodes particulières. Ah, bon ! Mais à quoi sert alors l'inspection du travail ? A quoi sert cette justice au quotidien tant célébrée ces temps-ci, si, d'un simple référé, elle ne peut mettre un terme à cet abus de pouvoir et à ce trouble manifeste à l'ordre public ? A quoi servent toutes ces considérations sur le droit à la dignité, sur la législation du travail, sur les lois antisexistes ?

Les ouvrières de Maryflo se sont révoltées. Plutôt le chômage que l'insulte ! Plutôt la perte d'emploi que ce chantage permanent à l'emploi ! Croit-on qu'elles soient les seules en France, actuellement, à subir ces menaces, sinon ces insultes ? Evidemment, non. De toutes parts, de la micro-entreprise à la multinationale, montent des témoignages de salariés sous pressions, contraints de raser les murs et les réglements intérieurs, sans cesse soumis au pilonnage du fameux *« si vous n'êtes pas content, il y a en dix, cent autres pour prendre votre place »*.

Droit à la simple dignité ! Nous voici assez loin des tourments pénitentiaires de l'un. Des remords capitalistiques de l'autre. Assez loin des exploits électoraux du couple Mégret. Assez loin du patient de Moscou, des otages de Lima, des fureurs en dentelle. Loin de Davos. Nous voici revenus au bon vieux temps de *Germinal*, version mondialisation.

Le RPR espère que les députés communistes ne s'acharneront pas contre la réforme de la SNCF

L'examen du projet de loi modifiant l'entreprise commence à l'Assemblée

QUELLE MOUCHE a donc piqué le groupe communiste de l'Assemblée nationale ? Alors que les socialistes s'apprêtent à mener bataille, dès l'ouverture, mardi 4 février, de l'examen au Palais-Bourbon du projet de loi réformant la SNCF, les députés PC ont montré ces derniers jours d'étonnantes hésitations dans l'expression de leur opposition.

« Les socialistes ne défendront pas leurs amendements », affirmait- on, catégorique, au groupe communiste, jeudi 30 janvier. Dès lors, ses responsables indiquaient clairement qu'ils ne souhaitaient pas amender un texte *« inamendable »*.

Depuis, les députés communistes ont changé d'avis : ils devraient défendre une centaine d'amendements.

Les députés du PS, eux, ont toujours prévu d'en proposer *« une bonne centaine »*, selon Jean-Jacques Filleul, député d'Indre-et-Loire. Le groupe socialiste a arrêté cette ligne d'opposition forte mardi 28 janvier, sous la houlette de son président, Laurent Fabius, et en présence de Lionel Jospin.

Le groupe PC défendra une motion de procédure, à savoir une question préalable exposée par Jean-Claude Gayssot (Seine-Saint-Denis). Le PS défendra, lui, une motion d'irrecevabilité tandis que le Mouvement des citoyens demandera un renvoi en commission.

Certains socialistes, agacés, s'interrogent sur l'attitude du groupe communiste de l'Assemblée, qui, font-ils remarquer, avait adopté un profil bas lors du débat sur les transports ferroviaires le 11 juin dernier.

En revanche, au Sénat, le groupe communiste avait mené lors de l'examen du texte, il y a quinze jours, un minutieux travail de discussion des articles.

« PROPOSER QUELQUE CHOSE »

Rapporteur RPR du projet, Alain Marleix, député du Cantal, ancien responsable aux élections du mouvement néo-gaulliste, a mis un point d'honneur à rencontrer les députés communistes : *« Je leur ai dit : on ne touche pas au monopole, on ne touche pas au service public et on file du pognon. »*

Selon M. Marleix, *« les négociations salariales vont s'engager à la SNCF. Louis Gallois va proposer quelque chose aux cheminots. La CGT le sait bien »*.

Le RPR misait, ainsi, sur un moindre acharnement des élus du PC. Comme au Sénat, il ne devrait y avoir aucun amendement, autre que rédactionnel, émanant du RPR ou de l'UDF. Si les discussions s'enlisaient, M. Marleix n'exclut pas que le gouvernement n'engage sa responsabilité pour mettre fin à la discussion.

Par ailleurs, Anne-Marie Idrac, secrétaire d'Etat aux transports, a signé, lundi 3 février, la convention entre l'Etat et la région Alsace qui transfère à celle-ci la responsabilité de l'organisation des transports ferroviaires régionaux, moyennant une dotation de l'Etat de 340 millions de francs par an.

Caroline Monnot

Grève : les trains pour les Alpes prioritaires

En dépit du préavis de grève déposé par la CGT pour le mercredi 5 février, la SNCF compte faire rouler normalement les trains réguliers ou supplémentaires à destination des Alpes pour le premier jour des vacances scolaires d'hiver. Sur l'ensemble du réseau, les perturbations devraient être moindres que lors de la précédente journée d'action du jeudi 30 janvier. Les dessertes TGV seront assurées pleinement à l'exception des liaisons Paris-Lille et Paris-Bordeaux (deux trains sur trois). Sur les autres grandes lignes, le service fonctionnera à hauteur d'un train sur deux ou deux trains sur trois (trafic normal vers l'est de la France et sur Paris-Toulouse).

Le maire de Paris confirme l'acquisition par la Ville de biens immobiliers juifs pendant l'Occupation

LE MAIRE de Paris, Jean Tiberi, a ouvert la séance du Conseil de Paris, lundi 3 février, par une mise au point sur les travaux du Conseil du patrimoine privé chargé de faire la lumière sur des spoliations de propriétaires juifs expropriés, dont les biens ont été annexés au domaine privé de la Ville entre 1942 et 1945.

« La quasi-totalité des 226 immeubles acquis dans l'îlot 16 au cours de cette période l'ont été à la suite de décisions judiciaires » – autrement dit, à la suite de jugements d'expropriation –, a confirmé Jean Tiberi. Il a livré les premiers résultats des investigations menées par le Conseil : *« Sur l'ensemble des immeubles achetés sous l'Occupation, huit avaient des propriétaires représentés par des administrateurs, dont il semble que la majorité avaient été désignés par le Commissariat aux questions juives. On peut également mentionner que des immeubles étaient confiés à des " gérants " ou à des " représentants ", catégorie qui devra également faire l'objet de vérifications approfondies qui sont en cours, notamment pour une dizaine de propriétaires. »*

Dans un communiqué distribué à la presse, le président du Conseil du patrimoine privé, Noël Chahid-Nouraï, a précisé que la phase de *« défrichage »* était *« largement avancée »*. Les origines de propriété ont été examinées pour 314 logements ayant déjà fait l'objet d'une délibération pour vente au Conseil de Paris et pour 323 logements non encore délibérés. Restera ensuite à identifier les propriétaires juifs et à vérifier les conditions d'acquisition de leurs biens par la Ville.

ARCHIVES PRÉCISES

Pour cela, le Conseil dispose des ordonnances d'expropriation rendues par les tribunaux à partir de 1942, où figurent le nom du propriétaire, la description du bien, le montant de l'indemnité fixée, ainsi que la mention éventuelle d'un administrateur provisoire ou d'un *« gérant »*.

On peut par exemple y trouver confirmation des conditions très avantageuses d'acquisition par la Ville, en 1942, de l'hôtel de Beauvais, rue François-Miron, où doit prochainement s'installer, après restauration, la cour d'appel administrative. L'indemnité fixée pour cet immense hôtel particulier, propriété de la famille Simon-Lévy, était de 1 300 000 francs, alors qu'une autre ordonnance fixe à 800 000 francs l'indemnité pour un logement de 85 m² situé à proximité, rue de Jouy...

M. Chahid-Nouraï précise qu'une première audition des experts qui doivent être associés au travaux du Conseil aura lieu *« dès qu'il seront désignés »*. Les centres de documentation juive, mais aussi les archives de la Ville de Paris et celles de ses sociétés immobilières, la SAGI et la RIVP – très actives dans la politique de « rénovation » de l'îlot 16 pendant l'Occupation – non encore explorés par le Conseil du patrimoine privé, seront sans doute, alors, utilement mises à profit.

Christine Garin

EDF suspend deux salariés du nucléaire pour l'« oubli » de leur dosimètre

DEUX SALARIÉS de l'entreprise Jeumont Industrie ont été privés d'accès à la zone contrôlée du bâtiment réacteur B 1 de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux (Loir-et-Cher) *« parce qu'ils ne portaient pas l'un des deux appareils obligatoires de mesure de la dosimétrie »*, a annoncé, lundi 3 février, la direction de la centrale. Un agent EDF a été suspendu pour la même raison. Ces suspensions provisoires sont intervenues à la suite d'un renforcement des contrôles inopinés. Selon EDF, les sous-traitants auraient *« oublié »* au vestiaire leur dosimètre, qui sert à mesurer le niveau de radiations auxquelles ils sont exposés. En attendant de déterminer l'origine de cette *« négligence »*, les salariés ont été affectés à d'autres activités, hors zone nucléaire.

DÉPÊCHES

■ **DIPLOMATIE : l'ambassadeur des Etats-Unis à Paris, Pamela Harriman**, âgée de soixante-seize ans, a été victime lundi 3 février, d'une hémorragie cérébrale, et transportée dans un état très grave dans un hôpital parisien, selon la chaîne de télévision américaine CNN. Mme Harriman est en poste en France depuis 1993. – *(AFP.)*

■ **JUSTICE : le directeur de l'hypermarché Carrefour** de Meylan (Isère) a été condamné, lundi 3 février, par le tribunal correctionnel de Grenoble, à 5 000 francs d'amende pour avoir mis en vente des tests de grossesse. La même peine a été infligée au président du directoire de la société allemande Beiersdorf, qui commercialise les tests sous la marque Hansaplast. Les magistrats ont estimé que *« dès lors que le produit incriminé est présenté comme susceptible de donner des indications sur l'état de la grossesse, il constitue nécessairement un moyen de diagnostic »*. (*Corresp.*)

■ **Le tribunal correctionnel d'Orléans a condamné**, lundi 3 février, trois jeunes gens reconnus coupables de dégradations par incendie du commissariat du quartier de l'Argonne, à deux ans de prison ferme, et à verser 386 000 francs de dommages et intérêts au Trésor public, ainsi que 7 000 francs à la propriétaire de la voiture qu'ils avaient utilisée. Dans la nuit du 14 au 15 mai 1996, les trois jeunes avaient forcé la porte d'une Renault 11, qu'ils avaient poussée contre le mur du commissariat. Ils y avaient ensuite mis le feu, et les flammes s'étaient propagées au commissariat.

■ **ACCIDENT : trois ouvriers, ensevelis à bord d'un véhicule** sous plusieurs milliers de tonnes de roches dans une carrière de Châteaumeillant (Cher), lundi 3 février, ont été retrouvés morts dans la nuit. Les travaux de dégagement ont duré près de sept heures. Les trois hommes avaient été pris sous un éboulement consécutif à un tir de mine, alors qu'ils quittaient la zone de sécurité.

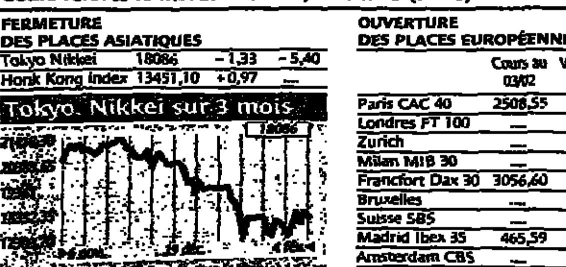
BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 4 février, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

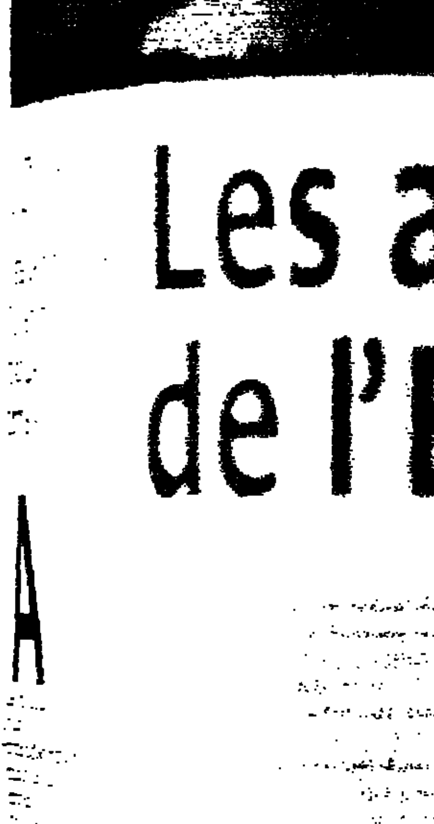
Tokyo Nikkei	18086	– 1,33	– 5,40
Honk Kong index	13451,10	+ 0,97	—



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 03/02	Var. en % 31/01	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2508,55	– 0,32	+ 8,33
Londres FT 100	—	—	+ 5,91
Zurich	—	—	+ 10,87
Milan MIB 30	—	—	+ 2,03
Francfort Dax 30	3056,60	– 0,71	+ 5,81
Bruxelles	—	—	+ 12,42
Suisse SBS	—	—	+ 3,69
Madrid Ibex 35	465,59	+ 1,33	+ 4,68
Amsterdam CBS	—	—	+ 5,60

Tirage du *Monde* daté mardi 4 février 1997 : 497 943 exemplaires



…NTION
…ndel fait appel
à… audiovisuel
pour lutter
contre les accidents
du travail



MANAGEMENT :
Le marché vit une transition délicate

Le Monde EMPLOI

MERCREDI 5 FÉVRIER 1997



DANS « LE MONDE EMPLOI » DU 12 FÉVRIER
Les métiers d'antan qui survivent

ANNONCES CLASSÉES
page III
et de la page VI à la page XIV

INITIATIVES

PASCALE HEMERY

dossier

Flexibilité oblige, la fonction publique sécrète de la précarité. Dans l'éducation nationale comme ailleurs

Les auxiliaires de l'Etat patron

Avec le conflit actuel des maîtres auxiliaires de l'éducation nationale, une réalité un peu trop vite oubliée revient sur le devant de la scène. L'Etat patron, l'Etat employeur, pratique lui aussi la gestion de ses effectifs par la précarité à grande échelle. Autrement dit, il utilise l'un des mêmes moyens de flexibilité que les entreprises du secteur *privé, mais, gigantisme oblige, dou*blé d'une moindre rigueur, sans doute avec moins d'efficacité ou de professionnalisme. Ce n'est pas chez lui qu'on mettra en avant la contrainte des flux tendus pour justifier un tel recours, ni qu'on trouvera les outils de mesure permettant d'apprécier avec précision l'ampleur du phénomène.

En dépit du protocole sur la résorption de la précarité, signé en mai 1996 par six organisations syndicales avec Dominique Perben, ministre de la fonction publique, les contours et les critères demeurent flous, sauf à se référer aux 216 000 non-titulaires de la seule fonction publique d'Etat, par exemple. Si l'on a appris, ces jours-ci, par un rapport de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale qu'il y avait 33 334 maîtres auxiliaires, dont 5 229 sans emploi, on ne sait pas pour autant combien travaillent à temps partiel et quels sont leurs revenus réels. Ce qui serait pourtant indispensable pour comprendre la diversité des situations, des animatrices *payées à l'heure avec de grandes* amplitudes horaires dans la journée aux assistantes maternelles dont le salaire varie en fonction du nombre d'enfants gardés.

D'où les tensions qui naissent périodiquement d'un usage mal maîtrisé, en plus d'être souvent discutable sur le fond. L'Etat patron laisse se créer des conditions particulières qui perdurent trop longtemps et finissent par se transformer en kystes. A elle seule, l'interminable et répétitive histoire des maîtres *auxiliaires en fournit la désolante* démonstration. Depuis 1968, les plans de titularisation ou d'intégration se sont régulièrement succédé, sans que le mal soit jamais éradiqué.

Mais, dans d'autres secteurs, des situations du même ordre existent qui tendent à prouver que l'on ne sait pas davantage organiser la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des métiers. Sans cela, comment pourrait-on justifier, non seulement de la présence en nombre des CES (contrats emploi-solidarité), due le plus souvent à des impéra*tifs gouvernementaux, mais de leur* utilité, puisqu'ils remplissent une fonction devenue progressivement indispensable, à la limite de la constitution d'un corps de supplétifs assimilable à une fonction parapublique ?

Mauvais directeur de ses ressources humaines, c'est entendu, l'Etat est cependant confronté à une série de difficultés contradictoires qui expliquent la résurgence de conflits ou de dossiers indéfendables. Si l'on met de côté les pro*blèmes provoqués par sa propre in*capacité à anticiper, il n'en reste pas moins que, comme tout organisme vivant, sa fonction publique devrait pouvoir évoluer et s'adapter en fonction de besoins nouveaux, de priorités redéfinies ou, encore, devrait tenir compte de données démographiques.

Or, et à la différence du secteur privé, il ne le peut pas, ou mal. Et ce d'autant plus que, depuis le tournant de la rigueur, en 1983-1984, lui a été intimé l'ordre de demeurer dans les limites d'un périmètre constant – *une règle qu'il n'a pas tout à fait res*pectée.

Logiquement, et selon une tradition déjà ancienne, cela l'a conduit à multiplier les cas d'exception, ne serait-ce que pour expérimenter les redéploiements rendus nécessaires. A la périphérie, l'on a donc vu se développer les vacataires, les contractuels et les maîtres auxiliaires, bref toute une armée de précaires dont l'une des raisons d'existence est d'apporter de la flexibilité là où, par définition, il n'y en avait guère. *Quand le choix est fait de privilégier* l'enseignement supérieur, et que le corps enseignant ne se trouve pas en adéquation parfaite, on cherche ailleurs les moyens d'ajustement. Pareillement, la croissance de la fonction publique territoriale, après la loi de décentralisation, oblige à trouver des solutions qui ne sont pas toutes orthodoxes.

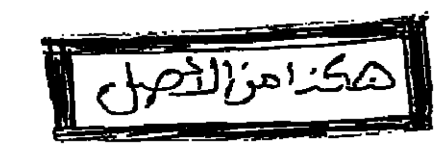
A cette occasion, d'autres blocages ou obstacles se révèlent, qui ne font qu'ajouter à l'imbroglio. Monument *administratif dédié au prin*cipe de l'égalité républicaine, le concours conserve toute sa valeur en période de plein emploi. Il n'en va plus de même quand le chômage sévit et qu'il devient l'instrument légal de l'exclusion, les plus diplômés obtenant les postes qui pouvaient être destinés à d'autres, au niveau de formation moins élevé. A l'inverse, l'abus de la gestion par la précarité rend plausible la revendication de la titularisation automatique, telle que la formule la coordination des maîtres auxiliaires, alors qu'elle défrise les organisations syndicales d'enseignants qui y voient la menace d'un bradage.

L'embarras, ici, se nourrit de la place accordée au statut. Synonyme d'emploi à vie et de garanties sociales, il fait figure de modèle envié, parfois regardé comme un camp retranché à l'abri des contingences extérieures. Mais il se vit également comme un système que des intrusions désordonnées pourraient anéantir. En son temps, Force ouvrière n'avait pas de mots trop durs pour stigmatiser les TUC (travaux d'utilité collective), soupçonnés de venir prendre la place des fonctionnaires et de préparer la casse dans un *secteur encore protégé.*

C'est dans ce contexte compliqué qu'il faut lire les démêlés des maîtres auxiliaires avec l'éducation nationale. Condamné à utiliser la précarité pour être flexible, l'Etat ne peut que subir périodiquement des accès de colère des catégories qu'il emploie pour son ajustement. D'autant que, même s'il met en place des plans de résorption, comme actuellement, il ne peut pas davantage *s'écrier* : « Fontaine, jamais plus je ne boirai de ton eau ! »

Alain Lebaube

Lire pages II et IV



Le dossier des maîtres auxiliaires n'a jamais été résolu au fil des années

Malgré des vagues de titularisation, ce corps d'enseignants précaires vit crise après crise depuis sa création en 1962

Emprunté au vocabulaire médical, le terme de récurrence a une signification bien particulière. Comme pathologie, il renvoie à une maladie infectieuse due *« au réveil de germes déjà présents dans l'organisme »* ; comme fièvre, on a affaire à une *« succession d'épisodes fébriles entrecoupés de périodes sans fièvre »*. Ces deux définitions s'appliquent avec une étonnante pertinence au cas des maîtres auxiliaires (M A). Aiguë depuis quelques mois, la crise que traverse actuellement cette catégorie précaire d'enseignants n'est que la dernière manifestation d'une maladie vieille de vingt ans.

En présentant son plan en trois étapes, mercredi 29 janvier, le ministre de l'éducation, François Bayrou, ne soulignait-il pas lui-même *« l'impasse dans laquelle la question des maîtres auxiliaires se trouve depuis longtemps »* ? Flexibles, précaires, mobiles et révocables : ces quatre adjectifs sont associés au statut du corps des M A depuis sa création, en 1962. Considérés comme les *« soutiers »*, les *« sans-grade »*, voire les *« clandestins »* des bataillons enseignants, ils constituent un volant d'intérimaires que l'éducation nationale a institué, puis s'est attachée à entretenir. Voilà pour le germe.

Le plus souvent, les *« épisodes fébriles »* traduisent soit un nombre cumulé de M A trop élevé – une purge est alors nécessaire –, soit une politique parcimonieuse de recrutement des enseignants qui rend les places de titulaires encore plus chères. Les deux éléments sont, bien sûr, le plus souvent combinés.

1974-1975 : premier plan de titularisation de M A. Treize ans après la création du statut, la coupe est pleine : le ministère décide d'offrir une sortie par le haut à 25 000 d'entre eux. Le traitement se révèle pourtant insuffisant : dès 1977, des mouvements revendicatifs secouent la profession.

1983, *un second plan de titularisation* voit le jour, concrétisé cette fois par une volonté politique qui se veut curative. La loi Le Pors vise à faire définitivement disparaître l'auxiliariat. Le texte prévoit une titularisation progressive – mais systématique – des 45 000 M A en fonction en juin 1983. Le contexte, il est vrai, se révèle favorable, puisque le recrutement d'enseignants traverse une période faste. A cette époque, d'ailleurs, et jusqu'au début des années 90, les M A ne servent pas seulement à compenser l'insuffisance du nombre de postes budgétaires ou à remplacer des titulaires malades ; beaucoup sont nommés sur des postes financés qui n'ont pas trouvé preneurs par la voie normale des concours.

Les avantages du travail flexible, des rémunérations élastiques et de la large mobilité des M A continuent néanmoins de séduire les académies, malgré la volonté politique affichée. Dès octobre 1983, les rectorats ont recruté... 5 367 nouveaux M A. *Leur sort ne relève plus* de la loi Le Pors puisqu'ils sont nouveaux venus dans le système. Le *« réveil des germes »* est à nouveau à l'œuvre. Au début des années 90, tel un abcès, le corps des maîtres auxiliaires s'est presque totalement reconstitué, comptant près de 40 000 représentants dans les lycées et les collèges.

Et, tout naturellement, la fièvre ressurgit. Juillet 1993, François Bayrou signe avec différents syndicats un protocole visant à intégrer progressivement les 34 000 M A, à l'exception de ceux qui sont affectés dans les lycées professionnels.

Depuis lors, quelques milliers d'entre eux ont bien été intégrés, mais le problème de leur précarité est loin d'avoir été résolu. Sur les 33 334 M A comptabilisés en janvier 1996 par le rapport de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale (IGAEN), 5 259 sont actuellement au chômage (environ 10 000, selon les organisations syndicales).

Les dernières propositions de François Bayrou suffiront-elles à réduire le *« pouvoir pathogène »* du germe ? En proposant la réaffectation rapide de 3 300 M A – grâce notamment à la transformation de quelques milliers d'heures supplémentaires en emplois nouveaux – le ministre sait bien qu'il ne fait qu'administrer de l'aspirine. Taillables et corvéables à merci, les maîtres auxiliaires connaissent une précarité qui reflète l'incapacité quasi structurelle de l'éducation nationale à prévoir ses besoins, à planifier ses recrutements ou à gérer ses remplacements.

Délibérément institué comme variable d'ajustement, le corps des M A suit le rythme chaotique de tous ces paramètres non maîtrisés. Dé même qu'il subit, plus que tout autre, le couperet des politiques budgétaires. Or, contrairement à la seconde moitié des années 80, l'actuelle décennie connaît la rigueur : le recrutement est en berne, et même des titulaires se retrouvent sans affectation. La solution se trouve-t-elle dans l'élargissement des postes de titulaires académiques (T A), créés au milieu des années 80 et destinés à « cadrer » les remplacements ? Outre le fait que ces statuts de titulaires sont plus rigides que ceux des M.A. – et ne leur sont donc pas forcément substituables –, le budget 1997 laisse bien peu de marge de manœuvre pour les financer.

Olivier Piot

Intérimaires des rectorats

La fonction de maître auxiliaire (M A) a été créée et définie par décret le 3 avril 1962. Privés du statut de fonctionnaire, les M A ne sont pas des titulaires de l'éducation nationale et travaillent uniquement dans l'enseignement secondaire (lycées et collèges), soit pour compléter des postes laissés – totalement ou partiellement – vacants par les professeurs en titre, soit pour assurer des remplacements.

Pour occuper ces postes, les M A ne bénéficient pas de contrats, mais d'*« arrêtés de nomination »* délivrés par les recteurs d'académie, leurs employeurs. Ils doivent avoir au minimum le baccalauréat (ou équivalent), mais 80 % d'entre eux ont aujourd'hui un niveau Bac+3 et plus. S'agissant des rémunérations, le salaire d'embauche d'un M A à temps plein est à peu près équivalent à celui d'un certifié (titulaire du Capes), mais la différence se creuse avec l'ancienneté.

Un protocole pour désamorcer la crise

Gouvernement et syndicats ont tracé quelques pistes

Le 14 mai dernier, six des sept fédérations de fonctionnaires signaient, avec le ministère de la fonction publique, un protocole *« en vue de la résorption de l'emploi précaire »*. Ce texte, qui ne se veut pas un énième plan de titularisation, ouvre, jusqu'à l'an 2000, des possibilités d'intégration par concours réservés aux agents exerçant des fonctions de catégorie C ou enseignant en qualité de maîtres auxiliaires (M.A.). Ceux-ci devront comptabiliser l'équivalent de quatre ans de service à temps plein pendant les huit dernières années.

La loi du 16 décembre 1996, instaurant la création de ces concours spécifiques dérogeant au statut général des fonctionnaires, a élargi le champ des bénéficiaires aux agents hospitaliers de catégorie B et à ceux de l'ensemble de la fonction publique territoriale. Par ailleurs, pourront être titularisés non seulement les agents en poste le 14 mai dernier, comme cela était initialement prévu, mais tous ceux en fonction entre le 1er janvier 1996 et cette date.

Bien qu'étendues, ces dispositions sont loin de répondre aux attentes initiales des syndicats. *« Si l'on prend les M.A., par exemple, ne sont pas pris en compte tous ceux au chômage au cours de la période d'éligibilité, même s'ils étaient en fonction l'année précédente. Or certains ont six, sept années d'ancienneté »*, relève Gérard Aschieri, de la FSU.

Ne sont pas concernés non plus les contractuels de droit public de La Poste et de France Télécom. *« Ils ont pourtant exactement le même type de contrat que les bénéficiaires du protocole*, souligne Jacky Dupaquier, secrétaire général de la fédération CFTC des fonctionnaires de l'Etat. *Nous aurions voulu que les mêmes règles leur soient appliquées. »*

Au-delà du fait que ces établissements ont désormais une gestion autonome de leurs effectifs, cette requête n'était pas fondée aux yeux du gouvernement. *« La plupart de ces contractuels sont employés sous contrats à durée indéterminée*, justifie un conseiller technique auprès du ministre de la fonction publique. *Tous ceux qui ne sont pas fonctionnaires ne sont pas pour autant en situation précaire. »*

CONCOURS SPÉCIFIQUES

Une affirmation contestée par la CGT. Non signataire, celle-ci souhaitait que l'ensemble des non-titulaires puissent être concernés. Pour Bernard Lhubert, de la fédération des fonctionnaires, *« ne prendre en compte qu'une partie des personnes en situation précaire, c'est admettre que les autres peuvent le rester »*.

Ne sont pas non plus pris en compte les agents sous contrat emploi-solidarité (CES). *« Le gouvernement a voulu se pencher sur le cas des agents sous contrat précaire exerçant des fonctions permanentes normalement dévolues aux titulaires, mais sans bénéficier des mêmes garanties. Il ne s'agit en aucune façon de créer de nouveaux emplois*, rappelle le conseiller du ministre. *Nous n'avons pas voulu augmenter les engagements de l'Etat et donc les candidats. »* Dès lors ne pouvaient être concernés les agents embauchés sous contrat « aidé » ou encore sur ressources propres des établissements, comme c'est le cas des nombreux contractuels des Greta (organismes de formation continue de l'éducation nationale).

Bien qu'insatisfaites, les fédérations de fonctionnaires, exception faite de la CGT, se sont néanmoins résolues à signer, estimant qu'elles ne pouvaient pas laisser passer l'occasion d'améliorer la situation de quelque 150 000 agents. Encore faut-il que tous soient effectivement titularisés au terme du protocole, et donc qu'un nombre suffisant de postes soient ouverts aux différents concours spécifiques.

VOLANT D'EMPLOIS

Selon le protocole, les titularisations se feront sur les emplois vacants. Dans la fonction publique hospitalière et celle de l'Etat, elles pourront également être autorisées sur des emplois créés par transformation des budgets affectés à la prise en charge de ces agents. Les syndicats tiennent à ce que cette seconde possibilité soit effectivement mise en œuvre. *« Si les personnes sont depuis si longtemps en service, c'est que l'on a vraiment besoin d'elles »*, font valoir Guy Putfin, de la FEN (Unsa), et Roland Gaillard, secrétaire général de la fédération FO des fonctionnaires.

Pour le conseiller du ministre, *« les transformations de budgets nécessaires seront marginales. Nous respecterons nos engagements*, assure-t-il. *Notre objectif est de titulariser un tiers de bénéficiaires par an. Cela est possible avec les postes vacants, notamment au sein de l'éducation nationale. D'autant que nous espérons que les congés de fin d'activité viendront alimenter ce volant d'emplois. »*

Les syndicats refusent d'envisager les choses de cette façon. *« Si les emplois vacants servent à titulariser des personnes*, relève Gérard Aschieri de la FSU, *ce sont autant de postes en moins pour de nouveaux fonctionnaires. »* Un constat que ne dément pas le conseiller du ministre : *« Mais*, dit-il, *cette opération doit être réalisée tout en maintenant l'équilibre »*, autrement dit, un nombre constant de fonctionnaires.

Aussi, si le coût de la transformation d'emplois précaires en emplois stables est marginal aujourd'hui, il sera évidemment plus lourd sur le moyen terme, puisque ces agents titularisés bénéficieront désormais de la garantie d'avancement et de carrière. Et cela n'est pas sans inquiéter le ministère des finances. Il n'est pas question non plus pour la fonction publique de se priver de toute souplesse. *« Transformer l'ensemble des crédits de vacations en emplois n'aurait pas de sens. Ceux-ci, pour une part, répondent à de vrais besoins »*, avance le conseiller du ministre.

Ce protocole a toutefois aussi pour objectifs d'éviter la reconstitution du phénomène de précarité et d'améliorer le régime de protection sociale des non-titulaires. Sur ces deux sujets, les discussions, qui ne font que débuter, s'annoncent délicates.

Le protocole insiste sur la nécessité d'un plus grand recours à la gestion prévisionnelle des effectifs, des métiers et des emplois. *« Seule une modification des règles de gestion des ressources humaines permettra véritablement de prévenir la reproduction de la précarité*, dit Pascal Renaud, secrétaire général de l'union des fédérations CFDT des fonctions publiques et assimilées, *elle doit se faire plus près du terrain. »* Inscrite dans la réforme de l'Etat, une telle évolution fait cependant appel à un changement culturel et se fonde sur de nouveaux principes qui ne font pas aujourd'hui l'unanimité parmi les syndicats.

Laetitia Van Eeckhout

Les dérives élitistes des concours

Par-delà la situation particulière des maîtres auxiliaires, c'est toute la question de l'accès aux carrières de la fonction publique qui est posée. En vertu d'un vieux principe républicain de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (dont l'article 6 stipule que *« tous les citoyens sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents »*), l'Etat, lorsqu'il s'agit de recruter ses agents, procède par concours.

Si personne aujourd'hui ne songe sérieusement à remettre en cause le principe du concours administratif, l'afflux massif des candidatures depuis le début des années 90 ne va pas sans créer quelques difficultés, au regard notamment du principe d'égalité des chances. Le fossé ne cesse de se creuser entre le niveau d'études réel des candidats et le diplôme officiellement exigé. Ainsi en 1995, parmi les lauréats du concours de gardien de la paix (qui ne requiert officiellement que le brevet), 56 % étaient titulaires du baccalauréat, 12 % d'un diplôme de niveau bac+2 et 1 % d'une licence. De même, sur 20 810 candidats qui présentaient le concours de facteur (pour 1330 places offertes), 14 % des admis avaient fait des études supérieures et 46 % étaient du niveau baccalauréat.

Les concours organisés par l'éducation nationale n'échappent pas à l'inflation des parchemins : en 1996, 30 % des candidats reçus au Capes de lettres modernes (il suffit d'avoir une licence pour se présenter) avaient un niveau bac+4 et 27 % étaient élèves d'une école normale supérieure, ingénieurs ou diplômés d'un institut d'études politiques.

Le concours administratif *« reste la voie normale de recrutement dans la fonction publique. Ce n'est peut-être pas le meilleur des systèmes, mais c'est le moins mauvais »*, fait-on valoir au ministère de l'éducation nationale. Sauf que l'Etat patron a lui-même introduit le ver dans le fruit en embauchant des maîtres auxiliaires (M.A.) en dehors de toute procédure de concours, pendant les années d'expansion scolaire.

D'où la revendication, certes isolée, de la coordination nationale des non-titulaires qui, par la voix de son porte-parole, Annick Vesperini, réclame la titularisation pure et simple de tous les M.A., sans concours ni condition de diplôme, d'ancienneté ou de nationalité. Et de justifier cette dérogation au sacro-saint principe du concours par les précédents plans de titularisation qui ont permis d'intégrer un tiers des effectifs salariés de la fonction publique territoriale, de l'éducation nationale et des hôpitaux.

Une exigence inacceptable aux yeux du ministère de l'éducation nationale, partisan de la seule application de la loi Perben sur la résorption de la précarité dans la fonction publique. Si la plupart des organisations syndicales s'accordent a reconnaître que l'entrée dans la fonction publique, y compris pour les M.A., doit passer par un concours, aussi spécifique soit-il, les divergences apparaissent dès lors qu'il s'agit d'en fixer concrètement les modalités.

« Sachant que ce concours doit s'adresser à des enseignants qui ont souvent eu l'expérience de postes difficiles en zone sensible et qui ont bénéficié de bons rapports d'inspection, il faudra prévoir des épreuves très professionnalisées, et surtout pas l'examen classique universitaire », plaide Fabrice Coquelin, secrétaire national des lycées et collèges du SE-FEN (Syndicat des enseignants-Fédération de l'éducation nationale). Tout en préconisant un mode de titularisation variable selon l'ancienneté des M.A., le Snes (Syndicat national de l'enseignement secondaire) souligne également *« qu'un concours n'a aucun intérêt s'il ne prend pas en compte la compétence professionnelle des auxiliaires »*. La question du contenu de ces concours spécifiques reste donc encore à l'ordre du jour.

Philippe Baverel

Un soutien syndical à géométrie variable

Secrétaire général de la FSU (Fédération syndicale unitaire), Michel Deschamps est préoccupé : *« Nous avons encore deux maîtres auxiliaires en grève de la faim dans nos locaux parisiens. Je vais les voir deux fois par jour. Nous ne sommes pas d'accord avec cette forme d'action et nous avons essayé de les dissuader d'y recourir. Mais comment aurions-nous pu les laisser à la rue ? »*

Aujourd'hui, le soutien aux maîtres auxiliaires regroupe la quasi-totalité des syndicats d'enseignants. Mais cette unité masque des tensions souvent vives. La coordination nationale des non-titulaires se sent d'ailleurs peu soutenue : *« Les syndicats ont signé une plate-forme commune avec nous*, dit Mireille Talut, membre du collectif de Toulouse et gréviste de la faim en décembre, *ils sont censés la défendre, mais leurs propositions sont floues ou restrictives ... »*

Les revendications des grévistes sont en effet loin de faire l'unanimité. La *« titularisation de tous sans concours »* prend à rebrousse-poil l'essentiel des forces syndicales de la fonction publique. C'est même un révélateur majeur des contradictions qui agitent cette dernière, face à la vague montante de la précarité. L'attachement à une compétition intronisatrice ne cesse d'être réaffirmé. Tout juste certains syndicats admettent-ils des exceptions. Ainsi Bernard Lhubert, secrétaire général de l'UGFF-CGT (Union générale des fédérations de fonctionnaires), conteste *« la nécessité de faire passer un concours à des personnes que l'on emploie de longue date, car cela sous-entend que l'on aurait gardé, année après année, des gens incompétents »*. Il perçoit une volonté de limiter le nombre de ceux qui seront titularisés.

Seule la CFDT va plus loin : *« Il y a très longtemps qu'au SGEN nous prônons la titularisation sans concours de tous ceux qui ont une expérience*, souligne Marie-Agnès Rampnoux, l'une des secrétaires nationales. *Et l'UFF, notre syndicat de fonctionnaires, se bat pour l'abandon du concours pour les postes de premier niveau. »*

RÉSISTANCE DE NANTIS

Dans les autres syndicats, ce n'est pas sans gêne que les responsables expliquent leur position : *« Nous n'en faisons pas un débat théologique*, assure Michel Deschamps. *Pour avoir été moi-même M.A., je comprends que l'on soit réticent face à un concours. Il faut en adapter la forme, le fonder sur l'expérience professionnelle. »* Ne pourrait-on, dans ce cas, pratiquer un système de validation des acquis ? Jean-Paul Roux, secrétaire général adjoint de la FEN, l'admet : *« L'important est que soient garanties l'objectivité et l'absence de tout clientélisme. Si tel est le cas, toutes les adaptations sont possibles. »* Mais peut-on alors encore parler de concours ? Les leaders syndicaux savent que leurs mandants n'admettraient pas qu'ils *« bradent »* l'accès à la fonction publique (*« On n'entre pas à l'usure ! »*). Ils savent aussi que ces résistances sont perçues par l'opinion comme celles de nantis qui refusent de voir que M.A., contractuels, vacataires, CES (contrat emploi-solidarité) permettent au système de continuer à tourner, notamment en lui assurant la flexibilité indispensable. Pris entre deux feux, ils tentent la sortie par le haut.

Jean-Paul Roux laisse entendre que la FEN prendra prochainement *« avec d'autres, une initiative forte au plan national »* où sera réclamée la transformation des heures supplémentaires en emplois. Celle-ci, *« véritable acte de solidarité et de partage des revenus »*, selon l'expression de Michel Deschamps, fait désormais l'unanimité parmi les syndicats d'enseignants. Et le responsable de la FSU dit son espoir que le mouvement s'élargisse, *« car le scandale d'une masse énorme d'heures supplémentaires et d'une foule de non-titulaires existe dans toute la fonction publique »*.

De fait, le problème de la précarité dépasse de loin les M.A. Au sein de l'éducation nationale, d'autres catégories de salariés connaissent des situations plus difficiles encore. Et le cas des quelque cinq cent mille CES employés, parfois en dehors de toute légalité, est pire encore. Ces derniers sont sans filet. Pourtant la fonction publique n'arrive plus à se passer d'eux. Mais regarder cette situation en face poserait des questions redoutables. Et il est clair qu'aujourd'hui, il n'y a pas grand-monde pour les affronter.

Marie-Claude Betbeder

هكذا من الأصل

Un protocole pour désamorcer la crise

… et syndicats ont tracé …

[illegible]

CONCOURS SPÉCIFIQUES

Marie-Claude Betbeder

… aires, mais sans bénéficier des mêmes garanties. Il ne s'agit en aucune façon de créer de nouveaux emplois, rappelle le conseiller du ministre. Nous n'avons pas voulu augmenter les engagements de l'Etat et donc les candidats. » Dès lors ne pouvaient être concernés les agents embauchés sous contrat « aidé » ou encore sur ressources propres des établissements, comme c'est le cas des nombreux contractuels des Greta (organismes de formation continue de l'éducation nationale).

Bien qu'insatisfaites, les fédérations de fonctionnaires, exception faite de la CGT, se sont néanmoins résolues à signer, estimant qu'elles ne pouvaient pas laisser passer l'occasion d'améliorer la situation de quelque 150 000 agents. Encore faut-il que tous soient effectivement titularisés au terme du protocole, et donc qu'un nombre suffisant de postes soient ouverts aux différents concours spécifiques.

VOLANT D'EMPLOIS

Selon le protocole, les titularisations se feront sur les emplois vacants. Dans la fonction publique hospitalière et celle de l'Etat, elles pourront également être autorisées sur des emplois créés par transformation des budgets affectés à la prise en charge de ces agents. Les syndicats tiennent à ce que cette seconde possibilité soit effectivement mise en œuvre. « *Si les personnes sont depuis si longtemps en service, c'est que l'on a vraiment besoin d'elles* », font valoir Guy Putfin, de la FEN (Unsa), et Roland Gaillard, secrétaire général de la fédération FO des fonctionnaires.

Pour le conseiller du ministre, « *les transformations de budgets nécessaires seront marginales. Nous respecterons nos engagements*, assure-t-il. *Notre objectif est de titulariser un tiers de bénéficiaires par an. Cela est possible avec les postes vacants, notamment au sein de l'éducation nationale. D'autant que nous espérons que les congés de fin d'activité viendront alimenter ce volant d'emplois.* »

Les syndicats refusent d'envisager les choses de cette façon. « *Si les emplois vacants servent à titulariser des personnes*, relève Gérard Aschieri de la FSU, *ce sont autant de postes en moins pour de nouveaux fonctionnaires.* » Un constat que ne dément pas le conseiller du ministre : « *Mais*, dit-il, *cette opération doit être réalisée tout en maintenant l'équilibre* », autrement dit, un nombre constant de fonctionnaires.

Aussi, si le coût de la transformation d'emplois précaires en emplois stables est marginal aujourd'hui, il sera évidemment plus lourd sur le moyen terme, puisque ces agents titularisés bénéficieront désormais de la garantie d'avancement et de carrière. Et cela n'est pas sans inquiéter le ministère des finances. Il n'est pas question non plus pour la fonction publique de se priver de toute souplesse. « *Transformer l'ensemble des crédits de vacations en emplois n'aurait pas de sens. Ceux-ci, pour une part, répondent à de vrais besoins* », avance le conseiller du ministre.

Ce protocole a toutefois aussi pour objectifs d'éviter la reconstitution du phénomène de précarité et d'améliorer le régime de protection sociale des non-titulaires. Sur ces deux sujets, les discussions, qui ne font que débuter, s'annoncent délicates.

Le protocole insiste sur la nécessité d'un plus grand recours à la gestion prévisionnelle des effectifs, des métiers et des emplois. « *Seule une modification des règles de gestion des ressources humaines permettra véritablement de prévenir la reproduction de la précarité*, dit Pascal Renaud, secrétaire général de l'union des fédérations CFDT des fonctions publiques et assimilées, *elle doit se faire plus près du terrain.* » Inscrite dans la réforme de l'Etat, une telle évolution fait cependant appel à un changement culturel et se fonde sur de nouveaux principes qui ne font pas aujourd'hui l'unanimité parmi les syndicats.

Laetitia Van Eeckhout

Marketing - Communication





Dans le cadre du développement de ses activités Marketing,
le groupe IPSOS
(830 millions de Francs en 1996,
1000 personnes dans neuf pays européens,
7ᵉ groupe d'études européen, 9ᵉ groupe mondial)

recrute pour ses filiales spécialisées INSIGHT Marketing et IPSOS Marketing Systemes

UN DIRECTEUR D'ÉTUDES INTERNATIONALES
UN DIRECTEUR D'ÉTUDES QUANTITATIVES
DEUX CHARGÉ(E)S D'ÉTUDES QUANTITATIVES
UN(E) CHARGÉ(E) D'ÉTUDES OMNIBUS

Ces postes concernent des hommes et/ou des femmes ayant entre 3 et 10 ans d'expérience réussie en cabinet d'études.
Ils réaliseront des études marketing nationales et internationales pour les plus grandes marques.
Selon leur expérience, les directeurs d'études pourront être amenés à exercer rapidement de hautes responsabilités.
Ces postes sont basés à Paris.
Anglais courant indispensable.

Adresser lettre de motivation, CV avec photo et prétentions à :
IPSOS
99-101, rue de l'Abbé Groult - 75739 Paris
en mentionnant la référence BK 2.151 sur l'enveloppe.





RESPONSABLE COMMUNICATION EXTERNE

■ CPC France, est la filiale d'un groupe international, avec 2,6 milliards de CA, 6 unités de production, 1 500 personnes et des marques grand public de 1er rang.

■ Rattaché au Directeur Communication Externe et Service Consommateurs, votre mission sera de développer la notoriété et l'image des marques auprès des consommateurs. En relation avec le marketing et le département Recherche et Développement, vous proposez et mettez en place des actions d'informations et de communication auprès des médias grand public et spécialisés.

■ A 30 ans environ, de formation supérieure (Bac + 4/+5), vous avez une première expérience en communication externe sur des produits de grande consommation. Vous connaissez le monde de la presse, vous aimez convaincre, organiser et êtes à l'écoute des tendances de consommation. Votre style rédactionnel et vos qualités relationnelles vous permettent de vous adapter à tous les publics. La maîtrise de l'anglais est indispensable.

■ Alors, si vous souhaitez prendre en charge cette mission qui vous demandera une grande implication, adressez vos lettre manuscrite, CV et photo, sous réf. 354LM, à CPC France, Service Emploi, 379 Avenue du Général de Gaulle, 92140 Clamart.

CPC France
Des marques qui donnent du goût à la vie

MEDIAPA

En tant qu'éditeur de logiciels, nous sommes spécialisés dans l'administration de systèmes distribués et hétérogènes. Ayant diffusé aujourd'hui plus de 10 000 licences de notre gamme logicielle DOLLAR UNIVERSE nous disposons d'une solide expérience de l'édition et de la distribution auprès de grands comptes du milieu bancaire et de l'industrie.

Dans le cadre de notre fort développement tant national qu'international, nous recrutons un

Responsable Marketing

Vos missions auront un caractère opérationnel affirmé. Vous assurerez la promotion de nos logiciels en France et à l'étranger.

A ce titre, vos actions aussi bien internes (supports de communication) qu'externes (choix des filières de vente, relations partenaires, support commercial) auront pour objectif la mobilisation optimale de nos prospects et distributeurs.

Issu d'une Grande Ecole d'Ingénieur (X, ECP, Mines, Ponts, Supelec) ou d'une Grande Ecole de Commerce (HEC, ESCP, ESSEC, EAP), vous disposez d'une première expérience similaire.

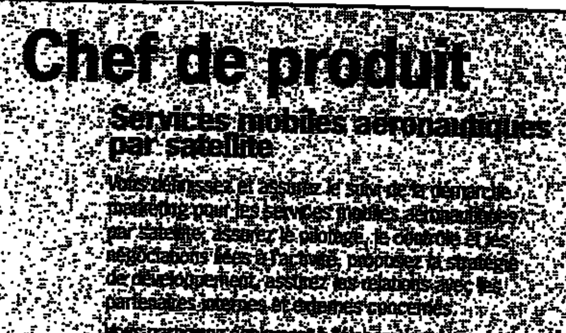
Maîtrisant l'anglais et doté d'un excellent sens relationnel, d'une forte capacité d'écoute, votre envergure personnelle sont les clefs de votre autonomie.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature (CV, lettre, photo et prétentions) sous la référence MR à Sabine DAILLE - ORSYP Tour Franklin - 92042 Paris La Défense cedex 11.

ORSYP

Le Monde Economie le lundi *
Le Monde Emploi le mardi **
Deux rendez-vous
à ne pas manquer pour vos opportunités de carrière

* daté mardi
** daté mercredi



Pour être admis dans notre **cercle**, jouez la carte de **l'innovation.**



VOUS.
CHEFS DE PRODUIT TÉLÉCOMS

En choisissant Lucent Technologies, vous rejoignez une nouvelle entité, héritière de la capacité d'innovation des Bell labs. Proposant une offre globale d'équipements de télécommunications, nous sommes forts de 125 000 collaborateurs, présents dans 90 pays et réalisons un CA de plus de 110 Milliards de F. En France, nous employons près de 1 700 personnes, pour 1,8 Milliard de F de CA. A Saumur, au sein de notre division BCS (ex AT&T Barphone), spécialisée en téléphonie, vous assurerez le lancement des nouvelles versions des lignes de produits "petits systèmes" sur plusieurs marchés de la région "Europe, Moyen-Orient, Afrique".
Votre mission sera variée : validation de l'adéquation de nos produits avec les attentes du marché, définition des développements futurs avec les laboratoires R&D, préparation des argumentaires des nouveaux produits, coordination de la promotion des produits avec nos canaux de vente et préparation des chaînes logistiques.
De formation Bac + 3 à Bac + 5 à dominante technique, vous possédez une expérience réussie d'au moins 2 ans comme chef de produit dans un environnement technologique, de préférence lié aux télécoms. Outre un fort esprit d'équipe et une grande aisance relationnelle, vous possédez un parfait niveau d'anglais.
Pour entrer dans notre cercle, adressez-nous votre dossier de candidature sous réf. CP à : Lucent Technologies BCS - DRH - ZI de St Lambert - 49412 Saumur Cedex.



Lucent Technologies
Bell labs Innovations

EURO RSCG



Nous sommes un groupe de presse éditant plusieurs titres de magazines grand public. Nous recherchons aujourd'hui

2 ASSISTANTS CHEFS DE PRODUIT H/F
Promotion et Ventes • réf. E/1230



Vous serez chargé d'assurer la promotion des magazines auprès des lecteurs et du réseau de vente, suivrez la fabrication des matériels (PLV...), participerez à la mise en place des titres, analyserez le résultat des ventes...

1 ASSISTANT CHEF DE PRODUIT H/F
Abonnement • réf. E/1231



Vous serez chargé d'assurer la production et l'analyse des résultats statistiques des abonnements ; vous établirez les bilans quantitatifs et qualitatifs des campagnes de recrutement, ferez l'analyse des rendements...

Ces trois postes s'adressent à des débutants possédant une excellente formation de base (grande école de commerce, IEP, ENSAE...), ayant déjà réalisé des stages significatifs ou justifiant d'une première expérience dans la presse grand public.



Merci d'adresser votre dossier de candidature, en notant la référence choisie sur l'enveloppe, à notre Conseil ORNICAR, 28 rue de la Trémoille, 75008 Paris.

Evidence

صكنا من الامل

Attendre et ne rien voir venir

Les précaires ne refusent aucune contrainte dans l'espoir de s'en sortir

La précarité, ils l'ont supportée longtemps sans rien dire. Animateurs, maîtres auxiliaires, assistantes maternelles... Ils ont un travail choisi par passion, dans lequel ils rêvaient de s'épanouir. Seulement, au fil des années, la situation a fini par leur peser.

Aujourd'hui, ils en ont assez. Ils n'acceptent plus de gagner des clopinettes ou « *beaucoup moins* » que le collègue titulaire qui fait exactement le même boulot ; de se faire ballotter de poste en poste, d'une banlieue à une autre ; d'attendre anxieusement l'affectation qui se fait désirer. Ils ont fait leurs preuves et souhaiteraient qu'on reconnaisse enfin leur compétence en leur accordant un véritable statut.

L'emploi précaire, Isabelle, trente ans, connait bien. Elle a eu l'occasion de tester diverses formules visant à aider les jeunes à s'insérer dans la vie active. Elle a bénéficié durant quelques mois d'un TUC (travail d'utilité collective) en tant qu'animatrice dans une maison de quartier. Puis elle a décroché un SIVP (stage d'initiation à la vie professionnelle) dans la restauration, et enchainé les petits boulots.

Un jour, elle décide de passer son BAFA (brevet d'aptitude à la fonction d'animateur). La municipalité qui l'a reçue pour son stage pratique lui offre de la garder comme animatrice. Elle accueille les enfants le matin avant l'école, revient pour l'heure de la cantine, et le soir après la classe. Isabelle anime le centre de loisirs les mercredis et durant les congés scolaires, pour lesquels on l'embauche en CDD de cinq jours ou d'un mois, selon.

En revanche, aucun contrat écrit ne couvre son travail le reste de l'année. Elle est payée à l'heure. Toute à sa joie d'avoir trouvé un travail qui l'intéresse, elle ne s'en inquiète pas. « *A la mairie, ils disaient que j'étais vacataire. Que les contrats allaient venir.* » Et puis, le temps a passé sans contrat à la clé. Elle se trouve confrontée aux difficultés que rencontrent tous les précaires : « *On a des problèmes pour trouver un logement ou obtenir un prêt bancaire.* »

Entre-temps, la municipalité a changé. Les animateurs contactent le nouveau maire pour essayer d'améliorer leur situation. Après de longs mois d'attente, il leur propose l'automne dernier un CDD de dix mois. Inacceptable. Aujourd'hui, Isabelle et ses collègues se cramponnent à leur poste. Et pour cause. « *Un statut d'animateur dans la fonction publique est en cours d'élaboration. Lorsque les décrets seront parus, les gens en poste pourront se faire titulariser.* »

REVENU FLUCTUANT

Marc Van Der Woerd, maître auxiliaire en philosophie depuis 1990, a cru toucher le fond lorsqu'il s'est retrouvé sans affectation au début de l'année scolaire. Abonné aux établissements « difficiles », il avait pris un réel plaisir à enseigner à ces jeunes issus de tous milieux. Une passion à laquelle il se prépare à renoncer. « *Comme à chaque fois, j'ai eu la chance d'obtenir des contrats qui couvraient toute l'année scolaire, j'avais l'illusion de faire partie de l'éducation nationale. Tout à coup, je me suis rendu compte que ce n'était pas vrai. Qu'on avait en fait pressé le citron.* »

Mi-décembre, il se voit proposer un remplacement officiellement jusqu'à Pâques. Depuis qu'il a recommencé à travailler, il n'a toujours pas été payé. « *On m'a dit que je ne le serai pas avant fin février.* » Malgré son enthousiasme, il ne veut plus supporter cette précarité, d'autant plus qu'il est marié, et que sa femme attend un enfant. Marc va repasser son Capes pour la troisième fois. Mais il a d'ores et déjà commencé à préparer divers concours administratifs.

La précarité peut également toucher ceux qui sont en contrat à durée indéterminée. Françoise, une assistante maternelle qui travaille pour le conseil général de l'Essonne, vit sous la menace d'un revenu fluctuant. Le salaire des assistantes maternelles est calculé en fonction du nombre d'enfants qui leur sont confiés par les services sociaux. Une année, elle a perdu un tiers de son salaire, lorsqu'on lui a retiré un des trois enfants qu'elle gardait. « *Il est normal que les enfants repartent dans leur famille naturelle,* reconnaît-elle, *mais il faudrait compenser, au moins pendant quelques mois, cette chute brutale de salaire.* » En attendant, elle met de l'argent de côté pour essayer d'amortir le choc qui viendra un jour... Elle ne sait trop quand.

Catherine Leroy



PASCALE HEMERY

L'Etat-patron contourne la rigueur budgétaire et développe les instruments de sa flexibilité

Administrations et ministères utilisent à plein les dispositifs, quitte à les détourner

Depuis l'instauration après-guerre du statut général des fonctionnaires, la fonction publique (services de l'Etat, collectivités locales et hôpitaux publics) emploie des agents non titulaires pour répondre aux besoins qu'elle ne peut satisfaire par le biais des concours. Les deux plans de titularisation programmés en 1976 et en 1983 n'ont eu qu'un succès limité. L'Insee comptabilise ainsi 216 300 non titulaires pour la seule fonction publique d'Etat au 31 décembre 1994.

Cette flexibilité ne se vit pas de la même façon dans un contexte de plein- emploi, comme ce fut le cas jusqu'au milieu des années 70, et en période de crise. « *La gestion souple de l'emploi public a toujours existé, mais ce qui prolifère et nous inquiète, ce sont les conditions de travail de plus en plus précaires* », souligne un syndicaliste de Force ouvrière. L'actualité des maîtres auxiliaires le démontre. Et d'autres encore.

Voilà un an, les traminots de Marseille se sont battus pour une remise à niveau entre les « anciens », bénéficiant d'un statut instauré en 1942, et le personnel plus « récent », embauché depuis le mois de septembre 1993 sous des conditions nettement moins favorables : une durée du travail hebdomadaire plus longue (39 heures contre 36,40 pour les « anciens ») et un salaire mensuel inférieur (entre 600 et 1 000 francs de moins). En 1995, 300 conducteurs sur 1 100 au total relevaient du nouveau régime, la Régie des transports marseillais (RTM) prévoyant même de doubler leur nombre dans les cinq ans à venir. L'ampleur du phénomène, le contexte du mouvement social de l'automne 95 : la coupe était pleine. Les salariés se mettent en grève le 7 décembre 1995, encadrés par les syndicats. Occupation des locaux par les traminots, blocage des portes des dépôts de bus, négociations stoppées, puis la victoire après trente-trois jours de grève. Les traminots obtiennent le maintien du statut de 1942 et son application à l'ensemble du personnel grâce à un soutien financier du département.

En réalité, les décideurs publics doivent gérer une contradiction importante initiée par la rigueur budgétaire : « *Alors même que s'exprime une demande sociale croissante de services publics dans des domaines tels que l'éducation, la justice, la santé, l'action sociale, la sécurité (...), les responsables de l'emploi au sein des trois fonctions publiques ont des marges de manœuvre de plus en plus réduites* », expliquent les auteurs du rapport intitulé « Gérer l'emploi public » publié en 1994 (La Documentation française). « *Ils sont désormais amenés à gérer l'emploi sous une forte contrainte et à apporter des réponses nouvelles* », poursuivent-ils. Leur imagination sera sans bornes, ou presque.

La palme de l'« aménagement » semble revenir à l'éducation nationale, alors qu'elle a, par ailleurs, développé un système de gestion prévisionnel des emplois depuis le début des années 90. Ainsi, 800 000 heures supplémentaires ont été comptabilisées dans l'enseignement supérieur en 1996, que le récent accord sur la résorption de la précarité ne prévoit pas de convertir – ou marginalement – en postes d'enseignants titulaires, comme le revendiquent certains syndicalistes.

IMAGINATION

« *Lors de l'ouverture d'une université parisienne,* témoigne un chercheur, *l'administration nous a envoyé une circulaire sollicitant fortement l'emploi de professeurs vacataires ayant un profil bien précis : thésards titulaires d'une allocation de recherche, personne travaillant au moins à mi-temps.* » Derrière la manœuvre, il faut aussi voir la volonté de l'éducation nationale de ne pas apparaitre comme employeur principal et, par conséquent, de payer moins de charges sociales.

Autre excès, la banalisation et le détournement du recours au contrat emploi-solidarité (CES), lancé en 1989, qui vise l'insertion professionnelle de personnes en grande difficulté (demandeurs d'emploi de longue durée âgés de plus de cinquante ans, bénéficiaires du RMI...) dans le cadre de contrats à temps partiel de durée limitée. Près de 400 000 personnes étaient employées en CES en 1995, représentant la même année une dépense de 17,3 milliards de francs pour l'Etat. La Cour des comptes souligne divers abus à partir d'une enquête menée auprès de l'administration centrale de treize directions départementales du travail, de l'ANPE, etc., dans un rapport public du 7 octobre 1996.

Conçus à l'origine pour répondre à des besoins collectifs non satisfaits, les CES concernent en fait des tâches classiques dans les deux tiers des cas, et se sont substitués parfois à des emplois permanents. S'appuyant sur une étude du Centre de l'étude de l'emploi, la Cour des comptes montre aussi que le premier employeur des CES en 1994 est l'éducation (27,8 % de contrats), suivie par la santé (17,8 %) et l'action sociale et sanitaire (15,7 %). Ces informations suggèrent que « *le fonctionnement courant de nombreux établissements repose partiellement sur le concours des CES* », soulignent les auteurs du rapport. Ainsi, expliquent-ils, un lycée du Val-d'Oise emploie 51 CES en 1993 sur 54 agents permanents non enseignants, de catégorie B et C. Ces chiffres sont respectivement de 320 sur 741 pour une université de Lyon et de 664 sur 1 723 pour un centre hospitalier universitaire (CHU) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Surtout, alors que la loi l'interdit explicitement, certains services de l'Etat ont recours à des CES « *parfois sur un encouragement express de l'autorité hiérarchique (...). Ainsi, le ministère de l'intérieur a invité les préfets, en novembre 1994, à procéder à des recrutements sur des emplois de CES pour étoffer les services d'accueil dans les préfectures* », poursuit la Cour des comptes. Quelque temps plus tard, le 22 mai 1995, on se souvient que le chef de l'Etat annonçait aux préfets qu'ils seraient jugés sur leur politique de lutte contre le chômage.

L'engouement pour les CES s'explique mieux quand on sait qu'une personne embauchée en CES sort des statistiques des demandeurs d'emploi. Le banc des accusés est large : les directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, les services de la justice, de la jeunesse et des sports, les directions départementales des affaires sanitaires et sociales, de l'équipement, de l'agriculture, les inspections d'académie reconnaissent avoir eu recours aux CES. La ficelle est simple : souvent, c'est une association-écran, subventionnée par les services d'Etat, qui embauche la personne en CES ; ou bien une institution (mairie, conseil général, amicale du personnel de la préfecture) qui met la personne en CES à disposition d'un service d'Etat. Un moyen détourné pour augmenter les effectifs de l'Etat sans que cela n'apparaisse dans les statistiques des effectifs de la fonction publique.

Clarisse Fabre

Repères

- L'article 3 du statut général des fonctionnaires stipule que « *sauf dérogation prévue par une disposition législative, les emplois civils permanents de l'Etat, des régions, des départements, des communes et de leurs établissements publics à caractère administratif sont occupés par des fonctionnaires* ».
- Parmi les exceptions prévues par la loi, figurent, pour la fonction publique de l'Etat, les postes qui « *correspondant à un besoin permanent, impliquent un service à temps incomplet* » et ceux « *correspondant à un besoin saisonnier ou occasionnel lorsqu'*[ils] *ne peuvent être assur*[és] *par des fonctionnaires titulaires* ».
- Au sein de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics administratifs, les non-titulaires sont, sauf exception, des agents de droit public. Parmi eux, certaines catégories sont distinguées dans le statut général : les ouvriers d'Etat, les maîtres d'internat et surveillants d'externat, les personnels médicaux et scientifiques des centres hospitaliers et universitaires. Les appellations courantes d'« auxiliaires » et de « vacataires », en revanche, ne reposent sur aucun fondement juridique. Juridiquement, ces personnes sont des contractuels.

management
délicate



…igueur budgétaire
…ments de sa flexibilité

Lectures

Etat des lieux

SYNDICATS ET SYNDIQUÉS EN FRANCE DEPUIS 1945
de Dominique Labbé
L'Harmattan, 164 p., 95 F.

La cause des syndicats, parce qu'ils sont faibles, divisés et politisés, est souvent vite entendue. Dominique Labbé, chercheur au Centre de recherche sur la politique et l'aménagement du territoire (Cerat) à Grenoble, laboratoire associé au CNRS, ne déroge pas au jugement commun porté sur les syndicats français. Pis, en expliquant dans son livre que, *« au début de l'année 1996, le paysage syndical français ressemble à un champ de ruines au milieu du désert »* et que *« les trois principales confédérations – CGT, CFDT, FO, dans cet ordre – réunissent ensemble moins de 1,2 million de salariés actifs, soit 6 % du salariat »*, il ne fait qu'enfoncer le clou. Surtout que ce constat décapant reste d'actualité un an après, au moment où les syndicats peinent à poursuivre sur l'élan du mouvement social de décembre 1995.

Le livre de Dominique Labbé mérite attention à double titre. Il dresse un état des lieux chiffré du syndicalisme en France, alors que les confédérations ne communiquent que très frileusement sur le sujet, et il fournit une explication du déclin des effectifs syndicaux. Les travaux de M. Labbé s'appuient notamment sur les enquêtes qu'il a réalisées sur les élections aux comités d'entreprise depuis 1945, à la demande du ministère du travail.

De 4 millions en 1970, soit un quart des salariés, le nombre des syndiqués est tombé à 2,1 millions en 1993, soit moins de 11 % de la population active salariée, et encore ce chiffre semble au-dessus de la réalité. Ce qui fait dire à Dominique Labbé qu'*« au cours des quinze dernières années, la France a connu une sorte de révolution silencieuse et mal comprise : la quasi-disparition du syndicalisme des lieux de travail »*.

Pour lui, la CGT demeure la première centrale française avec 639 000 adhérents (chiffres 1993), devant la CFDT (473 000), FO (370 000), la CFE-CGC (111 000) et la CFTC (93 000). Depuis, au niveau des tendances, la CGT continue de perdre du terrain, les résultats électoraux de FO affichent une nette baisse, tandis que la CFDT progresse, allant revendiquer jusqu'à 680 000 adhérents pour 1995.

C'est sur les raisons de la chute des effectifs que Dominique Labbé est le plus sévère. Il l'attribue à des *« causes endogènes »* et au mode de fonctionnement du *« syndicalisme à la française »*. La disparition des syndicats est due au premier chef à la disparition des militants, à l'institutionnalisation des équipes dirigeantes et au gonflement des appareils. Les subventions publiques, les règles de financement des comités d'entreprise, ainsi que les systèmes de mise à disposition des personnels pourvoient les syndicats en hommes et en argent. Se référant à André Bergeron qui aurait le premier formulé ce constat, M. Labbé estime que *« les droits syndicaux ont contribué à tuer le syndicalisme »*.

Les organisations syndicales, de la CGT à la CFTC, sont devenues des églises sans pratiquants, mais cette absence de fidèles ne constitue pas un obstacle à leur développement. *« Au fond,* poursuit-il, *le syndicaliste français d'aujourd'hui ressemble à un prêtre. Peu importe que ce dernier ait failli et qu'il soit abandonné par ses fidèles : quand il monte en chaire, c'est Dieu qui parle par sa bouche. »*

Alain Beuve-Méry

Spie Trindel fait appel à l'audiovisuel pour lutter contre les accidents du travail

L'entreprise de travaux publics a été récompensée pour les progrès réalisés en matière de prévention

D'ici quelque temps, c'est sur cassette vidéo que seront consignés les modes opératoires mis en œuvre sur les chantiers suivis par la direction régionale Provence-Alpes-Méditerranée de Spie Trindel (472 salariés). Cette filiale de Spie Batignolles, spécialisée dans le génie climatique, les installations électriques et les réseaux de transport d'énergie est l'une des lauréates 1996 du concours sécurité lancé il y a trois ans par la Fédération nationale des travaux publics (FNTP). L'originalité de sa démarche y est sûrement pour quelque chose, mais surtout – c'est la raison majeure de la récompense – elle affiche l'un des plus bas taux d'accidents du travail dans le secteur. *« En vingt ans,* annonce Georges Hémon, conseiller prévention-sécurité de l'entreprise, *notre taux de fréquence* (nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées) *est passé de 100 à 15 et, depuis trois ans, nous réussissons à nous maintenir à ce niveau »*.

L'initiative audiovisuelle est globalement saluée par les syndicats, comme le confirme Marc Fossati, secrétaire CGC du comité d'entreprise de cette entité de Spie Trindel. Les cassettes vidéo vont servir à étayer le *« plan particulier de sécurité et de protection de la santé »* que doit désormais élaborer toute entreprise intervenant sur un chantier avec d'autres partenaires. L'encadrement pourra piocher dans la future vidéothèque pour organiser des séances de sensibilisation du personnel ou compléter et commenter les informations contenues dans le livret d'accueil remis à tout nouvel arrivant sur un chantier. Jusqu'alors les modes opératoires étaient expliqués sur support papier, de façon souvent fastidieuse. *« Or, pour nombre d'ouvriers, l'écrit n'est pas un mode de communication aisé, même s'ils savent lire,* relève Marie-José Ferricelli, chef du personnel. »

ÉCRITURE DU SCÉNARIO

L'idée n'est pas simplement de décrire en images ce qui est écrit. Les salariés sont appelés à élaborer eux-mêmes le « scénario » des séquences de travail qui vont être ainsi filmées. Pour chacune d'entre elles, un premier tournage est effectué au cours duquel un ou plusieurs ouvriers ou techniciens effectuent la manœuvre, tout en expliquant les opérations successives auxquelles ils procèdent. Ce premier rush fait ensuite l'objet d'un débat avec un groupe de salariés, tous issus d'équipes de travail différentes. Ils doivent réaliser une critique constructive de l'opération décrite par les « acteurs », et livrer la façon dont eux-mêmes procèdent. *« L'objectif de cette séance,* explique Georges Hémon, *est de confronter et de mixer les expériences pour arriver à un point de vue commun qui servira à définir le scénario définitif. »*

Cette action, engagée en 1996, s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globale de ressources humaines, initiée deux ans plus tôt par Spie Trindel et baptisée ODS (Observatoire de dynamique sociale). Evaluation transparente, résolution de problèmes identifiés en groupe, amélioration des affectations du personnel et de l'accueil sur les chantiers... Cette politique a pour dessein de replacer l'homme au cœur de l'activité de travail.

Lorsque, au cours de la seconde moitié des années 70, à la suite d'une première consigne lancée par la Commission européenne, les entreprises du bâtiment et des travaux publics ont commencé à se préoccuper de prévention, elles se sont intéressées à l'« armure » de leurs travailleurs : elles ont remédié à l'insuffisance des équipements de protection individuelle, qui apparaissait comme une des causes essentielles des accidents.

Elles se sont ensuite penchées sur la gestion de leurs chantiers : elles en ont amélioré la préparation et l'organisation, ont développé des formations à la sécurité, ont entrepris des actions pédagogiques auprès de leurs personnels, notamment dans le cadre de l'accueil sur les chantiers. Mais plus les marges de progrès se resserrent, plus il devient difficile de réduire de manière significative la part d'aléas qui restent source d'accident.

STRATÉGIES RÉCURRENTES

Pour Georges Hémon, la sécurité est étroitement liée au rapport de l'homme au travail. Améliorer la prévention nécessite de comprendre et de prendre en compte l'histoire, le langage, le vécu des équipes, les codes, les micro-normes, dont elles sont porteuses. *« Ces éléments,* explique-t-il, *ne sont pas rationalisables. La prévention doit donc s'appuyer sur des échanges d'informations et d'expériences, des discussions, de telle façon que les salariés s'approprient pleinement une démarche. »*

Pour lui, la prévention n'est pas un domaine d'expertise, pas plus qu'elle ne relève d'« un » responsable. *« Je suis là pour initier, conseiller, et ce au sens large du terme, non simplement d'un point de vue technique »*, dit-il. Ce type d'action nouvelle ne se substitue néanmoins en aucune façon à ce que Georges Hémon appelle les *« stratégies récurrentes »*. L'embauche de nouveaux personnels ou d'employés temporaires continue à faire systématiquement l'objet d'un accueil, sans cesse amélioré, sur chaque chantier. L'effort de formation demeure important : 13 % des heures sont aujourd'hui consacrées à la sécurité.

Aux enseignements de base qui nécessitent des piqûres de rappel régulières, s'ajoutent des actions complémentaires spécifiques au chantier. Des réunions sont organisées avec l'encadrement pour effectuer un suivi des résultats, revenir sur les causes des accidents survenus, mettre à plat les problèmes rencontrés, avec l'objectif de définir des solutions durables. *« Une politique de prévention ne peut se satisfaire de démarches ponctuelles,* soutient Georges Hémon. *Elle est un processus continu. Et la hiérarchie doit être, à tous les niveaux, pleinement partie prenante de la démarche. Son implication est essentielle pour avancer. »*

Laetitia Van Eeckhout

Le marché du management vit une transition délicate

Editeurs, consultants et cabinets de formation sont contraints de s'adapter face à la crise de confiance actuelle

Il y a deux ou trois ans, un tel choix aurait été considéré comme un outrage. Que, pour 1996, le jury – composé de directeurs de ressources humaines, d'universitaires et d'experts – du « prix Manpower de l'ouvrage de ressources humaines » ait choisi de récompenser Jean-Pierre Le Goff, sociologue au laboratoire Georges-Friedmann (Cnam-CNRS) pour son livre *Les Illusions du management* (La Découverte) n'étonne pas, en dépit de la férocité de son diagnostic. C'est une manifestation supplémentaire du malaise qui règne autour du management des ressources humaines, trop longtemps bercé de modes, gourous et recettes magiques.

Ce courant critique, auquel n'échappent pas les Etats-Unis, a des conséquences directes sur l'« industrie » du management. Editeurs, consultants, organisateurs de colloques et de séminaires n'ont plus qu'un mot à la bouche : *« s'adapter »* et vite. Les éditions First, qui, il y a dix ans, proposaient en France la traduction des meilleures ventes américaines, n'offrent plus qu'une sélection de sept à huit ouvrages de management par an, contre cinquante auparavant. *« Depuis un an,* constate Serge Martiano, le PDG, *même les livres qui ont été des succès outre-Atlantique n'atteignent plus le seuil de rentabilité. Nous allons arrêter les licences qui nous liaient jusqu'à maintenant. »* Ce resserrement des tirages devient, à de rares exceptions près, une constante, au moins pour les thèmes transversaux du management. Le département « Stratégie-organisation-management » de Dunod, qui mettait en vente jusqu'en 1994 quinze nouveautés par an, n'en sort plus que six à huit. *« De nouvelles tendances apparaissent,* confirme Marie-Laure Cabier, chargée chez Dunod de l'édition Vie des entreprises. *On sent un retour au bon sens relationnel. Les salariés veulent qu'on les respecte, qu'on les regarde, que leurs responsables disent ce qu'ils font et, bien sûr, qu'ils fassent ce qu'ils ont dit. Les managers le perçoivent. »*

Les cabinets de formation et les consultants sont logés à la même enseigne. Edition Formation Entreprise (EFE) explique *« être en train de revoir ses programmes »*. *« On s'est aperçu, par exemple, que tout ce qui était développement personnel ou management au sens large était considéré comme un luxe inutile. Nous avons arrêté de proposer ces thèmes. »* Côté conseil, l'ambiance est également à la morosité. *« J'ai pu constater auprès de mes confrères que, globalement, nous étions tous en train de perdre, en moyenne, 20 % de notre chiffre d'affaires,* confie sous réserve d'anonymat un gourou parisien. *De plus, les pratiques des entreprises changent. Désormais, pour un séminaire de deux jours, vous vous retrouvez en concurrence – c'est quasiment un appel d'offres – avec cinq autres candidats, alors qu'auparavant votre nom suffisait largement pour emporter le marché... »*

RESTRICTIONS BUDGÉTAIRES

Les courants *« anti-US »* et la défiance actuelle des entreprises se combinent avec de sévères restrictions budgétaires. Temps et argent sont comptés. Un certain nombre de cadres qui avaient l'habitude de porter en notes de frais l'achat de livres de management n'y sont plus autorisés. *« Et je peux vous assurer qu'ils ne vont pas se battre pour cela,* renchérit Serge Martiano. *Pourquoi prendraient-ils le risque de se faire mal voir alors qu'eux aussi ne se font plus d'illusions sur le management. Quand ils réussissent, on leur vole leur victoire, et, quand ils échouent, ils se font virer. Leur appétence de développement personnel en a pris un sérieux coup. »*

Les virages à prendre sont en général bien identifiés. Une nouvelle orientation fait l'unanimité : le pratico-pratique. Aux éditions d'Organisation, qui ont pour cible majeure les dirigeants de PME, on confirme cet impératif permettant aux chefs d'entreprise, qui ont de plus en plus le nez sur le guidon, de s'inspirer des meilleures pratiques dans un domaine technique précis : gestion, marketing, etc. Cette évolution est d'ailleurs en train de se concrétiser par l'arrivée prochaine sur le marché *« de faux livres de management »*. Cette idée autour de laquelle l'éditeur concerné ne tient pas à faire beaucoup de publicité – pour le moment – consiste à proposer aux responsables d'entreprise des classeurs mobiles dédiés à une discipline managériale. Les feuilles volantes permettront une remise à jour selon l'évolution des techniques. Cette formule qui existe déjà en matière de droit et de fiscalité nécessite au départ un investissement important, mais présente l'avantage de fidéliser les clients intéressés par la démarche d'actualisation.

Deuxième voie possible mais un peu plus controversée, celle qui annoncerait l'arrivée d'une demande autour de la quête de sens. *« Je suis étonné du succès que connaissent les ouvrages philosophiques et sociologiques,* analyse Christophe Poissonnier, éditeur à l'*Expansion Management Review*. *Les patrons cherchent des repères et demandent l'intervention de personnalités comme celles du sociologue Alain Touraine ou du philosophe Luc Ferry. »* Ce qui explique effectivement la distinction de Jean-Pierre Le Goff.

Marie-Béatrice Baudet

Le Monde des Cadres

Explorez une nouvelle voie
le conseil en recrutement de haut niveau

Il est probable que vous n'ayez jamais envisagé d'évoluer vers le conseil en recrutement. Ce marché en croissance est l'un des rares à offrir autant d'opportunités de réussite. Notre produit est le plus insaisissable, *le moins prévisible et le plus passionnant : les hommes.*

Michael Page France S.A. est la filiale française du groupe anglo-saxon Michael Page créé en 1976, premier cabinet de recrutement à être coté à la bourse de Londres en 1986.

Afin de poursuivre notre ascension et renforcer nos équipes de spécialistes par métier, ***nous souhaitons intégrer des consultants de 1 à 3 ans d'expérience, issus du métier pour lequel ils seront amenés à recruter.***

Michael Page Finance, spécialisé dans le recrutement des cadres financiers pour l'entreprise, la banque et l'assurance, recherche des consultants issus de l'audit, du contrôle de gestion ou de la finance.

Pour participer à notre développement : adressez votre candidature à **Hubert de Préval, Michael Page Finance**, sous réf. HDP10020.

Michael Page Tax & Légal, spécialiste du conseil en recrutement juridique et fiscal, recherche des juristes et/ou fiscalistes ayant acquis une expérience au sein d'une direction juridique de banque, d'entreprise ou d'un cabinet d'avocats d'affaires.

Vous êtes motivés par ce projet : adressez votre candidature à **Thierry Montécatine, Michael Page Tax & Légal**, sous réf. TM15020.

En échange d'un fort investissement et de l'adhésion à notre esprit d'équipe, nous vous proposons une formation complète à nos méthodes et la prise en charge rapide de missions de recrutement; nous offrons pour cela de réelles responsabilités et une évolution au sein de notre groupe.

La maîtrise de l'anglais sera un atout supplémentaire.

Merci d'adresser CV + photo + n° de tél + rém. actuelle au contact référencé ci-dessus selon votre spécialisation, 3 bd Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex ou **de taper votre CV sur 3617 MPage**

Michael Page France
Le N°1 du recrutement spécialisé et personnalisé



Travaillant sur un périmètre de 17 communes, regroupant près de 200 000 habitants,

l'**AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU PAYS DE LORIENT** voit ses missions s'élargir à l'observation, l'étude et la prospective urbaine de la troisième agglomération de Bretagne.

A cette fin, elle recherche son (sa)

RESPONSABLE DES ETUDES ET DE LA PROSPECTIVE URBAINE

Directeur adjoint de l'Agence, votre fonction, stratégique pour le District du Pays de Lorient, sera double : d'une part, mettre en place et coordonner un observatoire urbain à l'échelle de l'agglomération. D'autre part, constituer et animer une équipe hautement professionnelle, apte à conduire l'ensemble des études prospectives nécessaires à l'élaboration du projet d'agglomération et à la révision de son schéma directeur et ayant vocation à rejoindre le réseau des agences d'urbanisme.

Une réelle expérience en matière d'urbanisme et de développement, un parcours professionnel diversifié, un sens relationnel aigu sont requis pour ce poste à pourvoir rapidement.

Merci d'adresser lettre de motivation manuscrite, C.V., photo et prétentions à :
François CHEVALIER, Directeur de l'A.D.E.,
5 cours de Chazelles, B.P. 423 - 56104 LORIENT Cedex



LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VERSAILLES VAL D'OISE-YVELINES RECHERCHE UN

Responsable
du Centre d'Information et de Formation (CIF) et de l'Institut de Formation par Alternance (IFA) de Mantes (78)

Vous assurez la gestion et le développement de l'IFA (130 jeunes en formation de niveau V : magasinier, gestion de stocks ; de niveau IV : secrétaire, assistante juridique ; et de niveau III : correspondant qualité, assistante de direction) et de l'activité Formation Professionnelle Continue (formations de niveau V à I). Vous aurez la responsabilité des moyens généraux du site.

De formation BAC + 4, vous justifiez d'une expérience réussie dans un poste similaire où vous avez prouvé votre capacité d'écoute, de rigueur et de diplomatie. Vous avez développé des qualités d'animation certaines et possédez des compétences en assurance qualité ISO 9001.

Merci d'envoyer lettre manuscrite, CV + photo et prétentions à CCI Versailles Val d'Oise-Yvelines - Direction des Ressources Humaines 21, avenue de Paris - 78021 VERSAILLES Cedex.

Marketing Communication

Importante régie publicitaire d'un groupe de presse national recherche

UN(E) CHEF DE PUBLICITE IMMOBILIERE

- Rattaché au Directeur de département, vous aurez la responsabilité d'un portefeuille d'agences spécialisées, ainsi que la gestion et le développement du portefeuille annonceurs.
- Vous avez une formation BAC + 2 minimum, avec une première expérience de la vente sur le secteur immobilier ou en régie publicitaire.
- Vous avez le sens de la rigueur et de l'organisation et êtes, par ailleurs, un habile négociateur. Vous êtes, bien sûr, dynamique et avez le goût des responsabilités.
- Salaire : Fixe + primes/objectifs.

Merci d'envoyer CV, photo, lettre de motivation et prétentions (*sous réf n° 9069*) à :
LE MONDE Publicité - 133, avenue des Champs-Elysées 75409 PARIS Cedex 08, qui transmettra.



Le Groupe COFREMCA est un cabinet de conseil et d'études dont les interventions s'appuient sur une expertise sociologique. Notre métier central : la compréhension des transformations sociologiques qui ont un impact sur les entreprises et les marchés, pour aider nos clients à tirer parti de ces évolutions. Nous recherchons un(e)

Consultant
de haut niveau

Pour Prendre Rapidement des Responsabilités de Premier Plan dans l'Entreprise

Agé(e) de 35-45 ans, vous possédez :

- le tempérament et l'expérience d'un entrepreneur, capable d'assumer le développement d'un produit ou d'un groupe de produits ;
- une aptitude commerciale très affirmée. Vous aurez à prospecter et fidéliser des clients à un niveau élevé ;
- des qualités d'animateur d'équipes ;
- une forte qualification soit dans le domaine du management soit dans celui du marketing à un niveau international ;
- une expérience d'au moins 8 ans dans des entreprises ou cabinets de conseil à des entreprises : l'aptitude à piloter des processus d'intervention allant du diagnostic à l'accompagnement du client dans la mise en œuvre de recommandations ;
- un intérêt marqué pour les sciences sociales (sociologie et anthropologie appliquées) ;
- une large ouverture internationale impliquant la maîtrise de l'anglais comme langue de travail. La connaissance d'une troisième langue serait appréciée.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous référence PLR - *Groupe* COFREMCA - 16 *rue Milton* - 75009 PARIS.



Conseil et Audit

Consultant Manager, rejoignez les spécialistes de la conduite de projets de changement difficiles

7 à 10 ans d'expérience probante en organisation vous ont conduit
à intervenir sur des contrats importants et à encadrer plusieurs consultants.
Vous cherchez aujourd'hui découvrir de nouveaux horizons en optimisant votre acquis professionnel.
Nous vous proposons d'intégrer un projet fort et de passer
d'une logique de productivité à une logique de mobilisation des hommes.
Vous rejoindrez une structure très réactive à dimension humaine,
caractérisée par la très grande diversité et l'originalité de ses missions.
Juste contrepartie de votre implication : vous pourrez participer au capital dans un avenir proche.

Profil du Consultant Manager selon HERBEMONT CÉSAR & ASSOCIÉS

C'est à la fois un homme ou une femme d'écoute et d'action, capable de diriger une équipe et d'animer d'importantes réunions.

Il possède des qualités de négociateur et un solide bon sens.

Pugnace, il sait «éduquer» son stress, possède une forte présence dans la relation et de réelles qualités commerciales.

Agé de 30 à 35 ans, il est diplômé d'une grande école, parle couramment anglais et pourquoi pas une autre langue.

Il est prêt à apprendre son métier en 40 ans de vie très active...

Portrait de HERBEMONT CÉSAR & ASSOCIÉS

Cabinet de référence en matière de conduite de projets de changement politiquement, socialement et humainement difficiles.

- 15 MF de CA en 96.
- 16 consultants.
- Objectifs en l'an 2000 : 50 MF - 50 consultants.

Valeurs

- Il faut écouter avant de parler.
- Rien ne résiste au travail.
- Un homme drôle ne peut pas être mauvais.

HERBEMONT ■ CÉSAR & ASSOCIÉS
Réussir les projets de changement difficiles

Si vous voulez nous rejoindre, envoyez votre CV avec photo et lettre manuscrite sous réf. CM01 à :
HERBEMONT CÉSAR & ASSOCIÉS - *24, bd des Iles - 92442 Issy-les-Moulineaux Cedex*
Lire notre livre «La stratégie du projet latéral» paru chez Dunod vous permettra de préparer votre entretien

AUDIT

La réussite à ce poste constitue une voie d'accès à nos futurs postes de managers.

France - International 3-4 ans d'expérience

Notre groupe est un des grands mondiaux de l'alimentaire. C'est une expérience chez un des grands mondiaux de l'audit que nous recherchons.

Nos exigences sont à la mesure des opportunités d'évolution de carrière que nous vous offrons. **HEC, ESSEC, ESCP...MBA** poursuivez une carrière à la hauteur de vos ambitions et qui vous permettra au niveau de la holding du Groupe :

- de valoriser une première expérience d'audit de 3 ou 4 ans acquise de préférence chez un des "big six"
- d'intégrer un environnement international, de conseiller et d'assurer une assistance technique diversifiée (finances, comptabilité, gestion, organisation...) auprès de nos filiales France et étranger
- de participer aux différentes études financières dont celles concernant les nouvelles acquisitions.

Anglais indispensable. Poste basé à Paris.

Merci d'adresser votre dossier de candidature en indiquant sur lettre et enveloppe la réf. 14549/2 à Publipanel - 13 rue Rosenwald - 75015 Paris, qui transmettra.

Discrétion absolue.

Publipanel

Maïeuticien d'entreprise depuis 1988





Conseil en Stratégie, Management, Organisation et Qualité, recherche, pour poursuivre son développement, plusieurs

CONSULTANTS

Vous interviendrez principalement dans les secteurs :

- **Banque et Assurance**
- **Industrie et Transport**

Vous intégrerez une équipe impliquée et réactive, dédiée aux résultats de ses clients grâce à la mise en oeuvre de solutions sur mesure.

Vous avez environ 30 ans, vous êtes diplômé d'une grande école de commerce ou d'ingénieurs, vous avez 5 ans d'expérience professionnelle en entreprise et dans le conseil.

Ecrivez à l'attention de Christine d'Allancé
BREGGS Consultants, 63 bis rue de Sèvres, 92514 BOULOGNE CEDEX

Nos comparatifs, publications, séminaires et missions de conseil aident les entreprises dans leur démarche de choix de progiciels et d'évolution des systèmes d'information. Associés au cabinet américain META Group, nous développons nos activités à l'international et nous renforçons nos équipes de

Consultants progiciels
systèmes intégrés de gestion

Vous apportez aux clients les méthodes et expertises pour : fixer les critères de choix de progiciels de gestion adaptés à leurs besoins, faciliter leur acquisition et leur mise en place. Vous réalisez des études, check lists et catalogues qui feront référence. Vous organisez et animez des séminaires qui eux aussi traduisent votre connaissance du monde des progiciels et de ses acteurs.

De formation bac + 5, depuis 3 à 5 ans dans un cabinet de conseil, en SSII, chez un éditeur ou un utilisateur, vous maîtrisez un ou plusieurs domaines fonctionnels (finance, commercial, logistique, production...) et vous avez participé à la définition des besoins et à la mise en place de progiciels majeurs du marché (si possible d'ERP). Vous souhaitez valoriser vos qualités d'expression dans un environnement qui conjugue initiative et rigueur. Poste basé à Paris. Fréquents déplacements. Anglais impératif. CPIM apprécié.

CXP
Information et Conseil
en Choix de Progiciels

Merci d'adresser un dossier complet
à notre conseil Denis Bellocq, SIRCA 20, avenue de l'Opéra,
75001 Paris, sous référence 155 817 M.

Cabinet Conseil (22 consultants), notre objectif est de faciliter l'accroissement de la productivité globale de Groupes industriels et de leurs filiales, à l'international. Nous menons pour ce faire des missions directement chez nos clients (des Groupes puissants, fidélisés depuis 10 ans), avec une méthodologie éprouvée et une obligation de résultats. Aujourd'hui, nous étoffons notre équipe et recherchons un(e)

CONSULTANT(E)

Trilingue français - anglais - italien ou espagnol

En étroite collaboration avec une équipe interne, propre au client, vous établissez un diagnostic, élaborez et mettez en oeuvre des plans d'actions visant à optimiser la productivité globale de l'entreprise (coûts directs, organisations, commercial).

A 28-35 ans, diplômé(e) d'une grande école, vous avez une double expérience professionnelle : industrielle et commerciale ou marketing.

Outre votre rigueur intellectuelle et votre forte capacité de travail, vous avez cette empathie qui vous permettra d'être apprécié(e), à tous niveaux d'interlocuteurs, chez nos clients.

Poste basé à Paris avec de nombreux déplacements en France et à l'étranger.

Possibilité de devenir associé(e) à terme, pour un(e) candidat(e) de valeur.

Merci d'adresser votre dossier de candidature s/réf. 358/6/LM à NICOLE ANCESSI CONSEIL - 19, rue de La Trémoille 75008 Paris, qui l'étudiera en toute confidentialité.



OPQCM

Évidence

Pour insérer votre annonce
dans
Le Monde Économie
et
Le Monde Emploi
Appelez
Le Monde Publicité
au
01-44-43-76-03
Fax : 01-44-43-77-32

Auditeurs
H/F

Notre Direction de l'Audit Général Groupe répond directement à la Direction Générale et intervient sur l'ensemble des structures de la Compagnie tant en France qu'à l'étranger (40% de notre chiffre d'affaires). Elle souhaite renforcer ses équipes en intégrant de nouveaux collaborateurs.

Les missions d'audit interne que vous effectuerez varieront tant par leur nature (comptable, financière, organisationnelle...) que par la diversité des métiers audités (assurance, banque, réassurance, directions fonctionnelles...).

De formation supérieure (Centrale, Mines, Ponts, HEC, ESSEC...), vous avez acquis une expérience de 3 à 5 ans dans un cabinet d'audit international. Outre l'anglais, vous maîtrisez l'espagnol ou l'allemand.

Pour un des postes, une très bonne connaissance des marchés financiers sera nécessaire.

Merci d'adresser votre candidature sous réf. M1A à Philippe RAMAGET - AGF DRS France - 33 rue La Fayette - 75444 PARIS CEDEX 09.

AGF
avec vous

Conseil & Audit

Le Monde des Cadres

Foncti...

Conseil et Audit



Fonction Commerciale

هكذا من الاصل

Carrières Internationales

Cargill is a diverse, innovative and dynamic multinational with operations in 70 countries. It is a global leader in the trading and shipping of agricultural, food and petroleum commodities.

CARGILL

Our development has created an Outstanding Opportunity :

International Litigation / Arbitration Lawyer

Geneva

Joining the european law department. you would be involved in advising the company on a broad range of legal and commercial issues arising in its international trading activities. as well as handling significant trading and shipping litigation/ arbitrations in London and elsewhere.

You would also work with other Cargill operations in Europe and around the world on trading and shipping matters.

The successful candidate should have 2 to 4 years experience in litigation/arbitration and superior academic credentials. Experience under both commom law and civil law legal systems is desired.

Due to the international aspect of the work, a multilingual candidate is sought. At a minimum, complete fluency in English and French is required. Candidates should be prepared to spend up to one year in London for training purposes.

This is an unrivaled opportunity for an ambitious and commercially minded lawyer with a practical approach and an international outlook.

Interested candidates should forward CV + letter + photo + current salary to **Pierre-Olivier Landry. Michael Page International**, 3 boulevard Bineau. 92594 Levallois-Perret Cedex or type your CV on 36.17 MPage quoting ref. : POL15797.

MP **Michael Page International**
International Recruitment Consultants
Paris Madrid Amsterdam Düsseldorf Frankfurt London Sydney Melbourne HongKong Singapore

---

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
BRUXELLES

organise un concours pour constituer une réserve de recrutement de

TRADUCTEURS D'EXPRESSION FRANÇAISE

(de sexe féminin ou masculin)

On demande:

- ☐ avoir accompli des études de niveau universitaire, sanctionnées par un diplôme ou un certificat attestant une formation universitaire complète, ou posséder une expérience professionnelle d'un niveau équivalent;
- ☐ avoir une maîtrise parfaite de la langue française, une connaissance approfondie de la langue anglaise et une connaissance suffisante d'une ou de plusieurs des autres langues officielles des Communautés, à savoir: l'allemand, le danois, l'espagnol, le finnois, le grec, l'italien, le néerlandais, le portugais ou le suédois;
- ☐ être né après le 31 décembre 1961;
- ☐ avoir une expérience professionnelle globale dans le domaine linguistique équivalente à au moins un an à temps plein.

Pour obtenir le texte de l'avis de concours qui comprend les conditions détaillées et le formulaire d'acte de candidature obligatoire, envoyer sous enveloppe une étiquette autocollante, au plus tard le 20 février 1997, au

Service du Recrutement
Secrétariat Général du Conseil
Concours LA/372
Rue de la Loi, 175
1048 BRUXELLES (Belgique)

ATTENTION: La date limite d'introduction de l'acte de candidature officiel est fixée *au 7 mars 1997.*

Juristes Ressources Humaines

INRS ORGANISME PARA-PUBLIC de Recherche. d'Assistance et d'Information dans le domaine de la Santé et de la sécurité au travail, recherche un(e)

JURISTE EN DROIT SOCIAL

(Orienté(e) hygiène et sécurité du travail)

Futur(e) responsable du Secteur Juridique du Centre de Documentation spécialisé en santé et sécurité au travail.

- Avec l'aide d'une équipe de 4 personnes que vous animerez, vos missions seront : la veille juridique, la réponse aux questions posées par le public et la rédaction de documents thématiques pour publication.
- Titulaire d'un DESS de Droit Social, vous avez 10 années de pratique professionnelle et l'expérience de l'encadrement d'une petite équipe.
- Vous maîtrisez la langue anglaise.
- La connaisance de la documentation est un atout.

Merci d'adresser votre dossier de candidature complet avec salaire actuel et prétentions à :
INRS - Département Ressources Humaines - 30, rue Olivier Noyer - 75014 Paris.

Chine

Groupe agro-alimentaire, leader dans sa profession, CA supérieur à 8 milliards de francs, recherche pour son développement en Extrême-Orient, des

- **Ingénieurs** (Réf. PB653392/I)
- **Gestionnaires Commerciaux** (Réf. PB653392/G)

Ces postes s'adressent à des personnes (28/40 ans) disposant sur le plan linguistique d'une maîtrise complète du chinois et de l'anglais. Il est nécessaire d'avoir derrière soi une expérience professionnelle d'au moins 3 ou 4 ans, que ce soit dans la direction d'ateliers de fabrication, voire de sites industriels, ou dans la fonction commerciale.

Nous souhaitons, bien sûr, que les candidats puissent également se prévaloir d'études supérieures de très bon niveau, avec une spécialisation adéquate en chinois.

Ces postes seront basés en Chine, dans une région côtière.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et photo en *précisant sur l'enveloppe la référence du poste choisi*, à **CANDISSIMO** - BP 80 - 92105 BOULOGNE Cedex, qui transmettra.

MONTPELLIER

Cabinet spécialisé en ressources humaines, organisation et qualité, depuis 1979 en région Languedoc-Roussillon, ayant acquis une solide réputation de sérieux et de professionnalisme, souhaite coopter un

Consultant H/F

200 KF +
éventuellement futur associé

Professionnel confirmé dans sa discipline, inventif pour répondre aux nombreux besoins des entreprises et rompu a la compétition commerciale, il mènera ses missions en toute autonomie, dans un environnement *convivial. Age indifférent.*

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous référence C/97 à META CONSEIL, PIT de la Pompignane, rue de la Vieille-Poste, 34055 Montpellier Cedex 1.



conseil

MEDIA SYSTEM

Notre rubrique d'offres d'emplois du vendredi*

Le Monde

INITIATIVES LOCALES

est le rendez-vous hebdomadaire des cadres de l'administration.

Contactez Sacha LAUZANNE au 01.44.43.77.34

*** daté samedi.**



Juristes - Ressources Humaines



Compagnie d'Assurance VIE en expansion, engagée dans la conquête de nouveaux marchés et la diversification de sa gamme de produits, recrute son :

Responsable du Service Juridique

Agé(e) d'environ 30 à 40 ans, **Maîtrise de Droit Privé ou Droit des Affaires, avec au moins 4 à 5 ans d'expérience de juriste (même spécialisé) dans une Compagnie d'Assurance Vie**, vous maîtrisez les aspects juridiques et fiscaux des produits d'assurance vie et plus généralement des produits de placement.

Le management d'une équipe de 2 juristes vous intéresse et vous êtes prêt à vous investir totalement pour faciliter le développement de notre entreprise.

Vous fonctionnez avec votre équipe comme un cabinet juridique intégré, au service permanent de l'ensemble des Directions. A ce titre, vos missions de conseil et d'études s'étendent à tous les domaines d'activité de notre entreprise (contrats, fiscalité, droit de la concurrence, droit de la publicité, litiges).

Grâce à un niveau élevé d'observation et d'analyse de l'environnement juridique et de ses évolutions, vous avez une vision anticipatrice et pragmatique des problèmes et vous savez conseiller avec pertinence.
Poste basé en proche banlieue parisienne.

Adressez rapidement, sous la référence 9702/RSJ votre lettre de candidature manuscrite, CV et photo à notre Conseil : Claude Bergès - MULTIMAN RESSOURCES - BP 54 - 24, rue de Fontenelle 78160 MARLY-le-ROI. Réponse rapide assurée pour les profils correspondant à la demande. Confidentialité assurée.



MULTIMAN

RLA





Responsable du personnel

Rattaché au DRH, votre mission est double :

- **Opérationnelle** : en tant que Responsable du Personnel de notre siège, vous supervisez l'équipe Administration du Personnel/Paie ainsi que les Services Généraux.
- **Fonctionnelle** : vous jouez un rôle d'expert en matière juridique et sociale au sein de la DRH et notamment vis-à-vis des Chefs du Personnel de nos quatre sites français. Vous êtes également en charge de l'activité «Compensations and Benefits» en France et à l'International (management de la rémunération et de la performance, mobilité, transferts internationaux...). Dans le cadre de ces missions, vous pourrez vous appuyer sur les équipes spécialisées du Groupe.

Pour ce poste clé et à forte responsabilité, nous cherchons un Cadre expérimenté (35/42 ans) avec à son actif une expérience réussie d'encadrement d'un Service Administration du Personnel/Paie (minimum 5 ans) et des compétences «Compensations and Benefits» acquises dans un environnement exigeant et international de type anglo-saxon. Une formation initiale supérieure, un anglais courant ainsi que de très grandes qualités relationnelles sont indispensables.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, et prétentions) sous la référence VL2M à notre conseil, INFRAPLAN 83, boulevard Raspail, 75006 PARIS. Fax : 01.45.44.07.42.

LBW

Laboratoire pharmaceutique en forte croissance et leader dans ses spécialités - effectif 1 000 personnes. CA supérieur à 1 MdF, crée le poste de

Responsable des ressources humaines
Futur DRH adjoint

Vous assurez la gestion du personnel de l'un des sites industriels (400 personnes) et celle du siège (100 personnes) : recrutement des cadres (en forte expansion), formation, communication interne, conseil aux opérationnels et gestion de l'emploi, relations avec les partenaires sociaux...
Vous participez activement à la mise en place d'outils de gestion prévisionnelle au sein de cette structure en évolution constante.

Agé de 30/35 ans, diplômé de l'enseignement supérieur bac + 4/5, vous justifiez de plusieurs années d'expérience opérationnelle de la fonction acquise dans l'industrie pharmaceutique, chimique ou agro-alimentaire...
Vous possédez une bonne connaissance de la législation sociale.
Anglais indispensable.

Le poste est basé en région parisienne.

Merci d'adresser votre lettre de candidature manuscrite et CV complet, sous référence 25043, à notre conseil Onoma. 29 rue Berri, 75008 Paris.

AIX-EN-PROVENCE BORDEAUX LILLE LYON NANCY NANTES NICE PARIS RENNES STRASBOURG TOULOUSE



Onoma
GROUPE COURTAUD

Cabinet de Conseil en Ressources Humaines de forte notoriété, nous sommes partenaires depuis de nombreuses années de grandes entreprises françaises et internationales. Pour étoffer notre équipe, nous recherchons une

ASSISTANTE DE RECHERCHE CONFIRMÉE

Ce poste s'adresse à une candidate ayant acquis une expérience similaire au sein d'un cabinet performant et capable d'apporter une contribution positive à l'ensemble de notre équipe.

Acteur à part entière dans la réussite de nos missions, elle pourra valoriser son diplôme d'études supérieures, ses qualités de contact, de créativité et de rigueur.

Merci d'adresser lettre de candidature et CV à ETAP - 71 rue d'Auteuil - 75016 PARIS sous réf. 6500M.

etap

Publipanel

Office notarial de tout premier plan recherche son

Responsable Fiscal

Paris

Au sein d'une équipe de notaires dynamiques et ayant déjà de solides connaissances en fiscalité, vous vous verrez confier l'étude de montages complexes pour la clientèle de l'Office composée de particuliers et d'entreprises importantes.

Agé de 30/35 ans, titulaire d'une formation supérieure en fiscalité (ENI, DESS, DJCE, HEC Majeure fiscale), vous avez acquis une expérience d'environ 5/10 ans.

Excellent fiscaliste, vous êtes doté d'une grande ouverture d'esprit et d'un charisme vous permettant de développer une clientèle. La maîtrise de l'anglais est essentielle.

Merci d'adresser CV + photo + n° de tél + rém. actuelle à **Stéphanie Dru, Michael Page Tax & Legal,** 3 bld Bineau, 92594 Levallois-Perret Cedex ou de taper **votre CV sur 3617 code MPage** (Coût 1,49F/Mn.) **sous** référence SD15699



Michael Page Tax & Legal
Le spécialiste du recrutement Juridique et Fiscal

Le siège européen d'un groupe américain, leader mondial sur son marché, contrôlant 25 Compagnies en Europe, au Moyen-Orient et Afrique, soit 6 milliards de F de CA et 5 000 personnes, recherche un

RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES

Bilingue anglais/français — **Paris La Défense**

Sous la responsabilité du Directeur des Ressources Humaines, et dans le cadre d'une politique de croissance externe, sa mission consistera à :

- proposer et implanter des programmes et des process ressources humaines adaptés au besoin des filiales,
- proposer et mettre en œuvre des outils performants de gestion de ressources humaines et de carrières (détection des potentiels, plan de mobilité et de formation, gestion de la performance...) afin d'optimiser les ressources humaines dont les filiales disposent et de créer la fonction dans les nouvelles acquisitions,
- mettre en œuvre et faire évoluer la politique de recrutement en partenariat avec les Grandes Universités Européennes,
- gérer les expatriés,
- assister et conseiller les opérationnels en matière de droit du travail et réglementation...

Agé de 30 ans environ, diplômé d'une Grande École, il justifie d'une première expérience réussie de la fonction Personnel **dans un contexte international et industriel** de préférence. Son excellente capacité relationnelle et sa motivation à occuper une fonction polyvalente et internationale (qui nécessite beaucoup de déplacements) lui ouvrira de réelles perspectives d'évolution au sein du groupe.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous la réf. 351/6/LM à NICOLE ANCESSI CONSEIL - 19, rue de La Trémoille - 75008 Paris, qui l'étudiera en toute confidentialité.



NICOLE ANCESSI
CONSEIL

OPQCM — Évidence

■ ***LA SOCIÉTÉ** : Pour accompagner son développement en France et à l'étranger, un Groupe industriel de premier plan recherche un :*

Juriste Droit des Sociétés

Banlieue Ouest

■ ***LE POSTE** : Sous la responsabilité du Directeur Juridique Adjoint, il prend directement en charge les dossiers en droit des sociétés concernant les filiales françaises du Groupe ainsi que les filiales étrangères détenues à 100 %.*
Par ailleurs, il assiste le Directeur des Affaires Juridiques sur les opérations complexes concernant la Holding cotée du Groupe. Il assure le suivi des opérations réalisées en relation étroite avec la Direction Générale et la Direction Financière du Groupe.

■ ***LE CANDIDAT** : A 30/35 ans, de formation supérieure en droit des affaires (DEA, DESS, DJCE), complétée idéalement par un diplôme de droit étranger ou de droit comparé, vous justifiez d'une expérience de 5 ans minimum acquise en entreprise si possible dans une fonction similaire par la nature des dossiers rencontrés.*

Ordonné, autonome et rigoureux, votre sens du conseil et votre disponibilité vous permettront de vous intégrer facilement au sein d'un Groupe en fort développement.
Vous maîtrisez parfaitement l'anglais. La connaissance de l'allemand est un plus dans le cadre de ce recrutement.

■ *Merci de contacter notre conseil Grégoire BERTIN au 01 47 23 37 00 ou lui envoyer un dossier complet sous réf. 3355/GB ou par fax au 01 47 23 38 00 à ROBERT HALF JURIDIQUE ET FISCAL, 39 avenue Pierre 1er de Serbie, 75008 PARIS, ou par e-mail (Format MIME ou BinHex) «robert@half.grolier.fr».*

Norman Parsons — ROBERT HALF FRANCE.

LEADER MONDIAL DU RECRUTEMENT SPÉCIALISÉ AVEC PLUS DE 150 BUREAUX SUR 3 CONTINENTS

Juristes - Ressources Humaines

Carrières Européennes en Entreprises

couplage avec un ou plusieurs des titres suivants

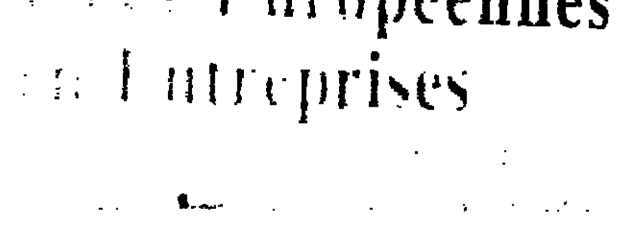
NRC HANDELSBLAD – EL PAIS – Le Monde – Süddeutsche Zeitung – BERLINGSKE TIDENDE
CORRIERE DELLA SERA – LE SOIR – De Standaard – THE INDEPENDENT – THE IRISH TIMES

Humaines

Responsable Ressources Humaines H/F

4 À 7 ANS D'EXPÉRIENCE

Vous êtes bien sur terre rejoignez



Européennes

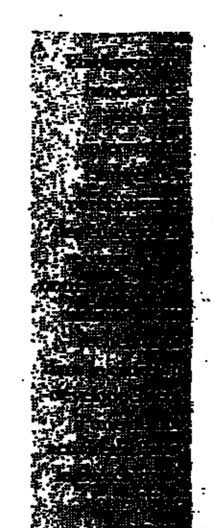
Entreprises



BT

Gestion - Finance

DIRECTEUR



Intégré au sein de notre Direction des particuliers, vous prenez en charge une équipe de commerciaux et de financiers répartis en agences sur tout le territoire. Vous définissez et mettez en place une politique marketing et commerciale innovante. Vous développez une production nouvelle de produits bancaires destinés aux particuliers et assumez le suivi des engagements. Vous participez à la politique générale de l'entreprise en intervenant notamment dans des comités nationaux.

A 35/40 ans, diplômé de l'enseignement supérieur, vous avez acquis une solide expertise financière et commerciale dans la banque ou un secteur proche. Une connaissance du fonctionnement d'un réseau avec apporteur d'affaires serait un plus. Vous êtes un expert des produits bancaires et plus particulièrement des produits immobiliers. Vos qualités d'animation, de communication, de créativité et de dynamisme sont reconnues.

PARIS

Si vous souhaitez participer à notre développement, merci d'adresser votre dossier complet en précisant la référence 319 à notre conseil, J. Lancrenon, CLP Associés, 33 avenue du Maine BP 170 75755 Paris cedex 15.

C . L . P
associés

Notre organisme spécialisé dans la FORMATION PROFESSIONNELLE DU BTP regroupe 70 Centres de formation qui accueillent 50000 jeunes en moyenne par an dans toute la France. Nous recherchons aujourd'hui un

RESPONSABLE DU CONTRÔLE DE GESTION

Poste basé à Paris.

Dépendant directement du Directeur Financier, vous assurerez les missions suivantes :

- assistance et conseil à la gestion des Centres, en vue de l'utilisation optimale des Ressources Humaines, Financières et Techniques
- contrôle de gestion, audits comptables, financiers, organisationnels
- études financières et de gestion...

Vous animerez une équipe de 7 personnes.

Agé d'environ 30 ans, de formation supérieure Bac + 5 Gestion Finances + DESCF, vous avez idéalement une double expérience en cabinet d'audit et en animation d'équipe de contrôleurs de gestion en entreprise.

Outre vos qualités professionnelles, votre rigueur alliée à un très bon sens relationnel, une forte implication personnelle et le sens de l'équipe faciliteront votre intégration et votre évolution au sein du groupe.

OPQCM

Merci d'adresser votre dossier de candidature, s/réf.359/6/LM, à NICOLE ANCESSI CONSEIL - 19, rue de La Trémoille 75008 Paris, qui l'étudiera en toute confidentialité.



NICOLE ANCESSI CONSEIL

Évidence

Important Groupe financier recherche pour son siège situé à Paris un

Economiste

De formation supérieure en économie (DEA, DESS, ENSAE ou ingénieur avec spécialité économie), complétée idéalement par Sciences Po., vous possédez impérativement une expérience de 2 à 4 ans en tant que Chargé d'Etudes Economiques dans le domaine bancaire.

La mission qui vous sera confiée est très variée :

- **établissement des prévisions économiques et financières,**
- **élaboration d'études conjoncturelles, concurrentielles et sectorielles,**
- **suivi économique des différents pays européens et émergents.**

Doté d'un excellent esprit d'analyse et de synthèse, vous êtes responsable de la rédaction de notes, comptes rendus sur des sujets économiques et financiers.

Votre expérience dans un environnement similaire doublée d'un intérêt pour la chose publique et les institutions économiques et politiques seront des atouts indispensables au bon déroulement de votre mission.

Votre réussite dans ce poste vous ouvrira de réelles perspectives d'évolution dans notre Groupe.

Merci d'adresser votre dossier de candidature : lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous la référence 9050 à AUSTIN KNIGHT - 26, avenue de l'Opéra 75001 PARIS.

IMPORTANTE BANQUE RÉGIONALE RECHERCHE
UN
CADRE EXPÉRIMENTÉ
chargé de

Proposer et mettre en oeuvre un plan de développement commercial en vue d'accroître sa présence sur le marché de la Catalogne Espagnole

Prospecter et développer une clientèle d'entreprises et de particuliers "Haut de gamme"

Assurer la gestion du risque

Organiser et manager une unité

Votre profil : diplômé de l'enseignement supérieur et/ou de l'enseignement professionnel bancaire, vous possédez une expérience réussie de la négociation commerciale dans un établissement bancaire et vous maîtrisez parfaitement le Catalan et l'Espagnol.

Poste basé à Perpignan

Pour nous rejoindre et relever ce challenge, adressez une lettre manuscrite avec CV et photo, à notre conseil A.C.O.R. Les Crémades Hautes - 11300 Villarzel-du-Razès.

CPR
GROUPE BANCAIRE DE GESTION ET D'INTERMÉDIATION

CONSACRANT LA TOTALITÉ DE NOS RESSOURCES AUX ACTIVITÉS DE MARCHÉ, NOUS SOMMES L'UN DES TOUT PREMIERS GROUPES BANCAIRES FRANÇAIS PAR LA RENTABILITÉ DE NOS CAPITAUX PROPRES. POUR ACCOMPAGNER NOTRE DÉVELOPPEMENT NOTRE DIRECTION FINANCIÈRE RECHERCHE UN :

CONTRÔLEUR DE GESTION

Au sein d'une équipe de 15 personnes, en relation avec les différents services du Groupe CPR, vous participerez au suivi de l'activité Gestion pour Compte de Tiers. À ce titre vous serez en charge de la refonte et de l'élaboration des tableaux de bord et des relations avec les opérationnels. Dynamique et rigoureux, diplômé d'une grande école de commerce, vous avez au minimum 2 ans d'expérience en cabinet d'audit ou dans une fonction similaire.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV, lettre manuscrite et photo) sous réf. MIL à :
CPR - Madame Françoise RASKA - 30, rue Saint-Georges - 75312 PARIS CEDEX 09

MILLÉSIMES

Formation Professionnelle



AXES MANAGEMENT, spécialiste reconnu de la gestion publique, propose dans son programme de séminaires 1997, 165 sessions de formation, parmi lesquelles au premier trimestre :

Dans la filière "contrôle de gestion" :

LE CONTRÔLE DE GESTION DANS LES ORGANISATIONS PUBLIQUES (3 jours)
- Connaître les dimensions actuelles du contrôle de gestion
- Situer le métier de contrôleur de gestion dans une organisation publique
- Mettre en oeuvre les différentes méthodes d'analyse des activités et coûts

Paris - 12 au 14 mars 1997

LES TABLEAUX DE BORD : INSTRUMENTS DE MANAGEMENT PUBLIC (3 jours)
- Définir la notion de tableaux de bord et en spécifier les champs d'application dans le secteur public
- Identifier les indicateurs pertinents par domaine de gestion
- Proposer des standards de représentation des informations

Paris - 24 au 26 mars 1997

LES COMPTABILITÉS ANALYTIQUES PUBLIQUES (4 jours)
- Présenter les nouvelles tendances de la comptabilité analytique dans le secteur public
- Situer les objectifs et les enjeux de la comptabilité analytique suivant les organisations publiques
- Assurer le passage de la comptabilité générale et budgétaire à l'analyse de gestion
- Choisir un modèle adapté à ses besoins

Paris - 18 au 21 mars 1997

Programmes détaillés, renseignements et inscriptions au :
Tél. : 01.40.01.01.33 - Fax : 01.40.01.04.14
AXES MANAGEMENT - SA au capital de 1 500 000 F
55 rue Traversière - 75012 PARIS



AXES MANAGEMENT, expert reconnu en management public, organise pour les auditeurs internes, contrôleurs de gestion, membres des Inspections Générales et des Corps de contrôle, une session sur :

LES MÉTHODOLOGIES D'AUDIT ET DE CONTRÔLE DANS LE SECTEUR PUBLIC
(5 jours)

- Maîtriser le déroulement d'une mission d'audit
- Mettre au point des instruments d'investigation
- Approfondir les méthodes de traitement des informations
- Savoir communiquer les résultats d'un audit

Paris - 3 au 7 mars 1997

Programmes détaillés, renseignements et inscriptions au :
Tél. : 01.40.01.01.33 - Fax : 01.40.01.04.14
AXES MANAGEMENT - SA au capital de 1 500 000 F
55 rue Traversière - 75012 PARIS

SEMINAIRE DE FORMATION

COMMENT CREER VOTRE GUIDE DU PERSONNEL
OUTIL STRATEGIQUE DE LA COMMUNICATION INTERNE

Destinataires : TECHNICIENS ET CADRES DES FONCTIONS PERSONNEL ET COMMUNICATION INTERNE

Durée : 1 journée, 61, rue de Turenne, 75003 PARIS limité à 10 personnes

MATIN : **LA PHASE PREPARATOIRE**
- Raisons et circonstances de sa création
- Destinataires et besoins des salariés
- Typologies existantes
- Règles à observer et pièges à éviter
- Maître d'oeuvre et équipe ad hoc

APRES-MIDI : **LA REALISATION**
- Durée de vie et forme technique
- Quel ton ? Quel style ?
- Adaptation aux filiales et établissements
- Le sommaire type
- Les 3 phases de sa rédaction
- Le pré-test du projet finalisé
- La réalisation technique
- Fourchettes budgétaires

Sessions : 6, 13, 20/02 et 6, 13/03/97

Programme détaillé, renseignements et inscriptions :
CONSENSUS Christine LEROUX - 61, rue de Turenne - 75003 PARIS
Tél. 01.44.78.38.00 - Fax 01.42.77.46.81

CFD
l'Ecole des métiers de l'information

• Acquerir les techniques et les usages d'un nouveau metier
• Elargir ses compétences aux nouvelles technologies

CFD, l'Ecole des métiers de l'information
presse-édition-multimédia
231, rue de Belleville
75019 Paris
01 44 52 17 17

Chaque semaine, retrouvez la rubrique
"FORMATION PROFESSIONNELLE"
Pour vos annonces publicitaires, contactez Michèle FERNANDEZ au
☎ 01.44.43.76.17 - (Fax : 01.44.43.77.32)

صورة عن الاصل

Gestion - Finance

DIRECTEUR REGIONAL

Banque

Une banque régionale, membre d'un groupe de premier plan, recherche son directeur régional. Rattaché au directeur du réseau, il aura la responsabilité d'environ 200 personnes réparties dans des agences multi-marchés : particuliers, professionnels, PME. En liaison avec la direction générale de la banque, il sera associé à la conduite de projets. Le poste sera basé dans une direction régionale parisienne ou de province. Ce poste conviendrait à un candidat âgé de 35 ans minimum, ayant au moins une dizaine d'années d'exploitation bancaire multi-marchés, ainsi qu'une expérience confirmée du management d'équipes importantes. La rémunération de l'ordre de 350/400.000 francs sera assortie de primes et avantages significatifs. Ecrire à Hugues CELERIER en précisant la référence R/3822M - **PA Consulting Group - 114, avenue Charles de Gaulle - 92522 NEUILLY Cedex - Tél. 01.40.88.79.75.**



Creating Business Advantage



Premier groupe industriel français recherche pour ses services financiers centraux un

Consolideur Fiscaliste

Paris La Défense

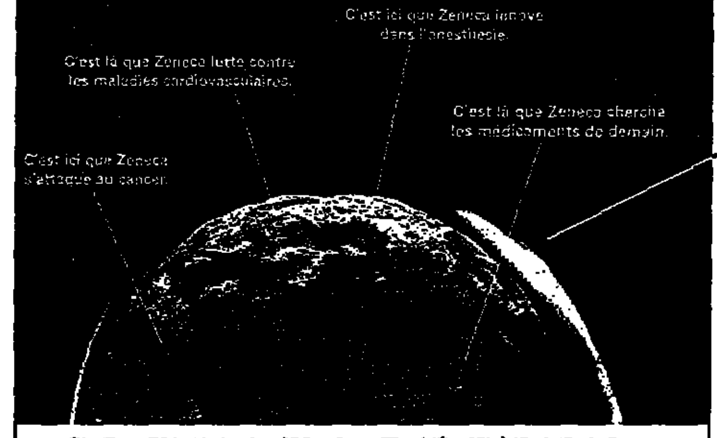
Au sein d'une équipe de fiscalistes, vous participez à l'ensemble des opérations d'intégration et de consolidation fiscale. En relation avec les filiales, vous vous comportez comme une force de proposition, assistant ces sociétés dans la production des éléments d'informations financières et fiscales. Vous participez aux relations avec l'Administration.

Agé(e) de 30 à 35 ans, vous justifiez d'une formation initiale complète (financière, comptable et fiscale) et/ou d'une expérience d'au moins quatre ans au sein des services de l'inspection fiscale.

Doté(e) d'un bon relationnel et d'un réel esprit d'équipe, vous recherchez une opportunité évolutive. Vous maîtrisez parfaitement l'anglais. L'usage professionnel d'une seconde langue européenne constituerait un plus.

Merci d'adresser CV + photo + n° de tél + rémunération actuelle à **Xavier Camby, Michael Page France**, 3 bld Bineau, 92594 Levallois Perret Cedex ou de taper votre CV sur 3617 MPage sous référence XC15659

MP Michael Page France
N°1 du recrutement spécialisé et personnalisé



C'EST ENTRE L'HÉMISPHÈRE NORD ET L'HÉMISPHÈRE SUD QUE ZENECA EXPLORE, DÉCOUVRE DE NOUVELLES POSSIBILITÉS POUR PROTEGER LA VIE. EN PRÈS DE SOIXANTE ANS, LA DIVISION PHARMACEUTIQUE DU GROUPE ICI, DEVENUE ZENECA DEPUIS LA SEPARATION DES ACTIVITES CHIMIE ET BIOSCIENCES D'ICI, LE 1er JUIN 1993, A MIS A LA DISPOSITION DU CORPS MÉDICAL DES PRODUITS DE RÉFÉRENCE DANS DES DOMAINES THÉRAPEUTIQUES IMPORTANTS : CARDIOLOGIE, CANCÉROLOGIE, ANESTHÉSIE, INFECTIOLOGIE, NEUROPSYCHIATRIE. ZENECA PHARMA, FILIALE FRANÇAISE DU GROUPE INTERNATIONAL ZENECA, SE SITUE A LA PREMIÈRE PLACE DES FILIALES EUROPEENNES ET A LA TROISIEME DANS LE MONDE, APRES LES ÉTATS-UNIS ET LE JAPON, AVEC 1 MILLIARD 400 DE CA. ELLE DISPOSE D'UN CENTRE DE RECHERCHE (L'UN DES TROIS AU MONDE) ET D'UNE USINE (HOMOLOGUEE CLASSE A) IMPLANTÉS À REIMS, D'UN SIÈGE SOCIAL SITUE A CERGY ET DE PLUSIEURS RESEAUX DE VISITE MEDICALE (VILLE ET HÔPITAL), SOIT AU TOTAL 730 COLLABORATEURS. NOUS VOUS PROPOSONS DE VENIR REJOINDRE CETTE ÉQUIPE ENTREPRENANTE, AU SEIN DE LAQUELLE VOUS DEVELOPPEREZ VOTRE PROFESSIONNALISME

ZENECA
Pharma
L'INTELLIGENCE AU SERVICE DE LA VIE.

C'est là que ZENECA puise les ressources de son développement

Site stratégique de production pour le Groupe Zeneca Pharmaceuticals, avec plus de la moitié des volumes exportés et Centre de Recherches spécialisé dans le domaine des maladies inflammatoires et de la cancérologie, nous recherchons dans un contexte de forte expansion notre :

CONTRÔLEUR DE GESTION INDUSTRIEL
REIMS

Rattaché au Directeur du site, et proche du terrain, vous jouez un rôle de conseil et de support auprès des responsables opérationnels.

A la tête d'une petite équipe que vous animez et motivez, vous supervisez la comptabilité analytique, vous préparez les budgets et les plans, suivez et analysez les résultats, assurez les reportings pour le siège en France et pour la Maison-Mère.

Véritable force de proposition, vous faites évoluer les outils de gestion, vous réalisez des études de rentabilité et des audits.

Interface avec l'équipe contrôle de gestion du siège, vous coordonnez les actions pour garantir l'homogénéité des modes de fonctionnement et de l'information.

Diplômé d'une école supérieure de gestion, votre expérience de 3 à 5 ans en milieu industriel vous a permis de développer votre aisance relationnelle, votre simplicité et votre pragmatisme.

Bien sûr, pour donner toute sa dimension à ce poste, vous avez un bon niveau d'anglais.

Nous vous remercions d'adresser un dossier complet de candidature s/réf. FZP1E à notre conseil INFRAPLAN ERNOULT SEARCH, 83 boulevard Raspail, 75006 Paris.

australie — MEDIAPA

responsable des études

École d'Ingénieur - École de Gestion

Société d'assurance vie, filiale d'un grand groupe d'assurances français, résolument engagée dans une démarche de qualité de service à la clientèle, recherche le responsable de son Service Études (23 personnes).

Vous avez acquis une expérience de 3 à 5 ans minimum dans la conduite de projets, en entreprise ou au sein d'une société de conseils, et vous avez les qualités requises pour manager efficacement des équipes.

Vous concevez et pilotez des projets de développement dans divers domaines (organisation, informatique, process de gestion, nouveaux services et produits), en vous appuyant sur 5 chefs de projets.

A ce titre, vous jouez un rôle moteur dans l'atteinte des objectifs de performance que nous nous sommes fixés dans un souci permanent de satisfaction de nos clients.

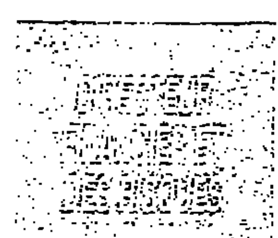
Vous supervisez également les équipes chargées des moyens généraux et de la logistique de l'entreprise (gestion immobilière, courrier, éditique, ...), avec le souci d'améliorer les biens et services nécessaires au bon fonctionnement des Directions.

Poste basé en proche banlieue Nord de Paris.

Merci d'adresser CV, lettre de motivation et prétentions à Millésimes - Réf RDE - 92, bd du Général de Gaulle - 92250 La Garenne-Colombes.

Marquez l'avenir de votre empreinte...

La Caisse d'Epargne de Picardie se place au premier rang des établissements financiers de sa région : 1 000 collaborateurs, des fonds propres de 1,5 milliard de francs et un total bilan de 34,3 milliards. Solidement implantée à travers 9 groupes et un siège basé à Amiens, elle agit sur les pôles économiques de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme.



En étroite relation avec le President du Directoire, vous avez en charge d'elaborer, de proposer et de mettre en œuvre la politique financière et d'engagements et d'optimiser la gestion des ressources et des emplois. Votre responsabilité s'exerce à un double niveau.

En tant que membre du Comité de Direction Régional, appelé à faire partie du **Directoire**, vous contribuez à la définition de la politique générale et à sa mise en application.

Au sein de votre propre Direction ou vous animez une équipe de 35 collaborateurs, vous conduisez et réalisez les plans d'actions dans les domaines spécifiques tels que : gestion financière et trésorerie, comptabilité, contrôle de gestion, fiscalité, recouvrement, engagements et risques dans le respect de la réglementation.

De formation supérieure financière, vos précédentes expériences bancaires ont prouvé votre capacité à vous integrer dans une équipe dirigeante impliquant une vision transversale, à représenter la Caisse d'Epargne dans l'environnement professionnel et institutionnel.

Vos qualités de management stratégique et humain doublées d'une excellente aptitude à la négociation vous permettent d'appliquer avec fiabilité et rigueur les dispositions financières, fiscales, comptables, juridiques et réglementaires, garantissant ainsi la sécurité financière.



CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE

Pour ce poste basé à Amiens, merci d'adresser votre candidature sous réf. 97/LM à La Caisse d'Epargne de Picardie, DRH, 2 bd J. Verne, BP 0727, 80007 AMIENS cedex 1.

NC Communication

MEDIA SYSTEM

Dirigeants



20 millions de litres de lait pur de nos montagnes, 250 pro[illegible] marque et des produits reconnus, une équipe de 40 [illegible] recherchent un manager à la hauteur !

Doté d'une formation supérieure et d'une expérience significative dans notre univers, vous possédez les atouts d'un vrai chef d'entreprise.

Homme de défi, stratège aussi sensible à la performance qu'à la pérennité, vous saurez : • exploiter notre indépendance et l'authenticité de nos produits comme avantages concurrentiels • optimiser les ressources humaines et techniques de notre centre de profit.

Si vous êtes l'homme de la situation, prenez la responsabilité de diriger la **Coopérative Laitière de Chambéry.**

Directeur général

Merci d'adresser votre candidature, sous réf. CLC 701, à Paul de Marigny, Abcys, BP 30, 74290 Veyrier. Confidentialité assurée.

